

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL · FACULTÉ DE DROIT
Section des sciences commerciales, économiques et sociales

LA CONCEPTION NÉO-LIBÉRALE DE LA CONCURRENCE

Analyse et critique

THÈSE

présentée à la Section des sciences commerciales, économiques et sociales
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de
Docteur ès sciences commerciales et économiques

par

FRIEDRICH C. STÖRI

licencié ès sciences économiques et commerciales
de l'École des hautes études commerciales, St-Gall

Imprimerie Wallimann, Beromünster LU, 1960

LA CONCEPTION NÉO-LIBÉRALE DE LA CONCURRENCE

Analyse et critique

Monsieur Friedrich C. Störi est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences commerciales et économiques: *La conception néolibérale de la concurrence — Analyse et critique*. Il assume seul la responsabilité des opinions émises.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 1959.

*Le Directeur de la Section des sciences
commerciales, économiques et sociales .*

P.-R. Rosset.

A mes parents

Table des matières

	page
Avant-propos	1
Introduction	3
Première partie:	
Les divers auteurs du néo-libéralisme allemand	5
Premier chapitre: Walter Eucken	
I. <i>L'ordre concurrentiel, but de la politique économique</i>	7
1° La notion de l'ordre économique	6
2° Le but de la politique économique d'après Eucken	10
a) La conception Euckenienne d'un ordre économique digne de l'homme	10
b) Un ordre capable de fonctionner	16
3° Les caractéristiques de l'ordre concurrentiel	17
a) La notion de concurrence complète chez Eucken	17
b) Dans quelle mesure l'ordre concurrentiel se base-t-il sur la concurrence complète?	27
II. <i>La réalisation de l'ordre concurrentiel</i>	30
1° Le problème théorique de la réalisation d'un ordre conçu par un économiste	30
2° Les conditions de réalisation de l'ordre concurrentiel	32
a) Les principes constitutifs	32
1° Le principe fondamental	33
2° La place prépondérante de la politique monétaire	33
3° Les marchés ouverts	34
4° La propriété privée	34
5° La liberté de contracter	35
6° La responsabilité	35
7° La constance de la politique économique	38
b) Les principes régulateurs	36
1° Les autres formes de marché	36
2° La politique du revenu	37
3° Le calcul économique	37
4° Le comportement anti-conjoncturel	37
Deuxième chapitre: Wilhelm Röpke	
I. <i>Le tiers chemin, but de la politique économique</i>	38
1° Introduction	38

2° Les buts derniers de la politique économique, d'après Röpke	39
A. Les buts immatériels	39
a) Les buts psychologiques	40
b) Les buts sociologiques	41
B. Les buts matériels	42
a) Le revenu national	43
b) La distribution des revenus	43
c) La distribution de la propriété	44
d) La stabilité économique	45
C. L'ordre entre les divers buts	45
3° Les caractéristiques du tiers chemin	47
A. La notion de concurrence chez Röpke	47
B. La place de la concurrence dans le programme du tiers chemin	56
II. Les problèmes économiques de la réalisation du tiers chemin	64
1° Le problème fondamental de la réalisation du tiers chemin	64
2° Les conditions pour le bon fonctionnement d'un régime de concurrence	65
a) La décentralisation et la déprolétarianisation	65
c) La propriété privée	66
c) Stabilité monétaire	67
3° Les problèmes particuliers	67
a) Les monopoles en général	67
b) Les sociétés anonymes	68
c) La publicité	69
d) Les brevets	70
e) La répartition du revenu	70

Troisième chapitre:

Franz Böhm

I. Introduction	72
II. L'économie concurrentiel, but de la politique économique	73
1° Les buts de la politique économique d'après Böhm	73
a) La liberté individuelle	74
b) L'augmentation de la productivité	75
c) Les buts secondaires de la politique économique	76
2° Les caractéristiques de l'économie concurrentiel	77
a) La notion et la fonction de la concurrence	77
b) La place de la concurrence dans l'économie concurrentiel	82
III. La réalisation de l'économie concurrentiel	65
1° Les conditions morales de la réalisation de l'économie concurrentielle	85
2° Les problèmes particuliers de la réalisation	86

Quatrième chapitre:

Leonhard Miksch

I. Introduction	89
II. L'ordre concurrentiel, but de la politique économique	89
1° Les buts de la politique économique d'après Miksch	89
a) Liberté et justice	90
b) Les autres buts	91
2° Les caractéristiques de l'ordre concurrentiel	92
a) La notion de concurrence parfaite	92
b) La fonction de la concurrence parfaite dans l'ordre concurrentiel	100
III. La réalisation de l'ordre concurrentiel	102
1° Les conditions naturelles et morales de la réalisation de l'ordre concurrentiel	102
2° Les conditions économiques	103

Cinquième chapitre:

Alexander Rüstow

I. Introduction	106
II. L'économie sociale de marché, but de la politique économique	108
1° Les buts de la politique économique d'après Rüstow	108
2° Les caractéristiques de l'économie sociale de marché	110
a) La définition de la concurrence complète	110
b) Le rôle de la concurrence complète dans l'économie sociale de marché	115
III. La réalisation de l'économie sociale de marché	118
1° Les difficultés fondamentales de la réalisation	118
2° Les problèmes particuliers	119

Deuxième partie:

La critique comparée	123
--------------------------------	-----

Premier chapitre:

Les buts de la politique économique	125
I. La liberté	126
II. La justice	129
1° La distribution du revenu	129
2° La distribution de la fortune	132
III. L'augmentation de la productivité	134
IV. Les autres buts de la politique économique	135
1° Les buts sociologiques	135
2° La sécurité	137
3° L'indépendance nationale	138
V. L'ordre entre les divers buts	139

Deuxième chapitre:
La notion de concurrence

I. La définition de la concurrence	142
II. Le effets de la concurrence	150

Troisième chapitre:
La position de la concurrence dans le système
économique néo-libéral

I. Le problème de la concurrence monopolistique et la fermeture des marchés	160
II. Les monopoles et les oligopoles dans la conception néo-libérale .	164
III. Les principes de l'intervention étatique et les éléments d'une éco- nomie dirigée dans l'ordre concurrentiel	168
IV. Les éléments de l'économie individuelle	172

Quatrième chapitre:
La réalisation de l'ordre concurrentiel

I. Le problème général de la réalisation	174
1° Les conditions morales d'un ordre concurrentiel	174
2° Les perspectives techniques d'un ordre concurrentiel	177
II. Les grandes entreprises (trusts etc.)	178
III. Les cartels et les syndicats ouvriers dans un ordre concurrentiel	182
1° Les cartels	182
2° Les syndicats ouvriers	186
IV. Les brevets, les marques et la publicité dans un ordre con- currentiel	188
V. La politique monétaire et conjoncturelle	189
Remarques finales	191
Bibliographie	193
Abréviations	200

Avant-propos

La rédaction de mon mémoire de licence sur les cartels («Die deutsche Kartelldiskussion der Nachkriegszeit und ihre Lehren für die Schweiz») m'a obligé à voir la grande importance d'une vue générale dans la discussion économique actuelle. Je me suis rendu compte de l'impossibilité de résoudre un problème fort discuté comme celui des cartels, sans retourner aux fondements intellectuels et moraux des tendances en présence. Ce sont les problèmes généraux relatifs à l'ordre économique qui préoccupent encore les auteurs. Dans ce domaine, les discussions terminologiques et matérielles restent acharnées, même au sein de l'économie politique occidentale.

Un problème central de la discussion actuelle sur l'ordre ou le système économique est précisément la conception de la concurrence. Elle est à la base de beaucoup de problèmes particuliers. Le préambule du premier projet de loi anticartels allemand de Josten¹ illustre ce fait: «Wo die Wirtschaftspolitik des Staates die Ordnung der Märkte dem Leistungswettbewerb anvertraut, dürfen Marktbeteiligte den Markt dem Ordnungsprinzip des Leistungswettbewerbs nicht entziehen. . . ». Le problème fondamental des cartels (comme celui des brevets, des sociétés anonymes, de la publicité etc.) est donc celui de la concurrence ou plus exactement de la concurrence du service mutuel. La logique de ce préambule est claire, même banale. Mais elle laisse de côté les deux questions «Qu'est-ce exactement que la concurrence?» et «L'Etat peut-il avoir une confiance absolue en la concurrence?».

Cette thèse voudrait être une contribution à ce sujet et aborder, hors des deux questions précitées, celle de la réalisation d'un système économique reposant principalement sur la concurrence. Le néo-libéralisme représente apparemment une tendance extrême, mais non moins intéressante, dans la discussion de la conception de la concurrence. Ce n'est pas du tout une école uniforme; chaque auteur se distingue nettement de l'autre, soit dans les fondements intellectuels et moraux, soit dans les résultats mêmes. Ce travail voudrait donc faciliter une meilleure connaissance des idées néo-libérales au sujet de la concurrence en se préoccupant des auteurs particuliers. Cette tâche essentiellement analytique m'a imposé une limitation du cercle des auteurs considérés. Je n'ai donc étudié que le néo-libéralisme allemand qui d'ailleurs est particulièrement peu connu dans les milieux intéressés de langue française.

¹ Entwurf zu einem Gesetz zur Sicherung des Leistungswettbewerbes und zu einem Gesetz über das Monopolamt; présenté à Prof. Erhard le 5/7/1949 (Josten-Entwurf).

Dans la première partie de ce travail, j'analyserai la conception de la concurrence d'après les différents auteurs préoccupés particulièrement de cette question. Je regrette de ne pas pouvoir vouer un chapitre au Prof. Ludwig Erhard, ministre fédéral des affaires économiques, qui a eu une influence décisive sur l'économie de l'Allemagne occidentale depuis 1948, influence nettement dans la ligne du néo-libéralisme. Les publications d'Erhard ne se prêtent pas directement à une analyse scientifique parce qu'elles comprennent des idées tant économiques que spécifiquement politiques de sorte qu'il est très difficile de reconnaître sa vraie conception économique. Il faudrait un travail minutieux, dépassant le cadre de cette thèse, pour arriver à une distinction nette entre les idées économiques et les réflexions purement politiques qui aboutissent ensemble aux propositions demandant l'acceptation par la majorité des députés. Nous effleurerons plus tard encore la relation entre l'économie politique et la politique économique².

La deuxième partie de ce travail est une critique comparée où je tente d'éclairer les différences entre les divers auteurs néo-libéraux pour aboutir à une critique générale du néo-libéralisme allemand relative à sa conception de la concurrence.

Je voudrais souligner déjà maintenant que je voue, dans cette thèse, une attention particulière aux exigences purement morales des auteurs étudiés. Ceci me permet de distinguer les buts et leur réalisation par la politique économique ce qui me donne deux points de départ pour l'analyse et la critique de la conception de la concurrence.

Bienne, avril 1958.

² Voir page 29 s.

Introduction

La place du néo-libéralisme dans l'histoire des doctrines économiques est bien connue, et sa situation dans la discussion actuelle sera illustrée par cette thèse. Nous nous limiterons donc à faire quelques remarques fondamentales sans anticiper sur les réflexions et résultats de ce travail.

Le néo-libéralisme est le courant de l'économie politique actuelle qui se rapproche le plus du classicisme. Nous relevons d'une part la place prépondérante qui est donnée à la liberté individuelle et, d'autre part, la grande confiance dans les bienfaits de la concurrence. Cette confiance se manifeste dans une conclusion du colloque néo-libéral de M. Lippmann de 1929: «Le libre jeu du mécanisme des prix est le critère qui doit servir à définir le système libéral»¹. Tandis que le désir de liberté individuelle est commun à tous les courants de tendance démocratique — nous aurons à nous préoccuper cependant de certaines nuances — l'admiration de la concurrence fait partiellement et même complètement défaut chez les socialistes et les «interventionnistes». Sa réalisation intégrale ne leur semble pas justifier les inconvénients démesurés.

L'importance du problème de la concurrence, pour la compréhension du néo-libéralisme, en résulte, ainsi que son rapport étroit avec le but de la liberté individuelle et les autres buts derniers de la politique économique.

Ce qui rend le problème plus complexe c'est la critique néo-libérale vigoureuse du laisser-faire, pilier du libéralisme classique. A l'exception de Mises, tous les néo-libéraux exigent une politique active de l'Etat pour assurer le cadre juridique et politique de leur ordre économique. «Seul un ordre légal approprié, organisé par l'Etat, peut la rendre effective, permettant l'harmonieux fonctionnement du mécanisme de prix»². Si on confronte cette conception avec les données de la réalité économique, il en résulte une certaine contradiction dans le fait que le libéral reste méfiant à l'égard de l'Etat³. Ceci est atténué, mais non pas résolu d'avance, par la remarque que les libéraux ne sont pas hostiles, en principe, aux interventions, mais entendent les limiter⁴. Fischer illustre ce problème par la question de savoir si une politique anti-monopoliste est encore libérale⁵.

¹ Cros, Jacques: *Le Néolibéralisme*, Paris 1931, p. 163.

² *Ib.*: p. 12.

³ Baudin, Louis: *L'aube d'un nouveau libéralisme*. Voir p. 49.

⁴ *Ib.* voir p. 49.

⁵ Fischer Rudolf: *Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges. Kritische Studie des wirtschaftspolitischen Instrumentariums des Neoliberalismus*. Pfäffikon-Zh. 1952, p. 19.

Les néo-libéraux français L. Rougier, J. Rueff, L. Baudin, E. Allix et le Suisse Rappard ne se sont pas préoccupés particulièrement des formes de marché, pas plus d'ailleurs que Luigi Einaudi. Dans le cadre de cette thèse, le néo-libéralisme allemand peut donc être considéré comme représentatif du continent. Les Autrichiens L. von Mises, G. von Haberler, F. Machlup et F. A. Hayek sont émigrés en Angleterre ou aux États-Unis. L'Angleterre compte les néo-libéraux E. Cannan et les professeurs de la London School of Economics Th. Gregory, L. Robbins et F. C. Benham. K. Knight, H. C. Simons, A. Director, G. Stigler et M. Friedman représentent le néo-libéralisme américain. Le néo-libéralisme allemand tourne autour de l'École de Freiburg dont le maître était Eucken. Nous citons, hors des auteurs étudiés dans cette thèse, L. Erhard et F. Lutz.

Première partie:

LES DIVERS AUTEURS DU NEO-LIBERALISME
ALLEMAND

Premier chapitre:

Walter Eucken

I. L'ordre concurrentiel, but de la politique économique

Les recherches théoriques et pratiques ont amené Eucken à proposer, aux responsables de la politique économique, de réaliser un ordre concurrentiel («Wettbewerbsordnung») ¹. Pour connaître le fond de cette conception, il faut analyser le contenu exact du terme «ordre concurrentiel» qui n'est pas nécessairement identique à celui d'autres auteurs. Mais cela ne suffit pas; car toute mesure économique doit être vue dans la perspective des buts qu'on se propose d'atteindre.

Pour illustrer notre idée, nous citons Hans Peter qui a écrit: «Welches Opfer zur Erlangung einer besseren Bedürfnisbefriedigung als angemessen angesehen wird, macht die persönliche Gleichung des einzelnen aus. Das Bemühen, möglichst weit an das erstrebte Ziel heranzukommen und dabei möglichst wenig Zugeständnisse und Opfer im Sinne der persönlichen Gleichung zu bringen, läßt sich als allgemeinste formale Bestimmung des Begriffes Wirtschaften ansehen» ².

Une critique ne peut attaquer que la conformité d'une mesure particulière aux buts adoptés ou bien encore le bien-fondé des buts mêmes. Parce que nous étudions ici une conception générale de l'économie, il s'agit des buts derniers de la politique économique. Le problème trouverait plus facilement sa solution s'il existait une unité de doctrine au sujet de ces buts derniers. Mais nous en sommes loin, ce que nous montre précisément la discussion sur l'ordre concurrentiel. Nous verrons plus tard que beaucoup de différends proviennent du fait que les opinions sur les buts derniers de la politique économique ne sont pas uniformes, sans que les auteurs s'en rendent toujours compte.

Dans la première section de ce chapitre, j'étudie la signification que donne Eucken au terme «ordre économique». La deuxième section est consacrée aux buts qu'Eucken assigne à la politique économique. C'est dans la troisième section seulement que je traite l'ordre concurrentiel lui-même, c'est-à-dire l'ordre économique qui correspond ou qui devrait correspondre aux buts d'Eucken.

¹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, Bern-Tübingen 1952, p. 245.

² Peter, Hans: Freiheit der Wirtschaft, Köln 1953, p. 36.

1° La notion de l'ordre économique

Eucken a consacré une bonne partie de sa vie à la recherche d'un bon ordre économique («Wirtschaftsordnung») et à sa réalisation. Qu'entend-il par ordre économique, et quelle direction a-t-il donnée à l'économie politique par l'étude des ordres économiques?

Eucken définit l'ordre économique comme la totalité des formes dans lesquelles s'effectue, in concreto, la régulation du processus économique quotidien³. Il faut insister sur deux caractéristiques de cette notion.

1° L'ordre économique est un fait concret du passé et du présent. Il existe une grande variété d'ordres économiques qui changent très vite⁴. Le terme «ordre» n'y a donc pas de signification normative.

2° L'ordre économique comprend une pluralité de formes dans lesquelles le processus économique est dirigé. Eucken a donc attribué une importance particulière au problème de la régulation du processus économique ce qui l'a amené à la distinction de deux formes fondamentales: l'économie dirigée, qui est soumise à une seule volonté, à un seul plan, et l'économie de circulation («Verkehrswirtschaft») où l'ordre est dû à la coordination de tous les plans individuels par l'automatisme des marchés⁵.

Afin de mieux comprendre la signification de l'«ordre économique» et de ses «formes fondamentales», il faut connaître la distinction Euckenienne entre type réel (Realtyp) et type idéal (Idealtyp)⁶. Le type réel décrit la réalité et cela par la méthode de l'abstraction généralisante⁷. Le type idéal se trouve aussi dans la réalité, et c'est là que la science doit le découvrir. Mais les types idéaux n'y existent pas à l'état pur; ils sont liés entre eux de façon très variée de sorte qu'un seul ne décrit pas la réalité même. Ils sont trouvés par l'abstraction isolante («poitierend-hervorhebende oder isolierende Abstraktion»)⁸.

De toute évidence, le terme «ordre économique» ne désigne pas un type, ni réel ni idéal. C'est un fait individuel⁹. Pour étudier l'ordre économique, Eucken se sert de l'abstraction isolante en cherchant des types idéaux qui comprennent des constellations de conditions bien définies. C'est pour saisir la structure d'ordonnance qu'il faut trouver les ordres partiels¹⁰. En effet, les formes fondamentales, à savoir l'économie de circulation et l'économie dirigée, représentent des types idéaux. C'est sur cette voie qu'Eucken poursuit l'étude de l'ordre économique en niant la valeur scientifique des types réels¹¹.

³ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 180.

⁴ Ib.: p. 372.

⁵ Ib.: p. 22.

⁶ Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, 6e édition dans: Enzyklopädie der Rechts- und Staatswissenschaften, Berlin, Göttingen, Heidelberg 1950 (1re édition Jena 1940), p. 269.

⁷ Ib.: p. 249.

⁸ Ib.: p. 249.

⁹ Ib.: p. 234.

¹⁰ Ib.: p. 56 s.

¹¹ Ib.: p. 42 ss.

Ces deux formes fondamentales, appelées aussi «systèmes économiques»¹², contiennent également des types idéaux. L'économie dirigée est connue sous les deux formes de l'économie à son propre compte («Eigenwirtschaft») et l'économie centralement dirigée («Zentralverwaltungswirtschaft»)¹³.

A l'intérieur de l'économie de circulation, on distingue les différentes formes de marché et les systèmes monétaires¹⁴. Ce sont en particulier les formes de marché qui nous intéressent ici. L'offre et la demande peuvent se rencontrer de deux manières: ouvertes ou fermées. Si l'offre et la demande sont ouvertes, tout le monde ou un grand nombre de personnes (par rapport au marché) est admis sur le marché, et chacun peut demander ou offrir la quantité voulue. Mais Eucken poussant l'analyse plus loin, a trouvé que l'offre et la demande, qu'elles soient ouvertes ou fermées, comprenaient cinq formes différentes, à savoir la concurrence, l'oligopole partiel, l'oligopole, le monopole partiel et le monopole.

Pour mieux saisir la signification de ces formes de marché, cherchons, sans toutefois entrer dans les détails, dans quelle mesure il s'agit de «modèles». Eucken nous apprend qu'il se sert des types idéaux, donc aussi des formes de marché, comme de modèles, c'est-à-dire comme de constellations des conditions bien définies dont on peut déduire des théorèmes¹⁵. Il souligne que ces modèles proviennent de la réalité (comme tout type idéal) et ne sont donc pas de «modèles construits» (Konstruktivmodelle)¹⁶. Nous insisterons plus tard sur cette conception de «modèles» qui se distingue nettement de l'établissement de modèles abstraits qu'on rapproche ensuite de la réalité¹⁷.

L'étude de l'ordre économique aboutit à la connaissance de la régulation du processus économique. Eucken a placé le problème de l'ordonnance (ordnungspolitisches Problem) au premier plan de l'économie politique. «Aber so großartig die Leistungen der Naturwissenschaften und Technik sind: noch sind zu den neuartigen Lebensumständen die entsprechenden Ordnungen nicht gefunden»¹⁸. La notion de l'ordre économique implique donc une vue particulière de l'économie politique. Il s'agit dans l'économie d'une communauté et d'une structure de faits concrets, c'est-à-dire d'un ordre¹⁹. Tout fait économique doit donc être vu selon cet ordre, dans le système concret d'ordonnance. Le problème principal est alors de trouver un bon ordre, c'est-à-dire un ordre où réside la bonne mesure et l'équilibre²⁰. C'est l'idée de l'ordo, qui apparaissait déjà dans l'antiquité et au moyen-âge. Cette idée a donné son nom au courant allemand

¹² Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 78.

¹³ Ib.: p. 79.

¹⁴ Ib.: p. 87 ss.

¹⁵ Ib.: p. 270.

¹⁶ Ib.: p. 270.

¹⁷ Par exemple: Peter, Hans: Freiheit der Wirtschaft, op. cit., p. 40.

¹⁸ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 1.

¹⁹ Ib.: p. 238.

²⁰ Voir p. 24.

du néo-libéralisme que nous connaissons aussi sous le nom d'«ordo-libéralisme».

En plus, Eucken a montré la voie à l'analyse de l'ordre économique. C'est par l'abstraction isolante qu'on reconnaît les formes pures de régulation.

2° Le but de la politique économique d'après Eucken

Nous analyserons dans cette section les buts qu'Eucken veut atteindre par la politique économique, par l'ordre économique. Son but général est de trouver pour l'économie industrialisée un ordre digne de l'homme et capable de fonctionner²¹. Mais qu'entend-il par ordre «digne de l'homme», et pourquoi ajoute-t-il que cet ordre doit être capable de fonctionner?

a) La conception Euckenienne d'un ordre économique digne de l'homme

Qu'un système de prix de concurrence complète, capable de fonctionner, soit le critère de toute politique économique²² ne nous avance dans notre question que dans la mesure où nous connaissons les avantages qu'Eucken attribue à ce système. Ce critère semble être d'ailleurs la synthèse de trois critères qu'il a proposés une année plus tôt²³ et qui sont:

1° Comment est influencée la régulation du processus économique?

2° Quelles sont les répercussions sur l'ordre social, politique, et sur d'autres ordres?

3° Quelle est l'influence sur la liberté de l'homme?

Nous remarquons tout de suite que ces critères ne se trouvent nullement sur le même plan. Le troisième est le seul qui envisage un des buts derniers de l'homme, la liberté. Le deuxième fait allusion aux répercussions sociales, politiques etc. que toute mesure économique provoque inévitablement, mais il ne précise pas la direction qu'il faut choisir et n'énonce pas non plus les buts sociaux et politiques. Le premier critère enfin se distingue du deuxième par le fait qu'il est purement économique et qu'il résulte déjà d'une certaine conception du phénomène économique; mais il n'est pas non plus au niveau purement humain du troisième critère.

Nous voyons déjà maintenant se dessiner la place prépondérante de la liberté de l'homme dans la conception d'Eucken. Mais seule une analyse plus poussée peut nous révéler les autres buts et leurs poids relatifs.

Ce qui nous préoccupe avant tout c'est la question sociale qui représente certainement un point critique dans les exigences d'Eucken. Jöhr exprime l'opinion de beaucoup d'économistes quand il lui reproche de ne

²¹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 14.

²² Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung und ihre Verwirklichung, dans: Ordo 2, 1948, p. 33.

²³ Eucken, Walter: Das ordnungspolitische Problem, dans: Ordo 1, 1948, p. 77.

pas assez prendre en considération les peines des ouvriers, à savoir leur incertitude quant à leur existence et la tension entre eux et les patrons ²⁴. Cependant, Eucken a vigoureusement souligné l'importance de la question sociale dans ses dernières publications. Il place nettement la sécurité et la justice sociale au premier plan ²⁵, et il ajoute que les pensées et les actions doivent être principalement dirigées vers la solution du problème social ²⁶. Il accepte en particulier le besoin de sûreté comme très justifié ²⁷. Pour comprendre la contradiction entre la critique de Jöhr et les affirmations d'Eucken nous étudierons la signification finale des deux premiers critères et leur rapport avec le but de la liberté.

Quelle influence sur la régulation du processus économique Eucken exige-t-il et quels buts veut-il atteindre par une telle politique? Nous savons déjà que c'est un système de prix de concurrence complète qui doit ordonner le processus économique. Une mesure économique ne doit donc pas empêcher le fonctionnement de ce système.

Eucken souligne que la concurrence complète est une compétition du service mutuel ²⁸. Dans la mesure où la concurrence complète reste critère valable de toute politique économique, on se soumet au principe suprême des services rendus. Nous verrons plus tard si le critère social et politique est indépendant de ce principe et peut aboutir à une correction de celui-ci. Mais déjà le fait que le système de prix de concurrence complète soit cité une fois comme seul critère des mesures économiques, nous indique la place unique du principe des services rendus dans le raisonnement d'Eucken.

Bien qu'Eucken avoue que la formation des revenus dans l'ordre concurrentiel ne s'effectue pas d'une manière éthique ²⁹, mais simplement automatique, nous constatons derrière cette mise en relief du principe des services rendus une certaine conception de justice. Nous n'insisterons pas maintenant sur ce problème parce que nous trouverons bientôt une vue plus générale de la notion de justice chez Eucken.

L'autre grand avantage de la concurrence complète réside dans le fait qu'elle assure le meilleur ravitaillement de la population grâce au fonctionnement d'un moyen intrinsèque de mesure des besoins («Knappheitsmesser») ³⁰. Nous rencontrons ici ce qu'Eucken a appelé une fois le but concret-nécessaire de la politique économique, un ravitaillement suffisant en biens de consommation ³¹. Répétons, entre parenthèses, que ce n'est pas le seul but Euckenien de la politique économique, si nous adoptons la notion de but au sens général de cette thèse: Eucken lui-

²⁴ Jöhr, Walter Adolf: *Walter Euckens Lebenswerk*, dans: *Kyklos* Bern 4, 1950, Fasc. 4, p. 276.

²⁵ Eucken, Walter: *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, op. cit., p. 1.

²⁶ Eucken, Walter: *Unser Zeitalter der Mißerfolge*, Tübingen 1951, p. 31.

²⁷ *Ib.*: p. 149.

²⁸ Eucken, Walter: *Die Wettbewerbsordnung und ihre Verwirklichung*, op. cit., p. 25.

²⁹ *Ib.*: p. 72.

³⁰ Voir: Eucken, Walter: *Das ordnungspolitische Problem*, op. cit., p. 88.

³¹ Eucken, Walter: *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, op. cit., p. 141.

même parle du but concret-nécessaire pour le distinguer vraisemblablement d'autres buts plutôt idéaux.

Ce qui nous intéresse ici c'est de connaître la vraie signification du but Euckenien d'un ravitaillement suffisant en biens de consommation. Nous constatons que cette exigence est assez nette dans un pays économiquement sous-développé où même les besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits. Mais elle perd toute signification exacte dans une économie relativement développée parce que le ravitaillement y est suffisant au sens ordinaire du mot. Le but serait donc déjà atteint, abstraction faite du danger permanent d'une dépression. Nous nous abstenons d'en tirer des conclusions précipitées parce qu'elles seraient en contradiction évidente avec toute l'œuvre d'Eucken. Nous prenons donc le ravitaillement suffisant dans un sens plus large, comme étant le meilleur ravitaillement. En effet, d'un certain point de vue, le ravitaillement en biens de consommation n'est jamais suffisant, c'est-à-dire ne suffit pas à tous les besoins humains parce que ceux-ci se développent parallèlement à l'économie.

La question reste ouverte de savoir si Eucken envisage avant tout le revenu national comme grandeur absolue ou la juste distribution de celui-ci. Il importe de voir le rapport étroit et organique entre ces deux objectifs dans la conception d'Eucken. Il souligne que le problème de la distribution n'est qu'un membre du problème de l'ordre économique³². L'objectif général de l'ordre économique est de vaincre la rareté économique³³. Ce but est une combinaison caractéristique d'une augmentation du revenu national et de la distribution de celui-ci. Eucken condamné à maintes reprises l'admiration des grandeurs globales, en particulier dans le domaine des investissements. Le progrès économique ne se manifeste pas simplement par une augmentation de la production totale parce que cette augmentation ne correspond pas nécessairement à une meilleure satisfaction des besoins humains, donc à une diminution de la rareté économique.

Cette rareté des biens qui est à la base des besoins humains n'entre en ligne de compte que dans la mesure où le désir de sa diminution se manifeste par un certain pouvoir d'achat. L'ordre dans lequel ces désirs sont satisfaits ne dépend donc nullement de leur urgence physique ou morale, mais de leur poids économique sur le marché. C'est un fait dont Eucken se rendait parfaitement compte. «Die Ungleichheit der Einkommen führt dahin, daß die Produktion von Luxusprodukten bereits erfolgt, wenn dringende Bedürfnisse von Haushalten mit geringem Einkommen noch Befriedigung verlangen»³⁴. Mais ce fait est une conséquence directe du principe du service mutuel qui est réalisé dans l'ordre concurrentiel. «Zu einem Problem der Gerechtigkeit in wirtschaftlichem Sinne wird die Einkommensverteilung in der Verkehrswirtschaft erst

³² Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 18.

³³ Ib.: p. 7.

³⁴ Ib.: p. 300.

dann, wenn sich seine Höhe nicht nach Maßgabe der Knappheitsrelationen, sondern auf Grund von Marktmachtstellungen bestimmt»³⁵. Eucken exprime l'opinion que le principe des services rendus réalise la justice au sens économique. Nous croyons que le complément «au sens économique» n'a pas de signification spécifique. Il s'agit ici d'une conception éthique de la justice sur le plan économique qui se base simplement sur la contribution productive du sujet économique et fait abstraction de ses besoins physiques et culturels.

Sans parler de manière explicite d'une correction selon l'intensité des besoins, Eucken propose des correctifs pour diminuer l'inégalité des revenus³⁶ et pour faciliter la formation professionnelle des sujets très doués³⁷. Pourquoi fallait-il une correction d'un ordre en apparence parfaitement juste? La réponse ne peut être logique que si nous considérons ces correctifs comme accessoires éthiques d'un bon ordre, dépassant la justice pure. Nous insistons sur cette idée parce qu'il nous semble important qu'Eucken n'incorpore pas ces correctifs dans sa notion de justice. Sans porter déjà un jugement sur cette manière de voir, nous constatons une distinction entre justice et une sorte de charité. Il est évident que le point essentiel de la distribution est la justice et que la bienfaisance ou la charité ne peut être qu'un complément secondaire.

C'est néanmoins un fait qu'Eucken envisage dans une forte mesure la distribution du revenu national quand il exige de l'ordre économique un bon ravitaillement. L'objectif respectif est une distribution d'après la contribution productive légèrement corrigée par une diminution de l'inégalité des revenus et par d'autres mesures humanitaires, sans qu'on puisse parler cependant d'une combinaison du principe des services rendus avec celui des besoins.

Cette distribution doit être vue cependant en relation étroite avec la grandeur absolue du revenu national. Avant de pouvoir distribuer, on doit disposer d'un certain revenu national le plus élevé possible. Eucken est donc opposé à une politique de plein-emploi qui remplace le chômage par un sous-ravitaillement³⁸. Il peut arriver que nous ayons une certaine contradiction entre l'objectif du plus grand revenu national et celui de la meilleure distribution. Lequel de ces deux buts est-il prépondérant d'après Eucken? Cette question se distingue nettement du problème de l'augmentation quantitative des investissements qui n'est pas liée à une élection qualitative, problème suprême de l'économie centralement dirigée³⁹.

Nous étudierons maintenant l'importance qu'Eucken attribue au problème de la distribution, ce qui nous amène enfin à une vue générale de la question sociale. Il admet que le problème de la distribution a trouvé d'ores et déjà une solution satisfaisante et qu'il est remplacé par celui

³⁵ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 316.

³⁶ Ib.: p. 300.

³⁷ Ib.: p. 320.

³⁸ Ib.: p. 142.

³⁹ Ib.: p. 89.

de l'incertitude ⁴⁰, preuve de plus qu'il considère l'inégalité des revenus comme un problème tout à fait secondaire. Le premier critère de la politique économique envisageant la régulation du processus économique porte essentiellement sur une augmentation du revenu national dont profitent les sujets économiques en proportion de leurs services. Eucken croit fermement que l'ordre concurrentiel réalise simultanément une augmentation du revenu national et une distribution juste de sorte qu'il ne voit là qu'un seul problème concernant deux buts liés entre eux d'une manière harmonieuse.

C'est une partie de la question sociale. Pour voir ses autres aspects, nous abordons les deux autres critères de la politique économique. Nous avons déjà constaté qu'Eucken considère la question sociale d'aujourd'hui comme celle de l'incertitude de l'homme. C'est sur ce problème qu'il insiste et c'est là la raison de son intérêt social. Sa dissertation «Die soziale Frage» ⁴¹ ne cite même pas le problème de la distribution. Mais elle traite le problème de la dépendance vis-à-vis de l'Etat qui provoque un danger pour la liberté humaine, la transformation de l'homme en un simple membre d'une grande machine et enfin l'incertitude sociale.

Nous voyons une fois de plus qu'Eucken considère la liberté comme un but de très grande importance. C'est même le but suprême parce que l'homme lui-même y est mis en question, c'est-à-dire ses caractéristiques humaines ⁴². Eucken se sert de la parole d'Arthur Koestler disant que la perte de la liberté a pour conséquence inévitable une décomposition de la substance humaine ⁴³. Sa question la plus importante est donc de savoir quelle forme d'ordre garantisse la liberté ⁴⁴.

Les deux grands buts d'Eucken, supérieurs à tous les autres, sont donc la meilleure satisfaction des besoins par des biens de consommation et la liberté. Ils sont de même importance; mais Eucken n'a jamais traité le problème qui se pose lorsque l'un d'eux est en contradiction avec l'autre. C'est parce qu'il les considère en général comme harmonieux. Il n'y a pas de contradiction entre la liberté et l'ordre. L'un exige l'autre parce qu'établir un ordre, c'est l'établir en liberté ⁴⁵. Une liaison harmonieuse existe en particulier entre liberté et ordre dans l'ordre concurrentiel ⁴⁶.

Les autres buts qu'Eucken accepte d'une manière explicite ou implicite sont sur un plan inférieur et ne peuvent se réaliser que dans le cadre fixé par les deux buts suprêmes. Ils ne peuvent donc modifier un ordre que dans la mesure où la réalisation complète des deux buts supérieurs reste incontestée.

En outre, le nombre de ces buts secondaires est très limité chez Eucken ce qui souligne encore l'exclusivité des deux objectifs principaux. Ces

⁴⁰ Eucken, Walter: Unser Zeitalter der Mißerfolge, op. cit., p. 31.

⁴¹ Eucken, Walter: Die soziale Frage, dans: Synopsis, Festgabe für Alfred Weber, hrsg. von E. Salin, Heidelberg 1948.

⁴² Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 178.

⁴³ Ib.: p. 193.

⁴⁴ Ib.: p. 178.

⁴⁵ Ib.: p. 179.

⁴⁶ Eucken, Walter: Nationalökonomie — wozu?, Leipzig 1938, p. 82.

buts subordonnés se trouvent presque uniquement dans la sphère purement sociale. Nous avons déjà abordé le but de la charité et plus superficiellement le but du plein-emploi. La charité est un complément nécessaire de la distribution juste du revenu national. Cette bienfaisance ou charité est prise, comme nous le savons, au sens large du mot, en opposition à la justice pure, et résulte d'une politique de l'Etat, donc d'une décision collective. Eucken ne se contente donc pas d'une charité privée et volontaire, issue de la pitié⁴⁷, mais l'intègre dans son ordre économique. Il s'oppose également à une aide sociale consentie, au jour le jour⁴⁸. Eucken veut donc éviter toutes les formes de charité qui pourraient aboutir à une situation indigne de l'homme. Notre analyse a démontré, cependant, que sa politique sociale est quand-même basée sur une sorte de charité collective. Les mesures qui tendent à faciliter la formation professionnelle des sujets dépourvus de moyens financiers dépassent naturellement la pure charité parce qu'une telle politique a également des répercussions favorables sur le plan économique. Néanmoins, pour ces mesures, Eucken ne parle que des raisons sociales⁴⁹, ce qui les incorpore dans la politique de bienfaisance.

Eucken considère le chômage comme un mal social et politique. Mais bien qu'il connaisse ses répercussions néfastes sur le plan matériel comme dans le domaine psychologique⁵⁰, il n'approuve pas sa diminution comme un but autonome de la politique économique. Il condamne toute politique de plein-emploi qui tend à supprimer l'automatisme des prix⁵¹. Il nie toute raison d'être d'une politique qui remplace le mal du chômage par le mal du sous-ravitaillement⁵². Une seule atténuation de ce point de vue est à signaler: Dans le cas d'un chômage général accentué, la raison politique et la conscience sociale demandent une action efficace de l'Etat⁵³. C'est le seul cas où les buts de la liberté et de la meilleure satisfaction des besoins perdent de leur poids. Mais ce sont surtout des raisons politiques qui exigent un changement de la politique économique à courte échéance. La politique de l'emploi devient autonome temporellement pour éviter une révolution politique tendant à changer la constitution économique.

Nous connaissons maintenant les buts profonds que poursuit Eucken quand il souligne l'importance de la sécurité sociale et de la justice. En ce qui concerne la justice nous avons vu que ce but ne correspond pas du tout à celui d'autres auteurs bien qu'il porte le même nom. La sécurité sociale, d'autre part, est comprise au sens large du mot, comme la sécurité de l'individu dans la société. Dans la sphère morale, c'est le problème de la liberté de l'homme, de la limitation de la puissance dans

⁴⁷ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 313.

⁴⁸ Ib.: p. 313.

⁴⁹ Ib.: p. 318 ss.

⁵⁰ Ib.: p. 318.

⁵¹ Ib.: p. 141 s.

⁵² Ib.: p. 142.

⁵³ Eucken, Walter: Unser Zeitalter der Mißerfolge, op. cit., p. 41.

les mains des collectivités et des individus. Dans le domaine matériel, la sécurité sociale exige une amélioration de la satisfaction des besoins.

b) Un ordre capable de fonctionner

Après avoir révélé les buts humains qu'Eucken veut réaliser par l'ordre concurrentiel, nous étudierons encore ses pensées théoriques sur les conditions de fonctionnement d'un ordre économique.

Nous considérerons avant tout sa conception d'un ordre équilibré. L'idée fondamentale réside dans le fait qu'un ordre économique ne s'établit pas de lui-même, mais qu'il doit être construit par un acte de volonté⁵⁴. Comme nous l'avons développé, cet ordre doit correspondre aux buts humains supérieurs à toute économie. Mais, d'autre part, cet ordre économique une fois adopté doit être conçu de sorte qu'il puisse assurer, à la longue, ses fonctions intrinsèques; c'est dire que l'appareil politique garantit le fonctionnement de l'économie dans le sens voulu, sans que celle-ci puisse se développer vers une autre forme moins conforme aux derniers buts. Eucken parle de stabilité extérieure pour désigner cet objectif de la politique économique⁵⁵.

Il y a théoriquement deux voies qui permettent de réaliser un tel ordre. Ou bien on renforce les autorités publiques à tel point qu'elles sont toujours capables de ramener les nouvelles formes aux anciennes, ou bien on réalise un ordre économique à l'aide d'une constitution conforme de sorte qu'il fonctionne nécessairement sans dégénérer dans une forme amoindrie.

Nous nous préoccupons plus tard encore de cette alternative quand nous discuterons les possibilités de réalisation de l'ordre concurrentiel⁵⁶. Il est évident que la possibilité de la première voie, du renforcement du pouvoir public, doit être très limitée dans la conception d'Eucken parce qu'elle réaliserait l'ordre au détriment de la liberté individuelle.

Comme pour la conservation de l'ordre économique dans le temps, nous avons également une alternative fondamentale pour le moment même de l'établissement de l'ordre économique. On peut essayer de trouver un mécanisme d'ordonnance qui assure le fonctionnement du processus économique, ou bien l'ordre économique est caractérisé par la domination de tous les événements économiques par des décisions de l'Etat conformes aux buts adoptés⁵⁷. Etant donné que la deuxième possibilité conduit à la puissance totale de l'Etat et à la perte de la liberté individuelle, Eucken s'est prononcé en faveur des mécanismes intrinsèques qui devraient amener à ce qu'il appelle la stabilité intérieure.

Sans parler maintenant du mécanisme des prix et de l'équilibre des marchés, nous voyons ici un but de l'ordre économique qui n'est pas sur le même plan que les derniers buts humains. Il tient compte des faiblesses

⁵⁴ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 1.

⁵⁵ Ib.: p. 198.

⁵⁶ Voir p. 175 s.

⁵⁷ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 55.

de la nature humaine: les hommes tendent à abuser de leur pouvoir, ce qui devient particulièrement dangereux quand un petit nombre de personnes (l'Etat) peut jouir d'une puissance très étendue.

Le sens de la politique économique est de réaliser les buts humains. A cette fin, il ne suffit pas de concevoir un ordre philosophique digne de l'homme, mais il faut connaître aussi les conditions permettant à un tel ordre de naître et de subsister dans un monde imparfait. C'est cette idée qui a amené Eucken à demander un ordre économique digne de l'homme en état de fonctionner.

3° Les caractéristiques de l'ordre concurrentiel.

Après avoir montré le sens de l'étude de l'ordre économique et le but de la politique économique selon Eucken, nous étudierons maintenant les caractéristiques de son ordre concurrentiel. Dans cet ordre économique, la forme de marché de concurrence complète joue un rôle prépondérant. Nous nous proposons donc d'étudier pour commencer la notion de concurrence complète chez Eucken et, ensuite, sa place dans l'ordre concurrentiel.

a) La notion de concurrence complète chez Eucken

Nous avons vu que les termes simples de concurrence, d'oligopole partiel, d'oligopole, de monopole partiel et de monopole désignaient les formes de la demande ou de l'offre sur un marché, formes ouvertes ou fermées. Des formes de marché sont des combinaisons entre une certaine forme de l'offre et une autre de la demande.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la notion de «concurrence complète». Le terme s'oppose à celui de concurrence unilatérale signifiant que seule l'offre ou la demande est organisée en concurrence^{57a}. Sans connaître déjà la signification exacte de la notion de «concurrence», nous constatons que la concurrence complète n'est rien d'autre que la concurrence bilatérale, la concurrence des deux côtés du marché. L'adjectif «complet» n'attribue donc pas d'élément descriptif à la forme de marché ordinairement appelée «concurrence»^{57b}.

Pour l'étude scientifique des formes de la demande et de l'offre, Eucken se sert donc simplement du terme de «concurrence». Nous examinerons maintenant les caractéristiques de cette notion et ses limites avec les autres formes.

Rappelons-nous que les formes de marché, donc aussi les formes de la demande et de l'offre, sont des types idéaux qui peuvent servir de modèles réels. Nous savons alors que le terme de concurrence désigne une

^{57a} Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 131.

^{57b} Nous avons traduit «vollständige Konkurrenz» par «concurrence complète» et non pas par «concurrence parfaite» pour rester fidèle à la conception d'Eucken décrite ci-dessus. Le terme de «concurrence parfaite» correspondrait à «vollkommene Konkurrenz» dont Eucken ne se sert pas.

forme déduite de la réalité, et nous devons étudier comment l'abstraction isolante a conduit à cette notion. Notre point de départ est le plan économique et ses données⁵⁸. Il s'agit du plan économique de l'économie individuelle, c'est-à-dire de l'exploitation ou du ménage, et on considère les datas comme les faits donnés pour le sujet économique, d'après lesquels il doit établir son plan.

Comme nous l'avons vu, la concurrence est une forme de l'économie de marché qui se distingue de l'économie dirigée précisément par le fait que chaque sujet économique crée son plan individuel tandis que seul l'Etat planifie dans l'économie dirigée.

Pour aboutir à la signification du terme de «concurrence», nous nous préoccupons du sujet qui établit son plan économique, qui décide de sa politique de quantité et de prix. Son plan varie selon les datas, hors de son influence personnelle⁵⁹. Eucken se sert du terme de concurrence pour le cas où le sujet économique accepte le prix du marché anonyme⁶⁰. La donnée principale est donc le prix alors que c'est le comportement de l'autre partie sur le marché qui est déterminante en cas de monopole⁶¹. En état de concurrence, l'acheteur ou le vendeur ne fait pas de politique de prix. Ce qui est décisif, c'est que le particulier, se rendant compte de la grandeur du marché et de la modestie de sa propre demande ou offre, ne calcule pas avec un changement du prix respectif comme suite de sa politique de quantité⁶². Eucken insiste sur la particularité que ce n'est pas la vraie réaction du marché qui est décisive, mais la pure prévision du sujet. De cette manière la distinction entre le terme de concurrence et ceux de monopole et d'oligopole est nette tandis que nous aurions un vaste champ de cas intermédiaires et douteux si nous nous basions sur les effets réels de la politique individuelle sur le prix de marché. Il est donc incorrect de désigner la demande des biens d'un vendeur particulier comme parfaitement élastique. «Kennzeichnend für die Konkurrenz im Angebot ist es, daß der Anbieter mit einer völlig elastischen Nachfrage rechnet, dementsprechend bei seinem Angebot im Preis eine Größe sieht, die vom Umfang dieses seines Angebotes unabhängig ist, und danach die Menge wählt, die er anbietet»⁶³. Ce n'est pas décisif pour cette forme de l'offre que le prix est, en fait, influencé par une diminution ou une augmentation de l'offre individuelle.

D'autre part, il faut souligner le fait qu'Eucken parle du prix du marché anonyme qui est un data pour les particuliers, en cas de concurrence. En effet, il y a encore trois autres cas où le sujet économique considère le prix comme donné sur lequel il fonde sa politique⁶⁴.

⁵⁸ Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 126.

⁵⁹ Ib.: p. 111.

⁶⁰ Ib.: p. 114.

⁶¹ Ib.: p. 111.

⁶² Ib.: p. 115.

⁶³ Ib.: p. 115.

⁶⁴ Ib. p. 113 s.

1° Le monopole partiel où les petits « concurrents » acceptent le prix du « Grand » comme donné et non influençable par leur offre ou leur demande.

2° Le cas de la fixation du prix de la deuxième main par un fabricant d'articles de marques. Cette forme mal définie d'un monopole ou d'un oligopole donne également lieu à un prix qui est considéré comme donné.

3° La fixation du prix par les autorités publiques qui est un acte de dirigisme.

Après avoir vu la définition de la notion « concurrence complète », nous étudierons les caractéristiques qui en découlent et en même temps les effets sur l'économie. Les critères que nous avons développés ont comme première conséquence que le nombre de partenaires ne détermine pas la forme de marché⁶⁵. La notion de concurrence est indépendante du nombre de concurrents sans qu'elle perde sa valeur pour une analyse logique parce que son critère se trouve dans le domaine des plans économiques individuels. De cette manière, nous avons une limite logique entre la concurrence et l'oligopole sans que nous nous servions d'un critère numérique toujours arbitraire. L'oligopoleur prend en considération tant le comportement de la demande que celui des ses concurrents⁶⁶. Le passage de la concurrence à l'oligopole est donc net et s'effectue au moment où les concurrents commencent à se rendre compte de leur influence sur la formation du prix.

La concurrence complète est caractérisée par un mécanisme de coordination qui tient compte de la rareté des biens, donc des besoins plus ou moins intenses des consommateurs. C'est sur le marché anonyme que se forment les prix de concurrence sans qu'un seul poursuive une politique de prix individuelle. Toute suppression ou limitation de la concurrence complète conduit donc inévitablement au détronement du consommateur⁶⁷ en faveur de l'offre ou d'une autorité collective ou publique.

Une conséquence supplémentaire de la formation de prix en concurrence est l'équilibre économique. Nous avons déjà parlé de la stabilité de l'ordre économique à longue et à courte échéance ce qui est un objectif naturel de toute politique économique. Afin de mieux comprendre les propositions d'Eucken pour atteindre cette double stabilité, nous étudierons de plus près sa distinction en stabilité extérieure et intrinsèque ce qui nous permettra également de saisir la signification exacte du terme d'équilibre.

La stabilité extérieure, la possibilité d'un ordre économique de durer pendant une longue période, peut très bien être réalisée dans l'économie dirigée⁶⁸. Cette stabilité extérieure est plutôt une question de force. Des millions d'êtres humains peuvent mourir de faim parce que l'ordre économique fonctionne mal, ce qui n'empêche pas ce mauvais ordre de sub-

⁶⁵ Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 115.

⁶⁶ Ib.: p. 121.

⁶⁷ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 40.

⁶⁸ Ib.: p. 198.

sister. Eucken dit explicitement que la stabilité extérieure n'est pas forcément une forme d'équilibre.

Voyons maintenant la stabilité intrinsèque dont Eucken affirme qu'elle est seulement réalisée dans l'économie individuelle et dans la concurrence complète⁶⁹. L'économie individuelle était stable grâce à l'autonomie de chaque économie individuelle. Le mécanisme d'ordonnance n'était pas nécessaire parce que l'échange des biens provenant de la division du travail était insignifiant. Le mécontentement des sujets économiques était dû à une mauvaise récolte ou à une catastrophe et non pas au mauvais fonctionnement du mécanisme d'ordonnance comme dans l'économie dirigée.

Le mécanisme des prix aboutit, dans le cas de la concurrence complète, à un équilibre du processus économique, ce qui assure la stabilité intrinsèque de l'ordre économique, dans laquelle domine cette forme de marché⁷⁰. Quel est alors cet équilibre du processus économique qui est décisif pour la stabilité intrinsèque d'un ordre économique?

Eucken souligne le caractère universel du problème de l'équilibre qui a son origine dans la philosophie grecque de l'Etat et de la société⁷¹ où cette notion était employée en rapport avec la mesure, le compromis des forces et l'harmonie. Eucken pose le problème de l'équilibre pour toutes les formes d'ordre, pour les systèmes de coordination, les formes de marché, les systèmes monétaires et le commerce international⁷². Nous nous occupons ici du domaine des systèmes de coordination et des formes de marché.

L'analyse du monopole par Eucken nous montre comment il se sert de la notion d'équilibre. Il parle d'un «quasi-équilibre» qui s'établit en cas de monopole de l'offre⁷³. Il y a une sorte d'équilibre en ce sens que tout client peut se procurer la quantité voulue au prix de monopole. Mais il y a deux raisons pour lesquelles Eucken conteste qu'il y ait un véritable équilibre dans le monopole unilatéral (monopole de l'offre ou de la demande):

1° Le monopoleur peut baisser le prix pour améliorer le ravitaillement des consommateurs, ce qui diminue la différence entre le coût marginal et le prix, éventuellement jusqu'à la disparition de cette différence. Il est donc incertain où s'établit le quasi-équilibre.

2° Ce qui est plus important, c'est que l'équilibre général de l'économie est troublé tant qu'il y a une différence entre prix et coût marginal. Les facteurs de production sont mal exploités dans les entreprises monopolistes de sorte que la coordination des différentes branches est insuffisante.

Ceci nous montre trois qualités de l'équilibre tel qu'il est réalisé dans la concurrence complète:

⁶⁹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 198.

⁷⁰ Ib.: p. 198.

⁷¹ Ib.: p. 164.

⁷² Ib.: p. 165.

⁷³ Ib.: p. 35.

1° Le prix assure la concordance de la quantité offerte avec la quantité demandée.

2° Eucken demande que l'équilibre soit rigoureusement déterminé⁷⁴. L'équilibre ne doit dépendre que des conditions objectives de la technologie, de la politique, de la sociologie, de la psychologie etc. Puisque les décisions du monopoleur entrent également dans la sphère des données psychologiques plus ou moins objectives, nous supposons qu'Eucken veut exclure tout équilibre qui soit influencé, à dessein, par les sujets économiques.

3° Le mécanisme d'ordonnance doit aboutir au meilleur ravitaillement général selon le degré de rareté de chaque bien.

A propos du monopole collectif, Eucken fait encore la distinction entre l'équilibre monopoliste partiel et l'équilibre général⁷⁵. Le premier est réalisé dans les formes supérieures de cartels (cartels de régions, de contingents, syndicats) où les membres sont tenus à se comporter comme dans un monopole simple. Le prix et la quantité de chaque membre doivent être décidés par le cartel. Cette distinction ne porte donc pas simplement sur la présence ou absence de la deuxième et troisième qualités d'un véritable équilibre parce que cet équilibre monopoliste partiel ne comporte pas intégralement la première qualité. Ce n'est pas le prix seul qui garantit l'égalité entre la quantité offerte et la quantité demandée, mais il faut que la quantité de chaque offre, qui ne dépend pas automatiquement du prix, soit encore déterminée par l'organe du cartel.

Le premier critère de l'équilibre concerne le mécanisme de coordination. Il est composé d'un élément purement formel et d'un élément matériel. D'une part il porte sur la simple égalité de la demande et de l'offre, donc sur l'équilibre formel entre ces deux forces du marché, d'autre part il exige que l'équilibre s'établisse uniquement par l'intermédiaire du prix. Le deuxième élément montre une analogie entre l'équilibre Euckenien et l'équilibre de la physique qui est la résultante de beaucoup de forces.

La deuxième qualité de l'équilibre est caractérisée par la détermination objective de celui-ci. Pour Eucken, la notion d'équilibre s'oppose à l'idée que celui-ci est influencé par la volonté des sujets économiques. Pour une situation bien déterminée, l'équilibre s'établit nécessairement d'une manière précise, sans qu'il y ait une marge d'incertitude⁷⁶.

C'est le troisième critère qui sort définitivement du domaine formaliste et mécanique de la notion de l'équilibre et montre la relation directe avec les objectifs derniers de l'économie. Il est intéressant d'ailleurs de connaître l'historique de cette question. La définition de la concurrence fut donnée par Eucken très tôt, sans qu'elle ait évolué matériellement: «Bei wahrhaft freier Konkurrenz nimmt der einzelne Anbieter oder Nachfrager den Preis, der sich auf dem Markt bildet, hin»⁷⁷. Mais une disser-

⁷⁴ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 35.

⁷⁵ Ib.: p. 36.

⁷⁶ Ib.: p. 35.

⁷⁷ Eucken, Walter: Kapitaltheoretische Untersuchungen, Jena 1934, p. 107.

tation de la même époque nous montre qu'Eucken n'a pas encore abouti à la notion définitive de l'équilibre. Il a pensé que l'équilibre est réalisé dans l'économie capitaliste libre (sans intervention de l'Etat; St.) grâce au système de prix qui assure un ordre rigoureux⁷⁸. L'évolution du terme d'équilibre a porté principalement sur le troisième critère actuel. Le véritable équilibre a pour conséquence que les prix donnent une image exacte et toujours actuelle de la rareté relative des biens économiques et que chaque manque de rationalité est imputé au responsable⁷⁹. Cette qualité de l'équilibre est la raison principale pour laquelle la concurrence complète assure la meilleure satisfaction des besoins. «Investitionen werden umso sorgfältiger gemacht, je mehr der Verantwortliche für diese Investitionen haftet⁸⁰. Cette constatation montre l'influence favorable d'un mécanisme rigoureux sur la rationalité de la production.

Nous savons que l'équilibre véritable est essentiel pour la stabilité intrinsèque d'un ordre économique. Une économie qui jouit de la division du travail a besoin d'un mécanisme de balance conforme aux buts derniers (voir le troisième critère). Eucken souligne également l'importance du système monétaire qui doit être incorporé dans l'équilibre général et de l'économie domestique, par exemple dans la forme d'une petite propriété foncière, qui contribue également à la stabilité d'un ordre⁸¹.

Eucken a encore trouvé une certaine influence de la stabilité intrinsèque sur la stabilité extérieure ce qui nous montre la place unique de la concurrence complète dans une économie de circulation. L'économie de circulation est caractérisée par la coordination du processus économique par les prix et non pas par l'autorité publique. Si la coordination est insuffisante à cause des formes de marché peu équilibrées, l'Etat est obligé d'intervenir pour améliorer la coordination ce qui peut conduire à des formes de dirigisme. C'est surtout le cas où des monopoles existent partout qui tuent inévitablement l'équilibre des marchés⁸². D'autre part, nous connaissons également de telles transformations à l'intérieur de l'économie de circulation. Les formes de l'oligopole, de l'oligopole partiel et du monopole partiel, toutes peu équilibrées, donnent lieu à des luttes acharnées aboutissant très souvent à une plus grande concentration avec de nouvelles formes de marché comme le monopole simple et collectif et le dyopole⁸³.

Nous touchons ici le problème des luttes dites de concurrence. Eucken s'oppose fermement à la conception de Sismondi et de Marx qui voyaient dans ces luttes des symptômes de la concurrence⁸⁴. Eucken se base sur sa définition même de la concurrence complète exigeant du concurrent

⁷⁸ Eucken, Walter: Staatliche Strukturwandlungen und die Krise des Kapitalismus, dans: Weltwirtschaftliches Archiv, Okt. 1932, p. 308 s.

⁷⁹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 162.

⁸⁰ Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 58.

⁸¹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 198.

⁸² Ib.: p. 43.

⁸³ Ib.: p. 42.

⁸⁴ Ib.: p. 41.

qu'il accepte le prix du marché. Celui-ci ne peut donc pas exercer une influence sur le marché. Un blocus contre un de ses clients serait évidemment sans effet, excepté la conséquence néfaste sur sa propre affaire. Même les luttes de prix sont précisément typiques pour les formes du monopole et de l'oligopole. Les luttes monopolistes — c'est le terme par lequel Eucken désigne ces phénomènes — sont l'expression du pouvoir réel des sujets économiques sur le marché. Les prix peuvent tomber au-dessous des prix de concurrence sans que les clients aient un avantage, à la longue; car le but de la lutte est l'élimination d'un certain nombre de concurrents ou quelquefois la fermeture du marché (par exemple la lutte d'un cartel contre un out-sider)⁸⁵. Ce qu'on appelle en général la concurrence ruineuse n'est donc pas un problème de la concurrence complète pour Eucken. La concurrence complète est libérée — e definitione — de toute stratégie de marché des sujets économiques. Nous tenons à répéter que la notion Euckenienne de concurrence complète doit quand-même couvrir un phénomène réel ce qui la distingue des modèles construits.

C'est justement en rapport avec la valeur réelle de la notion de concurrence qu'Eucken a traité le problème de l'homogénéité des biens économiques et des biens de substitution. Il s'oppose à Chamberlin, qui incorpore l'analyse de la concurrence au problème du monopole parce que les marchés dominés par la dite «concurrence» se décomposent en réalité en une multitude de marchés quasi-monopolistes⁸⁶. Eucken attaque cette conception pour des raisons de bon sens, parce qu'elle ne lui paraît pas donner une image sincère des différences réelles qui existent entre les divers marchés. Il demande que la science définisse exactement une différence qui est une expérience quotidienne courante comme par exemple la différence entre une filature qui satisfait à peu près toute la demande d'un pays et une usine de serrures qui doit compter avec des centaines de concurrents équivalents.

Eucken admet que les divers biens offerts ne sont presque jamais homogènes⁸⁷. Mais la science peut s'abstenir d'étudier l'homogénéité des biens parce que cette étude s'éloignerait de la question principale: Quelles sont les données qui déterminent les plans économiques? Eucken éclaircit sa méthode de distinction scientifique par l'analyse des quatre cas suivants⁸⁸: La présence de biens de substitution, la domination d'une certaine région par un concurrent, l'existence d'une clientèle fidèle, la situation où le successeur d'un concurrent se comporte en monopoleur.

1° La présence de biens de substitution peut forcer le seul offrant d'une branche à poursuivre une politique de concurrence. C'est le cas de l'offrant qui calcule son prix strictement d'après le prix du bien de substitution, lorsque par exemple un brasseur calcule le prix de la bière d'après celui du vin. Il considère le prix de bière comme figurant sur la

⁸⁵ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 42.

⁸⁶ Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 116.

⁸⁷ Ib.: p. 120.

⁸⁸ Ib.: p. 117 ss.

liste des vins sans compter avec une influence de sa production sur les prix des vins et de la bière. Une condition sine qua non pour un tel comportement du brasseur est naturellement que la consommation de vin soit beaucoup plus importante que celle de la bière. Mais le monopole subsiste si le brasseur calcule avec une zone de prix suffisante pour poursuivre une politique de prix. Eucken constate que c'est le cas si le brasseur considère la substitution immédiate de la bière par le vin comme peu probable et ne détermine pas simplement le prix de la bière selon les prix des vins. Eucken admet donc seulement qu'un monopole simple se transforme en concurrence en raison de la substitution si l'offrant calcule avec une substitution immédiate, ce qui est très important pour le problème de l'homogénéité des biens en général. L'attente de la substitution immédiate est donc la deuxième condition sine qua non pour la forme de la concurrence sur un marché avec des produits individualisés. Nous nous rendons compte que le champ de la concurrence est assez limité de sorte qu'Eucken parle déjà de monopole où d'autres auteurs emploieraient encore le terme de concurrence impure ou imparfaite. Pour distinguer les différences à l'intérieur de la notion du monopole, Eucken parle de positions plus ou moins puissantes des monopoleurs⁶⁹.

2° Une entreprise peut dominer une certaine région grâce à la différence des frais de transport tandis qu'elle vend en concurrence dans les régions plus lointaines. Le marché est monopolé tant que l'entreprise a une certaine marge pour une politique de prix qui prend en considération le comportement de la demande. La limite entre le monopole et la concurrence est locale. Au-delà de cette limite, l'entreprise considère le prix de concurrence comme donné. Nous constatons de nouveau que la notion de concurrence doit être assez étroite: elle exige que les partenaires n'aient aucune marge pour déterminer le prix, ce qui découle directement de la définition initiale.

3° L'existence d'une certaine clientèle ne crée pas encore une position monopoliste parce que le vendeur doit se soumettre aux prix du marché s'il veut conserver ou même augmenter sa clientèle. Ce n'est que lorsque les clients sont étroitement liés à l'entreprise, par la tradition ou une situation géographique particulière, que le vendeur jouit d'un marché distinct en tant que monopoleur. Eucken ne parle pas explicitement de la publicité qui peut conduire à un monopole d'opinion dû à la fidélité de la clientèle. Mais ce monopole est également dû à une sorte de tradition ce qui incorpore apparemment le problème de la publicité pour les formes de marché dans celui de la clientèle fixe.

4° Il est possible que deux gérants d'entreprises qui se trouvent objectivement dans la même situation agissent l'un comme concurrent et l'autre comme monopoleur. Il est intéressant qu'Eucken traite ce phénomène uniquement pour le cas où l'un d'eux succède à l'autre dans la même entreprise et non pas le cas où tous les deux agissent en même temps dans deux entreprises différentes. Nous reviendrons à ce fait dans

⁶⁹ Eucken, Walter: Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 117.

notre critique. Le critère est toujours celui du plan individuel. Cela ne veut pas dire que celui qui joue au monopoleur agirait plus en sa faveur que l'autre. Il peut très bien être obligé de changer sa politique parce qu'il a mal jugé la situation de son entreprise sur le marché.

Nous insistons encore sur la constatation d'Eucken que la concurrence complète est une concurrence des services rendus⁹⁰. Ce n'est pas une compétition où les uns nuisent aux autres pour se maintenir sur le marché. La contribution de l'entrepreneur a un double aspect:

1° L'adaptation de la production aux besoins soutenus par le pouvoir d'achat⁹¹. L'instrument qui permet à y arriver est le calcul comparatif entre les prix et les coûts où ceux-ci reflètent l'utilité perdue.

2° La diminution du coût par l'amélioration de l'organisation et de la technique.

Il en découle le rôle prépondérant de la calculation du coût en concurrence complète et pour la coordination raisonnable des biens de production et pour le progrès économique.

C'est sur cette base d'intérêt général que le concurrent peut avoir du succès. Ou bien il réalise des bénéfices pendant une certaine «période de friction» grâce à la découverte de nouveaux besoins, ou bien ses bénéfices résultent d'une compression du coût supérieure à celle des autres concurrents. Chaque absence d'effort doit être payée par le responsable et non pas par les consommateurs. C'est une différence fondamentale avec toutes les formes quasi-monopolistes où les offrants ont une certaine marge de sécurité due à leur position de force.

Cette concurrence de la contribution productive aboutit, sur le marché du travail, aux salaires d'après les services rendus de l'ouvrier⁹². La répartition se fait automatiquement selon les idées d'Eucken sur la justice.

C'est pour des raisons de liberté et d'adaptation à la situation changeante qu'Eucken exige la propriété privée pour le bon fonctionnement d'une économie concurrentielle. Et c'est uniquement dans l'économie concurrentielle que la propriété privée est utile tant pour le propriétaire que pour le non-propriétaire. «Gelingt es ihm nicht, wenigstens auf die Dauer eine durchschnittliche Dispositionsleistung herbeizuführen, so entzieht ihm der Mechanismus der vollständigen Konkurrenz unerbittlich seine Verfügungsmandate über die Produktionsmittel⁹³. La propriété privée signifie donc en concurrence complète:

1° Puissance et liberté de disposition au service de l'économie nationale.

2° Impuissance de limiter la liberté de disposition des autres propriétaires au détriment de l'économie nationale⁹⁴.

⁹⁰ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 247.

⁹¹ Ib.: p. 71.

⁹² Eucken, Walter: Kapitaltheoretische Untersuchungen, op. cit., p. 118.

⁹³ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 274.

⁹⁴ Eucken, Walter: Wettbewerb, Monopol und Unternehmer, Bad Nauheim, 1953, p. 19.

Eucken accepte donc qu'il y ait, en concurrence complète, un équilibre de la répartition de la puissance économique entre les propriétaires des entreprises privées⁸⁵. L'existence de cet équilibre laisse apparaître les différences de fortunes comme peu importantes ce qui a amené Eucken à renoncer à toute politique fiscale dans ce domaine. Nous cherchons en vain des propositions concernant les impôts sur la fortune et la succession pour diminuer les différences de situations économiques des individus.

Nous avons déjà vu que toutes les formes de marché, donc y compris la concurrence complète, existent sur un marché ouvert et un marché totalement ou unilatéralement fermé. Eucken accepte-t-il les deux possibilités de la concurrence complète ou fait-il une discrimination, de principe, des marchés fermés?

La définition d'Eucken d'un marché fermé est assez restreinte. La demande ou l'offre doit être fermée par une loi de droit public, par la tradition ou par l'opinion publique⁸⁶. La lutte acharnée d'un cartel pour empêcher la fondation de nouvelles entreprises n'est pas considérée comme fermeture du marché: l'admission au marché y est seulement rendue difficile sans être toutefois impossible pour un concurrent riche en capitaux désirant conquérir une place sur le marché. Il semble cependant que le boycott privé peut aboutir à une situation qui mériterait également le nom de marché fermé sans que l'Etat ait favorisé sa création. En effet, Eucken a ajouté, dans son livre «Grundsätze der Wirtschaftspolitik», aux mesures étatiques ce système des groupes privés et des entreprises monopolistes qui sert à limiter la liberté d'action des out-siders⁸⁷. La forme fermée de la concurrence est toujours due à une certaine réglementation de l'Etat, comme par exemple, dans le moyen-âge, aux prescriptions sévères relatives aux corporations.

Il est important que la concurrence complète puisse exister sur un marché fermé⁸⁸. Mais il y a deux raisons pour lesquelles Eucken propose l'ouverture de tous les marchés⁸⁹. Il considère même cette mesure comme nécessaire à la constitution d'une économie concurrentielle, en admettant toutefois quelques rares exceptions comme l'émission des billets par la banque centrale.

La première raison pour le rejet des marchés fermés se base sur l'expérience que la fermeture de l'offre et de la demande favorise énormément la formation de monopoles. Les cartels sont beaucoup mieux fondés s'il sont protégés par une interdiction d'investissements ou par une interdiction d'importation. D'autre part, on constate une certaine tendance de transformation des monopoles et oligopoles en concurrence dans les cas où il n'y a pas de fermeture de marché. «Schon deshalb ist die Öffnung

⁸⁵ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 274.

⁸⁶ Eucken, Walter: Die Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit., p. 125.

⁸⁷ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 265.

⁸⁸ Ib.: p. 266.

⁸⁹ Ib.: p. 265 s.

von Angebot und Nachfrage eine Voraussetzung für die Konstitution der Wettbewerbsordnung im Zeitalter der Industrie»¹⁰⁰.

La deuxième raison envisage nettement les qualités intrinsèques de la concurrence complète sur un marché fermé. Vu le dérangement de la liaison entre les marchés, la concurrence complète ne fonctionne plus intégralement. L'ordonnance du processus économique ne se base plus complètement sur les besoins des consommateurs, mais sur les décisions des autorités publiques. Les quasi-rentes dans les branches fermées sont un phénomène accessoire.

En définitive, Eucken exige comme base de l'économie concurrentielle la concurrence complète ouverte, et nous pouvons ajouter l'ouverture des marchés comme condition nécessaire de cette forme de marché en analogie avec la neutralité de l'argent également exigée par Eucken.

b) Dans quelle mesure l'ordre concurrentiel se base-t-il sur la concurrence complète?

La forme de marché de la «concurrence complète» domine l'ordre concurrentiel¹⁰¹. Dans quelle mesure Eucken accepte-t-il à côté de la concurrence complète les autres formes de marché et celles de l'économie dirigée. Il est intéressant de relever qu'il ne donne pas une réponse doctrinale à tous les cas, mais il déclare explicitement que la solution dépend de la situation naturelle et historique de chaque pays¹⁰². Mais il ne donne pas de principes concernant la différenciation de l'ordre économique selon la situation concrète d'un pays.

Eucken accepte une seule forme d'ordre favorable à la stabilité de l'économie à côté de la concurrence complète: c'est l'économie individuelle qui est et doit être très répandue. A cause des difficultés extraordinaires de coordonner suffisamment l'économie, Eucken exige que la politique économique développe les éléments de l'économie individuelle¹⁰³. L'avantage évident de cette forme d'ordre est que les hommes deviennent plus indépendants du marché et ont une sécurité supplémentaire en période de pénurie. Mais l'économie individuelle doit rester une forme accessoire parce qu'elle est inapte à coordonner le processus économique industriel qui se base sur la division du travail.

Avant d'aborder le problème de l'intégration des éléments de l'économie dirigée dans un ordre concurrentiel, nous étudierons la question de la présence d'autres formes de marché que la concurrence complète. Le principe fondamental de toute politique économique est le développement de la concurrence complète. Il n'y a pas d'exception à cette règle, ce qui signifie que les autres formes de marché peuvent être seulement tolérées, mais jamais désirées.

¹⁰⁰ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 266.

¹⁰¹ Ib.: p. 246.

¹⁰² Ib.: p. 246.

¹⁰³ Ib. p. 247.

Les raisons de cette attitude d'Eucken proviennent principalement de son jugement très favorable de la concurrence complète. Le développement excessif du réseau de monopoles est particulièrement dangereux. Le nombre croissant des monopoles rend plus probable le fait que ceux-ci se rencontrent sur le marché. Cela favorise la transformation des monopoles simples (monopoles unilatéraux de l'offre ou de la demande) en monopoles bilatéraux. Cette forme de marché est extrêmement instable. Si nous nous imaginions une économie totalement monopoliste, elle serait donc complètement déséquilibrée et aurait une tendance accentuée vers l'économie dirigée ¹⁰⁴. L'attitude d'Eucken envers les monopoles et quasi-monopoles qui sont nés à cause du comportement anormal de l'offre est très significative. Cette anomalie se traduit par le fait que la quantité offerte sur le marché peut s'augmenter à la suite d'un fléchissement du prix. Eucken traite seulement le cas le plus connu, celui du marché du travail, où la main-d'œuvre offerte peut s'augmenter parallèlement à une diminution des salaires.

Si des monopoleurs partiels se rencontrent sur le marché du travail, celui-ci est toujours instable ce qui se manifeste par les grèves et la mobilisation des pouvoirs politiques ¹⁰⁵. C'est un danger permanent et très considérable parce que l'Etat est obligé d'intervenir.

La réalisation de la concurrence complète sur le marché du travail atténue ou résout même quelquefois le problème de l'anomalie de l'offre ¹⁰⁶ et rend en même temps la stabilité au marché. La pression sur les salaires telle qu'elle existe en présence des groupes de puissance privés et publics devient impossible. Eucken pense surtout à transformer la demande en concurrence par l'amélioration des possibilités de transport ¹⁰⁷. Si la concurrence est établie du côté de la demande, il n'y a plus de raisons d'être pour un syndicat qui unifie l'offre. Les syndicats sont donc nettement un corps étranger dans une économie concurrentielle. Eucken reconnaît cependant le rôle important des syndicats sur un marché du travail quasi-monopoliste du côté de la demande ¹⁰⁸.

D'autre part, Eucken incorpore les formes monopolistes et oligopolistes naturelles inévitables dans son ordre concurrentiel. «Gewisse Machtpositionen entstehen auch bei vollständiger Anwendung der Prinzipien» ¹⁰⁹. Il s'agit ici des monopoles ou obligopoles naturels des branches ayant un optimum d'exploitation très considérable. Les centres de puissance existent bien qu'on se soit servi de tous les moyens pour éviter la formation des monopoles. Le problème de leur présence n'est donc pas le même que celui du contrôle des monopoles (ou seulement des cartels) qu'on voulait résoudre par exemple en Allemagne par le décret sur les cartels de 1923 ¹¹⁰.

¹⁰⁴ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 43.

¹⁰⁵ Eucken, Walter: Unser Zeitalter der Mißerfolge, op. cit., p. 33.

¹⁰⁶ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 304.

¹⁰⁷ Ib.: p. 43.

¹⁰⁸ Ib.: p. 186.

¹⁰⁹ Ib.: p. 291.

¹¹⁰ Ib.: p. 262.

Y a-t-il aussi des cas où Eucken intègre des éléments de l'économie dirigée dans l'économie concurrentielle? «Wirtschaftliche Macht sollte in einer Wettbewerbsordnung nur soweit bestehen, wie sie notwendig ist, um die Wettbewerbsordnung aufrecht zu erhalten»¹¹¹. Ce principe limite, d'une manière rigoureuse, les possibilités de l'ordre concurrentiel de se servir des diverses formes de l'économie dirigée.

Le seul cas où Eucken s'éloigne explicitement de l'économie de circulation est celui de la banque centrale qui possède le privilège absolu d'émettre les billets de banque¹¹². Cet institut national n'a cependant pas d'autres buts que de rendre possible l'ordre concurrentiel par l'établissement d'un ordre monétaire satisfaisant.

Eucken s'oppose à la transformation des monopoles et oligopoles naturels en monopoles étatiques. A ce propos, il cite même une usine à gaz parmi les monopoles qui ne devraient pas être étatisés ou communalisés¹¹³. Il montre les inconvénients d'une entreprise de chemins de fer ou d'une usine d'électricité en propriété publique en envisageant leur politique durement monopoliste et leur pression habituelle sur la concurrence de substitution (par exemple les chemins de fer contre les transports routiers)¹¹⁴. Mais il reste difficile de savoir si Eucken désire un retour intégral de toutes les entreprises publiques à la propriété privée, à côté des banques centrales. Qu'il a montré les dangers des monopoles d'Etat en général ne nous donne pas encore le droit d'affirmer qu'il n'acceptait pas l'exploitation publique de la poste, du téléphone, du télégraphe, de la radio et même des chemins de fer. Toutefois son silence absolu à ce sujet nous apprend qu'il aurait apprécié toute solution intelligente qui tendrait à réaliser, dans ce domaine, l'exploitation privée en tenant compte des exigences politiques et sociales. Une telle solution lui conviendrait d'autant plus qu'il n'acceptait nulle part des buts politiques et sociologiques concrets dépassant le simple objectif de la liberté.

En principe, Eucken s'est prononcé contre toute combinaison de l'économie du marché avec l'économie dirigée. L'interdépendance des marchés rend impossible le fait que quelques branches soient dirigées par l'administration centrale et les autres par la concurrence. Eucken a comparé l'ordonnance partiellement centrale du processus économique à une salle de concert où deux directeurs jouent en même temps avec leurs orchestres¹¹⁵. Le seul résultat sera que l'un d'eux se subordonne à l'autre ce qui se produira aussi dans l'économie: ou la concurrence ou plutôt l'économie centralement dirigée emportera la victoire.

Voyons encore si Eucken maintient cette attitude rigoureuse dans une situation complètement déséquilibrée. Un tel déséquilibre se manifeste avant tout dans le chômage et le dérangement du commerce international. Il s'agit presque toujours de dérangements de l'équilibre général. «Lang

¹¹¹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 291.

¹¹² Ib.: p. 291.

¹¹³ Ib.: p. 291 s.

¹¹⁴ Ib.: p. 293.

¹¹⁵ Ib.: p. 144.

anhaltende Gleichgewichtsstörungen lassen immer darauf schließen, daß das allgemeine Gleichgewichtssystem versagt»¹¹⁶.

Eucken conteste que le chômage général de la dépression mondiale était dû à une évolution logique et nécessaire du «capitalisme». Il était plutôt la conséquence de certaines formes du marché et de systèmes monétaires qui n'assuraient pas l'équilibre général. C'étaient par exemple les monopoles et les oligopoles qui créaient des marchés déséquilibrés. «Es läßt sich ganz exakt feststellen, daß gleichgewichtslose Marktformen und Geldsysteme zu kumulativer Depression und zu Massenarbeitslosigkeit führen müssen»¹¹⁷. Il est logique qu'un déséquilibre général ne peut être surmonté que par la liquidation de ses causes. Il faut donc l'établissement d'un système d'ordonnance apte à ramener le processus économique à l'équilibre général. Nous avons déjà vu que la concurrence complète pouvait remplir cette fonction.

Eucken se laisse diriger des mêmes considérations dans le cas d'une balance déséquilibrée des paiements. Ce n'est pas l'Etat qui doit rétablir l'équilibre par son intervention. A la longue, les importations ne peuvent pas dépasser les exportations parce que les crédits accordés doivent être payés intégralement si nous faisons abstraction de dons charitables. Le problème est seulement de réaliser le compromis entre exportations et importations sur le niveau de vie le plus élevé. A cette fin, le calcul économique doit permettre un choix raisonnable des biens d'importation et d'exportation. «Durch zentrale Stellen kann dieses Problem nicht befriedigend gelöst werden»¹¹⁸.

II. La réalisation de l'ordre concurrentiel

1° Le problème théorique de la réalisation d'un ordre conçu par un économiste

Nous avons vu que l'ordre concurrentiel se base principalement sur la concurrence complète, mais qu'il contient, dans une mesure très limitée, également d'autres formes d'ordonnance. Ce complexe n'est pas une fiction, mais doit être réalisé par la politique économique. L'économiste ne peut pas se contenter de concevoir un ordre économique systématique, mais il doit s'occuper des difficultés de la réalisation dans une certaine situation historique en se rendant compte également du caractère de l'homme et de la société de cette époque. Comme nous l'avons montré, cette intention a précisément amené Eucken à nier la valeur des modèles construits en économie politique. Il a donc toujours pris au sérieux les critiques qui envisageaient les difficultés de réalisation de son ordre concurrentiel et en particulier de la concurrence complète¹¹⁹.

¹¹⁶ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 166.

¹¹⁷ Eucken, Walter: Unser Zeitalter der Mißerfolge, op. cit., p. 43.

¹¹⁸ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 166.

¹¹⁹ Eucken, Walter: Technik, Konzentration und Ordnung der Wirtschaft, dans: Ordo 3, 1950, p. 4.

Ces problèmes, purement économiques se distinguent nettement de ceux du politicien économique. Celui-ci s'occupe de l'adaptation des connaissances économiques par l'appareil politique. Pour lui, les difficultés de réalisation d'un ordre économique dépassent de loin celles de l'économie politique. Il doit se rendre compte des réserves formulées par les politiciens¹²⁰ provenant de leur ignorance, de leur vue à courte échéance, de leur conservatisme et de leur égoïsme individuel ou social. La distinction entre les problèmes de l'économiste et du politicien économique est peut-être mieux saisie si nous prenons l'exemple d'un dictateur absolu. Pour lui, tous les problèmes de réalisation de l'ordre économique sont purement économiques parce qu'il ne doit pas prendre en considération la réaction d'autres politiciens quand il propose la constitution économique, cadre juridique de l'ordre économique.

Si nous prononçons le terme de «constitution économique», nous touchons justement une idée fondamentale d'Eucken. En opposition avec les classiques du laissez-faire, il ne croit plus qu'un ordre économique raisonnable se crée de lui-même, mais doit être constitué par la volonté politique. «Die Wettbewerbsordnung sollte ein integrierender Bestandteil der Rechtsverfassung sein»¹²¹. Les trois pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, doivent être soumis à la décision générale sur l'ordre économique¹²² qui n'est rien d'autre que la «constitution économique».

Eucken a explicitement confronté la valeur de cette constitution économique avec celle de l'éducation morale des hommes. Il s'est exprimé nettement en faveur de la première. «Keine geistig-religiöse oder politische Bewegung wird diese Fragen (des ordres humains, St.) lösen, wenn es nicht gelingt, in adäquaten Wirtschaftsordnungen die Lenkung des alltäglichen Wirtschaftsprozesses durchzuführen»¹²³. L'amélioration éthique de l'homme ne peut pas faire disparaître les inconvénients de l'ordre économique¹²⁴.

Si Eucken n'a pas cru que l'éducation morale puisse diminuer l'importance du problème de l'ordre économique, il a quand-même attribué une certaine valeur à la moralité pour la réalisation d'un ordre économique. L'effet est surtout visible dans l'établissement de la constitution économique parce qu'il faut un certain minimum d'intérêt commun pour qu'on s'occupe d'elle¹²⁵. Dans le processus économique quotidien, Eucken se rend compte de l'égoïsme des hommes et son ordre économique fonctionne pour le mieux de la société sans un changement d'attitude de l'homme. «Die Wettbewerbsordnung aber zwingt auch den reinen Egoisten, für das Gesamtinteresse tätig zu sein»¹²⁶.

¹²⁰ Nous comprenons ici par politicien tout homme disposant d'un certain pouvoir politique.

¹²¹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 307.

¹²² Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 28.

¹²³ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 184.

¹²⁴ Ib.: p. 199.

¹²⁵ Ib.: p. 367 s.

¹²⁶ Ib.: p. 385.

Cette affirmation absolue est restreinte, cependant, quand Eucken dit qu'un monopoleur au niveau moral élevé s'efforcerait de lui-même d'aboutir à l'élévation du niveau général de vie ce qui faciliterait substantiellement la réalisation de l'ordre concurrentiel ¹²⁷.

Il est important d'insister sur le fait que l'ordre concurrentiel peut fonctionner malgré l'égoïsme des hommes et qu'il est le seul ordre à pouvoir maîtriser cet égoïsme. Mais l'ordre concurrentiel ne fait pas appel à une seule force motrice, à celle de l'égoïsme ¹²⁸. Eucken sait parfaitement qu'il y a aussi d'autres motifs dans l'intérêt individuel d'un ménage ou d'une entreprise. «Den spontanen Kräften der Menschen zur Entfaltung zu verhelfen und zugleich dafür zu sorgen, daß sie sich nicht gegen das Gesamtinteresse wenden, ist das Ziel, auf das sich die Politik der Wettbewerbsordnung richtet ¹²⁹.

2° Les conditions de réalisation de l'ordre concurrentiel

Des puissances considérables s'opposent à la constitution d'un ordre économique ¹³⁰. Il est donc très important d'étudier les conditions de réalisation de l'ordre concurrentiel, d'autant plus qu'Eucken a affirmé: «Von einer Lösung des ordnungspolitischen Problems ist das 20. Jahrhundert in seiner Mitte weiter entfernt als zu seinem Beginn» ¹³¹.

Le choix des conditions à remplir pour réaliser l'ordre concurrentiel conduit à la distinction qu'Eucken établit entre les principes constitutifs et régulateurs. «Somit gibt es zwei Gruppen von Prinzipien, die sich nahe berühren: die konstituierenden und die regulierenden. Erstens geht es um die Herstellung der Wettbewerbsordnung; zweitens darum, die Wettbewerbsordnung funktionsfähig zu erhalten» ¹³². Les principes constitutifs assurent effectivement la réalisation de la concurrence complète, tandis que les principes régulateurs s'occupent des autres formes de marché inévitables dans l'ordre concurrentiel et de leurs correctifs nécessaires.

a) Les principes constitutifs ¹³³

Tous les principes constitutifs servent à réaliser, in concreto, la décision fondamentale sur la politique générale. Ce ne sont donc pas des principes dogmatiques juridiques ou du droit naturel. Des principes comme la propriété privée ou la liberté de contracter ne sont pas déduits du droit naturel, mais Eucken les stipule simplement en vue de la réalisation d'un ordre concurrentiel ¹³⁴.

¹²⁷ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 368.

¹²⁸ Ib.: p. 365.

¹²⁹ Ib.: p. 365.

¹³⁰ Ib.: p. 241.

¹³¹ Ib.: p. 241.

¹³² Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 32.

¹³³ Ib.: p. 32 ss.

¹³⁴ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 280.

L'efficacité de ces principes provient de leur interdépendance. L'application isolée peut même être nuisible pour l'ordre concurrentiel, ce qui est évident, par exemple, pour les principes de la propriété privée et de la liberté de contracter¹³⁵. Mais cette interdépendance concerne également la relation entre les principes constitutifs et régulateurs¹³⁶.

1° Le principe fondamental

Le principe fondamental de la réalisation de l'ordre concurrentiel est d'accepter le système de prix en état de fonctionner de la concurrence complète comme critère essentiel de toute mesure économique politique.

Ce principe est valable, en particulier, pour la politique conjoncturelle et la politique sociale. Eucken croyait que les dépressions économiques étaient liées à la non-réalisation du principe fondamental¹³⁷. Mais les autres principes doivent également être observés si on veut poursuivre une politique conjoncturelle et sociale raisonnée.

Les effets du principe fondamental ne sont pas seulement négatifs (contre les subventions étatiques, les monopoles forcés etc.), mais surtout positifs au sens d'une politique de constitution économique aboutissant au développement de la concurrence complète¹³⁸. Cette politique a d'autant plus de sens que la technique moderne elle-même renforce la concurrence¹³⁹ bien qu'il y ait d'autre part un certain domaine où la technique a une tendance incontestable vers la grande exploitation¹⁴⁰. Eucken a même souligné que la politique économique influence la grandeur des exploitations¹⁴¹ qui est une donnée très importante pour la réalisation de la concurrence complète. Du point de vue psychologique, Eucken n'a jamais contesté les difficultés qui s'opposent à une politique concurrentielle: Il existe partout une tendance active à la formation des monopoles, et l'Etat lui-même est exposé à la pression des intéressés.

2° La place prépondérante de la politique monétaire

Le calcul du coût peut devenir insensé s'il n'existe pas une certaine stabilité de la valeur monétaire, et les relations de prix sont faussées¹⁴². L'ordre monétaire est donc de première importance pour le bon fonctionnement de l'ordre concurrentiel.

Sans entrer dans le détail du problème, citons les deux propositions d'Eucken à ce sujet: stabilisation de la valeur monétaire et automatisme de

¹³⁵ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 291.

¹³⁶ Ib.: p. 304.

¹³⁷ Ib.: p. 310.

¹³⁸ Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung und ihre Verwirklichung, op. cit., p. 33 ss.

¹³⁹ Eucken, Walter: Grundsätze der Wirtschaftspolitik, op. cit., p. 227.

¹⁴⁰ Ib.: p. 240.

¹⁴¹ Eucken, Walter: Technik, Konzentration und Ordnung der Wirtschaft, op. cit., p. 15.

¹⁴² Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 35.

cette stabilisation. L'automatisme est désiré parce que l'expérience a montré les faiblesses d'une politique monétaire qui fait trop confiance à ses dirigeants. Eucken soutient, en principe, le plan Graham¹⁴⁸ qui propose la liaison de l'unité monétaire à un groupe déterminé de quinze matières premières. Une agence centrale aurait la tâche d'acheter ou de vendre ces matières premières dans la proportion fixée d'avance afin de maintenir le prix du groupe unitaire. Cette agence devrait collaborer avec la banque centrale qui garde une certaine influence sur la valeur monétaire par sa politique de crédit. Eucken propose d'autre part une combinaison avec le plan Chicago qui empêche la création de monnaie scripturale par les banques privées.

3° Les marchés ouverts

Nous avons vu que la fermeture des marchés empêche le bon fonctionnement de la concurrence complète:

1° La concurrence complète peut subsister sur un marché fermé, mais sans que la liaison entre les marchés soit assurée. Les relations de prix ne sont plus capables de représenter les relations entre les besoins.

2° Sur un marché fermé existe une tendance permanente et accentuée à la formation de monopoles.

Eucken s'est donc prononcé pour une politique qui évite toute fermeture des marchés. L'Etat ne devrait plus opérer d'interdiction d'importation ou d'investissement. Il faut interdire toute forme de concurrence empêchant une partie de l'offre ou de la demande de devenir efficace: toute sorte de boycott, les rabais de fidélité, les contrats d'exclusivité, les prix de lutte.

Les droits de douane protecteurs qui ne sont pas prohibitifs sont, en principe, compatibles avec la concurrence complète. Mais ils peuvent avoir un effet indirect sur la concurrence complète: s'ils sont favorables à la formation de cartels pouvant séparer maintenant le marché interne du marché international.

Eucken s'oppose également aux méthodes de fermeture où l'Etat soutient la politique monopolistique privée: droit des brevets, protection des marques avec fixation des prix de commerce. Seuls les brevets «fondamentaux» peuvent fermer un marché. En ce qui concerne le droit des brevets, Eucken a fait une proposition pratique pour son amélioration: Contrainte de contracter une licence avec tout intéressé sérieux, donc une sorte de licence forcée générale. En cas de litige, ce serait l'office de brevets qui fixerait le prix de la licence.

4° La propriété privée

A la question: Est-ce que la propriété privée des moyens de production est nécessaire pour la réalisation de l'ordre concurrentiel? Eucken répond par l'affirmative. D'une part, la position de puissance fondée sur la centralisation de la propriété (propriété collective) provoquerait très pro-

¹⁴⁸ Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 78.

blement l'exercice quotidien de cette puissance. D'autre part, le directeur de l'exploitation n'aurait pas la liberté nécessaire pour trouver et réaliser les meilleures combinaisons des moyens de production (manque de décisions spontanées) et l'ordonnance des investissements ne serait plus réalisable.

Eucken avoue explicitement que l'ordre concurrentiel tolère un certain nombre d'exploitations nationalisées¹⁴⁴. Mais ces établissements doivent se soumettre à la formation de prix sur les marchés et ne doivent pas dominer toute une branche.

Comme nous l'avons constaté, Eucken conteste que la propriété privée puisse conduire à une mauvaise situation économique ou sociale dans l'ordre concurrentiel; c'est uniquement dans cet ordre économique, cependant, que la propriété privée ne devient pas le fondement de puissance individuelle, que la propriété privée individuelle ne profite pas seulement au propriétaire, mais aussi au non-propriétaire.

5° La liberté de contracter

Le critère de l'utilité de la liberté de contracter dans l'ordre concurrentiel est de savoir si celle-ci stimule la concurrence ou la détruit. D'une part, la liberté de contracter est indispensable pour le fonctionnement intégral du marché, d'autre part, elle est apparemment incompatible avec l'ordre concurrentiel en ce sens qu'elle sert à éviter la concurrence (contrats de cartel etc.).

Afin de soumettre la liberté de contracter à l'ordre concurrentiel, Eucken veut la supprimer pour les cas où l'on en abuse pour limiter la liberté réelle de contracter des autres sujets économiques ou lorsque la concurrence complète n'est pas réalisée (contrôle étatique des monopoles).

6° La responsabilité

«Wer den Nutzen hat, muß auch den Schaden tragen»¹⁴⁵. L'importance du principe de la responsabilité complète pour l'ordre concurrentiel se base sur les facteurs suivants:

1° La responsabilité intégrale force le sujet économique à prendre ses décisions avec prudence, à bien réfléchir, en particulier, à la nécessité d'investir.

2° Si la responsabilité économique existe, l'agrandissement des entreprises qui augmente la concentration peut seulement résulter du calcul du coût et non pas d'un désir de puissance.

3° La responsabilité économique est une condition pour un ordre social caractérisé par la liberté et la responsabilité individuelle.

Cette mise en relief de la responsabilité a amené Eucken à proposer une révision du droit des sociétés, en particulier des sociétés anonymes. La responsabilité des actionnaires majoritaires (plus de 50 % du capital

¹⁴⁴ Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 49.

¹⁴⁵ Ib.: p. 57.

propre) ainsi que celle de la direction ne devrait pas être limitée. Une solution analogue serait trouvée pour les sociétés à responsabilité limitée.

7° La constance de la politique économique

Une constance relative des données économiques, donc également de la politique économique elle-même, est nécessaire afin que les grands investissements ne courent pas trop de risque. Une enquête aux Etats-Unis a montré que les chefs d'entreprise n'achètent des machines que si elles peuvent être amorties en trois à cinq ans¹⁴⁶. Une meilleure constance de la politique économique pourrait faire quadrupler cette période ce qui augmenterait considérablement les investissements.

Un risque trop grand renforce également la tendance à la formation de concerns: une tendance très dangereuse pour l'ordre concurrentiel.

b) Les principes régulateurs

1° Les autres formes de marché

Nous avons vu que l'ordre concurrentiel contient nécessairement des formes monopolées (les monopoles et oligopoles naturels) qu'Eucken veut laisser en propriété privée.

L'incorporation de ces monopoles et oligopoles inévitables dans l'ordre concurrentiel ne se fait donc pas par l'étatisation, mais par un contrôle rigoureux qui oblige les entreprises à poursuivre une politique concurrentielle. Sans parler maintenant des problèmes de la réalisation, nous énonçons le principe du traitement des formes monopolistes inévitables: Les entreprises sont contraintes de renoncer à exploiter leur position de force et de se comporter comme des concurrents. Le postulat important relatif à ce principe est que le prix soit égal au coût marginal et qu'il soit en même temps un prix d'équilibre¹⁴⁷. Le contrôle doit exercer également une certaine pression sur la rentabilité (*Wirtschaftlichkeit*) de l'entreprise. Une politique analogue est proposée pour les oligopoles naturels. Eucken se réfère à la «concurrence liée» contrôlée par l'Etat ce qui est une forme de l'oligopole modifiée en une sorte de concurrence comme on la trouve chez Miksch¹⁴⁸.

Eucken n'est pas seulement opposé à l'étatisation des monopoles, mais aussi à la soumission à un ordre de direction commune des chefs d'entreprise et de leurs ouvriers («*berufständische Ordnung*»), et il propose un contrôle par un office de monopoles indépendant de l'administration (par exemple indépendant du ministère de l'économie nationale). Sa tâche serait de dissoudre les monopoles qui peuvent être évités et de contrôler les autres.

La lutte contre les monopoles et leur contrôle aurait également des effets prophylactiques ce qui facilite naturellement le travail de l'office des monopoles¹⁴⁹.

¹⁴⁶ Eucken, Walter: *Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung*, op. cit., p. 45.

¹⁴⁷ *Ib.*: p. 69.

¹⁴⁸ *Ib.*: p. 71.

¹⁴⁹ *Ib.*: p. 70.

2° La politique du revenu

La répartition des revenus d'après la concurrence complète doit être corrigée parce que l'inégalité aboutit à une production de biens de luxe avant que les besoins les plus importants des économiquement faibles ne soient satisfaits. La politique fiscale, en particulier la progression, peut servir à cette fin. Ses limites sont fixées par le bon fonctionnement de l'ordre concurrentiel: «Sie darf nicht so weit gehen, daß die Neigung zu investieren nachläßt»¹⁵⁰. Il faut insister sur le fait que le champ d'activité de cette politique est restreint puisqu'elle s'oppose à toute progression qui aurait comme conséquence la moindre diminution du programme des investissements.

3° Le calcul économique

La concurrence complète assure un calcul économique raisonnable de l'économie nationale et mondiale par l'ordonnance des calculs économiques particuliers. Mais ce système ne prend pas en considération les réactions des données économiques générales sur les plans individuels et leur exécution si ces réactions ne sont pas sensibles dans le propre domaine de l'exploitation particulière¹⁵¹.

Dans ces cas, le bon fonctionnement de l'ordre concurrentiel exige une limitation de la liberté d'action des entreprises. Eucken propose donc des règlements concernant l'économie forestière, la protection des ouvriers (travail des femmes et des enfants, limitation des heures de travail, protection contre les accidents etc.) et les eaux industrielles. Mais ces règlements ne doivent pas servir à restreindre le jeu de la concurrence complète.

4° Le comportement anti-conjoncturel

Nous avons déjà vu que l'anomalie du marché du travail a pour conséquence un comportement anti-conjoncturel des ouvriers et qu'Eucken propose la réalisation de la concurrence complète comme première condition d'un meilleur fonctionnement de ce marché. A côté de la mobilité du travail, les mesures législatives habituelles améliorent la situation sur le marché du travail comme nous l'avons constaté dans le paragraphe concernant le calcul économique. Eucken propose maintenant de fixer un minimum pour les salaires, si les autres moyens ne suffisent pas¹⁵². C'est un nouveau principe régulateur au sein de l'ordre concurrentiel qui dépasse celui du calcul économique. Comme cette mesure n'est pas du tout conforme aux principes constitutifs de l'ordre concurrentiel, Eucken la propose seulement comme dernière possibilité, au cas où l'effet du phénomène anti-conjoncturel reste considérable malgré l'application des autres principes constitutifs et régulateurs.

¹⁵⁰ Eucken, Walter: Die Wettbewerbsordnung u. ihre Verwirklichung, op. cit., p. 73.

¹⁵¹ Ib.: p. 74.

¹⁵² Ib.: p. 76.

Deuxième chapitre

Wilhelm Röpke

I. Le tiers chemin, but de la politique économique

1° Introduction

Röpke désigne également comme devoir de la politique économique l'établissement d'un ordre économique en état de fonctionner¹. Sans que Röpke définisse exactement la notion d'ordre économique — il parle ailleurs de système économique —, nous pouvons admettre qu'il se base ici sur la terminologie d'Eucken.

Ce qu'il y a de particulier chez Röpke, c'est qu'il voit d'abord très clairement la place d'une réforme économique dans le cadre sociologique, spirituel et moral² et qu'il se plonge alors, en tant qu'historien et sociologue, dans l'étude de ces problèmes fondamentaux. Ceci se manifeste déjà dans les titres de ses œuvres principales: «La crise de notre temps» et «Civitas Humana».

Cette vue générale a amené Röpke à chercher une nouvelle structure non seulement de l'ordre économique dans le sens d'Eucken, mais aussi de l'Etat et de la technique. Son programme du «Tiers chemin», qui devrait surmonter l'alternative stérile entre la politique du laisser-faire et le collectivisme³, ne contient pas simplement un nouveau système d'ordonnance, mais une nouvelle politique toute générale pour le mieux de la société et de l'individu. Il est nécessaire de se rendre compte de cette vue globale quand on étudie la conception que Röpke a de la concurrence. Cette réforme sociale aboutit à 4 questions fondamentales⁴:

- 1° La question d'ordonnance
- 2° La question sociale
- 3° La question politique de la répartition de la puissance
- 4° La question morale — anthropologique

Nous pensons que notre étude des buts derniers de la politique économique se rend ici particulièrement utile parce qu'elle permet d'analyser

¹ Röpke, Wilhelm: Maß und Mitte, Erlenbach-Zürich 1950, p. 90.

² Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, Neuchâtel 1945, p. 18.

³ *Ib.*: p. 44.

⁴ Röpke, Wilhelm: Die Neuorientierung der Wirtschaftspolitik dans: Schweizerin 36, 1948, H. 1, p. 5.

systématiquement le fond psychologique et sociologique de l'ordre économique auquel Röpke a attribué tant de soin. Toujours en rapport avec la politique économique et avec le problème de la concurrence, nous aurons aussi la possibilité de prendre en considération la contribution de Röpke dans son ensemble.

Après avoir montré les objectifs de la politique économique, nous nous préoccupons de l'ordre économique proposé par Röpke qui se base, comme tous les néo-libéraux, principalement sur la concurrence. «Die Wahrung der Marktfreiheit und der Konkurrenz ist schlechterdings zur Schicksalsfrage der nichtkollektivistischen Welt geworden, . . .»⁵.

Il nous reste à signaler que Röpke appelle cet ordre économique «libéralisme constructif», «révisionnisme», «humanisme économique» ou surtout le «tiers chemin»⁶.

2° Les buts derniers de la politique économique, d'après Röpke

Röpke s'est beaucoup préoccupé de la variété des buts humains qui entrent naturellement en ligne de compte si l'on cherche le meilleur ordre économique. Il a particulièrement souligné l'importance des objectifs immatériels et moraux, comme par exemple dans la question sociale et spécialement en ce qui concerne le problème du prolétariat⁷. Il lui est arrivé une fois de résumer ses buts par les mots *liberté*, *prospérité* et *dignité humaine*⁸.

Mais ceci n'est pas assez systématique pour servir de base à l'analyse des objectifs de Röpke. La liberté fait évidemment partie de la dignité humaine; elle est une condition nécessaire pour la réalisation de la dignité humaine et dans ce sens un objectif secondaire. L'allusion à la liberté comme but autonome nous montre donc déjà la préférence que donne Röpke à ce postulat. En outre, nous rencontrons ici de nouveau la distinction entre buts matériels (prospérité) et buts immatériels (liberté et dignité humaines).

En traitant des buts immatériels qui devraient désigner une issue à la crise actuelle, nous nous soumettons à la distinction de Röpke: «La crise spirituelle et morale d'une part et la crise politique, sociale et économique (sociologique) de l'autre»⁹ en laissant à part les objectifs matériels.

A. Les buts immatériels

Si nous faisons maintenant une distinction entre les problèmes psychologiques et les problèmes sociologiques, nous nous rendons pourtant parfaitement compte des liens qui existent entre eux. Ce sont, dans un certain sens, les buts psychologiques qui sont à la base des objectifs sociologiques; mais l'importance qu'attribue Röpke aux derniers justifie leur analyse particulière.

⁵ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 284.

⁶ Ib.: p. 43.

⁷ Röpke, Wilhelm: Die Stellung des Unternehmers im Markt, Zürich 1944, p. 4.

⁸ Röpke, Wilhelm: Die Krise des Kollektivismus, Erlenbach-Zürich 1947, p. de titre.

⁹ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 18.

a) Les buts psychologiques

«On avait perdu de vue que l'économie de marché ne forme qu'une section étroite de la vie sociale, qui est encadrée et maintenue par un domaine bien plus étendu: champ extérieur où les hommes ne sont point concurrents, producteurs, commerçants, consommateurs, membres de société d'exploitation, actionnaires, épargnants, mais simplement des hommes qui ne vivent pas seulement de pain, membres de familles, voisins, corréligionnaires, collègues de profession, citoyens de la chose publique, êtres de chair et de sang avec leurs pensées et leurs sentiments éternellement humains tendant à la justice, à l'honneur, à l'entraide, au sens de l'intérêt général, à la paix, au travail bien fait, à la beauté et à la paix de la nature»¹⁰. C'est ce recours à l'homme lui-même qui est nécessaire et qui explique la création de buts qui sont déterminants dans la politique économique.

Röpke attribue la plus grande valeur à la liberté comme il le déclare expressément¹¹. C'est un but moral qui est supérieur à toute économie. Le libéralisme politico-culturel domine les formes du libéralisme économique¹². Röpke a toujours vu la liberté personnelle en relation avec celle d'autres individus, ce qui l'a amené à ne considérer que la seule liberté limitée par le droit comme étant justifiée. «Ce qui . . . importe, c'est avant tout un libéralisme beaucoup plus général, inviolable et se régénérant par dessus les millénaires: comportant la culture d'une libre personnalité, un équilibre entre l'indépendance et la discipline qui conviennent à l'homme et à la société ni collectiviste, ni féodale ou médiévale, délivrée du péché originel, de la violence et de l'exploitation»¹³. Il s'oppose à tout fanatisme «qui prône la liberté absolue sans réaliser que la liberté sans frein devient la pire des servitudes»¹⁴.

Nous abordons maintenant les autres traits de la dignité humaine telle que Röpke la décrit en laissant encore de côté les problèmes spécifiquement sociologiques. A ce propos, c'est la satisfaction à son travail et à sa profession qui est la condition la plus importante. Röpke nous en parle surtout en rapport avec les avantages matériels de la division du travail qui peut provoquer l'étiollement des qualités vitales de l'homme¹⁵. Ceci nous montre d'ailleurs que cette dignité humaine incorpore, d'une certaine sorte, le droit au bonheur général.

Il s'est avéré assez compliqué de se rendre compte de l'opinion de Röpke au sujet du chômage. Nous avons déjà laissé entendre qu'il connaît parfaitement les problèmes psychologiques et sociologiques de la

¹⁰ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana. Grundfragen der Gesellschafts- und Wirtschaftsreform*, Erlenbach-Zürich 1944, p. 71.

¹¹ Röpke, Wilhelm: *Nationalkollektivismus in Europa*, dans Schw. MH 28, 1949, H. 8, p. 451.

¹² Röpke, Wilhelm: *Eine Theorie der Wirtschaftspolitik* (Jöhr) NZZ 154, 1943, Nr. 350, 354.

¹³ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, p. 42.

¹⁴ *Ib.*: p. 69.

¹⁵ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne* Paris (Médicis) 1940, p. 111.

question sociale. En effet, le nouvel aspect qu'il veut donner à la politique sociale est justement d'une nature immatérielle¹⁶. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse lui reprocher de ne pas voir le côté moral du problème du chômage. Il est néanmoins vrai que Röpke n'a touché qu'une seule fois au problème psychologique du chômage dans une civilisation développée, où le monde — grâce à une éducation commune — considère le travail comme une contribution importante au bonheur d'une vie. C'est dans son livre «Krise und Konjunktur» qu'il a parlé de la possibilité d'une occupation temporelle des chômeurs sans objectif économique, simplement pour élever leur niveau moral¹⁷. Ce but psychologique du plein emploi n'est d'ailleurs pas synonyme avec celui de la sécurité, but qui exige également une atténuation des fluctuations économiques. Que la sécurité est quelquefois plus importante que le salaire absolu est un problème essentiellement matériel, comme par exemple celui des assurances sociales.

b) Les buts sociologiques

Ce sont deux phénomènes de la société moderne que Röpke a étudiés très sérieusement: Ce qu'il appelle le grégarisme et la prolétarianisation. Röpke caractérise le grégarisme de la manière suivante: «... la société, dans la mesure où ce processus est déjà avancé, a perdu sa structure, horizontale et verticale, fixement articulée et disposée; elle est alors en proie à un émiettement, à une désagrégation et à une dissolution qui la transforme en un tas de sable d'individus»¹⁸. Ce grégarisme se manifeste dans la désagrégation des familles et des communautés. L'aplanissement de la pyramide sociale et son atomisation sont en rapport avec la conglomération des individus et aboutissent à la nomadisation»¹⁹.

Cette dégénérescence de la société est totale et atteint l'intellect, la morale et l'âme de tout individu. Il est donc évident que le grégarisme «contredit à l'essence intime de l'homme»²⁰.

Le problème du prolétariat qui est étroitement lié à celui du grégarisme est d'une nature essentiellement immatérielle et psychique²¹. Ce n'est donc pas simplement une question de salaire ou d'heures de travail. Röpke souligne la gravité de l'état de choses qui est caractérisé par le déracinement, le manque de réserves, la nomadisation et finalement l'assistance collective, mécanique et anonyme²². Cette énumération nous révèle les rapports qui existent entre le côté matériel et immatériel si on se préoccupe du problème de la prolétarianisation au sens le plus large.

Les buts sociologiques fondamentaux de Röpke consistent donc dans la dégrégarisation et la déprolétarianisation. Ces deux buts sont la base de plusieurs objectifs très importants de la politique économique. Nous

¹⁶ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 292.

¹⁷ Ib.: p. 65.

¹⁸ Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, ap. cit., p. 219.

¹⁹ Ib.: p. 222.

²⁰ Ib.: p. 224.

²¹ Röpke, Wilhelm: Die Stellung des Unternehmers im Markt, op. cit., p. 4.

²² Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, op. cit., p. 226.

nous abstenons d'ailleurs de distinguer, dans notre étude, les conséquences de la dégrégarisation et celles de la déprolétarianisation parce qu'elles se superposent mutuellement.

L'objectif de la décentralisation industrielle représente le plus concrètement le sens des buts sociologiques de Röpke. C'est par la lutte contre la grande industrie et par l'encouragement au développement des moyennes et petites entreprises qu'on veut «grossir le nombre de personnes indépendantes et rendre au travail industriel son caractère personnel, artisanal»²³. Les conséquences d'une telle politique pour l'homme, la société et l'Etat sont évidentes. Elle aboutit, en particulier, à la décentralisation de la puissance qui est un but du libéralisme.

Mais également la conservation et le développement de la paysannerie sont traités dans le cadre sociologique de Röpke. C'est seulement l'agriculture paysanne et non pas l'agriculture féodale, capitaliste ou collectiviste qui signifie «le retour à des formes de vie et de production économiquement équilibrées, naturelles et humainement satisfaisantes»²⁴. Röpke affirme que l'agriculture paysanne est la colonne vertébrale d'une nation saine²⁵. Une seule exploitation «ne doit pas dépasser en importance le domaine qui peut être travaillé par une famille et des domestiques, journaliers auxiliaires et saisonniers; dans la règle, le domaine appartient au paysan et incarne la tradition, chaîne des générations»²⁶. C'est donc la forme de vie du paysan dans son entité qui donne la valeur sociologique à l'agriculture et justifie qu'on accepte la conservation de la paysannerie comme but autonome de la politique économique.

Dans le même ordre d'idées, Röpke défend l'existence de l'artisanat et du petit commerce²⁷. L'artisanat est également un noyau dans la société moderne qui n'est pas atteint par la grégarisation et par la prolétarianisation. Un danger permanent pour l'artisanat consiste précisément en l'habitude grégaire des consommateurs²⁸. Le petit commerce qui est souvent lié à l'artisanat est indispensable par le nombre de services et de prestations qu'il peut rendre tout en assurant la situation indépendante d'une foule de personnes. Röpke considère cependant son rôle comme étant moins important que celui de l'agriculture ou de l'artisanat parce qu'il se préoccupe simplement de l'aspect commercial de la vente et qu'il «manque de cette influence bienfaisante et productrice de la création qui détache l'individu de la lutte des intérêts»²⁹.

B. Les buts matériels

Nous distinguons ici quatre objectifs qui sont situés essentiellement dans la sphère matérielle, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y ait pas

²³ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 271.

²⁴ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 282.

²⁵ *Ib.*: p. 283.

²⁶ *Ib.*: p. 263.

²⁷ *Ib.*: p. 279 ss.

²⁸ *Ib.*: p. 282.

²⁹ *Ib.*: p. 285.

des liens étroits entre eux et les buts sociologiques et psychologiques: le revenu national, la distribution des revenus, la distribution de la propriété et la stabilité économique.

a) Le revenu national

Röpke pense que l'objectif qui doit être atteint est la maximisation du revenu national en vue d'obtenir la satisfaction des besoins réels des hommes²⁰. Cette idée s'oppose à un calcul global trop physique qui fait abstraction des vrais besoins de la société. Sa conséquence est que la production doit être influencée par la volonté des consommateurs.

b) La distribution des revenus

Röpke s'est rendu compte que tout mécanisme de prix assure simplement le meilleur emploi des puissances productrices en rapport avec la distribution existante des revenus. Et il ajoute que cette distribution des revenus n'est pas la meilleure²¹. Ceci nous montre l'importance qu'il attribue au problème de la justice dans le domaine économique.

Mais il s'est avéré que Röpke s'est seulement opposé à la distribution actuelle des revenus parce que la concurrence n'est pas réalisée. Il a déclaré expressément que l'ordre concurrentiel garantirait la justice sur le plan économique grâce à l'équivalence de prestation et contreprestation²². Cette conception de la justice se base sur le principe du service mutuel comme c'est le cas chez Eucken.

Il y a lieu maintenant de savoir si Röpke accepte les correctifs d'Eucken qui tendent à atténuer l'inégalité des revenus, correctifs qui superposent à la justice une sorte de charité collective. Il distingue trois possibilités pour changer la répartition des revenus: 1° Le changement de la répartition du revenu par catégories, 2° Le changement de répartition personnelle du revenu, et 3° La correction de la répartition du revenu hors de l'économie²³. Le changement de la répartition du revenu par catégories porte sur une nouvelle proportion entre capital et travail. La répartition du revenu par catégories étant d'autant plus défavorable pour le travail que le pays est pauvre (que le capital est rare), l'accroissement de la richesse en capital aboutit à un changement de la répartition du revenu par catégories, changement qui est favorable aux ouvriers. Ce changement se base simplement sur une amélioration de la productivité du travail et ne dépasse nullement le cadre établi par le principe des services rendus. Cette meilleure répartition par catégories a pour effet une accommodation plus égale de la répartition personnelle du revenu, tout en facilitant aux salariés l'acquisition de propriété.

²⁰ Röpke, Wilhelm: Die Krise des Kollektivismus, op. cit., p. 9.

²¹ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 72.

²² Röpke, Wilhelm: Einige grundsätzliche Bemerkungen zum Monopolproblem. Conférence, Zürich 1954.

²³ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne op. cit., p. 248.

Dans quelle mesure la correction de la répartition des revenus n'obéit pas au principe des services rendus? C'est alors qu'intervient la politique des finances publiques. Déjà dans son livre «*Finanzwissenschaft*»³⁴ Röpke s'est prononcé pour une certaine progression des impôts. Mais pour justifier la progression, il s'est simplement fondé sur le principe du sacrifice de J. St. Mill: «*Equality of taxation, therefore as a maxim of politics, means equality of sacrifice. It means apportioning the contribution of each person towards the expenses of government, so that he shall feel neither more nor less inconvenience from his share of the payment than every other person experiences from his*»³⁵. La progression réalise mieux la justice de l'imposition, parce qu'elle assure l'égalité du sacrifice réel de chaque contribuable. Mais Röpke ne la considérait pas encore comme moyen de redistribution de revenu. Cette nouvelle idée n'est apparue que plus tard³⁶. Röpke accepte alors une certaine égalisation des revenus qui dépasse les effets des deux possibilités citées plus haut, c'est-à-dire possibilités d'un changement de la répartition des revenus. Contrairement à Eucken, Röpke voit clairement l'analogie de cette mesure — qui dépasse la justice — avec la bienfaisance privée qui est, elle, un complément de la politique financière.

c) La distribution de la propriété

Le problème de la distribution de la propriété montre mieux le lien intime qui peut exister entre les buts matériels et les buts immatériels, en particulier sociologiques. Röpke soumet nettement la répartition de la propriété aux buts sociologiques de la dégrégarisation et déprolétarisation. Son but est de transformer les prolétaires en possesseurs³⁷.

Mais le problème est en principe plus difficile que celui de la répartition des revenus, parce qu'il faut avant tout que les hommes désirent vraiment devenir possesseurs³⁸. La nécessité d'une politique générale de déprolétarisation et de dégrégarisme devient évidente: Le désir de propriété qui dépend en bonne partie du désir d'indépendance s'est affaibli à cause du grégarisme et de la prolétarisation.

La répartition de la propriété fait partie du problème ouvrier. L'économie du marché exige, pour son bon fonctionnement, un minimum de souplesse des salaires. Pour assurer ce minimum nécessaire, Röpke propose que l'ouvrier soit «*empaysanné*», «*embourgeoisé*» et «*enartisané*»³⁹. Ce qui signifie, en particulier, qu'il dispose d'une certaine fortune. A ce propos, la meilleure forme de la propriété est la propriété foncière, parce qu'elle facilite la décentralisation à l'extrême et qu'elle représente la forme la plus vitale de la propriété: propriété de production et propriété d'habitation en même temps⁴⁰.

³⁴ Röpke, Wilhelm: *Finanzwissenschaft*, Berlin 1929, p. 83 ss.

³⁵ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 25f.

³⁶ Mill, J. St.: *Principles of Political Economy*, London 1900, p. 516.

³⁷ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 240.

³⁸ *Ib.*: p. 253.

³⁹ *Ib.*: p. 75.

⁴⁰ *Ib.*: p. 257.

On constate que Röpke considère le développement de la volonté de propriété comme la mesure la plus importante en faveur de la décentralisation de la propriété. Elle est accompagnée du changement de la répartition actuelle du revenu. D'autre part, il a toujours été très sceptique envers les mesures directes aboutissant à une nouvelle distribution de la propriété. Il a condamné expressément toute imposition confiscatoire⁴¹. Cette attitude catégorique s'est alors atténuée légèrement. Dans «La crise de notre temps», une imposition sur la fortune semble être désirable dans une certaine mesure⁴². Il accepte l'impôt sur les successions parce qu'il est propre à la «diffusion aussi large que possible de la propriété»⁴³. Nous signalons, entre parenthèses, que Röpke n'a pas toujours vu dans l'imposition sur les successions une mesure de redistribution de la propriété, mais simplement un moyen de garantir à l'État des recettes nécessaires⁴⁴.

Röpke ne se fait pas d'illusions au sujet d'une meilleure répartition de la propriété. Il s'oppose par exemple à tous ceux qui condamnent une économie qui n'est pratiquement dominée que par un nombre relativement modeste de familles très puissantes. Il dit même qu'il faut être reconnaissant qu'il y ait ces familles, et non pas un seul, qui dirigent tout⁴⁵. Il n'a donc pas exprimé la volonté ferme de décentraliser à outrance la propriété de l'appareil de production.

d) La stabilité économique

La stabilité économique est le complément nécessaire du revenu national le plus élevé et de la meilleure répartition du revenu et de la propriété. L'homme doit avoir la sécurité, afin qu'il ne tombe pas d'un jour à l'autre d'un niveau de vie élevé dans la misère. Röpke considère que le désir commun d'une plus grande stabilité d'existence est compréhensible et légitime⁴⁶. Il voit surtout dans cette grande stabilité l'accomplissement, à longue échéance, d'un ordre matériellement satisfaisant.

C. L'ordre entre les divers buts

Röpke voulait que l'ordre économique qu'il proposait, soit l'économie sociale du marché, garantisse la conservation du sens de l'humanisme et de la justice ainsi que de l'économie du marché⁴⁷. D'autre part il s'est opposé à une division du travail à outrance qui détruirait l'humanisme vital et la joie au travail⁴⁸. Ceci nous montre que les objectifs

⁴¹ Röpke, Wilhelm: Finanzwissenschaft, op. cit., p. 86.

⁴² Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 297 s.

⁴³ Ib.: p. 297.

⁴⁴ Röpke, Wilhelm: Finanzwissenschaft, op. cit., p. 119 s.

⁴⁵ Röpke, Wilhelm: Die Stellung des Unternehmers im Markt, op. cit., p. 10.

⁴⁶ Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, op. cit., p. 310.

⁴⁷ Röpke, Wilhelm: Das deutsche Wirtschaftsexperiment, Beispiel und Lehre, dans: Vollbeschäftigung, Inflation, Planwirtschaft. Herausgegeben von Albert Hünold. Erlenbach-Zürich 1951, p. 311 s.

⁴⁸ Röpke, Wilhelm: Die Lehre von der Wirtschaft, Wien 1937, p. 63.

immatériels de la politique économique se trouvent sur le même plan que les objectifs matériels. Tout avantage matériel doit donc être vu en relation avec ses effets immatériels.

Une place particulièrement importante est prise par la liberté qui domine, dans un certain sens, tous les autres objectifs. Cela signifie qu'aucun autre avantage ne justifierait une perte de liberté.

Mais il y a encore d'autres traits de la conception de Röpke qui nous prouvent que les buts immatériels et matériels ne sont pas simplement sur le même plan, mais qu'il existe des situations où les uns dominent nettement les autres. C'est surtout au sujet de la paysannerie qui satisfait avant tout les exigences morales de Röpke. Il a déclaré clairement qu'on ne doit pas comparer la situation matérielle du paysan avec celle du citoyen⁴⁹, ce qui ne signifie rien d'autre que l'agriculture paysanne est un corps étranger dans l'économie du marché, corps étranger qui ne se soumet pas strictement aux desiderata des consommateurs.

Nous avons vu que le but psychologique du plein emploi est nettement secondaire et doit se soumettre aux autres objectifs de la politique économique. Pour Röpke, il est évident qu'on doit renoncer à une politique de plein emploi parce que les autres buts seraient trop négligés.

L'importance qu'attribue Röpke à la paysannerie, à l'artisanat et à la structure sociale justifie qu'on considère les buts sociologiques comme la colonne vertébrale de sa politique économique. Quant aux objectifs matériels, ils perdent de leur valeur originelle.

Le rapport entre le but du revenu national le plus élevé et celui de sa meilleure distribution mérite notre attention. D'une part, Röpke déclare qu'il faudrait avant tout se procurer le maximum de biens de consommation par le mécanisme des prix et faire cela avant de traiter tous les autres problèmes⁵⁰. D'autre part, il élève l'objectif de la justice au même niveau que celui de l'économie du marché, donc du revenu national le plus grand. Röpke croit essentiellement que ces deux buts sont, dans l'économie de marché, simultanément réalisables sans que le problème d'une collision ne se pose. La prédominance du principe du service mutuel qui représente la justice dans le sens de Röpke, coïncide avec la souveraineté des consommateurs⁵¹. Celle-ci doit augmenter la satisfaction des besoins selon le pouvoir d'achat, ce qui ne signifie rien d'autre que l'augmentation la plus forte du revenu national.

Mais les correctifs supplémentaires de la distribution des revenus qui introduisent une sorte de charité ne jouent qu'un rôle secondaire, soumis au bon fonctionnement du mécanisme des prix.

Dans une certaine mesure, cette remarque est également valable pour le changement de la répartition de la propriété, c'est-à-dire en ce qui concerne le dépassement du développement de la volonté de propriété.

⁴⁹ Röpke, Wilhelm: und Laur, Ernst: Bauerntum und freie Wirtschaft, dans: NZZ 163, 1942, Nr. 1956, 1960, 1964, 2020, 2084.

⁵⁰ Röpke, Wilhelm: Sozialpolitik einer freien Gesellschaft, dans: Schweizer Arbeiter 35, 1953, Nr. 4.

⁵¹ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 269.

Or l'imposition de la fortune et les impôts sur les successions sont limités par l'objectif du bon fonctionnement du marché.

Le but de la stabilité économique, cependant, est plus indépendant et peu même dominer celui du meilleur revenu national. La sécurité peut être plus importante pour l'ouvrier que le montant de son salaire⁵². La stabilisation de l'économie justifie donc une limitation des avantages directs dus à une haute conjoncture⁵³.

3° Les caractéristiques du tiers chemin

A. La notion de concurrence chez Röpke

La terminologie de Röpke se base en partie sur la distinction rigoureuse entre les formes historiques de l'économie et les principes fondamentaux de l'ordonnance⁵⁴. Il y a ici analogie évidente avec la pensée d'Eucken qui distingue de la même façon l'ordre économique, qui est une notion historique, des types idéaux de l'économie dirigée et de l'économie de circulation. En effet, les principes de Röpke sont des types idéaux, et nous étudierons maintenant comment ils sont isolés de la réalité économique.

Ce qui correspond à l'«ordre économique» d'Eucken est le «système économique»⁵⁵. Cette notion, non discréditée comme celle du «capitalisme», comprend un complexe de principes selon lesquels l'économie est ordonnée. C'est également le problème de l'ordonnance de l'économie — donc de l'ordre économique⁵⁶ dans le sens de l'ordo — qui domine la classification des systèmes économiques.

Plusieurs questions sont issues du problème de l'ordonnance économique: Comment faut-il disposer des forces productives mises à la disposition de la société? Que faut-il produire et en quelle quantité? Quel est le mode et le lieu de la production? Ces trois questions forment ce que Röpke appelle le plan économique de la société, plan qui doit donc résoudre le *quod*, le *quantum* et le *comment* de la production⁵⁷. Le plan économique ne correspond pas du tout au plan d'Eucken qui est directement décisif pour la définition des formes fondamentales de l'économie. Le plan économique de Röpke n'est rien d'autre que l'ordre du système économique, la régulation du processus économique; ceci se révèle nettement quand Röpke examine les «possibilités différentes pour résoudre ce problème fondamental du plan économique»⁵⁸. En effet, c'est le plan économique qui correspond aux formes fondamentales ou systèmes économiques

⁵² Röpke, Wilhelm: *Krise und Konjunktur*, Leipzig 1932, p. 97 s.

⁵³ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 324.

⁵⁴ *Ib.*: p. 33.

⁵⁵ *Ib.*: p. 29.

⁵⁶ Röpke, Wilhelm: *Maß und Mitte*, op. cit., p. 88 ss.

⁵⁷ *Ib.*: p. 30.

⁵⁸ *Ib.*: p. 30.

d'Eucken. C'est une catégorie philosophique⁵⁹ — un type idéal — qui se distingue d'un plan au sens commun dont se sert Eucken.

Röpke connaît trois formes fondamentales ou plans économiques: l'économie pour son propre compte, l'économie du marché et l'économie de commandement. Si nous cherchons les critères de distinction, nous trouvons précisément qu'il ne se base pas simplement sur les plans qui déterminent le processus économique et sur leurs datas décisifs. C'est la raison pour laquelle Röpke ne voit pas une forme commune enveloppant l'économie pour son propre compte et l'économie de commandement.

L'économie pour son propre compte est caractérisée par le fait qu'elle se suffit à elle-même, qu'elle n'est pas incorporée dans une division sociale du travail. Le plan économique est donc établi et exécuté dans l'union personnelle du producteur et du consommateur⁶⁰, ce qui ramène le problème économique à celui de l'exploitation individuelle.

L'économie différenciée, qui repose surtout sur la division sociale du travail, pose un problème d'ordonnance beaucoup plus difficile. C'est donc d'autant plus étonnant qu'il n'y a que deux solutions: l'économie du marché et l'économie de commandement. Le problème du plan économique peut être résolu soit «par le mécanisme aussi compliqué qu'ingénieux de la formation des prix et du jeu de l'offre et de la demande sur le 'marché', soit par les ordonnances des pouvoirs publics consciemment édictées, ordonnées et sanctionnées par le Code pénal»⁶¹.

S'il y a donc une certaine parenté (division du travail) entre la notion de l'économie de marché et celle de l'économie de commandement, Röpke n'a pas montré les affinités entre l'économie de commandement et l'économie individuelle. La différence entre l'économie de commandement et celle du marché ne consiste pas en ce que l'une est planifiée et l'autre ne l'est pas, mais surtout dans le fait que l'économie de commandement, «contrairement à ce que fait l'économie de marché, ne demande pas l'avis des intéressés, de ceux auxquels la production sert à la satisfaction des besoins, c'est-à-dire de la masse entière des consommateurs»⁶². Nous ajoutons que cette remarque bien accentuée allait amener Röpke à affirmer que l'économie de commandement (c'est d'ailleurs un terme affectif opposé à celui de l'économie d'administration centrale) est accompagnée forcément d'une «structure sociale antilibérale, antidémocratique, collectiviste, méprisant les droits à la liberté de l'individu, proclamant comme but suprême la 'collectivité' et plaçant en réalité au-dessus de tout la minorité dirigeante»⁶³.

Si nous faisons abstraction du jugement de valeur qui est impliqué dans la distinction terminologique, nous nous apercevons que les deux systèmes d'une économie différenciée se distinguent simplement par le fait que l'avis des consommateurs est demandé dans l'économie du

⁵⁹ Röpke, Wilhelm: *Maß und Mitte*, op. cit., p. 33.

⁶⁰ *Ib.*: p. 30.

⁶¹ *Ib.*: p. 30.

⁶² *Ib.*: p. 31.

⁶³ *Ib.*: p. 31.

marché, mais n'est pas demandé dans l'économie de commandement, appelée aussi socialisme ou collectivisme⁶⁴. Ceci ne saurait nous satisfaire, car les limites entre les deux plans économiques ne seraient point claires, ce qui montre nettement la comparaison entre une économie de marché monopolistique et une économie pré-collectiviste, la dernière prenant peut-être plus en considération la volonté des consommateurs que la première.

Mais Röpke lui-même a mieux précisé les différences fondamentales entre l'économie de marché et l'économie de commandement, comme nous l'avons déjà laissé entendre. Le plan économique est résolu soit par le mécanisme de la formation des prix et le jeu de l'offre et la demande, soit par les ordonnances des pouvoirs publics. Les deux possibilités ne coïncident pas nécessairement l'une avec l'autre, car les ordonnances des pouvoirs publics pourraient se baser plus ou moins sur les besoins des consommateurs. Apparemment, c'est l'ordonnance des pouvoirs publics qui caractérise essentiellement l'économie de commandement. Déjà dans l'«explication économique du monde moderne», Röpke s'est basé sur cette définition neutre et simple du système d'économie collective⁶⁵.

Le mécanisme de la libre formation des prix aboutit automatiquement au bon fonctionnement du marché, en agissant «de sorte qu'il n'y ait ni résidu de demande insatisfaite, ni résidu d'offre insatisfaite»⁶⁶. L'adjectif «libre» demande simplement une formation des prix exempte de toute manipulation étatique et n'exclut point les formes monopolistiques de marché. Le propre de l'économie de marché est donc en définitive cette adaptation automatique et réciproque de la demande et de l'offre. On ne sait guère pourquoi Röpke a exigé, pour la distinction de l'économie de marché, aussi bien le mécanisme de la formation des prix que le jeu de l'offre et de la demande. Nous ne voyons point de différence entre le mécanisme de la formation des prix et celui du jeu de l'offre et de la demande, sauf peut-être pour les formes monopolistiques de marché, où la formation des prix ne résulte pas simplement d'un jeu mécanique de l'offre et de la demande. Mais Röpke incorporait ces formes monopolistiques dans la notion de l'économie de marché comme nous allons le voir maintenant, ce qui montre définitivement que ces deux qualités de l'économie de marché étaient vues par lui comme deux faces d'une chose.

Pour aboutir à la notion de concurrence, nous nous préoccupons des critères qui servent à la classification ultérieure des systèmes économiques. Nous savons que les termes de l'économie de marché et de l'économie de commandement sont des types idéaux au sens d'Eucken. Les «principes» se trouvent dans la réalité, mais combinés entre eux d'une façon compliquée. Ils sont isolés par la définition que nous avons étu-

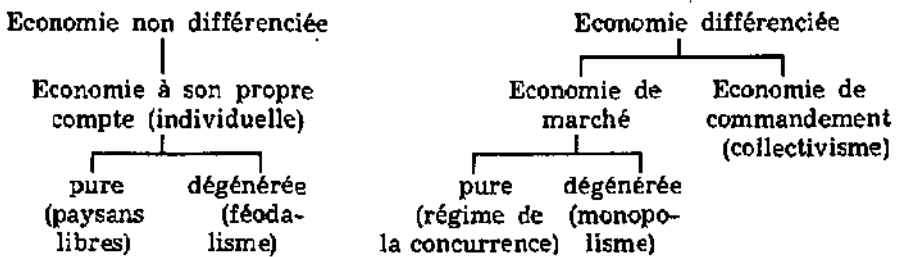
⁶⁴ Röpke, Wilhelm: Das Echo des Buches (Die Gesellschaftskrisis . . .) dans: NZZ 163, 1942, Nr. 1166, 1172, 1178.

⁶⁵ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne op. cit., p. 72 ss.

⁶⁶ Ib.: p. 71.

diée, de sorte qu'ils représentent des éléments de structure non compliqués, simples⁶⁷. Ce sont les deux possibilités fondamentales d'une solution du plan économique, les seules qui existent pour une économie différenciée. L'alternative est aussi stricte qu'il n'y a pas de porte qui peut être ouverte et fermée en même temps⁶⁸. Nous nous souvenons également qu'Eucken a distingué plusieurs formes de marché en poursuivant sa méthode de l'abstraction isolante, ce qui lui a fourni de nouveaux types idéaux.

Ce qui nous a frappé, c'est que Röpke dévie de cette voie bien définie quand il aborde les formes de marché. Le critère décisif de la distinction des deux formes de l'économie de marché est la présence ou l'absence d'une certaine dégénérescence. Ce critère s'applique d'ailleurs également à l'économie pour son propre compte, mais non pas à l'économie de commandement, ce qui nous amène au schéma suivant⁶⁹:



Mais la dégénérescence n'est point définie d'une manière précise. Nous savons seulement que l'économie pure du marché est «le régime non altéré et réel de la concurrence» et que l'économie dégénérée du marché représente «une économie de marché rendue plus ou moins rigide par le monopolisme»⁷⁰. Et Röpke n'indique pas de critère pour la distinction de ces deux régimes, au moins pas dans le contexte. Nous allons voir que l'œuvre de Röpke permet quand même de saisir la signification de la dégénérescence pour l'économie de marché, les problèmes de l'économie individuelle étant hors du sujet.

Il y a une autre chose, cependant, qui est éclaircie par ce schéma, c'est précisément l'abandon de la méthode des types idéaux. Pour le comprendre, nous insistons sur le fait que Röpke se sert de la notion de l'économie du marché et comme principe (type idéal) et comme type réel au sens d'Eucken⁷¹. A côté de l'économie du marché en tant qu'élément éternel susceptible de composer un ordre économique, il parle de l'économie de marché du 19^e et 20^e siècle de la même façon que du «capitalisme» d'une certaine époque, tandis qu'Eucken se sert simplement du terme de l'ordre économique pour désigner une économie indivi-

⁶⁷ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, p. 33, op. cit.

⁶⁸ *Ib.*: p. 31.

⁶⁹ *Ib.*: p. 32.

⁷⁰ *Ib.*: p. 31.

⁷¹ *Ib.*: p. 33.

duelle⁷². Le schéma, cependant, se base apparemment sur la distinction des trois types idéaux. Mais ceci n'empêche pas Röpke de poursuivre la classification d'une autre manière.

En effet, c'est précisément l'abstraction généralisante tant attaquée par Eucken qui produit les notions de régime de la concurrence et de monopolisme. Il est symptomatique que Röpke ne se sert pas simplement des termes « concurrence » et « monopole » pour la distinction des deux formes de l'économie de marché. « Concurrence et monopole » pourraient représenter des « principes de plan » si on trouvait une distinction logique et rigoureuse, mais « régime de la concurrence » et « monopolisme » sont des termes qui désignent des systèmes économiques comme ils peuvent exister en réalité. Ceci se relève également par le fait que Röpke explique la signification du principe du plan (du type idéal) seulement à l'aide de la notion de l'économie de marché qui est — dans ce sens — un élément de structure simple⁷³, ce qui n'est apparemment pas le cas pour le régime de la concurrence et pour le monopolisme.

Tout ceci n'exclut pas le fait que Röpke définit ailleurs la différence entre la concurrence et le monopole. D'autant plus qu'Eucken, lui aussi, se sert, à côté du type idéal (concurrence complète), du terme de régime de la concurrence ou de l'ordre concurrentiel (*Wettbewerbsordnung*). Mais la classification peu systématique de Röpke nous impose de la prudence supplémentaire pour l'analyse terminologique.

Pour aboutir à la signification de la notion de concurrence, nous étudierons d'abord les particularités du monopole, de cette forme de marché qui est apparemment opposée à la concurrence. Nous nous apercevons tout de suite que Röpke renonce à donner une définition du monopole qui permettrait de reconnaître directement le champ couvert par la forme de marché de la concurrence. C'est donc à nous de résumer les caractéristiques du monopole comme elles résultent de la description de Röpke afin d'éclaircir sa notion de concurrence.

Le monopole permet au livreur — si c'est un monopole de l'offre — de déterminer librement la masse d'offre et d'élever, par la limitation de l'offre, le prix de vente au-dessus du coût⁷⁴. Röpke admet encore que le monopoleur cherche à atteindre le bénéfice maximum, bénéfice qui dépend de l'élasticité de la demande et de la structure des coûts⁷⁵. Il ajoute tout de suite que l'élasticité de la demande est en rapport étroit avec la présence de produits de remplacement⁷⁶.

Le monopoleur peut donc librement déterminer la masse de l'offre parce qu'il n'est pas soumis au rigoureux mécanisme des prix de la concurrence. C'est en rapport avec cette particularité du monopole que le bénéficiaire peut demander un prix au-dessus du coût. Röpke admet tout de même que l'allocation, c'est-à-dire le quoi et le comment de

⁷² Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 33.

⁷³ *Ib.*: p. 33.

⁷⁴ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 198.

⁷⁵ *Ib.*: p. 199 s.

⁷⁶ *Ib.*: p. 199.

la production, est déterminée par le système de prix, ce qui s'oppose à l'allocation par le commandement de l'Etat dans le collectivisme⁷⁷. Il y a évidemment une certaine contradiction entre l'affirmation que le monopoleur décide librement la masse d'offre et celle que le système de prix assure l'allocation. Il serait apparemment trop formaliste d'expliquer ceci par le fait que le monopoleur détermine librement le prix, mais que c'est tout de même le prix qui détermine ensuite la masse vendue. C'est plutôt en rapport avec l'opinion de Röpke que le monopoleur veut atteindre la situation qui lui garantit le bénéfice maximum. En effet, si l'on adopte cette volonté du monopoleur, il en résulte un vrai système de prix qui ne dépend plus du libre arbitre d'un particulier, mais des données objectives de l'économie: de l'élasticité de la demande et du caractère de coûts.

En définitive, c'est la possibilité d'élever le prix au-dessus du coût, grâce à une limitation de la masse d'offre, qui caractérise le monopole. Nous insistons sur le fait que Röpke a formulé comme condition pour le bénéfice de résulter d'une limitation de la masse d'offre. Röpke veut dire qu'il y a également un bénéfice lorsqu'il s'agit du système de concurrence, mais que celui-ci provient cependant soit d'un meilleur service en faveur des consommateurs pour le même coût, soit d'une diminution du coût d'un bien déterminé. Le monopole se révèle donc comme la forme de marché qui permet de réaliser des bénéfices grâce à une certaine politique du marché, indépendante d'un service réel, au bénéfice du consommateur. Un procédé particulièrement efficace est la différenciation de prix selon les catégories de consommateurs⁷⁸. Il s'ensuit que la notion de monopole définit l'ensemble des formes de marché hors de la concurrence. C'est exceptionnellement qu'il parle dans ce sens de «monopoles et monopoloides»⁷⁹. En effet, Röpke ne distingue nulle part l'oligopole ou le monopole partiel qui présentent tout de même des particularités déterminantes pour la formation des prix. Mais l'essentiel réside dans le fait que le terme du monopole est une catégorie de la réalité économique et ne représente point un modèle construit. La question se pose de savoir si c'est un type idéal, au sens d'Eucken, étant donné que ce n'est apparemment pas un type réel.

L'abstraction isolante est donnée, dans une certaine mesure, par la description du monopole comme nous l'avons analysée. Mais nous y constatons une différence fondamentale avec le type idéal d'Eucken qui se base directement sur le principe de l'ordonnance économique (caractère du plan individuel). Le monopole est défini par Röpke d'abord par son effet (le bénéfice) et seulement en deuxième place par sa propriété relative à l'ordonnance économique (limitation de la masse d'offre). En plus, les particularités de l'ordonnance économique dans le monopole ne sont pas décrites avec beaucoup de précision comme, par exemple, celles de l'économie de commandement, où la différence avec l'économie

⁷⁷ Röpke, Wilhelm: *Maß und Mitte*, p. 148.

⁷⁸ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 201.

⁷⁹ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 236.

de marché est très nette. En effet, la limite entre un bénéfice dû à un service spécial et un autre provenant d'une limitation de la masse d'offre est difficile à trouver dans la réalité économique.

Notre analyse nous a montré tout de même que la notion du monopole est une sorte de type idéal malgré les réserves formulées. Mais Röpke ne se base pas systématiquement sur cette notion bien définie, ce que démontre le passage suivant: «La formation des prix avec libre concurrence et la formation des prix avec monopole intégral ne sont dans la réalité que des cas marginaux extrêmement rares, car tous les deux supposant des conditions premières, qui ne sont pour ainsi dire jamais complètement remplies»⁸⁰. Nous avons constaté que la limite entre le monopole et la concurrence sépare les deux champs de l'économie de marché. Le champ d'application du monopole est d'une envergure considérable; la condition d'un bénéfice provenant d'une limitation de la masse d'offre étant très souvent remplie. Le passage cité établit une distinction entre «monopole» et «monopole intégral» dans le sens d'une limitation considérable du champ d'application. Mais il est impossible de trouver la signification exacte de la notion «monopole intégral»; du fait que Röpke ne s'en sert pas davantage et ne la définit nulle part. Il me semble cependant que «monopole intégral» caractérise la situation où le pouvoir monopoliste sur le marché est indéfini. Ce monopole absolu n'est en effet pour ainsi dire jamais réalisé grâce aux produits de substitution au sens le plus large.

Après avoir étudié le pôle contraire à celui de la concurrence, nous connaissons quelques caractéristiques de celle-ci. Le fait majeur, c'est qu'il s'agit d'une catégorie de la réalité qui s'approche d'un type idéal au sens d'Eucken. Sa description est dominée par ses effets sur la réalité économique (par exemple absence d'un bénéfice monopolé) et non pas par les éléments de sa constitution. La concurrence ne permet pas de limiter la masse d'offre en vue de réaliser un bénéfice. Cette absence de pouvoir économique sur le marché satisfait dans une certaine mesure l'idée de l'absolu (en analogie avec le nombre zéro). «Absence de pouvoir économique» est logiquement un cas limite contrairement à «présence de pouvoir économique» (monopole) qui est relative. Pour ne pas réserver la notion de concurrence pour ce cas marginal, Röpke se sert du terme de «libre concurrence»⁸¹ et même de «concurrence vraiment libre». C'est donc la libre concurrence qui est opposée au monopole.

Avant de nous préoccuper davantage des effets et conséquences de la libre concurrence, nous abordons les éléments de sa constitution. «Il n'y a de concurrence vraiment libre que lorsque le nombre des vendeurs négociant indépendamment les uns des autres est très grand, et que nous avons affaire à un marché où tous les vendeurs et acheteurs connaissent en même temps et sans exception leurs offres et les compensent l'une par l'autre»⁸². En ce qui concerne les vendeurs, leur nombre

⁸⁰ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, p. 202.

⁸¹ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 202 s.

⁸² *Ib.*: p. 202 s.

doit être «très grand», et ils doivent être indépendants les uns des autres. Il est évident que le «très grand nombre» doit être mis en relation avec l'absence de pouvoir sur le marché, si l'on veut comprendre sa signification. Il n'y a donc pas de limite numérique qui soit valable pour tous les cas. La seule chose qu'on puisse en tirer, c'est qu'il faut, selon Röpke, beaucoup de «concurrents» pour faire disparaître le pouvoir individuel sur le marché. L'indépendance réciproque des vendeurs dépasse encore en importance la condition du grand nombre, en ce sens que le nombre tout seul ne garantit point la présence de la libre concurrence vu la possibilité d'ententes commerciales et professionnelles qui peuvent aboutir aux monopoles collectifs.

Une condition supplémentaire de la libre concurrence est le «marché parfait» qui a une signification particulière chez Röpke. Le «marché parfait» est caractérisé par la transparence totale, comme elle existe encore à la Bourse. Le mécanisme de la formation des prix doit fonctionner sans ralentissement, phénomène qui résulte d'une mauvaise connaissance de la situation sur le marché.

Nous nous rendons compte que ces éléments de constitution coïncident parfaitement avec la libre concurrence comme nous l'avons trouvée lors de la négation du monopole. Ce'st un cas limite qui peut apparaître dans la réalité économique, mais seulement très rarement. Pour montrer les effets d'un régime de concurrence, Röpke retourne donc à la notion de concurrence en disant que notre système économique repose tout de même surtout sur le concurrence⁸³. Il dit expressément que la plupart des prix contiennent un élément monopoliste, ce qui n'exclut pas encore la présence de la concurrence⁸⁴. Il énumère les cas où l'élément monopole l'emporte sur l'élément concurrence: 1° le monopole naturel; 2° le monopole juridique; 3° le monopole de transport; 4° le monopole d'opinion⁸⁵. La possibilité d'un glissement vers un produit de remplacement et de l'apparition d'outsiders et de concurrents de l'étranger suggère à Röpke l'idée, que même dans ces cas, la concurrence reste efficace. Ceci démontre nettement que la notion de concurrence ne découle pas d'une définition logique et rigoureuse, mais provient simplement de l'usage vulgaire du mot. Elle comprend l'idée de la compétition sur le marché entre plusieurs individus et groupes et s'oppose apparemment au «monopole intégral» qui garantit à son détenteur une situation tranquille et totalitaire. Cette concurrence se manifeste particulièrement entre les divers marchés qui connaissent la substitution d'un produit par un autre⁸⁶.

Nous étudierons maintenant, dans le détail, les effets de la concurrence sur un système économique, ce qui nous permettra de mieux saisir le caractère de la concurrence selon la conception de Röpke. Nous partons de son affirmation que la concurrence provoque une situation telle que le torrent de l'intérêt personnel est conduit sur les turbines de la

⁸³ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 203.

⁸⁴ Ib.: p. 203.

⁸⁵ Ib.: p. 204.

⁸⁶ Ib.: p. 207.

production⁸⁷. Ceci résulte directement de l'opposition avec l'état de monopole, où l'intérêt personnel peut aboutir à une limitation de la production. La concurrence ne permet aucun bénéfice dû à une limitation de la production personnelle. Nous nous apercevons que nous rencontrons ici le sens absolu de la notion « libre concurrence » comme nous l'avons déjà développé; car c'est précisément l'absence de pouvoir économique qui garantit la concordance de l'intérêt personnel avec l'intérêt commun de la société. Mais, d'autre part, c'est également la notion générale de concurrence ou compétition qui intervient dans cet ordre d'idées. C'est le danger provenant des services des concurrents qui stimule tout individu à faire de son mieux, c'est-à-dire à fournir ce qui est le plus demandé sur le marché.

Le régime de concurrence se base sur l'équivalence de prestation et contre-prestation⁸⁸. Cette idée découle directement du fait que la concurrence ne connaît pas de pouvoir personnel sur le marché. Chacun est libre de se soumettre au mécanisme anonyme de la formation des prix ou de l'éviter en renonçant à l'échange de ses biens, mais personne ne peut influencer en sa faveur les relations de prix. En réalité, ce n'est pas la concurrence toute simple, comme elle apparaît chez Röpke, qui garantit cette situation favorable; mais c'est plutôt la « concurrence vraiment libre », ce cas marginal dans le système des formes de marché. Nous nous rendons compte que le principe bien connu du service mutuel est lié logiquement avec la « libre concurrence ». Celle-ci est théoriquement la condition sine qua non de l'existence de la concurrence des services rendus réclamée par Röpke⁸⁹.

Nous abordons maintenant le chapitre où Röpke désire que la concurrence soit loyale et véridique⁹⁰. Elle doit être véridique pour ne pas aboutir aux formes monopolées et pour satisfaire le principe des services rendus. Mais ce qui nous intéresse particulièrement, c'est la loyauté de la concurrence. La concurrence « est un principe d'ordre et de direction dans le domaine particulier de l'économie du marché et de la division du travail, mais non un principe sur lequel il serait possible d'ériger la société tout entière. Moralement et sociologiquement, elle est un principe dangereux, plutôt dissolvant qu'unifiant »⁹¹. Röpke n'admire donc pas la concurrence à outrance bien qu'il admette une certaine concordance de l'intérêt personnel avec l'intérêt commun dans le domaine purement économique. Il voit très clairement que la concurrence ne fait pas naître un mécanisme infaillible garantissant le bien-être de la société d'après des lois physiques. Son affirmation que la concurrence permet une direction silencieuse sur tous les marchés⁹² ne conteste nulle-

⁸⁷ Röpke, Wilhelm: Einige grundsätzliche Bemerkungen zum Monopolproblem, op. cit.

⁸⁸ Ib.: ib.

⁸⁹ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 238.

⁹⁰ Ib.: p. 170.

⁹¹ Ib.: p. 236.

⁹² Röpke, Wilhelm: Die Krise des Kollektivismus, op. cit., p. 39.

ment la gravité du problème humain et sociologique. La réalisation d'une concurrence loyale qui se justifie psychologiquement et sociologiquement présuppose «un Etat fort, trônant bien au-dessus des groupes affamés d'intérêts, une moralité économique très haute, une communauté non désagrégée mais constituée d'hommes prêts à la coopération, naturellement enracinés et socialement intégrés»⁸³. Nous y reviendrons dans le chapitre de la réalisation du tiers chemin. Pour l'instant, nous voulions seulement montrer le nouvel élément qui intervient sous forme de notion de concurrence loyale.

Röpke ne se préoccupe pas particulièrement du problème de l'équilibre économique en tant que fonction de la forme de marché. Une de ses dissertations, qui traite du plein-emploi, établit un rapport étroit entre la stabilisation conjoncturelle d'une part et l'équilibre et l'adaptation d'autre part⁸⁴. La notion d'équilibre concerne apparemment l'équivalence de la masse demandée et de la masse offerte sur le marché. Dans ce sens, le déséquilibre ne dépend pas essentiellement de la forme de marché, mais des difficultés techniques et d'organisation de la division du travail. «Daß aber ein gesellschaftliches Gebilde von so außerordentlicher Differenziertheit und Kompliziertheit ein sehr labiles Gleichgewicht besitzt und mannigfachen Störungen ausgesetzt ist, leuchtet ohne weiteres ein»⁸⁵. Mais un autre rapport élargit le sens de la notion de l'équilibre chez Röpke. La dépression conjoncturelle provoque l'apparition de réserves de production disponibles. Celle-ci sont à la base des réserves de pouvoir d'achat qui restent inefficaces. Il faudrait rétablir l'équilibre. «Wiederherstellung des Gleichgewichtes schafft Kaufkraft»⁸⁶. L'équilibre n'est donc pas réalisé par la simple équivalence entre l'offre et la demande. Il exige plus que le fonctionnement mécanique du marché: l'utilisation de toutes les réserves de production. C'est en rapport avec cette notion d'équilibre que Röpke condamne l'inertie des monopoles dans l'évolution conjoncturelle: Leur tendance d'une stabilité de prix coûte une diminution de la stabilité de masse⁸⁷.

B. La place de la concurrence dans le programme du tiers chemin

Le tiers chemin est «la voie qui passe entre les deux pôles du laisser-faire et de l'économie planifiée»⁸⁸. «Pourquoi continuer à ranger en bataille, l'un en face de l'autre, libéralisme et interventionnisme? En vérité, il ne peut s'agir que de plus ou moins de libéralisme, et non d'un oui ou d'un non catégorique, puisque le libéralisme intégral est une impossibilité et que l'interventionnisme intégral se supprime lui-même et de-

⁸³ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 236.

⁸⁴ Röpke, Wilhelm: Vollbeschäftigung, dans: NZZ 164, 1943, Nr. 1242, 1245, 1248, 1251, 1253.

⁸⁵ Röpke, Wilhelm: Krise und Konjunktur, op. cit., p. 51.

⁸⁶ Ib.: p. 64.

⁸⁷ Röpke, Wilhelm und Laur, Ernst: Bauerntum und freie Wirtschaft, op. cit.

⁸⁸ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 281.

vient par communisme?»⁹⁹. La question de l'ordre économique semble se réduire à une question de mesure¹⁰⁰. Mais nous remarquons tout de même que Röpke se sert de critères objectifs qui remplacent presque intégralement la recherche de la bonne mesure.

Il distingue deux groupes de tâches à accomplir: l'encadrement de l'économie et l'intrusion dans la liberté du marché. L'encadrement de l'économie détermine les règles de jeu de la concurrence et assure leur contrôle¹⁰¹. Ce cadre moral et juridique est une condition pour tout ordre économique raisonné, et l'Etat doit avoir, tout le pouvoir nécessaire pour remplir cette tâche¹⁰². Le deuxième groupe de devoirs s'oppose fermement à la conception du laisser-faire en limitant la liberté du sujet économique même à l'intérieur du cadre¹⁰³. Avant d'expliquer ces principes que Röpke a donnés pour le bon fonctionnement de ces interventions, nous insistons sur le fait qu'il a bien vu le danger immanent à toute puissance gouvernementale. «Nous le redisons encore une fois: même l'Etat le plus sain, même la Société la plus robuste, ne peuvent supporter qu'un certain maximum d'activité de l'Etat, d'économie financière de l'Etat, d'intervention de l'Etat. Au delà de ce maximum, le dégoût de l'Etat, le mépris de la loi et la corruption se répandront toujours davantage et finiront par infecter tous les réseaux sanguins de la société¹⁰⁴. Ceci s'attache apparemment à l'idée de la bonne mesure qui est, dans un certain rapport, l'ennemi de tout principe absolu. Il faut s'en rendre compte si nous analysons maintenant les critères de l'intervention étatique selon Röpke.

Le premier principe demande des interventions d'adaptation et condamne toute intervention de conservation¹⁰⁵. Les interventions d'adaptation doivent faciliter l'adaptation du marché à une nouvelle situation provoquée, par exemple, par un changement dans les besoins ou par un progrès technique. Röpke en parle surtout à propos de l'aide pour les groupes faibles, menacés et méritants de la société: l'agriculture, l'artisanat, les ouvriers et les employés¹⁰⁶. Ce critère est basé sur la connaissance des dangers provenant des frictions d'une économie du marché et de la faible position de certains groupes dans la concurrence. Il s'oppose d'une part aux tentations de conservation intégrale de la structure économique et défend d'autre part l'existence d'une saine structure sociologique.

Le second principe demande que les interventions soient «conformes» ou «conformistes»¹⁰⁷. Qu'est-ce que cela signifie exactement et qu'est-ce que nous pouvons en tirer pour le rôle joué par la concurrence dans le

⁹⁹ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 282.

¹⁰⁰ Ib.: p. 281.

¹⁰¹ Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, op. cit., p. 65.

¹⁰² Ib.: p. 66.

¹⁰³ Ib.: p. 66.

¹⁰⁴ Ib.: p. 164 s.

¹⁰⁵ Ib.: p. 67.

¹⁰⁶ Ib.: p. 67.

¹⁰⁷ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 207.

programme du tiers chemin? «Les interventions conformistes sont celles qui n'éliminent pas le mécanisme des prix, ni le réglage automatique du marché qui en découle. Ces interventions s'intègrent en quelque sorte comme des «dates» nouvelles dans ce mécanisme et sont assimilées par lui»¹⁰⁸. Pour montrer la différence entre les interventions conformes et non-conformes, Röpke cite une exemple de la pratique: la lutte pour le rétablissement de la balance extérieure d'une économie nationale¹⁰⁹. La dévaluation monétaire est assurément une intervention grave; mais elle ne dérègle pas le mécanisme des prix; elle est simplement une donnée nouvelle pour la formation des prix. Cette intervention conforme peut être remplacée par le contrôle des devises. Mais cette deuxième mesure est non-conforme parce que le marché n'est plus équilibré par le jeu de l'offre et de la demande. La balance automatique des paiements est remplacée par les décrets de l'Etat. Röpke voit le plus grand danger des interventions non-conformes dans le fait «que la paralysie du mécanisme des prix provoque une intervention nouvelle et plus radicale, qui fait désormais passer à l'autorité la fonction régulatrice remplie jusqu'à par le marché»¹¹⁰, ce qu'il illustre par l'exemple des loyers maxima qui doivent être suivis par toute sorte d'autres mesures, comme la limitation des logements par décret et la construction de nouveaux logements en régie.

Röpke, sans nous laisser aucun doute à ce sujet, considère le principe des interventions conformes comme un critère absolu de la politique économique. La conformité au mécanisme des prix est une condition sine qua non pour toute intervention étatique. Elle n'est pas encore une condition suffisante parce qu'elle n'indique que l'instrument et non pas le but lui-même¹¹¹. Ceci nous montre la décision catégorique de Röpke pour l'économie de marché. Est-ce en même temps le renoncement définitif à tout élément de l'économie de commandement? Nous y reviendrons après avoir vu les possibilités d'intégration de l'économie à son propre compte dans le tiers chemin.

«La concurrence est donc l'un de ses piliers principaux, l'autre étant constitué par l'auto-approvisionnement»¹¹². Ceci nous montre la place importante de l'économie à son propre compte dans le programme de Röpke. C'est en rapport intime avec l'idée de Röpke que la réalisation du mécanisme des prix et de la concurrence n'est pas possible n'importe où, mais qu'elle dépend inévitablement de la structure sociale. «La conservation de la liberté du marché et de la concurrence est devenue tout simplement le problème crucial du monde non collectiviste; s'il n'arrive plus à le résoudre, tout le reste est vain. Mais il échouera forcément dans cette tâche — et ceci représente le revers de la médaille à laquelle nous attachons une si grande importance — à moins de se vouer uni-

¹⁰⁸ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 207.

¹⁰⁹ *Ib.*: p. 207.

¹¹⁰ *Ib.*: p. 208.

¹¹¹ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 68.

¹¹² Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 235.

quement à ce problème-la, en négligeant tout le reste»¹¹³. Pour améliorer la situation sociologique, Röpke n'hésite pas à proposer qu'on active le plus possible le secteur de l'auto-alimentation au détriment de l'économie de marché¹¹⁴. C'est un contrepois nécessaire de la concurrence en ce sens qu'il signifie un certain retour au passé à partir d'une division du travail poussée à l'excès. C'est en vue du même but qu'il désire augmenter le secteur des relations locales toutes simples de l'artisan et qu'il veut faciliter le développement du jardin potager derrière la maison¹¹⁵. Ces deux propositions ne se laissent plus simplement comprendre comme aboutissant à l'économie à son propre compte. Ce sont surtout les relations locales qui dépassent le cadre strict de l'économie à son propre compte parce qu'elles sont toujours soumises aux lois du marché. Mais elles partent d'un esprit qui n'est pas celui de la concurrence anonyme et parfois cruelle; elles représentent apparemment un compromis entre les systèmes purs de l'économie à son propre compte et de l'économie de marché, tout en suivant formellement les règles du mécanisme des prix.

Nous avons constaté que Röpke exige la conformité au mécanisme des prix pour toutes les interventions de l'État. Nous voyons maintenant que cela ne l'empêche pas d'admettre quelques formes de l'économie de commandement comme inévitables et même souhaitables. Le système économique-collectif est accepté pour le cas d'un besoin collectif et d'autre part pour le cas des besoins individuels qui doivent être satisfaits à tout prix si on ne veut pas négliger les exigences sociales¹¹⁶. Les besoins collectifs sont éprouvés par tous les membres de la société en commun, «sans qu'une part de profit individuel s'en dégage»¹¹⁷ comme c'est le cas pour l'armée, la police, l'éclairage des rues, etc. Mais Röpke soutient explicitement l'extension du système économique collectif sur le champ de quelques besoins individuels. Ce sont surtout des raisons sociales qui nécessitent leur transformation en besoins collectifs: par exemple l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Röpke semble approuver cependant la pratique qui considère le besoin d'un enseignement secondaire et universitaire comme partiellement individuel, ce qui s'exprime ensuite par le partage des frais d'études entre la collectivité et l'individu¹¹⁸. Röpke accepte encore d'autres raisons pour cette sorte d'activité étatique. Il approuve en particulier un programme d'investissement public bien raisonné pour atténuer les effets néfastes d'une dépression conjoncturelle¹¹⁹. Nous faisons encore allusion à une proposition de Röpke qui n'est point doctrinaire. Röpke propose de diriger et de guider les

¹¹³ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 234.

¹¹⁴ Ib.: p. 178.

¹¹⁵ Ib.: p. 176 s.

¹¹⁶ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 72 s.

¹¹⁷ Ib.: p. 72.

¹¹⁸ Ib.: p. 74.

¹¹⁹ Röpke, Wilhelm: Krise und Konjunktur, op. cit., p. 92.

inventions techniques¹²⁰. Sans qu'il le dise expressément, ce serait une nouvelle tâche de l'Etat lui-même. Cette idée provient d'une analogie mentale entre les inventions et les «public utilities»; car Röpke se rend compte de l'influence des inventions et du «progrès technique» sur l'humanité¹²¹, influence qui exige un contrôle suprême.

Les exemples cités nous montrent les limites étroites du champ d'application de l'économie collective. En effet, Röpke souligne que le collectivisme met hors d'état de fonctionner le seul instrument qui soit à même de satisfaire aux vœux des consommateurs¹²². Pour illustrer ce problème, nous citons l'exemple de l'économie dirigée des logements qui est fermement attaquée par Röpke¹²³. «Wenn die Wohnung ein Kerngut der menschlichen Existenz ist, dann ist es um so verhängnisvoller, die Wohnung unter dem wahren Preise dieses Gutes, dieses so über allen anderen Gütern stehenden Gutes, zu begehren¹²⁴. L'importance du logement pour l'existence humaine fait qu'il serait très grave qu'on le sorte du système des prix. L'interdépendance étroite de toutes les branches de l'économie doit être prise en considération quand on juge une mesure concrète qui pourrait se justifier, à première vue, par les données sociales¹²⁵. Röpke veut que les secteurs publics se laissent encore assimiler par le marché et n'empêchent point son fonctionnement. Cette assimilation est encore plus problématique en pratique qu'en théorie, parce que les fonctionnaires ont tendance à jouir de l'autarcie de l'Etat en face des divers marchés¹²⁶. Un autre danger qui a ses problèmes particuliers réside dans le fait que les investissements de l'Etat sont souvent mal placés, puisque le calcul du coût ne joue pas le rôle prépondérant comme dans l'économie du marché¹²⁷. Nous verrons un dernier aspect du système économique collectif lors de l'intégration des monopoles inévitables dans le programme du tiers chemin.

Röpke souligne l'importance de l'économie à son propre compte pour un système sociologiquement bien équilibré et voit clairement les avantages de l'économie collectiviste pour quelques secteurs de l'économie. Quel est maintenant le rôle qu'il attribue aux formes monopolées et monopoloides à l'intérieur du système des prix de l'économie du marché? Nous pouvons affirmer sans exagération que son attitude envers les monopoles est nettement plus catégorique qu'envers les formes de l'économie collectiviste, prise de position qui accentue les problèmes spécifiques de la concurrence. Röpke a affirmé que l'économie du marché ne peut être défendue contre le socialisme que si l'on réalise la libre concu-

¹²⁰ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 274.

¹²¹ *Ib.*: p. 273.

¹²² Röpke, Wilhelm: *L'âme de l'économie. Ordre et stimulation*, Genève 1948, p. 16.

¹²³ Röpke, Wilhelm: *Wohnungswirtschaft — ein europäisches Problem*, Düsseldorf 1951, p. 17.

¹²⁴ *Ib.*: p. 19.

¹²⁵ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 76.

¹²⁶ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 336.

¹²⁷ *Ib.*: p. 336.

rence ¹²⁸. «Au nom de la véritable économie du marché, nous nous sommes prononcés contre le monopolisme, la concentration et le capitalisme colossal ¹²⁹. Nous étudierons maintenant si Röpke admet ou non l'impossibilité de faire disparaître tous les monopoles, et d'autre part, si c'est la «concurrence vraiment libre», qu'il veut réaliser comme pilier de son programme.

Rappelons-nous que Röpke cite comme les cas les plus importants de domination monopoliste: 1° Le monopole naturel (par exemple syndicat sud-africain du diamant), 2° Le monopole juridique (brevets, droits d'auteur, etc.), 3° Le monopole de transport qui se défend par des frais élevés de transports, 4° Le monopole d'opinion (par la publicité) ¹³⁰. Le fait que Röpke énumère ces quatre cas ne signifie nullement qu'il les accepte comme étant inévitables. Certes, le monopole naturel et le monopole de transport existent indépendamment de la volonté des organes politiques. En ce qui concerne ce dernier qui est en général un monopole très limité, nous pouvons admettre que Röpke s'incline devant le fait «que la libre concurrence n'existe pour ainsi dire pas dans la réalité à l'état chimiquement pur, et que la plupart des prix contiennent un élément monopoliste» ¹³¹. Il dit que même dans ces quatre cas, le monopoleur doit compter avec une série de forces contraires ¹³². L'exemple donné comme monopole de transport, le syndicat rhéno-westfalien du charbon ¹³³, est d'ailleurs une combinaison entre un monopole de transport et un monopole collectif (cartel). Ceci fait entendre qu'il prend plutôt à la légère le simple monopole de transport, d'autant plus qu'il n'y revient plus dans ses livres sur l'économie du marché. Il traite de la même manière les imperfections des marchés, comme celles du commerce de détail ¹³⁴.

L'expression «monopoles naturels» démontre que de tels monopoles sont selon Röpke inévitables. En effet, Röpke ne le conteste pas et propose simplement des mesures pour atténuer les effets qu'ils ont pour l'économie nationale, ce que nous étudierons dans la section suivante. Mais les monopoles juridiques et d'opinion ne sont pas acceptés dans leur extension actuelle. «Das moderne Monopolproblem bedeutet mithin auch nichts anderes als eine Verzerrung des Leistungsprinzips durch das Ausbeutungsprinzip und läuft auf die Frage hinaus, mit welchen Mitteln die Verzerrung wirksam beseitigt werden kann» ¹³⁵. Röpke a sérieusement cherché des moyens pour faire disparaître une partie de ces monopoles nuisibles et pour diminuer leur efficacité. Il importe ici qu'il ne les incorpore pas tels qu'ils sont dans le système du tiers chemin.

¹²⁸ Röpke, Wilhelm: Einige grundlegende Bemerkungen zum Monopolproblem, op. cit.

¹²⁹ Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, op. cit., p. 69.

¹³⁰ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 204.

¹³¹ Ib.: p. 203.

¹³² Ib.: p. 204.

¹³³ Ib.: p. 204.

¹³⁴ Ib.: p. 203.

¹³⁵ Röpke, Wilhelm: Die Lehre von der Wirtschaft, op. cit., p. 21.

Il y a encore un autre groupe de formes monopolistes ou monopoloides: les cartels, les concerns et les syndicats ouvriers. Röpke ne les a pas nommés dans son énumération des cas principaux, ce qui nous montre qu'il ne leur attache pas la même importance, bien qu'ils jouent malgré tout un rôle prépondérant dans la discussion actuelle. La raison réside certainement dans le fait qu'il ne considère pas ces formes de monopole comme étant issues d'une nécessité économique qui poserait un problème réel, mais qu'elles représentent une dégénération du système économique dû au manque d'une constitution économique rationnelle¹³⁶. Röpke croit que «rien ne s'oppose à ce qu'on interdise d'une manière draconienne la réunion en une seule main de plusieurs exploitations»¹³⁷, parce que cette réunion ne sert point à accroître la productivité de l'entreprise. Ceci est clairement exprimé et touche les cartels aussi bien que les concerns et trusts. Mais l'attitude envers les syndicats est beaucoup plus différenciée. C'est vrai qu'il a condamné à mort toute combinaison d'un monopole d'entrepreneurs avec un monopole ouvrier¹³⁸. Mais d'autre part, il a exprimé l'opinion que les syndicats ouvriers libres et les coopératives peuvent représenter des contre-poids salutaires à la puissance étatique¹³⁹. Nous tenons à dire que nous ne croyons guère qu'il s'agisse ici d'une concession politique envers les syndicats allemands. Il semble plutôt qu'il accepte une certaine organisation des ouvriers pour assurer la balance des forces sur le marché du travail. Mais il craint tout excès de puissance des syndicats (dû parfois à la protection étatique), parce que la conséquence n'est pas seulement un niveau des salaires trop élevé, mais aussi le chômage partiel¹⁴⁰. Il faut surtout une certaine élasticité des salaires pour le bon fonctionnement de l'économie du marché¹⁴¹.

L'étude du champ d'application des formes monopolées et monopoloides nous facilite maintenant l'examen du caractère de la concurrence dans le système du tiers chemin. Nous avons vu que Röpke ne vise pas du tout la pureté chimique du système économique. Il dit qu'il ne faut pas dramatiser l'existence de quelques monopoles et monopoloides¹⁴². Mais ceci ne l'empêche pas de liquider tous les monopoles dont on peut se dispenser. «Le monopole n'est pas seulement socialement injustifiable, mais il représente aussi un corps étranger dans le processus économique et un frein de la productivité totale»¹⁴³. La concentration démesurée qui accompagne l'extension du monopolisme est à la base du manque de stabilité¹⁴⁴. Röpke fait allusion ici à la stabilité conjoncturelle; il ne s'est

¹³⁶ Röpke, Wilhelm: *Markterstarrung und Gruppenanarchie in England und Amerika*, dans: NZZ 162, 1941, Nr. 1622, 1630.

¹³⁷ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 272.

¹³⁸ Röpke, Wilhelm: *Die Stellung des Unternehmers im Markt*, op. cit., p. 9.

¹³⁹ Röpke, Wilhelm: *Sozialismus in Deutschland?* dans: NZZ 166, 1947, Nr. 692.

¹⁴⁰ Röpke, Wilhelm: *Die Krise des Kollektivismus*, op. cit., p. 20.

¹⁴¹ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 75.

¹⁴² Röpke, Wilhelm: *Grundfragen wirtschaftlicher Neuorientierung*, dans: NZZ 161, 1940, Nr. 1060, 1064.

¹⁴³ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 300.

¹⁴⁴ *Ib.*: p. 296.

pas préoccupé particulièrement du problème des formes déséquilibrées du marché. Il a tout de même affirmé que l'ordre dans l'économie du marché est seulement possible si la concurrence prédomine¹⁴⁵. C'est certainement une allusion au problème de l'équilibre économique comme l'a traité Eucken.

L'économie du marché se base sur la concordance entre la responsabilité et le risque¹⁴⁶. Mais il est évident que le risque n'est étroitement lié avec la responsabilité que si la libre concurrence est réalisée. En d'autres termes, ce système économique assure l'avancement des hommes capables¹⁴⁷. Cette proportionnalité entre la responsabilité et le risque, entre les capacités d'un sujet économique et son succès, ne reflète plus simplement l'idée de la compétition en général comme elle est exprimée par la notion de concurrence.

Le régime de concurrence, en opposition avec le collectivisme, possède un instrument automatique qui est à même de reconnaître les vœux des consommateurs¹⁴⁸. Röpke lui-même se sert de l'expression «Knappheitsmesser» qui fait allusion à un instrument de mesure tel qu'une balance. Les formes monopolées et monopoloides falsifient cet instrument sans le détruire complètement. Chaque situation favorisée d'un détaillant peut influencer cet instrument, ce qui nous dévoile ses faiblesses, même dans la conception de Röpke. C'est uniquement la libre concurrence, en tant que forme limite du marché, qui assure le bon fonctionnement de cet instrument.

À côté des monopoles inévitables, Röpke exige donc la «concurrence vraiment libre» qui est seule capable de suffir aux exigences citées plus haut. Ceci n'empêche pas que Röpke se soit rendu compte de l'impossibilité de la réalisation intégrale de la libre concurrence. Sa conception repose certainement sur l'idée que la concordance entre la responsabilité et le risque ainsi que l'instrument de mesure des vœux individuels doivent être réalisés le mieux possible. Nous y trouvons la grande confiance de Röpke pour la liberté des marchés. Il a désigné lui-même cette confiance comme une tendance fondamentale du néo-libéralisme¹⁴⁹.

Le cas de l'agriculture qui est très spécial peut nous servir comme illustration de l'esprit du «tiers chemin». Röpke a entièrement pris en considération les particularités de l'agriculture paysanne¹⁵⁰:

- 1° Processus organique, soumis aux lois de la nature.
- 2° Peu d'élasticité de l'offre et de la demande.
- 3° Problèmes spécifiques des crédits agraires.

¹⁴⁵ Röpke, Wilhelm: Einige grundlegende Bemerkungen zum Monopolproblem, op. cit.

¹⁴⁶ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 121.

¹⁴⁷ Röpke, Wilhelm: Einige grundlegende Bemerkungen zum Monopolproblem, op. cit.

¹⁴⁸ Röpke, Wilhelm: L'âme de l'économie, op. cit., p. 18.

¹⁴⁹ Röpke, Wilhelm: Die natürliche Ordnung. Die neue Phase der wirtschaftspolitischen Diskussion, Dans: *Kylos Bern* 2, 1948, Fasc. 3.

¹⁵⁰ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 318.

4° Situation difficile sur le marché du travail: avantages de l'économie familiale.

5° L'agriculture paysanne représente un certain genre de vie.

Röpke demande «la conservation et la stabilisation de la paysannerie et de l'agriculture paysanne dans sa structure sociale et spirituelle intégrale»¹⁶¹. Il admet qu'on ne peut appliquer le principe de l'économie libre du marché qu'avec de fortes réserves mentales¹⁶². Mais ceci ne veut pas du tout dire que les principes généraux du «tiers chemin» (Interventions conformes, politique anti-monopoliste) ne soient pas applicables à ce secteur de l'économie nationale. Le retour en arrière dans la division du travail international qui est exigé par Röpke ne doit pas aboutir au protectionnisme et au collectivisme¹⁶³. Röpke veut transformer la production agraire elle-même de sorte qu'elle devienne «rationnelle, adaptée aux circonstances et raisonnablement intégrée dans l'économie mondiale»¹⁶⁴. Il propose avant tout une spécialisation de l'agriculture des pays industrialisés dans la formation de produits de qualité (produits lactés, œufs, viande, fruits et légumes)¹⁶⁵ et un renoncement partiel aux produits de masse comme le blé¹⁶⁶. A part cette transformation de la structure agraire (meilleure intégration dans la division internationale du travail), Röpke se promet un effet additif favorable de l'auto-provisionnement individuel qui pourrait remplacer l'autarcie étatique (fermeture des frontières nationales)¹⁶⁷. Le fait de la diminution des importations n'est alors «que le réflexe statistique d'un changement de situation individuel et souhaitable»¹⁶⁸. C'est donc le sens de la politique agraire, «conservant et fortifiant l'agriculture paysanne avec un minimum de nationalisme économique, de protectionnisme, de subventions et de collectivisme . . . »¹⁶⁹. La protection collectiviste reste un moyen secondaire.

II. Les problèmes économiques de la réalisation du tiers chemin

1° Le problème fondamental de la réalisation du «tiers chemin»

«Mais la libre concurrence ne peut fonctionner sans le fondement de certaines normes morales: une honorabilité et une loyauté générale en affaires, une honnêteté sportive dans l'observation des règles du jeu, un sentiment d'honneur dans le travail, une certaine fierté professionnelle, qui n'entend point se rabaisser par la tromperie, la corruption et abuser des pouvoirs de l'Etat à des fins individuelles et égoïstes. C'est le grand point d'interrogation de notre époque: Ce fondement n'est-il point devenu

¹⁶¹ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 263.

¹⁶² *Ib.*: p. 267.

¹⁶³ *Ib.*: p. 276.

¹⁶⁴ *Ib.*: p. 274.

¹⁶⁵ *Ib.*: p. 268.

¹⁶⁶ *Ib.*: p. 273.

¹⁶⁷ *Ib.*: p. 277.

¹⁶⁸ *Ib.*: p. 277.

¹⁶⁹ *Ib.*: p. 267.

bien fragile, parce que nous avons vécu sur nos réserves morales sans penser à les renouveler? Et est-il possible d'ouvrir de nouvelles sources de forces morales?»¹⁰⁰. Sans que l'économiste ait répondu à cette dernière question, nous voyons dans ce paragraphe une mise en relief de la condition morale du bon fonctionnement du régime de concurrence.

Nous insistons sur le fait que c'est une condition à l'intérieur du cadre légal, bien qu'elle existe dans une forme analogue également pour le cadre lui-même. Le système économique de Röpke ne se base ni sur la personne irréelle du «homo oeconomicus» ni sur l'homme du 20^e siècle tel qu'il est. Le mécanisme des prix se distingue donc nettement d'un mécanisme physique qui obéit strictement aux lois de la nature. La législation et la jurisprudence donnent certes un cadre nécessaire, mais celui-ci ne suffit point à assurer le bon fonctionnement de la concurrence. La concurrence elle-même n'est pas une institution d'éducation morale comme on semblait le croire dans le libéralisme historique¹⁰¹. Au contraire, elle consomme des réserves morales à prélever en dehors de l'économie du marché¹⁰².

Il est symptomatique que Röpke ne se soit pas systématiquement préoccupé des notions de «concurrence complète» et de «concurrence libre», mais qu'il se soit très souvent servi du terme «concurrence loyale», terme qui ne représente pas un programme économique très précis, mais une exigence morale¹⁰³. Le cadre juridique et son contrôle peuvent seulement faciliter la tâche à accomplir. Que Röpke ait tout de même attribué une grande importance à ce cadre, découle de toute sa polémique contre le «laisser-faire». Il a même exigé que le système économique soit «en quelque sorte un jouet incassable — full-proof — comme disent si bien les Anglais»¹⁰⁴. La locution «en quelque sorte» atténue cette idée, ce qui nous permet d'établir un rapport avec ce qui précède. Röpke veut partir de règles déterminées et de principes solides pour limiter au strict minimum le domaine du libre arbitre. Il ne veut donc pas trop demander aux hommes et surtout pas aux organes de l'Etat¹⁰⁵.

2° Les conditions pour le bon fonctionnement d'un régime de concurrence

a) La décentralisation et la déprolétarianisation

La réalisation du tiers chemin est, en quelque sorte, conditionnée par une situation morale favorable qui dépend elle-même d'une structure sociologique et politique saine. Nous avons constaté le poids qu'attribue Röpke à la décentralisation et la déprolétarianisation. D'une part, il faut conserver et fortifier la paysannerie, l'artisanat et le petit commerce qui constituent les secteurs les plus importants d'une existence non prolé-

¹⁰⁰ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, ap. cit., p. 80.

¹⁰¹ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 73.

¹⁰² Ib.: p. 73.

¹⁰³ Röpke, Wilhelm: Eine Bemerkung zum Problem der Konkurrenz, dans: Schw. Rdsch. 42, 1942, Nr. 6.

¹⁰⁴ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 251.

¹⁰⁵ Ib.: p. 251.

tarlenné ¹⁶⁶. D'autre part, Röpke exige de l'industriel «les efforts les plus intelligents et les plus persévérants . . . pour contre-balancer une tendance naturelle au prolétarisme et trouver des formes de vie et d'entreprise qui permettent de libérer les ouvriers et les employés de leur existence prolétarienne» ¹⁶⁷.

C'est surtout la décentralisation de l'industrie ainsi que le développement des petites et moyennes entreprises qui l'ont préoccupé. Mais bien qu'il ait fait des propositions concrètes pour améliorer la situation des petites et moyennes entreprises, il s'est rendu compte des difficultés énormes. Il parle de nouveau de la nécessité d'une révolution morale qui ferait vaincre la qualité, l'honnêteté et la noblesse ¹⁶⁸.

b) La propriété privée

Chez Röpke le problème n'est pas «propriété privée — oui ou non?», mais «quelle forme de la propriété privée?» Le problème de la propriété est celui de la concentration. L'étatisation ne peut donc pas être une solution ¹⁶⁹. Röpke a trouvé qu'il y a une différence fondamentale entre la propriété et le revenu: Tandis que le désir du revenu est une chose qui va de soi, il faut un certain effort de volonté pour la propriété ¹⁷⁰. Pour éveiller le désir de posséder, il faut en effet d'une part un équilibre entre le présent et l'avenir, d'autre par la volonté d'indépendance et un sentiment de famille développé ¹⁷¹. Il est évident que ce problème est étroitement lié à celui de la déprolétarianisation.

La restauration de la propriété décentralisée se heurte encore à d'autres difficultés. Une politique fiscale trop progressiste peut avoir des conséquences néfastes dans notre domaine. Les droits de succession peuvent exercer une action contraire à l'encouragement à la propriété ¹⁷². Il faut donc trouver un chemin moyen qui évite les extrêmes. La décentralisation de la propriété doit aboutir au fond à l'«embourgeoisement» des prolétaires ¹⁷³. Le double aspect moral et matériel exige un «long et prudent déplacement de situation» ¹⁷⁴ qui se sert de toute la politique économique (contre les monopoles, contre les fluctuations monétaires, etc.). C'est pour toutes ces raisons que Röpke a une horreur profonde de tout système intégral et infaillible de sécurité sociale. Il croit fermement qu'un appareil de sécurité et d'entretien est un médiocre substitut de la propriété ¹⁷⁵.

Mais quelle sorte de propriété faut-il procurer aux «sans-propriété»? Röpke s'est prononcé pour la propriété de production, d'une part, et la

¹⁶⁶ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 286.

¹⁶⁷ Ib.: p. 286.

¹⁶⁸ Röpke, Wilhelm: Klein- und Mittelbetrieb in der Volkswirtschaft, dans: *Ordo* 1, 1948, p. 171.

¹⁶⁹ Röpke, Wilhelm: Die Krise des Kollektivismus, op. cit., p. 25 s.

¹⁷⁰ Röpke, Wilhelm: Civitas Humana, op. cit., p. 253.

¹⁷¹ Ib.: p. 254.

¹⁷² Ib.: p. 255.

¹⁷³ Ib.: p. 255.

¹⁷⁴ Ib.: p. 256.

¹⁷⁵ Röpke, Wilhelm: Le plan Beveridge, Genève 1943, p.

propriété d'habitation, d'autre part ¹⁷⁶. Il ajoute qu'il serait beaucoup plus satisfaisant si la décentralisation de la propriété de production se réalisait par une vraie décentralisation industrielle et non pas par la redistribution des titres purement juridiques (actions). La propriété foncière unit en elle-même la propriété de production et la propriété d'habitation, ce qui illustre une fois de plus la situation sociale favorable du paysan libre ¹⁷⁷.

c) Stabilité monétaire

L'influence du système monétaire sur le fonctionnement de l'économie est décisive. Röpke pense que la principale cause des crises économiques est l'imperfection du système monétaire et du système de crédit ¹⁷⁸. La stabilisation des prix ne peut pas être le but de la politique monétaire. L'idéal serait la monnaie neutre qui n'aurait pas d'influence sur la structure de la production ¹⁷⁹. Röpke cite comme moyens d'une telle politique une active politique de l'escompte, la politique du marché ouvert et les réserves obligatoires des banques. Il considère le rationnement du crédit par la banque d'émission comme dangereux parce qu'il représente un contrôle qualitatif des investissements privés par l'Etat.

3° Des problèmes particuliers

a) Les monopoles en général

La réalisation du « tiers chemin » exige une lutte acharnée contre les monopoles. Nous savons que Röpke est plutôt optimiste en ce qui concerne la réalisation de l'économie du marché. « Le système des prix tend toujours à se frayer un passage avec la violence d'une force de la nature » ¹⁸⁰. Le même optimisme règne au sujet de la concurrence au sein du système des prix. « La vérité, c'est que s'il y a une gravité naturelle, elle incline vers la concurrence et non vers le monopole, et cette gravitation est si forte, qu'il a toujours fallu des interventions violentes de l'Etat pour arriver à établir un monopole. Il n'y a pour ainsi dire pas un monopole un peu important à la naissance duquel sous une forme ou sous une autre, l'Etat n'ait pas joué le rôle d'accoucheur . . . » ¹⁸¹.

Pour montrer les points de départ d'une politique antimonopoliste, Röpke souligne l'importance de la distinction entre la concentration des entreprises et la concentration des exploitations, c'est-à-dire entre la situation juridique-financière et la situation technique ¹⁸². « Ce n'est pas du tout le progrès technique qui a poussé à la conglomération des entreprises. Bien plus, on doit en attribuer la responsabilité à de tout autres raisons, assez peu avouables » ¹⁸³.

¹⁷⁶ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 256.

¹⁷⁷ *Ib.*: p. 257.

¹⁷⁸ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 276.

¹⁷⁹ Röpke, Wilhelm: *Krise und Konjunktur*, op. cit., p. 106 ss.

¹⁸⁰ Röpke, Wilhelm: *Explication économique du monde moderne*, op. cit., p. 69.

¹⁸¹ *Ib.*: p. 69.

¹⁸² Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 272.

¹⁸³ *Ib.*: p. 272.

Röpke veut supprimer toutes les mesures de l'Etat qui tendent à favoriser la formation des grandes entreprises qui aboutissent à des formes monopolées ou monopoloides. Il parle particulièrement des favoritismes fiscaux et des tarifs favorables de la consommation d'électricité¹⁸⁴. C'est déjà en 1923 qu'il a dénoncé l'effet monopoliste de la protection douanière qui provoque le développement des cartels nationaux¹⁸⁵. C'est là une raison pour le mauvais succès de la politique antimonopoliste des Etats-Unis qui est représentée, en bonne partie, par le «Sherman Act» de 1890¹⁸⁶. En plus, cette loi n'était pas appliquée assez énergiquement et intelligemment par les cours de justice¹⁸⁷.

Une faute grave est la protection légale des contrats de cartel dans la plupart des pays¹⁸⁸. Nous verrons encore que Röpke veut défendre également les sociétés holding pour limiter la concentration industrielle.

Nous constatons un changement d'opinion de Röpke en ce qui concerne le traitement des monopoles naturels et des autres monopoles inévitables. A l'origine, il a simplement demandé l'étatisation de ces monopoles comme dernière mesure possible¹⁸⁹. Plus tard, il s'est rendu compte des dangers provenant d'un monopole étatique et s'est prononcé pour un contrôle rigoureux des monopoles privés¹⁹⁰. Une tâche importante de l'Etat est de favoriser le développement d'exploitations concurrentes privées¹⁹¹. Röpke a même proposé de rétablir la concurrence dans quelques branches par la fondation d'entreprises publiques.

Röpke reste tout de même fidèle à sa conception développée précédemment qu'on ne peut pas se baser complètement sur les institutions, sur la constitution économique, mais qu'il faut faire encore un appel au sens de la responsabilité des hommes. Ceci se dévoile, par exemple, dans le fait qu'il n'est pas opposé aux syndicats ouvriers par principe, mais qu'il leur demande de la modération¹⁹².

Nous allons voir comment la politique antimonopoliste peut changer notre conception du droit des sociétés, de la publicité et des brevets.

b) Les sociétés anonymes

Nous avons vu que Röpke attribue une grande importance à ce que le risque et la responsabilité soient étroitement accouplés. «Mais, sur ce point, notre constitution économique a été cruellement défigurée par le développement du système des sociétés anonymes, si discuté et si peu

¹⁸⁴ Röpke, Wilhelm: Klein- und Mittelbetrieb in der Volkswirtschaft, op. cit., p. 164.

¹⁸⁵ Röpke, Wilhelm: Die internationale Handelspolitik nach dem Kriege, Jena 1923, p. 62.

¹⁸⁶ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 306.

¹⁸⁷ Röpke, Wilhelm: Markterstarrung und Gruppenanarchie in England und Amerika, op. cit., Nr. 1830.

¹⁸⁸ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 305.

¹⁸⁹ Ib.: p. 235, 300 et 306.

¹⁹⁰ Röpke, Wilhelm: Die Krise des Kollektivismus, op. cit., p. 32.

¹⁹¹ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 306.

¹⁹² Röpke, Wilhelm: Deutschlands Weg zur Marktwirtschaft, dans: NZZ 169, 1948, Nr. 2220.

amendé jusqu'ici, qui de plus en plus détourne la responsabilité du risque sur la collectivité, «socialisme des pertes»¹⁹³.

L'effet pernicieux des sociétés anonymes ne s'y arrête pas: elles portent également une grande responsabilité pour le développement des monopoles; car elles créent les conditions qui permettent les concentrations de capitaux et l'exploitation en grand¹⁹⁴. Il faut se rendre compte que la société anonyme est une création d'ordre légal fondée sur «des privilèges qu'au début le gouvernement considérait comme une action d'Etat d'importance capitale et concédait seulement de cas en cas, après mûre réflexion»¹⁹⁵. Röpke voudrait défendre la société holding: «Il faudrait stipuler qu'aucune société anonyme ne peut posséder des actions d'autres sociétés»¹⁹⁶. Il faudrait veiller aussi à ce que les «investment trusts» et les sociétés à responsabilité limitée ne deviennent pas des sociétés holding¹⁹⁷. Par cette mesure, on pourrait limiter les abus du droit des sociétés, tout en conservant aux sociétés anonymes la fonction justifiée de fournir l'argent nécessaire dans les cas où la production en grand est inévitable¹⁹⁸.

c) La publicité

Röpke accepte, en principe, le rôle important de la publicité dans l'économie du marché: c'est une partie de l'appareil d'ordonnance¹⁹⁹. Mais elle comporte deux problèmes quant à son intégration dans le programme du tiers chemin. D'une part, elle est à la base des monopoles d'opinion, et, d'autre part, elle favorise nettement la grande entreprise parce qu'elle est soumise à la loi de la production en masse²⁰⁰.

Le monopole d'opinion est un instrument dangereux dans la main de la grande entreprise. La souveraineté du consommateur est menacée, la production est remplacée par une activité stérile²⁰¹. La publicité fastueuse est souvent accompagnée d'un luxe extérieur ou de services inutiles²⁰². Röpke exige que l'Etat attaque certaines formes de publicité pour développer la libre concurrence²⁰³. Il admet cependant qu'on ne doit pas surestimer l'effet monopoliste d'un monopole d'opinion²⁰⁴. Röpke est particulièrement opposé à la publicité suggestive; mais il accepte la création de nouveaux besoins par l'influence de la publicité²⁰⁵.

¹⁹³ Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 267.

¹⁹⁴ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 303.

¹⁹⁵ Ib.: p. 304.

¹⁹⁶ Ib.: p. 321.

¹⁹⁷ Ib.: p. 304.

¹⁹⁸ Ib.: p. 304.

¹⁹⁹ Röpke, Wilhelm: Gedanken eines Volkswirtschafters über die Reklame, dans: Schw. MH" Politik und Kultur, 25, 1945, p. 274.

²⁰⁰ Ib.: p. 282 s.

²⁰¹ Röpke, Wilhelm: Die Gesellschaftskrise der Gegenwart, op. cit., p. 227 s.

²⁰² Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 320.

²⁰³ Ib.: p. 306.

²⁰⁴ Röpke, Wilhelm: Gedanken eines Volkswirtschafters über die Reklame, op. cit., p. 285.

²⁰⁵ Ib.: p. 279 s.

L'autre danger de la publicité — grandes entreprises favorisées — est accompagné par une tendance de la concurrence à la dégénérescence; ceci parce que la morale du moins scrupuleux est généralement décisive pour les programmes de publicité²⁰⁶. A ce sujet, Röpke fait appel à la discipline des associations professionnelles et exige des normes juridiques²⁰⁷. Mais le plus important, c'est de limiter juridiquement le niveau absolu des dépenses de publicité des grandes entreprises et d'organiser la publicité collective des petites²⁰⁸.

d) Les brevets

Röpke a bien vu le dilemme qui règne dans le domaine des brevets: D'une part, il faut protéger la «propriété intellectuelle», d'autre part, il faut éviter d'établir des privilèges monopolistes²⁰⁹. Sa proposition pratique est la suivante: On n'accorde le brevet que pour quelques années au plus. Il serait remplacé ensuite par une licence obligatoire²¹⁰. Ce système pourrait être également appliqué pour les droits d'auteurs²¹¹.

e) La répartition de revenu

La distribution est en principe un problème de la formation des prix. C'est ici que s'accumulent les bien-faits du régime de concurrence et du système des services rendus. La répartition du revenu est une partie du processus économique. Sa transformation par la force doit donc aboutir à une situation intenable²¹².

Mais Röpke a trouvé trois autres possibilités pour changer la répartition du revenu:

1° Le changement «organique» de la répartition du revenu par catégorie. On pourrait augmenter le revenu du travail au détriment de l'intérêt du capital et de la rente foncière en haussant la productivité du travail²¹³. Les salaires sont particulièrement hauts si le travail est rare relativement au capital.

2° Le changement de la répartition personnelle du revenu: C'est la déprolétarianisation qui vise une meilleure répartition de la propriété, ce qui donne aux grandes masses la possibilité d'acquérir les revenus de propriété les plus divers²¹⁴.

3° La correction, en dehors de l'économie: Le régime fiscal permet une certaine redistribution du revenu. C'est évident que l'Etat peut aller d'autant plus loin que ses dépenses pour d'autres fins sont plus réduites²¹⁵.

²⁰⁶ Röpke, Wilhelm: Gedanken eines Volkswirtschafters über die Reklame, op. cit., p. 283 s.

²⁰⁷ Ib.: p. 284.

²⁰⁸ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 284.

²⁰⁹ Ib.: p. 320.

²¹⁰ Ib.: p. 320.

²¹¹ Röpke, Wilhelm: La crise de notre temps, op. cit., p. 320.

²¹² Röpke, Wilhelm: Explication économique du monde moderne, op. cit., p. 235.

²¹³ Ib.: p. 248.

²¹⁴ Ib.: p. 250.

²¹⁵ Ib.: p. 251.

En temps de dépression, cette possibilité est encore plus limitée parce que les impôts croissants étoufferaient le reste d'initiative privée ²¹⁶.

En définitive, il faut se souvenir du mépris de Röpke pour la «politique sociale à l'ancienne manière» qui n'a pas vu l'origine des maux dans le prolétariat, mais dans l'aspect purement matériel du problème ²¹⁷. Le plus important, c'est «d'empaysanner, d'embourgeoiser et d'enartisaner» les ouvriers, ce qui permet également de demander de la part des salaires un minimum d'élasticité, condition décisive pour la résistance aux crises ²¹⁸.

²¹⁶ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 338.

²¹⁷ Röpke, Wilhelm: *La crise de notre temps*, op. cit., p. 292.

²¹⁸ Röpke, Wilhelm: *Civitas Humana*, op. cit., p. 75.

Franz Böhm

I. Introduction

Böhm est juriste et en particulier juriste en matière de cartels. Sa conception prend donc, dans une très large mesure, en considération que la réalisation d'un ordre économique se heurte à des problèmes purement juridiques, et même aux problèmes fondamentaux du droit.

Sa conception de la concurrence doit être mise en rapport direct avec la distinction élaborée entre l'Etat de droit et l'Etat social de bien-être. Cette alternative n'est pas évidente, mais elle a une valeur pratique considérable. Elle demande donc des explications. Böhm admet que la confrontation de l'Etat social de bien-être avec l'Etat de droit n'est pas complètement correcte parce que la notion opposée de l'Etat de droit est «l'Etat des actions» («Aktionenstaat») ou «l'Etat du libre arbitre» («Er-messensstaat») ¹. Celui-ci est défini par sa propriété d'exiger, pour le pouvoir gouvernemental, plus de tâches que celle, conservatrice, de gardienne des lois (à l'exception des cas de pénurie et de catastrophes) ². L'Etat social de bien-être n'est pas simplement un Etat du libre arbitre, mais il en comprend beaucoup d'autres éléments. Il ne se contente pas de quelques rares maximes fondamentales du droit et de quelques rares règles de jeu qui seraient capables d'ordonner une société d'hommes libres ³. C'est un état des actions qui s'incline cependant en beaucoup de chose devant l'idée de l'Etat de droit.

Böhm ne préfère pas l'Etat de droit parce qu'il désire simplement la liberté individuelle, mais parce qu'il désire, pour des raisons de la réalisation pratique, la liberté individuelle sous la loi. «Und diese Freiheit unter dem Gesetz wünschen sie nicht nur deshalb, weil die individuelle Freiheit vom einzelnen Menschen her betrachtet, ein sittlicher Wert ist, der ihm neben Brot und Vergnügen zugeteilt werden muß, sondern auch deshalb, weil in einer Gesellschaft von Individuen, die in individueller Freiheit gesellschaftlich zusammenleben, von der Gesellschaft her betrachtet, die schöpfungsmäßigen Ordnungstafeln und Wegweiser auf-leuchten, während der politische Trieb der Menschen, die Schöpfung

¹ Böhm, Franz: *Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat*, dans: *Wirtschaftswissenschaftliche Abhandlungen*, cahier 2. Berlin 1954. p. 86.

² *Ib.*: p. 86.

³ *Ib.*: p. 87.

umzudenken, umzuplanen und umzugestalten, nur allzuleicht diese Ordnungstafeln und Wegweiser verrückt, denaturiert und unsichtbar macht»⁴. Dans la théorie, les deux systèmes s'équivalent; mais le fait que les hommes ne sont pas des anges rend l'Etat de droit préférable⁵.

Dans le domaine de l'économie, cette alternative se traduit par la distinction entre une économie concurrentielle épurée avec une lutte acharnée contre les monopoles et l'économie planifiée à la main légère» («Planwirtschaft der leichten Hand») ⁶. C'est dans le langage juridique, la confrontation d'un système de liberté atténué par des droits de contrôle de l'Etat avec un système d'ordonnance gouvernementale qui permet une certaine souplesse d'action⁷. La différence avec le laissez-faire du libéralisme classique semble être évidente: Le libre jeu des forces n'aboutit à l'état désiré que si la concurrence est réalisée⁸. Cette connaissance économique est accompagnée d'une révélation juridique et politique: Le droit doit empêcher que la liberté d'un individu soit limitée arbitrairement par un autre⁹. La concordance de la théorie de Böhm avec l'idée de l'Etat de droit du classicisme se montre cependant dans son attaque vigoureuse de Ferdinand Lassalle qui a forgé le mot sarcastique de l'«Etat bourgeoise des veilleurs de nuit»¹⁰.

II. L'économie concurrentielle, but de la politique économique

Nous avons constaté que ce sont des réflexions politico-juridiques qui influencent en bonne partie le choix de l'économie concurrentielle par Böhm. Mais pour que l'analyse soit complète, il nous faut connaître les buts derniers qui déterminent la décision juridique de Böhm ainsi que sa conception économique. Nous ajoutons, par parenthèse, que Böhm se sert alternativement des termes «économie concurrentielle», «ordre concurrentiel»¹¹ et «économie libre de circulation»¹² pour désigner son but économique sans que nous puissions constater une différence matérielle.

1° Les buts de la politique économique d'après Böhm.

Böhm a souligné que son option pour l'Etat de droit ne signifiait point une option pour des buts finaux de l'économie. L'alternative entre l'Etat de droit et l'Etat social de bien-être n'aurait rien à faire avec la question «bien-être social — oui ou non?», mais représenterait simplement une

⁴ Böhm, Franz: Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat, op. cit., p. 99.

⁵ Ib.: p. 168.

⁶ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, dans: Z. Bern. Jur.-Ver. 85, 1949, cahier 8, 8. p. 330.

⁷ Ib.: p. 330.

⁸ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, dans: RSES 87, 1951, p. 194.

⁹ Ib.: p. 199.

¹⁰ Böhm, Franz: Der Rechtsstaat und der soz. Wohlfahrtsstaat, op. cit., p. 147.

¹¹ Böhm, Franz: Aufgaben der Verbraucherpolitik, dans: Grundsätze und Forderungen zur Verbraucherpolitik. Hamburg 1954, p. 235.

¹² Ib.: p. 104.

alternative de la procédure¹³. Mais Böhm admet tout de même une certaine liaison du principe de l'Etat de droit avec une volonté ferme de liberté, même au détriment d'autres buts justifiables: «Gewiß ist jedenfalls, daß die Anhänger des Rechtsstaates eher bereit sind, ein Zuviel an Freiheit, und die Anhänger des Wohlfahrtsstaates eher bereit, ein Zuwenig an Freiheit in Kauf zu nehmen»¹⁴. En effet, Böhm s'est prononcé nettement pour un système essentiellement libéral qui réalise les buts suprêmes de la liberté et de l'accroissement de la productivité. Le premier problème de l'ordre de l'économie est celui de son harmonie avec la liberté¹⁵. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre sa remarque que le système social de l'Etat de droit souffre d'imperfections comme celui de l'économie planifiée à la main légère¹⁶. Les lacunes sociales sont contrebalancer par un gain de liberté.

a) La liberté individuelle

Nous dépassons maintenant le principe de Böhm qui veut la réalisation de la liberté sous la loi et non pas simplement de la liberté individuelle¹⁷. Il nous faut aborder le problème de la liberté individuelle elle-même qui est, à elle seule, un but dernier de la politique économique. Dans le domaine de l'économie, la liberté se présente comme liberté de consommation et liberté industrielle (Gewerbefreiheit)¹⁸. Le but est alors de garantir une harmonie ordonnée entre les exploitations et ménages individuels avec un minimum d'actions organisatoires¹⁹. La réalisation de cet objectif ne va malheureusement pas sans inconvénients qui sautent aux yeux, beaucoup plus d'ailleurs que les avantages²⁰. Mais ce n'est pas une raison pour Böhm de modifier sa conception des buts derniers.

La liberté de consommation et la liberté industrielle permettent que les sujets économiques agissent volontairement²¹. L'ordre de l'économie doit être conçu de façon que la situation psychologique garantisse le bon fonctionnement de l'économie sans qu'une pression matérielle intervienne. Böhm désire donc un minimum d'actions autoritaires et de décisions arbitraires de l'administration²². Cependant il ne veut pas garantir la liberté individuelle contre l'Etat seulement, mais également envers les autres individus. Ici se montre, en même temps, la limite naturelle de la liberté: On ne doit pas abuser de la liberté pour restreindre

¹³ Böhm, Franz: Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat, op. cit., p. 167.

¹⁴ Ib.: p. 98.

¹⁵ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe und rechtsschöpferische Leistung. Stuttgart und Berlin 1937, p. 5.

¹⁶ Böhm, Franz: Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat, op. cit., p. 155.

¹⁷ Ib.: p. 99.

¹⁸ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 109.

¹⁹ Böhm, Franz: Der Wettbewerb als Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung, dans: Der Wettbewerb. Schmölders G., Berlin 1942, p. 51.

²⁰ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 407.

²¹ Ib.: p. 340.

²² Ib.: p. 385.

la liberté d'un autre²³. Le but de la liberté individuelle correspond donc à une lutte générale contre la puissance.

b) L'augmentation de la productivité

La libération de l'économie comme acte historique a beaucoup activé la vie sociale²⁴. C'était évidemment une condition pour une augmentation considérable de la productivité. En effet, Böhm ne présente jamais un cas où ce but est en contradiction avec celui de la liberté. L'économie concurrentielle réalise les deux buts simultanément parce que la liberté offerte stimule les forces productives²⁵.

Si nous analysons le poids relatif que Böhm donne au but matériel de la politique économique, à la plus grande augmentation de la productivité pour le meilleur ravitaillement de la population, nous constatons une certaine analogie avec le libéralisme classique. Böhm approuve expressément sa méthode de partir uniquement de la tâche matérielle économique²⁶. Même la liberté économique n'était pas vue sous l'angle de sa valeur politique, mais uniquement comme moyen d'augmentation de la productivité. Böhm considère comme impossible d'aborder l'ordre d'un certain domaine de la vie autrement qu'à partir de la tâche spécifique qu'il y a à résoudre²⁷. Au premier abord, cette opinion n'a rien de particulier parce qu'elle n'exclut pas la prise en considération d'autres éléments. Mais la façon dont Böhm illustre son idée nous révèle un fait important. Il compare l'économie avec le service militaire et avec une compétition sportive. En ce qui concerne le service militaire, il ne se contente plus de dire que les responsables de la constitution militaire partent uniquement de la tâche d'augmenter le plus possible la puissance militaire de la nation, mais il nie expressément qu'ils connaissent d'autres points de vue²⁸. A propos des concours sportifs, les organisateurs ne pourraient pas atteindre des objectifs qui ne soient pas en harmonie avec le but d'assurer une compétition libre des forces corporelles²⁹ (voir le but de la plus grande productivité!). Nous tirons notre conclusion surtout de cette dernière illustration parce que Böhm a comparé à maintes reprises la concurrence économique avec la compétition sportive. Le rapport est donc assez étroit et l'illustration qu'en donne Böhm ne saurait qu'en confirmer la précision. Böhm donne vraiment une place unique et exclusive au but matériel de la politique économique. Les autres buts, à l'exception de la liberté individuelle, sont nettement secondaires.

La meilleure productivité doit évidemment tenir compte de la structure des besoins. Böhm met en relief que la production ne doit pas être

²³ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 199.

²⁴ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 6.

²⁵ Ib.: p. 11.

²⁶ Ib.: p. 27.

²⁷ Ib.: p. 27.

²⁸ Ib.: p. 27.

²⁹ Ib.: p. 27 s.

conçue d'après les besoins d'une minorité, mais elle doit être dirigée par tous les consommateurs³⁰. Nous avons déjà précisé qu'une telle conception tient seulement compte des besoins des consommateurs dans la mesure de leur pouvoir d'achat. En effet, Böhm voit le problème de la répartition dans un rapport direct avec le principe du service mutuel: La concurrence libre favorise le sort des ouvriers par une augmentation de la productivité³¹. C'est donc très nettement la valeur absolue du produit social qui est au premier plan et non pas sa répartition. Celle-ci s'améliore tout de même lors d'une augmentation de la productivité parce qu'elle est toujours accompagnée d'une demande plus intense de travail³².

c) Les buts secondaires de la politique économique

La supériorité de la liberté et de l'augmentation de la productivité sur les autres buts n'exclut point une certaine atténuation d'un tel système. En effet, Böhm la désire, mais sous condition que le fonctionnement psychologique ne soit pas restreint³³. Cette condition est sévère et diminue, dans le sens précédemment indiqué, le poids relatif de ces buts secondaires. Que Böhm les prenne plutôt à la légère se montre également dans le fait qu'il avoue franchement et sans excuse que le système d'échange de la concurrence n'est pas essentiellement juste, mais pratique³⁴ (pour atteindre les deux buts supérieurs!). Et il désire conserver intégralement la propriété privée, le droit des successions, le revenu du capital et le profit, malgré leurs inconvénients sociaux, parce qu'ils activent la vie économique³⁵.

Une attitude analogue se manifeste dans le domaine des répercussions morales d'une économie libre. Böhm admet un rapport direct entre l'économie libre et le développement de la pensée matérialiste, rationaliste et individualiste qui a abouti à l'émancipation sociale de l'individu de la communauté³⁶. Mais ceci lui semble être un sacrifice nécessaire qu'on peut seulement atténuer par la politique antimonopoliste qui attaque la grégarisation et la lutte des groupes (*Gruppenfehde*)³⁷ et par l'éducation des sujets économiques.

La question sociale doit être résolue de sorte que la liberté individuelle est garantie dans une très grande mesure³⁸. Ceci se manifeste dans l'acceptation, par principe, de la faillite par Böhm, parce qu'elle est le corollaire de la liberté³⁹. Cette conception n'exclut pas des mesures comme

³⁰ Böhm, Franz: *Aufgaben der Verbraucherpolitik*, op. cit., p. 23 s.

³¹ Böhm, Franz: *Das Kartellproblem*, op. cit., p. 199.

³² *Ib.*: p. 199.

³³ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . .*, op. cit., p. 116.

³⁴ *Ib.*: p. 116.

³⁵ *Ib.*: p. 115.

³⁶ *Ib.*: p. 19.

³⁷ *Ib.*: voir p. 47.

³⁸ Böhm, Franz: *Aufgaben der Verbraucherpolitik*, op. cit., p. 33.

³⁹ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . .*, op. cit., p. 126.

la limitation du temps de travail par la loi⁴⁰. Mais elle est déjà plus méfiante à l'égard de la politique conjoncturelle bien que Böhm voie clairement que les ouvriers sont matériellement et moralement le plus touchés par les crises⁴¹. Personne ne pourrait garantir que les mesures de crédit servaient vraiment en faveur du plein-emploi et non pas pour un changement de la répartition du revenu et de la fortune⁴². Cette peur nous montre une fois de plus l'importance du but de l'accroissement de la productivité: le plein-emploi ne suffit pas seulement aux exigences sociales, mais également à une exploitation raisonnable de la production, tandis qu'un changement forcé de la répartition du revenu et de la fortune pourrait nuire à la situation psychologique de l'économie libre qui est elle-même favorable à la productivité.

2° Les caractéristiques de l'économie concurrentielle

a) La notion et la fonction de la concurrence

Böhm part de l'idée que tous les ordres économiques historiques sont des ordres mixtes ce qui nous oblige de faire des modèles⁴³. La construction de ces modèles est réalisée en analogie avec Eucken; mais une analyse des notions de Böhm est tout de même nécessaire parce qu'elles ne coïncident pas complètement avec celles d'Eucken.

La classification de Böhm comprend seulement les formes d'une économie différenciée basée sur la division du travail. Comme chez Eucken, le critère principal est l'ordonnance de l'économie. L'économie est ordonnée ou bien par un plan central ou bien par un système de prix⁴⁴. Böhm se sert des termes d'Eucken: économie centralement dirigée et économie de circulation ou quelques fois économie planifiée et économie libre⁴⁵. Tandis que l'économie de circulation est un système de coordination, l'économie centralement dirigée est un système de subordination⁴⁶. Böhm se rend compte que cette distinction des deux systèmes n'aboutit pas à une définition exacte de l'économie de circulation. Ce terme lui sert simplement d'expression globale qui comprend plusieurs ordres différents⁴⁷. Böhm distingue par exemple entre ordre concurrentiel parfait et ordre concurrentiel imparfait selon l'absence ou la présence d'éléments de l'économie planifiée, et il admet plusieurs possibilités de l'ordonnance dans l'économie de circulation⁴⁸. Böhm ne s'intéresse pas particulièrement à la

⁴⁰ Böhm, Franz: *Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat*, op. cit., p. 162.

⁴¹ Böhm, Franz: *Die Aufgaben der freien Marktwirtschaft (ungelöste Fragen, insbesondere das Monopolproblem)*, München 1951, p. 26.

⁴² Böhm, Franz: *Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat*, op. cit., p. 155.

⁴³ Böhm, Franz: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung*, op. cit., p. 332.

⁴⁴ *Ib.*: p. 332.

⁴⁵ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . .*, op. cit., p. 104.

⁴⁶ Böhm, Franz: *Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens. Dem Freunde und Mitherausgeber zum Gedächtnis* dans: *Ordo* 3, 1950, p. XXXIV.

⁴⁷ Böhm, Franz: *Die Idee des Ordo . . .*, op. cit., p. XXX.

⁴⁸ *Ib.*: p. XXX.

notion de l'économie de circulation ou du capitalisme qui est caractérisée, d'après Liefmann, par le fait que le désir individuel de gain est la source suprême d'énergie du processus économique, parce que cette catégorie incorpore deux organisations opposées de l'économie⁴⁹. Il ne s'arrête donc pas à ces notions générales et aborde tout de suite la classification ultérieure.

En ce qui concerne les formes de marché, Böhm distingue, en principe, entre la concurrence et le monopole. Certes, il énonce également le terme de l'oligopole, mais sans qu'il lui attribue une certaine importance. Comme d'autres formes de marché — par exemple le monopole partiel — qu'il n'appelle pas expressément, il incorpore l'oligopole dans la notion de monopole relatif comme nous allons voir.

Nous anticipons sur le fait que Böhm se sert des notions «concurrence», «libre concurrence», «concurrence complète» et «concurrence parfaite» pour désigner le même modèle sans qu'il y ait une différence de nuance. Pour aboutir à la définition de la concurrence, Böhm part d'une particularité quantitative: il faut un grand nombre de concurrents sans qu'un seul contrôle une partie décisive de l'offre ou de la demande globale⁵⁰. Il est évident que ceci ne suffit pas encore pour distinguer rigoureusement la concurrence des formes monopolistes parce que le nombre qui satisfait cette condition varie apparemment avec le marché et la situation temporelle.

L'examen du monopole nous avance davantage. «Diejenige Stellung auf dem Markte nun, die es ihrem Inhaber ermöglicht, den Einfluß des freien Wettkampfes um den Grenznutzen auf die Preis- und Angebotsgestaltung zu beseitigen oder zu beeinträchtigen, soll hier als monopolistische bezeichnet werden»⁵¹. La chose décisive dans cette définition, est l'influence intentionnelle qui est exercée sur la structure des prix et de l'offre⁵². Si la volonté est uniforme parce que l'offre entière se trouve dans une seule main, Böhm parle de monopole parfait ou absolue⁵³. Mais ce qui importe dans une définition générale du monopole, ce ne sont pas les conditions extérieures (nombre d'offrants), mais l'effet sur le marché⁵⁴. C'est dans ce sens que le monopole relatif qui est caractérisé par une puissance limitée des offrants fait nettement partie de la forme de marché appelée monopole.

L'état de concurrence est donc un état d'impuissance générale⁵⁵ qui se manifeste dans le fait, que tout le monde accepte le prix, tel un destin, sans que le prix soit influencé par la volonté d'un particulier⁵⁶. Même l'influence intentionnelle la plus faible suffit pour la création d'un mono-

⁴⁹ Böhm, Franz: Wettbewerb und Monopolkampf. Berlin 1953, p. 4 s.

⁵⁰ Ib.: p. 1.

⁵¹ Ib.: p. 5.

⁵² Ib.: p. 11.

⁵³ Ib.: p. 12.

⁵⁴ Ib.: p. 16.

⁵⁵ Ib.: p. 20.

⁵⁶ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 350.

pole⁵⁷. Il faut se représenter la concurrence et le monopole absolu comme les cas extrêmes d'une série continue⁵⁸ dont la plupart des cas appartiennent au monopole relatif.

Nous allons étudier encore la caractère du monopole relatif ce qui facilitera la compréhension de la concurrence. Le monopole relatif permet à son détenteur de jouir du monopole par une politique de prix jusqu'à un certain niveau de prix. Au-delà, il est impuissant et doit être considéré comme concurrent⁵⁹. Le monopole relatif se compose donc d'un monopole absolu et de la concurrence. Böhm cite comme exemple d'un monopole relatif⁶⁰:

- a) Un cartel menacé par des out-siders.
- b) Un cartel menacé par la réapparition de la concurrence entre ses membres.
- c) Un cartel qui n'a monopolisé qu'un élément de l'offre: le prix, les quantités ou la qualité.

Jusqu'à un certain degré, ces cartels peuvent poursuivre une politique monopoliste. L'élément de monopole absolu que possède tout monopole relatif explique le strict emploi du terme de concurrence pour le cas extrême de l'impuissance absolue. A ce propos, il faut ajouter que les exemples cités d'un monopole relatif ne sont pas encore significatifs pour tout le secteur monopolé. Il est évident que la terminologie de Böhm incorpore toutes sortes de «concurrence de substitution» ainsi que de concurrence imparfaite (monopoles grâce aux habitudes de la clientèle et aux différences des frais de transport) dans la notion de monopole relatif. Il en résulte que la concurrence n'est pas seulement théoriquement un cas extrême, mais également en pratique, elle dépend de plusieurs conditions très sévères. Böhm admet lui-même que la concurrence parfaite est rare⁶¹. Il est intéressant de constater que cette remarque a été faite en 1951 seulement, et nous verrons, ultérieurement, qu'elle a rendu quelque peu contradictoire toute la conception de Böhm. Mais ceci ne s'oppose nullement au fait que cette notion de concurrence est un type idéal dans le sens d'Eucken et non pas un modèle construit qui devrait être modifié pour avoir une valeur immédiate pour la réalité économique.

Nous abordons maintenant la notion de «concurrence des services rendus» ce qui nous rapproche de la conception de Böhm au sujet de la fonction de la concurrence. A ce propos, Böhm part de l'observation que la concurrence peut être nuisible pour une économie nationale dans ce sens qu'elle peut provoquer un abaissement de certains prix à un niveau injustifié⁶². Il a reconnu que la présence de la concurrence parfaite ne garantit pas encore l'harmonie entre l'intérêt individuel et

⁵⁷ Böhm, Franz: Wettbewerb und Monopolkampf, op. cit., p. 40.

⁵⁸ Ib.: p. 24.

⁵⁹ Ib.: p. 26.

⁶⁰ Ib.: p. 27.

⁶¹ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 194.

⁶² Böhm, Franz: Das Reichsgericht und die Kartelle, dans: Ordo 1, 1948, p. 205 s.

l'intérêt commun de la société, mais qu'il faut stipuler encore une autre condition, c'est que la concurrence soit loyale au sens le plus large du mot⁶³. «Leistungswettbewerb nennen wir eine geordnete Kampfveranstaltung, bei der alle Beteiligten ein und dieselbe sozialförderliche Fähigkeit an der Lösung ein und derselben Aufgabe versuchen und bei der der Siegespreis demjenigen zufällt, der die Aufgabe am besten gelöst hat⁶⁴. Böhm a étudié très sérieusement les conditions de la réalisation d'une concurrence qui aboutit à une situation économiquement raisonnable. Il s'est rendu compte que la notion opposée à la compétition des services rendus n'était pas simplement la lutte monopoliste, mais la lutte déloyale (Nichtleistungskampf), dont la lutte monopoliste n'était qu'un cas particulier⁶⁵. Il ne va pas de soi, mais doit être exigé que la compétition économique se base uniquement sur la force productive (gewerbliche Leistungskraft)⁶⁶. La concurrence loyale qui satisfait le principe du service mutuel doit être comparée avec une course où le but de chacun est de surpasser l'autre et non pas de le battre comme dans un match de boxe⁶⁷. C'est évident qu'il faut des règles de jeu sévères et très compliquées pour s'assurer qu'une telle compétition d'élection dans le domaine économique soit parfaite. La lutte monopoliste représente dans ce sens une lutte déloyale pour la défense d'une position monopoliste qui ne dépend pas de la force productive.

Pour connaître la fonction de la concurrence des services rendus, il faut examiner la signification de la force productive. Elle se compose de trois éléments: des talents, de l'effort de travail et de la propriété des moyens nécessaires⁶⁸. La combinaison des éléments personnels avec la propriété garantit un choix raisonnable des moyens de production, ce qui est l'objectif du mécanisme des prix, mais ne garantit point une élection professionnelle juste⁶⁹. Cette conception de la force productive signifie apparemment que le sujet économique est rémunéré d'après sa contribution réelle au succès général de l'économie. Quelques ans plus tard, Böhm a mis l'accent d'une façon quelque peu diverse sur ce fait. Il a alors même expressément nié l'influence de l'effort ou de la participation au succès général sur la rémunération individuelle. Celle-ci dépendrait simplement de la rareté économique du bien ou de la prestation⁷⁰. Nous osons dire cependant qu'il n'y a pas une vraie différence entre ces deux points de vue, mais seulement un certain changement de l'attitude à l'égard du même fait. Böhm commençait à se rendre

⁶³ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 70.

⁶⁴ Böhm, Franz: Wettbewerb und Monopolkampf, op. cit., p. 212.

⁶⁵ Ib.: p. 72 s.

⁶⁶ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 123.

⁶⁷ Ib.: voir p. 124.

⁶⁸ Böhm, Franz: Wettbewerb und Monopolkampf, op. cit., p. 72.

⁶⁹ Ib.: p. 230.

⁷⁰ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 115 s.

compte que la force productive n'était pas seulement loin d'être une catégorie morale (comme par exemple la valeur professionnelle), mais qu'elle n'avait pas non plus une valeur objective stable, qu'elle dépendait donc intimement de l'évolution aléatoire de l'économie (des changements des relations de rareté économique). On pourrait formuler cette idée autrement: les talents, éléments de la force productive, incorporent une sorte d'intuition et d'habileté de reconnaître et même de prévoir les changements dans la structure des besoins.

La fonction de la concurrence soumise aux règles de la lutte des services rendus est donc essentiellement économique: l'accroissement du produit social. Si Böhm affirme que la concurrence assure un équilibre juste entre les besoins des demandeurs et les intérêts des producteurs⁷¹, il n'envisage pas une justice véritable, mais une certaine justice formelle qui est complètement au service des nécessités économiques. En ce qui concerne l'élection des plus capables et des plus appliqués par la concurrence⁷², nous avons déjà cité les réserves formulées par Böhm lui-même.

La réalisation du but suprême par la concurrence découle directement de l'application du principe du service mutuel comme nous venons de l'analyser. Dans la concurrence, chacun a un intérêt élémentaire de se soumettre au mécanisme de prix parce que la rémunération dépend directement de sa force productive⁷³. Ce système fonctionne donc sur le principe de la spontanéité ou la vérité psychologique que la grande majorité des sujets économiques aspire à une augmentation de leur revenu. C'est donc l'avantage unique de la concurrence que l'altruisme satisfait en même temps l'égoïsme⁷⁴. Le fait que celui qui ne sert pas assez à l'intérêt commun est éliminé et que celui qui y brille est récompensé largement⁷⁵ explique nettement l'effort volontaire des sujets économiques.

La nécessité élémentaire de donner son mieux pour la communauté n'existe plus dans les formes monopolistes du marché. Le monopoleur (relatif ou absolu) peut choisir entre plusieurs possibilités. Son besoin de commodité s'oppose à son désir d'augmenter le revenu sans que sa position sur le marché soit tout de suite en danger⁷⁶. En plus, le monopoleur doit fixer le prix lui-même ce qui demanderait des capacités et un altruisme exceptionnels si le résultat de la concurrence devait être atteint⁷⁷. Böhm voit la fixation du prix par un monopoleur dans une relation directe avec l'intervention de l'Etat. Ce sont surtout les formes de marché dites déséquilibrées, l'oligopole et le monopole bilatéral, qui enlèvent à

⁷¹ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe* . . . op. cit. p. 31 s.

⁷² *Ib.*: p. 31 s.

⁷³ Böhm, Franz: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung*, op. cit., p. 341.

⁷⁴ Böhm, Franz: *Der Wettbewerb als Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung*, op. cit., p. 80.

⁷⁵ Böhm, Franz: *Wettbewerb und Monopolkampf*, op. cit., p. 22.

⁷⁶ Böhm, Franz: *Der Wettbewerb als Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung*, op. cit., p. 75.

⁷⁷ Böhm, Franz: *Das Kartellproblem*, op. cit., p. 195.

l'économie politique tout moyen d'une prévision scientifique pour le comportement des offrants. Cette situation correspond apparemment à celle des interventions ponctuelles qui est déterminée uniquement par le libre arbitre des fonctionnaires compétents. «Nur noch ganz globale Wahrscheinlichkeitsvermutungen lassen sich dann anstellen. Gleichzeitig verliert die Wissenschaft das wirkliche wirtschaftliche Geschehen weitgehend aus dem Griff; die Theorie dankt ab und überläßt der Statistik und den Zahlendeutern das Feld»⁷⁸.

Böhm se rend parfaitement compte des inconvénients de la concurrence, mais les voit dans la ligne de la doctrine de l'harmonie des classiques: La libre concurrence n'aboutit pas à un état idéal, mais toutefois au processus économique le plus raisonnable possible dans un ordre social⁷⁹. Il avoue par exemple l'existence d'une certaine influence négative de la concurrence sur la morale qui provient justement de la concordance de l'intérêt commun avec l'intérêt individuel⁸⁰. Le danger réside dans le fait que l'égoïsme est sanctifié par le succès commun. Böhm prétend cependant que l'influence moralement négative des autres ordres économiques (surtout de l'économie centralement dirigée) est encore plus intense⁸¹. L'autre désavantage du système de compétition comme il est réalisé dans la concurrence, la concentration de la fortune, n'est pas non plus contesté. Mais Böhm fait valoir que cette augmentation inévitable des différences a tout de même un sens économique: l'accroissement de la productivité⁸². Il rectifie encore en affirmant, qu'une bonne partie de la concentration de la fortune n'est pas due à la concurrence, mais au monopolisme⁸³.

b) *La place de la concurrence dans l'économie concurrentielle*

La concurrence est le seul système d'ordonnance qui est vraiment approuvé par Böhm. Il a écrit expressément qu'il serait désirable que tous les marchés soient dominés par la concurrence bilatérale parfaite⁸⁴. Nous étudions d'abord, dans quelle mesure Böhm accepte quand-même des interventions étatiques et des éléments de l'économie centralement dirigée. L'économie de marché est un système de coordination, tandis que l'économie centralement dirigée est un système de subordination ce qui explique les grandes difficultés d'une combinaison des deux ordres. Des troubles de l'ordonnance et des frictions irraisonnables en résultent inévitablement si on ne se borne pas aux domaines limitrophes de l'économie et si on ne procède pas extrêmement intelligemment et prudem-

⁷⁸ Böhm, Franz: Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens, op. cit., p. XXXVII.

⁷⁹ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 196.

⁸⁰ Böhm, Franz: Wettbewerb und Monopolkampf, op. cit., p. 233.

⁸¹ Ib.: p. 236.

⁸² Ib.: p. 238.

⁸³ Ib.: p. 247.

⁸⁴ Böhm, Franz: Der Wettbewerb als Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung, op. cit., p. 90.

ment⁸⁵. Dans un système mixte, les deux systèmes d'ordonnance tendent à s'éliminer mutuellement⁸⁶. Il faut se décider donc, en principe, pour un certain ordre si on ne veut pas exposer l'économie à la dégénérescence.

Böhm se sert de la notion «mélange véridique» (echte Mischung) pour désigner une combinaison justifiée entre l'économie de marché et l'économie centralement dirigée⁸⁷. Ce mélange véridique se base sur un plan global de l'administration centralisée qui essaie de réaliser ses buts sans anéantissement du mécanisme des prix. Böhm cite à ce propos la politique de crédit et l'étatisation de quelques productions-clé⁸⁸. Mais cette concession est très peu fondée dans la conception de Böhm et doit être considérée comme une concession politique. Nous lisons autre part: «Wie wir gesehen haben, setzen die Anhänger einer Planwirtschaft der leichten Hand heute ihre ganzen Hoffnungen auf die Anwendung gewisser kreditpolitischer und finanzpolitischer Exekutionsmaßnahmen. Und zwar deshalb, weil gerade diese Maßnahmen ein geräuschloses Lenken der Gesellschaft ermöglichen. Aus dem gleichen Grunde sind diese Lenkungstechniken dem Rechtsstaatsdenken besonders verdächtig. Schmerzloses Regiertwerden bedeutet Siechtum ohne Warnung.»⁸⁹

C'est pour la même raison que Böhm est très sceptique à l'égard des moyens conformes au marché comme ils sont acceptés par Röpke⁹⁰. Böhm ne se décide pas seulement pour l'ordonnance d'un système (économie de marché), mais il accepte aussi ses conséquences. Il veut simplement supprimer les frictions du système, mais ne veut pas corriger les résultats de l'économie de marché⁹¹. Il croit que l'économie des interventions amène inévitablement à une dégénérescence, à une anarchie des groupes d'intérêts. «So gleicht das Interventionssystem einer Krankheit, die zwar tödlich, aber in ihrem Anfangsstadium nicht oder nur wenig schmerzhaft ist»⁹².

Par égard pour des nécessités politiques et sociales, Böhm a fait quelques concessions. Mais le champ de ces interventions est très limité, et la préférence est donnée aux interventions conformes qui ont une tendance très restreinte de rendre nécessaire d'autres interventions⁹³. Les conditions psychologiques pour le bon fonctionnement de l'économie de marché ne doivent pas être négligées⁹⁴. Böhm admet en particulier que certaines restrictions de la liberté industrielle ne sont pas en contradiction avec l'économie de marché si on s'en sert raisonnablement. Il cite la preuve de la capacité et de la formation professionnelle qui doit

⁸⁵ Böhm, Franz: Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens, op. cit., p. XXV.

⁸⁶ Ib.: p. XXV.

⁸⁷ Ib.: p. XXVIII.

⁸⁸ Ib.: p. XXVII.

⁸⁹ Böhm, Franz: Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat, op. cit., p. 155.

⁹⁰ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 398.

⁹¹ Ib.: p. 398.

⁹² Böhm, Franz: Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens, op. cit., p. XXXVI.

⁹³ Ib.: p. XXXIII.

⁹⁴ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 116.

être exigée dans quelques branches de l'artisanat et la preuve du besoin dans le débit des boissons⁹⁵.

Ce n'est pas seulement l'économie de marché qui doit être protégée contre l'économie centralement dirigée, mais c'est également à l'intérieur de l'économie de marché que la concurrence doit dominer les autres formes de marché. Le détenteur d'influence sur le marché a un intérêt éminent d'agir contre l'ordre concurrentiel. C'est précisément à cette fin qu'on cherche la puissance. Böhm lutte donc, en principe, contre les monopoles eux-mêmes et non pas seulement contre leurs abus⁹⁶. Il propose donc une défense absolue des ententes commerciales sur le marché⁹⁷. Il est également contre les grandes entreprises, mais il admet qu'elles résultent quelquefois d'un succès atteint dans la concurrence⁹⁸.

Le premier objectif est donc de réaliser le plus possible la libre concurrence. Mais où ce n'est pas faisable pour des raisons techniques, il faut conserver les tendances de la concurrence loyale:

1° La minimalisation des coûts

2° L'élimination successive des profits des entrepreneurs

3° L'augmentation passagère des profits lors d'un abaissement considérable de coût⁹⁹.

Böhm admet que la concurrence parfaite est rare, mais que les prix formés dans la concurrence imparfaite peuvent représenter, eux aussi, des régulateurs¹⁰⁰. Ceci ne coïncide apparemment pas très bien avec son opinion que la moindre influence sur le marché constitue déjà un monopole qui ne doit pas être toléré. C'est certainement une concession provenant des difficultés de la réalisation de la concurrence parfaite, sans qu'elle soit expliquée théoriquement.

En effet, Böhm veut limiter la liberté d'échange si la concurrence n'est pas réalisée¹⁰¹. D'après notre analyse terminologique, c'est certainement la concurrence parfaite dont il s'agit ici. Böhm veut soumettre tous les monopoles et oligopoles à la direction de l'Etat¹⁰². Mais ce ne signifie point une étatisation des formes monopolistes. Au contraire, Böhm exprime l'opinion que les monopoleurs privés ont encore une mauvaise conscience tandis que les monopoleurs publics ne l'ont plus¹⁰³. Cette direction étatique est plutôt un contrôle combiné avec des moyens de sanctions. Böhm parle également d'une certaine obligation de contracter

⁹⁵ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . op. cit. p. 120.

⁹⁶ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 357.

⁹⁷ Ib.: p. 359.

⁹⁸ Ib.: p. 360.

⁹⁹ Böhm, Franz: Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens, op. cit., p. XXXIII.

¹⁰⁰ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 194.

¹⁰¹ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . op. cit., p. 33.

¹⁰² Ib.: p. 106.

¹⁰³ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 356.

pour les monopoleurs¹⁰⁴. L'étatisation est le dernier moyen qui doit intervenir seulement après l'échec des autres. Le contrôle est déjà demandé pour les entreprises intensives en capitaux qui ont tout amorti¹⁰⁵. Celles-ci pourraient nuire à leurs concurrents à l'aide de la concurrence déloyale dans la forme de prix trop bas. Une autre possibilité de la politique antimonopoliste est la création d'une concurrence artificielle par l'amélioration des moyens de transport¹⁰⁶.

III. La réalisation de l'économie concurrentielle

1° Les conditions morales de la réalisation de l'économie concurrentielle

Nous avons déjà constaté que la conception de Böhm qui est basée principalement sur l'idée de l'Etat de droit tient parfaitement compte du problème de la réalisation de l'ordre économique. Rappelons-nous sa parole que les deux systèmes (économie de circulation et économie centralement dirigée) seraient bons si les hommes étaient des anges. Dans ce sens, Böhm accepte les hommes comme ils sont sans qu'il veuille les changer. C'est dans cet ordre d'idée qu'il tient compte du fait que la présence de puissance économique empêche le bon fonctionnement du système juridique. Il croit donc que la réalisation des règles de jeu de la concurrence loyale est bien possible dans un ordre concurrentiel qui ne connaît pas de position de puissance¹⁰⁷. Par ailleurs, il est très sceptique à l'égard du contrôle public des monopoles parce que les fonctionnaires sont «seulement et aussi des hommes»¹⁰⁸.

Mais Böhm ne peut pas renoncer à des conditions morales au sein de la réalisation de son économie concurrentielle. Ce sont surtout les problèmes sociaux qui sont réalisés sur ce plan, et les exigences respectives à l'égard des riches sont considérables:

1° Une éducation vers une formation de capital (économies).

2° Une politique sociale volontaire.

3° Une consommation intellectuellement élevée.

Il doit donc intervenir une éducation morale des riches pour développer leur sens de responsabilité. «Hier muß ein höherer Ehrgeiz im Spiele sein, nämlich der Ehrgeiz, Stunde und Anfang wahrzunehmen, die Führung in großartigerem Sinne zu ergreifen, sich zum aktiven Träger der Entwicklung zu machen und der Zeit das Gepräge zu geben»¹⁰⁹.

L'idée de l'éducation se retrouve à maintes reprises¹¹⁰. Böhm demande par exemple aux associations des consommateurs qu'elles se chargent

¹⁰⁴ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 33.

¹⁰⁵ Ib.: p. 133 s.

¹⁰⁶ Ib.: p. 142.

¹⁰⁷ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 354.

¹⁰⁸ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 212.

¹⁰⁹ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 118.

¹¹⁰ Ib.: voir p. 53.

de l'éducation de leurs membres pour établir une confiance dans l'ordre concurrentiel ¹¹¹. Böhm se rend compte que le dévouement et la discipline (apparemment volontaires) sont nécessaires pour le bon fonctionnement d'un ordre économique ¹¹². Le même appel moral se montre dans sa confiance dans une publicité intégrale au sujet des cartels qu'il préfère au registre des cartels qui ne peut jamais représenter l'esprit d'un cartel particulier ¹¹³.

2° Les problèmes particuliers de la réalisation

Le point de départ de toute politique anti-monopoliste d'après Böhm est la défense des cartels. «Die andere Seite ist der Auffassung, daß mindestens die Kartelle, d. h. alle vertraglichen Wettbewerbsbeschränkungen, vielleicht aber auch noch andere Formen der privaten Monopolisierung durch Gesetz verboten werden sollen» ¹¹⁴. Böhm croit que la défense des cartels résoud le problème fondamental et que les problèmes qui restent alors sont infiniment fins, très secondaires ¹¹⁵. En ce qui concerne la réalisation de la suppression des cartels, Böhm est très optimiste, et il se réfère aux succès des Etats-Unis où les cartels n'ont plus d'importance ¹¹⁶. Le contrôle des cartels par l'Etat est une arme inefficace: Ce sont seulement les cartels faibles qui s'y soumettent ¹¹⁷. Un avantage de la défense des cartels réside dans le fait qu'il faut une loi pour admettre un cartel; un simple acte de l'administration ne suffit pas ¹¹⁸.

Mais Böhm a vu également le rapport direct entre la politique anti-cartels et le danger des grandes entreprises, des concerns. La défense des cartels n'est pas seulement inefficace à l'égard du price-leadership ¹¹⁹ et des gentlemen-agreements, mais elle laisse ouvert et aggrave même le problème des grandes entreprises «... damit gerechnet werden muß, daß die an der Vermachtung interessierten Unternehmerkreise auf die Methode der Betriebsvergrößerung und der Konzernierung ausweichen werden, wenn der Weg der Kartellierung und des restreint of trade durch das Gesetz verlegt wird» ¹²⁰. Böhm a proposé donc de lutter également contre les grandes entreprises et ceci en premier lieu en faisant disparaître les arguments en faveur de la concentration. La décentralisation après coup n'est presque plus possible et demande un plein-

¹¹¹ Böhm, Franz: Aufgaben der Verbraucherpolitik, op. cit., p. 26.

¹¹² Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit., p. 10.

¹¹³ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 205.

¹¹⁴ Verhandlungsbericht des Schweizerischen Vereins für Volkswirtschaft und Statistik, dans: RSES 1951, p. 248.

¹¹⁵ Böhm, Franz: Die Aufgaben der freien Marktwirtschaft, op. cit., p. 45.

¹¹⁶ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 359.

¹¹⁷ Böhm, Franz: Die Aufgaben der freien Marktwirtschaft, op. cit., p. 40.

¹¹⁸ Böhm, Franz: Aufgaben der Verbraucherpolitik, op. cit., p. 38.

¹¹⁹ Böhm, Franz: Das Kartellproblem, op. cit., p. 211.

¹²⁰ Böhm, Franz: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 361.

pouvoir dangereux des fonctionnaires¹²¹. La formation d'un concern est envisagée quelquefois pour économiser dans le domaine des impositions ou pour limiter la responsabilité. Un succès partiel est donc certainement réalisé par un changement du droit¹²². Il s'agirait surtout du droit fiscal et de quelques institutions du droit privé et du droit commercial¹²³. Böhm admet que quelques grandes entreprises se sont développées grâce à leur succès dans la concurrence. Mais ils croit qui la plupart étaient déjà fondées en tant que grandes entreprises¹²⁴. En ce qui concerne les possibilités de réalisation d'une telle politique, Böhm voit bien une certaine tendance d'accumulation de capital dans l'économie de marché; mais il est persuadé que celle-ci est contre-balancée par l'autre tendance: Nouvelles fondations d'exploitations¹²⁵.

Au sujet de la publicité des entreprises, Böhm la tolère plus que d'autres auteurs néo-libéraux. Il croit qu'on ne peut pas empêcher l'effet d'émulation qui provient de toutes sortes de publicité¹²⁶. Le seul moyen raisonnable est un contrôle politique contre les abus¹²⁷. Mais il est absolument contre les prix fixes des articles de marques et les défend¹²⁸.

En ce qui concerne le traitement des monopoles inévitables, nous avons constaté que Böhm veut les soumettre à un contrôle rigoureux de l'Etat. Il s'agit ici de réaliser une situation comme si la concurrence existait¹²⁹. L'Etat se sert de certains principes de calculation et surveille leur application auprès des entreprises monopolistes et monopoloides¹³⁰. Mais cette idée de contrôle public a subi une certaine évolution. Böhm s'est rendu compte alors que le contrôle des monopoles transformait simplement les monopoles purement privés en monopoles officiellement sanctionnés sans que l'effet favorable fût considérable¹³¹. Il fait entendre qu'il serait peut-être préférable de tolérer les monopoles vraiment inévitables sans organiser un appareil inefficace pour leur contrôle¹³². La socialisation elle-même était toujours considérée comme très dangereuse parce que même l'Etat peut se réjouir des profits de monopoles¹³³. Il est certain que Böhm n'a plus désiré l'Etatisation après 1951, même pas comme dernière mesure de la politique anti-monopoliste.

Un problème particulier du contrôle de la concurrence et des marchés monopolés est la question des limites inférieurs des prix tolérés.

¹²¹ Böhm, Franz: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung*, op. cit., p. 362 s.

¹²² *Ib.*: p. 362.

¹²³ Böhm, Franz: *Die Aufgaben der freien Marktwirtschaft*, op. cit., p. 58.

¹²⁴ Böhm, Franz: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung*, op. cit., p. 360 s.

¹²⁵ Böhm, Franz: *Die Aufgaben der freien Wirtschaft*, op. cit., p. 12.

¹²⁶ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . .*, op. cit., p. 135.

¹²⁷ *Ib.*: p. 135.

¹²⁸ *Ib.*: p. 136.

¹²⁹ *Ib.*: p. 162.

¹³⁰ *Ib.*: p. 170.

¹³¹ Böhm, Franz: *Das Kartellproblem*, op. cit., p. 212.

¹³² *Ib.*: p. 212.

¹³³ Böhm, Franz: *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . .*, op. cit., p. 173.

La difficulté principale réside dans le fait que le coût dépend du chiffre d'affaires qui est toujours une grandeur incertaine au moment de la calculation du coût et du prix¹³⁴. Böhm condamne une période prolongée de perte et exige une calculation rigoureuse pour chaque article¹³⁵.

Böhm considère l'obligation absolue d'accomplir les contrats et la responsabilité illimitée comme conditions élémentaires de la réalisation de l'économie concurrentielle¹³⁶. Il attribue en outre, une certaine fonction ordonnatrice aux associations de consommateurs qui devraient favoriser la politique concurrentielle de l'Etat et former un contre-poids de toutes les sortes monopoloides de l'offre (coopératives de consommations!)¹³⁷.

Böhm est, en principe, contre une forte progression dans l'imposition du revenu. Il la considère comme un exemple modèle pour une politique inconséquente: L'effet psychologique favorable de la concurrence est anéanti par cette mesure fiscale¹³⁸. En revanche, Böhm accepte une limitation du temps de travail par la loi, une mesure qui favorise également le sort des économiquement faibles¹³⁹.

¹³⁴ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . op. cit. p. 130.

¹³⁵ Ib.: p. 132.

¹³⁶ Ib.: p. 106.

¹³⁷ Böhm, Franz: Aufgaben der Verbraucherpolitik, op. cit., p. 25 s.

¹³⁸ Böhm, Franz: Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe . . . , op. cit. p. 116.

¹³⁹ Ib.: p. 162.

Leonhard Miksch

I. Introduction

Miksch exige très rigoureusement un ordre juridique qui doit servir comme base d'une constitution économique. Il regrette que les classiques aient méconnu l'importance de l'ordre juridique pour l'économie. «Die Wahrheit ist, daß die klassische Nationalökonomie die Naturordnung entdeckt hat, daß die Auswertung dieser Entdeckung aber noch vor uns liegt»¹. Miksch souligne la place prépondérante de l'ordonnance naturelle par l'automatisme de la concurrence, mais s'est aperçu qu'elle doit être encadrée par l'ordre juridique. La conséquence de l'ordre concurrentiel proposé par Miksch est que «l'ordre naturel» devient une organisation de l'Etat².

D'ordonner l'économie par une constitution uniforme et harmonieuse est une tâche de l'Etat³. Il est intéressant de relever que Miksch s'oppose apparemment à l'idée de l'Etat de droit de Böhm. «Denn es macht praktisch keinen großen Unterschied, ob man fordert, der Staat solle die Bewegungsfreiheit des Individuums so weit beschränken, als es nötig ist, oder ob man verlangt, er solle so viel Bewegungsfreiheit geben, wie sich als zweckmäßig erweist»⁴. Il ne voit pas d'alternative entre la loi et la liberté personnelle parce que la loi est générale et la liberté personnelle et individuelle. La loi dépend de la volonté commune de la société est reste valable pour un certain temps, ce qui la distingue de la contrainte de l'administration⁵ à laquelle Miksch s'oppose autant que Böhm.

II. L'ordre concurrentiel, but de la politique économique

1° Les buts de la politique économique d'après Miksch

Miksch introduit consciemment sa politique économique dans le cadre de la tradition occidendo-chrétienne. Il part de la tâche éthique et ne se borne pas aux buts matériels⁶. L'homme lui-même est considéré comme

¹ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, dans: *Ordo*, 3, 1950, p. 66.

² Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, deuxième édition, Godesberg 1947 (première édition Stuttgart et Berlin 1937), p. 12.

³ *Ib.*: p. 15.

⁴ *Ib.*: p. 12.

⁵ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung d. inneren Koordination, op. cit. p. 48.

⁶ *Ib.*: p. 36.

but et non pas comme moyen pour poursuivre un but quelconque⁷. D'atteindre un maximum d'utilité par un minimum d'effort est un principe moralement neutre et ne représente pas un but dernier de la politique économique⁸. Le principe économique exige simplement l'emploi de la raison dans la réalisation des objectifs adoptés. En ce qui concerne les buts derniers, Miksch se tourne nettement vers les exigences morales et néglige même le point de vue matériel. «Nicht Fortschritt und Wohlstand, sondern Freiheit und Gerechtigkeit sind die Werte, an denen die Wirtschaftsverfassung sich zu orientieren hat»⁹.

a) Liberté et justice

La prédominance des deux buts liberté et justice nous oblige d'examiner rigoureusement leur caractère et la relation entre eux. Miksch précise que c'est la liberté personnelle qui est le but autonome¹⁰. Cette liberté se manifeste dans une certaine sphère d'indépendance de chaque homme¹¹. Il s'ensuit que la liberté est caractérisée par l'absence de contrainte extérieure dans la vie quotidienne de l'individu. Cette liberté humaine est liée étroitement à l'estime de la personnalité humaine, et son concept ainsi que le respect de son contenu ont été un des buts du «siècle des lumières»¹². La puissance d'un homme sur un autres est complètement incompatible avec une limitation juste entre les sphères de liberté personnelle. Mais Miksch n'en conclut pas que la puissance est toujours injustifiée. Le critère de différenciation s'établit dans la volonté d'exclure le libre arbitre¹³ qui existe toujours dans les relations de puissance d'homme à homme¹⁴. Mais le libre arbitre n'est pas exclus lorsque la puissance est dans la main de l'Etat: «Macht bleibt Macht, von wem auch immer sie ausgeübt wird, und sie erreicht ihre höchste Stufe nicht einmal in privater, sondern gerade in öffentlicher Hand»¹⁵. La liberté exige donc que toutes les positions de puissance trouvent leurs limites dans la loi¹⁶.

La notion de justice, d'après Miksch, est en relation directe avec celle de liberté. «Wenn jeder Mensch das unveräußerliche Recht auf eine Freiheitssphäre besitzt und die Überwindung des Egoismus zu der Forderung führt, die Schädigung anderer zu unterlassen, so ergibt sich

⁷ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, dans: *Ordo* 1, 1946, p. 177.

⁸ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, dans: *Ordo*, 3, 1950, op. cit., p. 38.

⁹ *Ib.*: p. 67 s.

¹⁰ *Ib.*: voir p. 45.

¹¹ *Ib.*: voir p. 36.

¹² Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 66.

¹³ «Libre arbitre» est employé au sens péjoratif du mot. Miksch parle de «Willkür».

¹⁴ Voir: Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 46 s.

¹⁵ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, op. cit., p. 195.

¹⁶ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, dans: *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft* 105, 1949, p. 332.

daraus das Prinzip der Gerechtigkeit»¹⁷. On pourrait reproduire cette idée en disant que la justice est composée de deux éléments: de la liberté et d'un ordre qui exclut qu'un individu agisse au détriment d'un autre. La justice est abstraite et résulte — en tant que principe socio-éthique suprême — de la volonté raisonnable de l'individu de se servir de la communauté pour réaliser ses objectifs personnels¹⁸. Il s'agit nettement d'une justice du service mutuel qui tient simplement compte de la contribution productive de chaque individu. La répartition d'après la contribution productive est juste parce qu'elle résulte de la volonté des individus libres qui se présentent sur le marché comme demandants. «Wenn Löhne gezahlt werden an diejenigen, welche Arbeit zur Verfügung stellen, und Zinsen an diejenigen, die Kapital anbieten, so ist die Frage nach dem berechtigten Anteil von Arbeit und Kapital am Sozialprodukt völlig sinnlos, da dieser Anteil sich aus dem freien Willen aller am Wirtschaftsprozess beteiligten individuellen Einheiten ergeben hat»¹⁹. Miksch a affirmé explicitement que sa notion de justice faisait complètement abstraction de la justice distributive (d'après les besoins) qu'il considérait simplement comme charité²⁰. Il souligne que la collectivité n'a pas de responsabilité sociale. Toute autre conception conduirait au libre arbitre de l'autorité étatique²¹.

Le meilleur ordre doit combiner un maximum de liberté individuelle avec un maximum de justice²². Ce principe démontre nettement l'équivalence des deux buts supérieurs de la politique économique.

b) Les autres buts

Nous avons constaté que Miksch considère la liberté comme un but autonome et non pas seulement comme un moyen psychologique pour augmenter la productivité. Ceci n'exclut pas, cependant, qu'il attribue une certaine importance aux buts matériels de la politique économique. En effet, Miksch souligne que le principe du service mutuel est sévère, mais conforme aux buts voulus²³. Il est évident que le plus grand produit social et sa répartition juste correspondent à ces buts voulus. Mais Miksch les considère comme étant en parfaite harmonie avec les deux buts suprêmes de la politique économique. Il est également persuadé que la satisfaction optimale des besoins possède un caractère essentiellement social²⁴. Ceci découle du fait qu'un tel ordre satisfait directement les besoins personnels de chaque individu et représente donc une démocratie économique analogue à la démocratie politique²⁵.

¹⁷ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der innere Koordination, op. cit., p. 36.

¹⁸ Ib.: p. 36.

¹⁹ Ib.: p. 58.

²⁰ Ib.: p. 59.

²¹ Ib.: p. 60.

²² Ib.: p. 45.

²³ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 54.

²⁴ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 332.

²⁵ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, op. cit., p. 194.

Miksch fait une distinction très nette entre la justice et la charité. Il est intéressant de relever qu'il croit que la charité est d'une nature individuel-éthique et qu'il en conclut que la charité est à mettre sur un autre plan que la coordination sociale²⁶. Ce n'est donc pas la tâche de l'Etat de protéger les hommes de la misère, d'aider, en particulier, à ceux qui ne sont pas capables de travailler²⁷. La charité doit résulter de la responsabilité morale de l'individu. Il est donc possible que l'Etat réalise certaines œuvres charitables lorsqu'il existe un ordre individuel²⁸. Mais il serait mauvais si l'Etat se chargeait du devoir de répartir autoritairement le produit social²⁹.

Miksch s'est rendu compte que la répartition historique de la propriété était en contradiction avec le principe du service mutuel³⁰. Mais le but d'une répartition juste de la propriété est nettement secondaire et ne doit pas restreindre le but de la liberté. C'est pour cette raison que la propriété collective ne serait pas désirable. Miksch considère même l'inégalité de la répartition de la fortune, par principe, comme un inconvénient d'un ordre social³¹. Cette conception est certainement en relation avec le désir de Miksch de développer la position des entrepreneurs indépendants ce qui est un postulat socio-politique de premier ordre³².

2° Les caractéristiques de l'ordre concurrentiel

a) La notion de concurrence parfaite

Miksch voit l'insuffisance du libéralisme classique principalement dans le fait qu'il n'a pas saisi la contradiction fondamentale entre l'abstraction idéale-typique et l'action de la politique économique pratique³³. Il n'a pas assez examiné les conditions de fonctionnement du modèle de la concurrence complète³⁴. Miksch lui-même n'est pas du tout adversaire de l'abstraction isolante et s'en sert en tant que disciple d'Eucken. «Die Abstraktion liefert aber die Einsichten, die für das Verständnis konkreter Formen unentbehrlich sind»³⁵.

C'est dans ce sens qu'il part des 25 formes de marché développées par Eucken³⁶. Mais il est de première importance pour la terminologie de Miksch que ses formes de marché n'appartiennent pas simplement au système de l'économie de circulation qui se distingue nettement de l'éco-

²⁶ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 37.

²⁷ Ib.: p. 60.

²⁸ Ib.: p. 61.

²⁹ Ib.: p. 60.

³⁰ Ib.: p. 62.

³¹ Miksch, Leonhard: Kapitalbildung und Kapitalbesitz, dans: Wirtschaftsverwaltung 2. Jg., 1949, Heft 4, p. 95.

³² Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 135.

³³ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 316.

³⁴ Ib.: voir p. 317.

³⁵ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 83.

³⁶ Ib.: p. 32.

nomie dirigée, mais qu'elles s'ordonnent entre les deux extrêmes: la concurrence parfaite³⁷ et l'économie de commandement pure. Miksch considère comme les seuls véritables types idéaux, la concurrence parfaite (également appelée économie de circulation pure) et l'économie totalement et centralement dirigée (économie de commandement pure). Il appelle les autres formes de marché et les nuances de l'économie dirigée, des types secondaires qui ne représentent rien d'autre que des formes mixtes et transitoires³⁸.

La distinction logique entre les deux types idéaux est nette. L'économie humaine se compose d'individus qui sont, par leur nature, indépendants. Mais le processus économique basé sur la division du travail coordonne inévitablement ces individus. «Es gibt aber nur zwei Wege, auf denen Individuelles zu einer Ganzheit koordiniert werden kann. Die Ordnung muß sich entweder aus dem Zusammenspiel der in den Individuen wirkenden Kräfte von selbst ergeben oder von einer übergeordneten Kraft erzwungen werden. Eine dritte Möglichkeit besteht nicht³⁹. C'est l'alternative entre la coordination par des automatismes sociologiques et la coordination par la puissance. Miksch a appelé ces deux principes fondamentaux de la coordination économique la coordination intrinsèque et la coordination extérieure⁴⁰. «Die innere Koordination erfolgt ohne Zutun einer übergeordneten Stelle ausschließlich durch die wechselseitige Anpassung des individuellen Verhaltens und der individuellen Wirtschaftspläne vermittelt eines neutralen Mediums. Aus der Erfahrung sind als neutrale Medien dieser Art Tauschwerte und Preise bekannt, die sich auf einem Markte bilden und ein interdependentes System darstellen»⁴¹. Nous soulignons la neutralité de l'automatisme qui résulte de l'absence d'influence individuelle sur le marché.

Nous avançons dans la compréhension de la conception de Miksch lorsque nous examinons la différence entre l'autonomie et l'hétéronomie dans l'économie. L'économie individuelle aussi bien que l'économie de commandement pure sont autonomes puisque elles dépendent d'une seule volonté. L'unité individuelle de l'économie de circulation pure (l'entreprise ou le ménage) est hétéronome ce qui n'empêche pas qu'elle est dominée dans les relations intérieures par la coordination extérieure⁴². Ceci signifie que l'entreprise qui est dirigée par une seule volonté (relation intérieure) dépend dans son entité du marché (relation extérieure). Les formes de marché monopolistes représentent des situations transitoires entre l'hétéronomie et l'autonomie, entre la coordination intrinsèque et

³⁷ Nous sommes obligés de traduire cette fois «vollständige Konkurrenz» par «concurrence parfaite» parce que l'adjectif n'est plus synonyme avec bilatéral comme nous verrons encore. Le contraire doit être apparemment imparfait (voir «unvollkommene Konkurrenz»).

³⁸ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, op. cit., p. 175.

³⁹ Ib.: p. 175 s.

⁴⁰ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 30.

⁴¹ Ib.: p. 38.

⁴² Ib.: p. 41.

extérieure dans les relations des entreprises entre elles, ce qui explique l'affinité morphologique et historique entre le monopole et l'économie dirigée⁴⁵. De cette manière, Miksch voit quatre possibilités de vie économique⁴⁶.

1° L'économie centralement dirigée autonome simple qui se trouve hors du circuit. C'est l'économie individuelle qui ne se sert pas de la division sociale du travail.

2° L'économie centralement dirigée hétéronome simple qui est soumise à la loi du grand nombre. C'est l'unité de l'économie de circulation pure, de la concurrence parfaite.

3° L'économie centralement dirigée hétéronome simple qui n'est pas soumise à la loi du grand nombre. Ce sont les formes monopolistes qui ne sont pas compatibles avec l'économie de circulation parce qu'elles détruisent la coordination intérieure.

4° L'économie centralement dirigée autonome complexe qu'on appelle, en général, simplement économie dirigée ou économie de commandement.

Dans la théorie économique et morphologique, il y a donc les trois notions: concurrence parfaite, concurrence imparfaite (les formes monopolistes) et autonomie. Il est intéressant de relever que Miksch a écrit dans son livre «Wettbewerb als Aufgabe», dont la première édition date de 1937, «monopole» au lieu d'«autonomie»⁴⁵. Nous y constatons que c'est seulement d'une manière successive que Miksch s'est libéré de la terminologie Euckenienne. Le terme opposé à la concurrence parfaite serait apparemment l'économie de commandement pure comme Miksch à écrit plus tard dans sa dissertation «Zur Theorie des Gleichgewichtes»⁴⁶. La continuité de l'évolution terminologique de Miksch est assurée tout de même, parce que l'économie de commandement est, dans une certaine manière, un monopole absolu qui se trouve cependant concentré dans la main de l'Etat. En effet, Miksch a toujours considéré la notion opposée à la concurrence parfaite comme le monopole absolu qui est un cas «limite», n'existant pas dans la réalité⁴⁷. La concurrence imparfaite comprend les formes intermédiaires de marché: le dyopole, l'oligopole et le monopole partiel⁴⁸. Les notions morphologiques se distinguent des notions juridiques. Dans le droit concurrentiel, Miksch admet les termes «libre concurrence», «concurrence dirigée» («gebundene Konkurrenz») et «direction étatique»⁴⁹. Ces termes représentent les trois possibilités de la politique concurrentielle conçue par Miksch: abstinance (libre concurrence), intervention en faveur de la concurrence (concurrence dirigée) et direction étatique.

⁴⁵ Miksch, Leonhard: Die stitliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 42.

⁴⁶ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 313 s.

⁴⁷ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 33.

⁴⁸ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichtes, op. cit., p. 175.

⁴⁹ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 82 s.

⁵⁰ Ib.: p. 107.

⁵¹ Ib.: p. 33.

Nous examinerons maintenant les conditions d'existence de la concurrence parfaite et sa distinction des autres formes de marché. Le seul critère de la concurrence parfaite est l'hétéronomie pure, c'est-à-dire la coordination intrinsèque pour toutes les relations extérieures. La condition naturelle de la non-puissance de l'individu sur la coordination est un grand nombre de participants des deux côtés du marché. De cette manière, le sujet économique est incapable d'exercer une influence notable sur le prix de marché par une politique de quantité ou de prix⁵⁰. Le prix doit être accepté comme une donnée quelconque. Ce qui est décisif n'est pas la question de savoir si le sujet économique est vraiment sans influence sur le prix de marché, mais s'il ne compte pas avec son influence⁵¹. Miksch a parlé quelque part de la possibilité d'exercer consciemment une influence d'une certaine durée sur le prix de marché quand il voulait décrire une position de concurrence imparfaite⁵². L'idée de l'influence durable vaut d'être soulignée parce qu'elle apporte un nouvel élément dans la discussion terminologique. Il semble que Miksch veuille exprimer l'opinion que la concurrence parfaite reste compatible avec une certaine influence individuelle sur le prix de marché pourvu que celle-ci soit sporadique, provoquée, par exemple, par une grosse erreur de calcul d'un offrant qui le conduit très vite au suicide économique.

A propos du coût, il est évident que l'uniformité du prix de marché a pour conséquence que celui-ci n'a rien à faire avec le coût individuel d'un certain offrant puisque le coût varie d'un producteur à l'autre. Certes, le coût moyen des diverses exploitations n'est jamais égal, mais la concurrence parfaite est caractérisée par une tendance d'égalisation⁵³. Miksch n'a pas seulement constaté cette tendance, mais il a également formulé sa condition correspondante: la capacité de production des divers concurrents doit être à peu près égale si leur grand nombre doit fournir la preuve de l'existence de la concurrence parfaite⁵⁴. Cette condition ne se rapporte pas seulement à celle de la non-puissance des participants, mais reflète la vérité qu'une inégalité accentuée des coûts individuels représente toujours une situation instable si la compétition est ouverte.

Le marché, en état de concurrence parfaite, doit présenter des caractéristiques uniformes et des structures toujours ouvertes à l'observation de la part des sujets économiques. Le bien économique lui-même doit être homogène⁵⁵. Ces conditions illustrent le caractère «l'élite» de la concurrence parfaite. Miksch a souligné lui-même qu'un bien qui est homogène à première vue peut être décomposé en mille types différents, observation qui est valable surtout pour les articles de marque⁵⁶. D'autre

⁵⁰ Miksch, Leonhard: Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz, dans: Der Wettbewerb, hrsg. G. Schmolders, Berlin 1942, p. 89.

⁵¹ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 40.

⁵² Miksch, Leonhard: Kalkulationskartelle — wozu?, dans: Wirtschaft und Arbeit, 1936, Heft 11, p. 322.

⁵³ Miksch, Leonhard: Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz, dans: Der Wettbewerb, op. cit., p. 99.

⁵⁴ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 38.

⁵⁵ Ib.: p. 38.

⁵⁶ Ib.: p. 150.

part, l'uniformité du marché est très souvent détruite par la présence d'un grand nombre de marchés locaux, comme c'est la règle dans le commerce de détail⁵⁷. Miksch a insisté sur le fait que toutes ces imperfections de la concurrence sont dues uniquement au nombre trop restreint des participants⁵⁸. En effet, un manque d'uniformité du marché ou d'homogénéité du bien économique se traduit par un petit nombre de concurrents sur le marché limité.

La position de l'oligopoleur est intermédiaire; elle se trouve entre celle de l'offrant en état de concurrence parfaite et celle du monopoleur. L'oligopoleur doit compter avec les réactions des autres offrants ce qui le distingue en même temps du concurrent et du monopoleur absolu⁵⁹. Celui-ci, d'une part, ne dépend nullement des réactions d'un autre offrant, et le concurrent, d'autre part, connaît comme seule donnée en dehors de ses conditions de production le prix de marché. Le monopole partiel, cependant, se distingue, en principe, graduellement du monopole parfait⁶⁰. Cette forme de marché appartient donc presque complètement au principe de l'autonomie, à la coordination externe.

Miksch distingue deux sortes de luttes de prix: la lutte d'adaptation et la lutte monopoliste. La condition d'existence de la lutte d'adaptation est une différence considérable entre la capacité de production et la demande⁶¹. La vente déficitaire en état de concurrence d'adaptation est parfaitement compatible avec le principe du service mutuel⁶². Nous étudierons ci-dessous la réalisation du principe du service mutuel par la concurrence parfaite⁶³ et anticipons maintenant en affirmant que la compatibilité de la lutte d'adaptation avec le principe du service mutuel explique sa conformité avec la concurrence parfaite. Miksch considère la perte comme le corollaire nécessaire du bénéfice et accepte la vente déficitaire comme un élément intégrant de l'ordre concurrentiel, donc également de la concurrence parfaite⁶⁴. Cette conception est atténuée, dans la pratique, par le fait que les changements soudains de la structure de la demande ou de l'offre sont rares, qu'ils se présentent plutôt d'une manière continue⁶⁵. La lutte monopoliste, d'autre part, est une conséquence de l'imperfection de la concurrence. Elle ne résulte point d'un coût fixe élevé et n'est pas liée aux capacités inexploitées⁶⁶. Elle représente apparemment une lutte pour la puissance économique et est une conséquence de la stratégie des prix sur le marché. En effet, il n'existe aucune garantie pour qu'une lutte, avec des prix déficitaires,

⁵⁷ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des räumlichen Gleichgewichtes, dans: *Weltwirtschaftliches Archiv* 1951, p. 14.

⁵⁸ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 65.

⁵⁹ *Ib.*: p. 107.

⁶⁰ *Ib.*: p. 92.

⁶¹ Miksch, Leonhard: *Kalkulationskartelle — wozu?*, op. cit., p. 321.

⁶² Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 59.

⁶³ Voir p. 139.

⁶⁴ *Ib.*: p. 22.

⁶⁵ *Ib.*: p. 59 s.

⁶⁶ Miksch, Leonhard: *Kalkulationskartelle — wozu?*, op. cit., p. 322.

soit dans l'intérêt de la communauté⁶⁷. Les luttes monopolistes peuvent, certes, conduire à des prix très bas; mais elles sont toujours suivies d'une période de prix fixes⁶⁸.

Nous aborderons maintenant le problème de l'équilibre économique pour mieux saisir la caractéristique de la concurrence parfaite. Miksch distingue l'équilibre individuel et l'équilibre général. L'équilibre individuel est celui de l'exploitation ou du ménage. Il s'établit lorsque l'égalité entre le coût marginal et l'utilité marginale règne et qu'il existe une volonté générale d'atteindre l'utilité maximale ou l'ophélimité maximale, comme Miksch l'appelle⁶⁹. Les équilibres individuels conduisent à l'équilibre général. «Steigender Preis bedeutet Erhöhung des Angebots und Verringerung der Nachfrage, sinkender Preis Verminderung des Angebots und Steigerung der Nachfrage. Auf diese Weise spielt sich ein Preissystem ein, bei dem Angebot und Nachfrage auf jedem Markt gleich sind und bei dem auch jede Einzelwirtschaft im Gleichgewicht ist, weil sie bei dem gegebenen Preissystem mögliche maximale Ophelimität erreicht hat»⁷⁰. Miksch souligne que l'équilibre général est complètement déterminé parce que le nombre d'équations qui le représentent correspond exactement au nombre d'inconnues⁷¹. L'harmonie n'a ici rien d'extraordinaire: Comme chaque économie individuelle cherche l'utilité maximum qu'elle peut seulement atteindre dans le cadre du système de prix, c'est en réalité ce système de prix qui coordonne comme une machine à calculer les intérêts opposés⁷².

Miksch se rend compte que l'existence de l'équilibre est liée avec une condition théorique qui n'est jamais satisfaite dans la réalité économique: la production doit couvrir une période infiniment courte et ne doit pas demander des capitaux fixes⁷³. Mais le fait que l'équilibre n'existe jamais parfaitement est sans beaucoup d'importance. Ce qui est décisif c'est la tendance à l'équilibre qui rapproche toujours le processus économique de la stabilité⁷⁴.

A part cette condition purement théorique, Miksch affirme qu'il n'y a que deux conditions d'existence de l'équilibre:

1° le principe économique ou le principe de l'utilité maximum et

2° l'indépendance de la formation des prix⁷⁵.

L'ophélimité maximale de l'économie du marché est toujours relative, parce qu'elle se base sur une compensation des intérêts individuels. Ceci explique que l'indépendance des prix est nécessaire pour l'équilibre. «Jeder Marktbeteiligte muß den Marktpreis als eine durch sein eigenes Ver-

⁶⁷ Miksch, Leonhard: *Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz*, op. cit. p. 101.

⁶⁸ *Ib.*: p. 101.

⁶⁹ Miksch, Leonhard: *Zur Theorie des Gleichgewichts*, op. cit., p. 180.

⁷⁰ *Ib.*: p. 181.

⁷¹ *Ib.*: p. 181.

⁷² *Ib.*: p. 182.

⁷³ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 41.

⁷⁴ *Ib.*: p. 43.

⁷⁵ Miksch, Leonhard: *Zur Theorie des Gleichgewichts*, op. cit., p. 183.

halten nicht beeinflussbare Größe ansehen, er muß gegenüber dem Marktpreis machtlos sein»⁷⁶. Cette indépendance des prix se traduit par l'application de la loi du grand nombre qui est caractéristique pour l'économie de circulation pure⁷⁷. Il est évident que toute puissance économique est en contradiction avec la tendance à l'équilibre⁷⁸.

La condition du principe économique doit être bien étudiée, parce qu'elle est très importante dans la théorie de l'équilibre de Miksch ainsi que pour sa conception de la concurrence parfaite. «Die ökonomischen Gesetze, die in der Gleichgewichtstendenz zum Ausdruck kommen, sind logisch richtig, weil sie sich aus den Voraussetzungen ableiten lassen. Reale Bedeutung aber haben sie, weil und soweit das auf die Verkehrswirtschaft anwendbare Gesetz der großen Zahl die Gewähr bietet, daß das aus der Beobachtung der Wirklichkeit als wahrscheinlich erkannte Verhalten sich in der Wirklichkeit auch tatsächlich immer vorfindet»⁷⁹. Le principe économique n'est donc pas simplement une supposition théorique comme celle du «homo œconomicus» qui aboutirait à des conclusions logiquement justes, mais il correspond au comportement probable d'un grand nombre de sujets économiques. Miksch croit donc que le désir d'utilité maximale est général, qu'il peut servir en tout cas de condition réaliste, lorsque la loi du grand nombre est applicable. Ce qui est décisif c'est que Miksch fait une distinction très nette entre le principe économique et le goût du gain. La comptabilité développée nous amène à constater que le bénéfice est un chiffre d'indice pour mesurer le succès économique. Mais ce n'est pas l'envie du gain qui est à la base de l'équilibre économique, mais seulement l'habitude propre aux exploitations d'augmenter la production jusqu'à ce que le coût marginal atteigne le prix. «Denn daß der Unternehmer produziert und möglichst viel produziert, ist selbstverständlich. Das Problem ist also nicht, warum er seine Erzeugung bis zu einem bestimmten Punkte ausdehnt, sondern warum er auf einem bestimmten Punkte mit der Erweiterung der Produktion aufhört. Die Antwort ist, daß es unwirtschaftlich wäre, für eine Wareneinheit mehr an Kosten aufzuwenden als sie wert ist»⁸⁰. Si on suppose que le caractère de l'entrepreneur implique qu'il produise le plus possible on est conduit à affirmer que le principe économique suffit pour l'explication de la tendance du régime de balance. On pourrait dire autrement: Un arrêt de la production avant le point d'équilibre ne serait pas raisonnable (contre le principe économique) parce que le producteur renoncerait à un échange favorable pour lui (coût plus petit que l'utilité). Il n'est donc pas nécessaire, en état de concurrence parfaite, de supposer un désir de gain pour aboutir à l'équilibre économique⁸¹.

⁷⁶ Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, op. cit., p. 183.

⁷⁷ Ib.: p. 190.

⁷⁸ Ib.: p. 183.

⁷⁹ Ib.: p. 184.

⁸⁰ Ib.: p. 185.

⁸¹ Ib.: p. 185.

En état de monopole simple de l'offre, cette supposition doit être faite si l'on admet l'existence d'un équilibre. Le principe économique ne suffit plus. «Es ist durchaus nichts dagegen zu sagen, wenn sie die Voraussetzung macht, daß der Monopolist einen maximalen Gewinn zu erzielen sucht . . . Man muß sich nur bewußt bleiben, daß man damit das Datum «Bedürfnis» beim Monopolisten in einer ganz bestimmten Weise festgelegt und somit eine Datenvariation vorgenommen hat, die auf einer völlig anderen Stufe steht als das Gleichgewichtsschema der reinen Verkehrswirtschaft»⁸². Miksch croit que le monopole n'est pas une forme de marché équilibrée parce que la supposition de l'envie du gain est fictive, puisqu'elle ne correspond pas nécessairement aux faits naturels, historiques et psychologiques. Il est très bien possible que les monopoleurs n'agissent pas d'après le principe du bénéfice maximum⁸³. Tout dépend du libre arbitre du monopoleur, qui est opposé au schéma de l'équilibre.

Dans les autres formes de la concurrence imparfaite, le processus économique est encore moins équilibré. Ceci se manifeste surtout dans le danger des luttes monopolistes dans l'oligopole et le monopole partiel⁸⁴. Nous avons montré, toutefois, que l'absence d'une lutte (faute d'un adversaire) ne garantit pas automatiquement une situation équilibrée. Dans le monopole bilatéral, la formation de prix dépend complètement de la répartition de la puissance⁸⁵.

La notion de l'équilibre de Miksch est donc liée étroitement à celle de la coordination intrinsèque. L'équilibre doit être déterminé mathématiquement sans que le comportement d'un sujet économique puisse fausser le résultat.

Comme Eucken, Miksch distingue les marchés ouverts et fermés, ce qui augmente le marché de 25 à 100. En état de concurrence parfaite fermée, l'équilibre individuel subsiste⁸⁶. Mais l'équilibre général est détruit parce que la répartition optimum des facteurs de production sur les diverses branches est gênée⁸⁷. L'influence de la fermeture du marché sur les formes de la concurrence imparfaite est sans importance⁸⁸.

Nous avons pu constater que la concurrence parfaite est un type idéal qui peut servir de modèle pour l'étude de la coordination économique. Sa qualité de type idéal, au sens d'Eucken, implique que le modèle n'est pas construit fictivement, mais qu'il représente un principe d'ordonnance de la réalité économique. Il est très important, pour la compréhension de la conception de Miksch, d'établir que ce modèle doit servir de mesure pour découvrir les troubles fonctionnels et les sources de fautes dans l'ordre économique⁸⁹.

⁸² Miksch, Leonhard: Zur Theorie des Gleichgewichts, op. cit., p. 188.

⁸³ Ib.: p. 189.

⁸⁴ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 117.

⁸⁵ Ib.: p. 97.

⁸⁶ Ib.: p. 202.

⁸⁷ Ib.: p. 205 s.

⁸⁸ Ib.: p. 204.

⁸⁹ Voir: Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 331.

b) La fonction de la concurrence parfaite dans l'ordre concurrentiel

Nous avons constaté que Miksch distingue deux systèmes de coordination: la coordination intrinsèque et la coordination extérieure. Ces deux systèmes sont, par principe, incompatibles. Le processus économique ne peut pas être dirigé en même temps par un automatisme intrinsèque et les décisions arbitraires d'un sujet économique ou de l'Etat. Il faut donc une constitution économique uniforme qui est parfaitement logique⁹⁰. L'incompatibilité des deux systèmes de coordination défend qu'on les combine arbitrairement⁹¹. La meilleure combinaison est certainement la subordination d'un système à l'autre. Miksch a préféré la prédominance de la coordination intrinsèque, ce qui l'a amené à exiger une politique économique qui réalise le mieux possible les conditions du type idéal de la concurrence parfaite⁹². La première tâche de la politique économique est donc le développement de la concurrence parfaite qui est seule susceptible de permettre la liberté absolue, la libre concurrence⁹³. Ce principe reste valable, par exemple dans la politique monétaire où Miksch propose le remplacement du monopole économique par le «monopole métrique» qui n'est pas en contradiction avec la coordination intrinsèque de l'ordre monétaire⁹⁴. Miksch exprime l'opinion que l'ordre économique parfait est caractérisé par le fait que ce sont presque uniquement les lois naturelles de l'équilibre qui dominent l'égoïsme humain et dans quelques cas seulement les lois juridiques⁹⁵. Il croit donc que la concurrence parfaite est réalisable pour la plupart des cas.

Mais la concurrence dirigée et la direction étatique ont également leur champ d'application dans l'ordre concurrentiel. Comme nous avons constaté, Miksch se rend parfaitement compte de l'impossibilité de faire disparaître l'imperfection de tous les marchés: marchés locaux, biens non homogènes etc.⁹⁶. Il y a même des monopoles qui sont naturels grâce aux particularités techniques de la branche: le bien ou le service est lié, par exemple, à un appareil coûteux de conduite (chemins de fer, gaz, électricité etc.)⁹⁷.

En ce qui concerne la concurrence imparfaite, c'est-à-dire les formes partiellement monopolistes (oligopole, monopole partiel), Miksch exige qu'on transforme la concurrence libre, mais chaotique, en une concurrence ordonnée et dirigée⁹⁸. Le marché doit être organisé de façon que le processus économique se déroule comme si la concurrence parfaite

⁹⁰ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 332 s.

⁹¹ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 31.

⁹² Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 191.

⁹³ Ib.: p. 36.

⁹⁴ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 332.

⁹⁵ Miksch, Leonhard: Wirtschaftsmoral und Wirtschaftsordnung, dans: Wirtschaftsverwaltung, 1. Jg. 1948, Heft 14, p. 3.

⁹⁶ Voir aussi: Miksch, Leonhard, Zur Theorie des räumlichen Gleichgewichts, op. cit., p. 15.

⁹⁷ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 137.

⁹⁸ Ib.: p. 35.

était réalisée. L'entrepreneur est contraint d'accepter le prix comme une donnée extérieure⁹⁹. Le prix est calculé par un organe étatique et doit correspondre au coût moyen d'une «bonne» entreprise. Miksch a également proposé des cartels de calculation contrôlés par l'Etat où un prix inférieur au prix de direction (Richtpreise) doit être justifié par un coût correspondant¹⁰⁰. L'important, c'est que la concurrence imparfaite demande une collaboration considérable de l'Etat, bien que ce procédé soit lourd et dangereux¹⁰¹. Une éducation aboutissant à la calculation correcte peut améliorer l'ordre concurrentiel dans le secteur de la concurrence parfaite; mais elle ne suffit pas, en état de concurrence imparfaite, parce qu'elle se distingue de la contrainte qui, elle seule, pourrait supprimer le déséquilibre de la concurrence imparfaite¹⁰². Il est intéressant de révéler que Miksch se sert de la direction étatique de la concurrence imparfaite surtout pour empêcher les luttes de prix. L'exploitation du consommateur lui semble être beaucoup plus rare: on pourrait éviter ce danger, le cas échéant, par la création d'un cartel forcé (syndicat forcé)¹⁰³.

Le monopole lui-même doit être dissout et transformé en un oligopole si c'est possible¹⁰⁴. Dans tous les autres cas, le monopole doit être dirigé par l'Etat sans que l'étatisation soit nécessaire ou désirable¹⁰⁵. Cette direction par l'Etat doit intervenir parce que, en état de monopole comme de concurrence imparfaite, l'intérêt individuel ne correspond plus à l'intérêt de la communauté¹⁰⁶. En état de monopole, le danger de l'exploitation des consommateurs est accentué: La politique du «comme-si» doit empêcher des bénéfices du monopoleur¹⁰⁷. La direction des monopoles par l'Etat ne doit donc pas être autonome, mais doit compléter la coordination intrinsèque par une politique d'imitation de la concurrence parfaite¹⁰⁸. Contrairement à ce que Böhm pense, Miksch souligne que ce contrôle des monopoles ne peut jamais suffire pour décider les oligopoleurs à ne pas s'engager dans une lutte monopoliste. En cas de concurrence imparfaite, la concurrence doit être absolument dirigée¹⁰⁹.

En définitive, le principe de la concurrence parfaite est fondamental pour tout l'ordre concurrentiel. Lorsque la concurrence parfaite n'est pas réalisable, la politique économique de l'Etat doit conduire à une imitation de celle-ci. Miksch accepte donc, faute de mieux, dans quelques branches, les formes de la concurrence imparfaite et du monopole, mais veut anéantir leurs conséquences naturelles sur la formation des prix.

⁹⁹ Miksch, Leonhard: *Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz*, op. cit., p. 104.

¹⁰⁰ *Ib.*: p. 104.

¹⁰¹ *Ib.*: p. 106.

¹⁰² Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 57.

¹⁰³ *Ib.*: p. 134.

¹⁰⁴ *Ib.*: p. 119.

¹⁰⁵ *Ib.*: p. 99 et 104.

¹⁰⁶ *Ib.*: voir p. 34.

¹⁰⁷ *Ib.*: p. 101.

¹⁰⁸ Miksch, Leonhard: *Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob*, op. cit., p. 333.

¹⁰⁹ *Ib.*: p. 334.

L'étatisation des monopoles n'est pas désirée parce que la propriété des facteurs de production est sans importance en comparaison de l'application du principe de la concurrence parfaite ¹¹⁰. D'autre part, l'expérience a prouvé que le monopole public est plus dangereux que le monopole privé ¹¹¹.

III. La réalisation de l'ordre concurrentiel

Miksch est nettement optimiste à l'égard de la réalisation de l'ordre concurrentiel. «Das theoretisch Unmögliche muß er ebenso ablehnen wie das sittlich Unzulässige. Aber das theoretisch Mögliche darf er nicht kurzerhand zurückweisen. Es muß sich verwirklichen lassen, wenn heute nicht, dann morgen und wenn nicht durch die Arbeit eines Kopfes, dann durch die Arbeit vieler Köpfe» ¹¹². Il considère l'ordre naturel de la concurrence parfaite (le mécanisme des prix) comme faisant partie intégrante de la nature. Il assimile donc les problèmes de la réalisation dans le domaine économique à ceux qui se posent dans les sciences naturelles où les recherches sont seulement abandonnées lorsque l'impossibilité théorique de la réalisation (par exemple du *perpetuum mobile*) est démontrée ¹¹³.

1° Les conditions naturelles et morales de la réalisation de l'ordre concurrentiel

Un problème important de la conception néo-libérale de la concurrence est certainement l'influence du progrès technique sur la réalisation de l'ordre concurrentiel. Miksch admet que la technique favorise la tendance à la concentration ¹¹⁴. Il croit même que la dégénérescence du système capitaliste est en bonne partie une conséquence de l'évolution technique ¹¹⁵. Mais le progrès technique peut aboutir également à une tendance de spécialisation qui est évidemment favorable à l'ordre concurrentiel ¹¹⁶. D'autre part, Miksch souligne que la concentration et la monopolisation ne sont pas seulement dues à la technique, mais presque davantage à l'ancienne politique économique ¹¹⁷. C'est surtout la concurrence imparfaite, libre elle-même, qui augmente encore la tendance de concentration ¹¹⁸. Il est vrai, cependant, que Miksch attribue plus d'importance à la tendance de concentration de la technique qu'à sa tendance de spécialisation.

¹¹⁰ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 141.

¹¹¹ *Ib.*: p. 216.

¹¹² Miksch, Leonhard: *Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination*, op. cit., p. 65 s.

¹¹³ *Ib.*: voir p. 65.

¹¹⁴ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 76 s.

¹¹⁵ Miksch, Leonhard: *Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob*, op. cit., p. 317 s.

¹¹⁶ Miksch, Leonhard: *Wettbewerbsordnung und Monopolkämpfung*, dans: *Wirtschaftsverwaltung*, 2. Jg., 1949, Heft 20, p. 530.

¹¹⁷ *Ib.*: p. 531.

¹¹⁸ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 80.

Miksch nie explicitement que l'égoïsme soit incorporé dans les fondements institutionnels de la constitution économique. Il considère l'égoïsme comme «le mauvais qui ne devient pas bon par certaines de ses conséquences involontaires»¹¹⁸. L'égoïsme reste un péché et ne devient pas une force productive comme les classiques l'ont cru. L'ordre naturel a d'ailleurs des lacunes où le «mauvais» (l'égoïsme) a nettement de mauvaises conséquences. Miksch veut donc dominer l'égoïsme par la combinaison la plus parfaite possible de l'ordre naturel avec l'ordre juridique.

L'égoïsme est donc loin d'être un élément constitutif de l'ordre concurrentiel. Au contraire, c'est la volonté éthique de l'individu qui est une des conditions pour l'établissement d'un ordre général moral¹²⁰. La paix, la liberté et une culture approfondie sont en même temps conditions et conséquences de l'ordre concurrentiel¹²¹. L'attitude morale de l'individu est surtout importante pour la construction de l'ordre économique, mais elle ne peut pas remplacer la constitution économique. Les appels moraux de l'Etat sont seulement raisonnables à l'intérieur d'un ordre économique¹²². C'est dans ce système que le comportement moral de chacun peut «dazu beitragen, auf dem gesicherten Boden allgemeiner, durch den Markt oder durch die mit ihm übereinstimmenden Gesetze erzwungener Spielregeln die Reste der furchtbarsten Korruptionsperiode der deutschen Geschichte zu überwinden . . .»¹²³.

2° Les conditions économiques

Le problème prépondérant est le développement de la concurrence parfaite dans l'ordre concurrentiel. A cette fin, Miksch propose de réviser le droit des brevets, des sociétés et des organisations professionnelles et le droit fiscal¹²⁴. Le but est d'arrêter la concentration. Miksch cite comme moyens: l'encouragement des entrepreneurs indépendants, la limitation de l'anonymat économique, la lutte contre certaines formes de sociétés, l'éducation des sujets économiques vers un goût plus différencié, la répartition juste du crédit industriel¹²⁵. Un autre moyen est une politique de commerce extérieur adaptée à l'ordre concurrentiel¹²⁶. Les articles de marque, la fixation de leur prix et la publicité des fabricants aboutissent toujours à la destruction de la fonction commerciale et de l'automatisme des prix¹²⁷. Miksch exige donc que l'imposition des prix de détail par les fabricants soit supprimée¹²⁸. D'après lui, ce n'est pas la publicité en général qui favorise la concurrence imparfaite, mais la publi-

¹¹⁸ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 87.

¹¹⁹ Ib.: p. 68.

¹²⁰ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 338.

¹²¹ Miksch, Leonhard: Wirtschaftsmoral und Wirtschaftsordnung, op. cit., p. 4.

¹²² Ib.: p. 5.

¹²³ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 55.

¹²⁴ Ib.: p. 134 s.

¹²⁵ Ib.: p. 71 ss.

¹²⁶ Ib.: p. 169.

¹²⁷ Ib.: p. 174.

cité des producteurs pour un bien déterminé qui a des effets de suggestion¹²⁹. La publicité commune et les signes de qualité pourraient très bien remplacer la publicité individuelle¹³⁰. Miksch lui-même fait, cependant, des réserves au sujet de la limitation de la puissance de la production en faveur du commerce: «Die Frage freilich, ob Groß- und Einzelhandel noch fähig sind, die Funktionen zu übernehmen, die allmählich fast ganz auf die Industrie übergegangen sind, und ob sie die Kraft haben, im Sinne der hier skizzierten Entwicklung eigene Initiative zu entfalten, bleibt offen»¹³¹. La contrainte de l'accomplissement des contrats et la responsabilité intégrale représentent deux conditions importantes pour le bon fonctionnement de l'ordre concurrentiel¹³². A cette fin, le droit des sociétés pourrait être modifié de façon que l'institution des sociétés anonymes (stille Gesellschafter) remplace celle de la limitation de la responsabilité¹³³. «Die Erfolgshaftung des Unternehmers ist daher ein wesentlicher Bestandteil der inneren Koordination, läßt sich übrigens ohne Schwierigkeiten aus dem Prinzip der Gerechtigkeit folgern»¹³⁴.

Une autre condition fondamentale est un système monétaire adéquat. Nous avons déjà vu que Miksch veut soumettre le système monétaire au principe de la coordination intrinsèque. Sans entrer dans le détail de la question, nous constatons que Miksch ne désire pas un monopole dans la création de monnaie. «Es kommt darauf an, ein Geld zu finden, das so fest mit dem Golde verknüpft ist, daß es wie eine reine Goldumlaufwährung automatisch funktioniert, zugleich aber elastisch genug ist, um sich Veränderungen des Handelsvolumens anzupassen»¹³⁵. Le but est, de nouveau, la neutralité de la monnaie¹³⁶. Le système monétaire et de crédit devrait se baser, dans une large mesure, sur l'escompte des traites qui représente des crédits véritables de chiffre d'affaires¹³⁷. Le monnaie convertible en or devrait simplement constituer un monopole métrique. Miksch a horreur d'un monopole économique dans le secteur monétaire, parce qu'il pourrait détruire tout l'ordre concurrentiel: «Die Ausnützung des ökonomischen Geldschöpfungsmonopols zugunsten des Staates hat . . . zu Katastrophen geführt, denen gegenüber der Mißbrauch der privaten Notenemission, um dessentwillen das Monopol geschaffen worden war, kaum eine Erwähnung verdient»¹³⁸.

Dans le secteur de la concurrence parfaite, les interventions de l'Etat

¹²⁹ Miksch, Leonhard: Wettbewerb als Aufgabe, op. cit., p. 176 s.

¹³⁰ Ib.: p. 177.

¹³¹ Ib.: p. 178.

¹³² Ib.: p. 55.

¹³³ Miksch, Leonhard: Wettbewerbsordnung u. Monopolbekämpfung, op. cit., p. 532.

¹³⁴ Miksch, Leonhard: Die stille Bedeutung der inneren Koordination, op. cit., p. 55.

¹³⁵ Miksch, Leonhard: Kapitalbildung und Kapitalbesitz, op. cit., p. 96 s.

¹³⁶ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 325.

¹³⁷ Miksch, Leonhard: Die Geldschöpfung in der Gleichgewichtstheorie, dans: *Ordo* 1949, (2), p. 319.

¹³⁸ Miksch, Leonhard: Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob, op. cit., p. 327.

ne doivent pas dépasser la fixation des règles de jeu qui garantissent une compétition d'après le principe du service mutuel¹³⁹. Il y a une seule exception: Lorsqu'une lutte d'adaptation dure trop longtemps, une action commune pour diminuer la capacité de la branche pourrait être préférable¹⁴⁰. Miksch veut défendre naturellement les cartels lorsque la concurrence parfaite est réalisée¹⁴¹.

Au sujet de la concurrence imparfaite, Miksch se rend compte que la distinction entre la lutte d'adaptation et la lutte monopoliste est très difficile, en pratique. Mais on peut éviter cette difficulté par l'établissement d'un cartel de calculation: On peut offrir alors une marchandise à un prix plus bas que le prix de direction, si le coût, calculé comme il convient, le justifie¹⁴². En état de concurrence imparfaite, la dissolution des cartels n'est pas raisonnable parce que leur interdiction peut être détournée (gentlemen agreements). Si ce n'est pas le cas, leur suppression aboutirait à la lutte monopoliste et aux trusts¹⁴³. Miksch admet que la réalisation de la concurrence dirigée est très difficile¹⁴⁴; il veut donc favoriser le plus possible la concurrence parfaite.

Le coût d'un monopole doit toujours être comparé avec une sorte de prix standard¹⁴⁵. Sans cela, la défense d'un bénéfice conduirait inévitablement à un gonflement du coût.

¹³⁹ Miksch, Leonhard: *Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz*, op. cit., p. 101.

¹⁴⁰ Miksch, Leonhard: *Wettbewerb als Aufgabe*, op. cit., p. 61.

¹⁴¹ *Ib.*: p. 120.

¹⁴² *Ib.*: p. 130.

¹⁴³ *Ib.*: p. 121.

¹⁴⁴ Miksch, Leonhard: *Kalkulationskartelle — wozu?*, op. cit., p. 322.

¹⁴⁵ Miksch, Leonhard: *Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob*, op. cit., p. 334.

Alexander Rüstow

I. Introduction

De même que Röpke, Rüstow veut incorporer l'économie politique dans l'ensemble des sciences morales. Il a attribué une importance particulière aux recherches historiques, sociologiques et psychologiques pour la constitution d'une politique économique. Cette vue globale se manifeste surtout dans sa conception des buts derniers de l'économie.

Rüstow exprime la dépendance de l'économie aux données sociologiques et historiques par l'affirmation que ce n'est pas l'économie qui est notre destin, mais l'Etat¹. Il se préoccupe donc de l'Etat avant d'étudier les problèmes purement économiques. L'idéal du libéralisme historique était un Etat faible qui disposait d'un minimum de puissance. On a bien fait de l'appeler «Etat des gardes de nuit»². Mais cet Etat faible aurait dû être, en même temps, neutre et indépendant, et personne ne s'est aperçu de la contradiction qui existe entre ses deux qualités. « . . . niemand dachte dabei an die auf der Hand liegende soziologische Wahrheit, daß Stärke und Unabhängigkeit des Staates interdependente Variable sind und daß nur ein hinreichend starker Staat die Kraft hat, seine Unabhängigkeit zu wahren »³. En effet, la puissance et l'autorité de l'Etat ne suffisaient plus pour garantir son indépendance. La première période de l'affaiblissement de l'Etat était suivie d'une période d'extension de la sphère de l'Etat qui a conduit enfin à la toute-puissance de l'Etat totalitaire. Mais cette puissance accrue n'appartient que formellement à l'Etat au sens ancien; ce sont les groupes d'intérêt qui se sont emparés de l'Etat⁴. Rüstow appelle cette forme décadente de l'Etat «pluralisme»⁵. La dernière époque de cette évolution est donc caractérisée par un retour au mercantilisme, aux interventions protectionnistes et favorables aux monopoles de l'Etat. La dernière dégénérescence de l'économie qui était en somme décisive était due à un coup vigoureux contre le principe

¹ Rüstow, Alexander: Deutschland und die Weltkriege, dans: Verhandlungen des Vereins für Sozialpolitik in Dresden 1932. München 1932, p. 62.

² Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus als religionsgeschichtliches Problem. Zürich-New York 1945, p. 79.

³ *Ib.*: p. 79.

⁴ *Ib.*: p. 80.

⁵ *Ib.*: p. 83.

du laissez-faire⁶. L'examen historique de Rüstow a démontré que l'application du principe classique du laissez-faire a conduit inévitablement à la destruction du même principe.

L'erreur du classicisme s'explique par le fait qu'il attendait plus de la liberté qu'elle ne pouvait donner. Elle est certainement un stimulant très actif qui a conduit à une évolution extraordinaire de l'économie, mais elle ne peut assurer une harmonie entre les intérêts et les sentiments individuels. Il faut un cadre particulier pour coordonner l'intérêt commun avec l'intérêt individuel⁷. La garantie des conditions sociologiques nécessaires faisait défaut dans la conception classique⁸. On ne s'est pas rendu compte que la concurrence, faisant uniquement appel à l'égoïsme, ne puisse pas avoir des effets favorables sur la morale individuelle et l'intégration sociale⁹.

Rüstow accepte, en principe, la systématique d'Eucken, comme nous l'avons développée¹⁰. Mais il est intéressant de révéler qu'il s'oppose à la terminologie d'Eucken relative aux types idéaux et réels. Il prétend que le terme Euckenien «économie de circulation» se trouve dans un rapport d'abstraction généralisante avec les exemples historiques, comme c'est le cas pour le terme «économie capitaliste». Nous nous souvenons qu'Eucken définit l'économie de circulation par l'abstraction isolante de sorte qu'elle se distingue nettement d'un terme comme l'économie capitaliste¹¹. «Der Unterschied ist lediglich der, daß im ersteren Falle der Prozedur der verallgemeinernden Abstraktion eine Zerlegung der einzelnen Exemplare in Teilstrukturen vorausgeht, und daß die Prozedur nur auf eine bestimmte Gruppe solcher Teilstrukturen angewandt wird, dagegen im zweiten Falle auf die ganzen ungeteilten Exemplare»¹². Les-dits «types idéaux» d'Eucken seraient des notions communes, au sens de la logique traditionnelle, et non pas des types proprement dits¹³. Or, Rüstow considère comme inopportun de donner au type idéal une toute autre signification que celle inaugurée par Max Weber, laquelle jouit d'une compréhension générale dans la philosophie actuelle¹⁴. Il propose donc de remplacer les termes «type idéal» et «type réel» par «notion partielle» et «notion globale»¹⁵. Nous verrons que ces considérations purement terminologiques ont une certaine conséquence pour la conception de la concurrence de Rüstow¹⁶.

⁶ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 70.

⁷ Ib.: p. 2.

⁸ Ib.: p. 48.

⁹ Ib.: p. 50.

¹⁰ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, dans: Revue de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Istanbul. Janv. 1941, p. 113.

¹¹ Voir: p. 7.

¹² Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft op. cit. p. 118.

¹³ Ib.: p. 118.

¹⁴ Ib.: p. 122.

¹⁵ Ib.: p. 118.

¹⁶ Voir p. 9.

II. L'économie sociale de marché, but de la politique économique

Rüstow a appelé d'abord son programme le « tiers chemin » pour souligner la différence fondamentale avec le libéralisme historique, d'une part, et le collectivisme, d'autre part¹⁷. Plus tard, il a accepté le terme de Müller-Armack « économie sociale de marché » dont les politiciens allemands se servent dans la discussion actuelle¹⁸.

1° Les buts de la politique économique d'après Rüstow

Rüstow s'oppose nettement à une surestimation démesurée de l'économie. La position de l'économie doit être subordonnée et servante, et on ne doit pas oublier la vérité biblique que l'homme ne vivra pas de pain seulement¹⁹. Le bonheur de l'homme n'est pas du tout proportionnel au niveau du salaire ou inversement proportionnel aux heures de travail. Le 19^{ème} siècle a mal fait de transformer le progrès technique en une religion. Même une part juste au produit social ne garantit point le bonheur de l'ouvrier. La satisfaction générale est toute autre chose²⁰. Rüstow s'est aperçu que la diminution des peines matérielles, grâce aux meilleurs salaires ou au temps de travail plus court, peut encore accentuer le mécontentement du travailleur²¹. A ce propos, Rüstow a prouvé, par des recherches sociologiques, que la grandeur des jardins mis à la disposition des ouvriers ne peut dépasser un certain optimum sans conduire à des inconvénients démesurés²². Le but suprême de Rüstow n'est donc pas simplement un accroissement de la productivité, mais une amélioration de toute la situation vitale du sujet économique, c'est à dire, une amélioration de la vie quotidienne, telle qu'elle se déroule du matin jusqu'au soir²³.

Une comparaison de la situation vitale du prolétaire de la grande ville avec celle de l'ouvrier villageois qui est propriétaire d'une maisonnette et d'un petit jardin, montre clairement la relation entre les problèmes économiques et sociologiques²⁴. L'homme a besoin de liens sociaux, ce qui est mieux réalisable lorsque les unités sociales sont petites. C'est un désavantage de l'occident et un danger pour son évolution d'avoir un manque d'intégration sociale²⁵. Rüstow explique son idée du besoin humain d'intégration sociale en citant l'exemple d'un Russe qui a choisi la

¹⁷ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 90.

¹⁸ Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm gegen Kommunismus und Bolschewismus, dans: Wirtschaft ohne Wunder. Erlenbach-Zürich 1953, p. 101.

¹⁹ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus als religionsgeschichtliches Problem, op. cit., p. 91.

²⁰ Rüstow, Alexander: Der Mensch in der Wirtschaft. Umriss einer Vitalpolitik. Nach einem Vortrag. Frankfurt a. M. 1952, p. 4.

²¹ Ib.: p. 6.

²² Ib.: p. 10.

²³ Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft . . . , op. cit., p. 103.

²⁴ Ib.: p. 104.

²⁵ Ib.: p. 105.

liberté et qui s'est enfui à l'Ouest. Il est retourné par la suite en Russie, parce qu'il n'a pas supporté l'isolement dans la ville de New York. «Gegenüber der absoluten Führungslosigkeit, in der er sich im freien New York befand, erschien ihm die Führung, und sei es auch durch Sowjetpolizisten, immer noch als das vital Erträglichere»²⁰. L'ordre économique bien conçu devra tenir compte du désir général de solidarité²¹. Rüstow a toujours souligné que la forme de vie du paysan et de l'artisan correspond le mieux à ces exigences sociologiques²². Il s'est prononcé également en faveur de la fabrique dispersée et de l'auto-apvisionnement en général, et il demandait un jardin individuel pour tout ouvrier²³.

Rüstow n'a toutefois pas négligé le facteur matériel. Il s'est expressément prononcé en faveur de l'augmentation de la productivité en tant que but important, à côté de la liberté politique et la dignité humaine²⁴. Mais le but de la productivité ne se trouve pas tout à fait au même niveau que la justice et la liberté. «Diese beiden höchsten überwirtschaftlichen Werte: Gerechtigkeit und Freiheit, würden selbst schwere wirtschaftliche Opfer lohnen». C'est uniquement dans le cas d'une économie sous-développée que le but matériel devient autonome: Les salaires doivent absolument atteindre le minimum d'existence. Comme Rüstow parle de salaires convenables, il a certainement envisagé le minimum d'existence culturel et non pas seulement le minimum d'existence purement physique²⁵. Les réserves formulées au sujet de l'augmentation de la productivité viennent également du côté psychologique: «Es ist eine Grundtatsache menschlicher Psychologie, daß der Mensch als Plus oder Minus nur das empfindet, was von dem ihm Gewohnten und Selbstverständlichen nach oben oder unten abweicht»²⁶. Une fois de plus, la valeur absolue du produit social ne peut être en proportion directe avec le sentiment de satisfaction du sujet économique.

Les buts prépondérants de la politique économique de Rüstow sont la conservation de la dignité humaine, la liberté et la justice. En ce qui concerne la dignité humaine, la politique vitale de Rüstow se trouve dans la même ligne que la dégrégarisation et la déprolétarisation proposées par Röpke. La liberté est une fin en soi en principe; elle n'est pas seulement un moyen pour atteindre un but matériel. L'idée de la liberté s'oppose pour Rüstow à celle de la puissance et de la domination. «Herrschaft hindert freie Entfaltung»²⁷. Parce que la liberté est nécessaire pour le développement de la personnalité, elle doit être défendue à tout

²⁰ Rüstow, Alexander: *Der Mensch in der Wirtschaft*, op. cit., p. 18.

²¹ *Ib.*: p. 12.

²² Rüstow, Alexander: *Ortsbestimmung der Gegenwart. Eine universalgeschichtliche Kulturkritik*, Erlenbach-Zürich, 1950 und 1952, 1er volume p. 263.

²³ Rüstow, Alexander: *Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . .*, op. cit. p. 92.

²⁴ Rüstow, Alexander: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung*, dans: *Magna Charta der sozialen Marktwirtschaft*, Heidelberg-Ziegeleihen 1952, p. 32.

²⁵ Rüstow, Alexander: *Der Mensch in der Wirtschaft*, op. cit., p. 3.

²⁶ Rüstow, Alexander: *Kritik des technischen Fortschritts*, dans: *Oro* 4, 1951, p. 387.

²⁷ Rüstow, Alexander: *Ortsbestimmung der Gegenwart*, op. cit., 1er volume p. 271.

prix. Cette attitude s'oppose apparemment à un libéralisme moralement neutre. En effet, Rüstow ne veut pas réaliser une liberté qui se manifeste simplement dans l'absence de liens de puissance, mais il veut remplir d'idéal de la liberté d'un contenu positif et vivant³⁴.

L'objectif de la justice est nettement celui de la justice du service mutuel³⁵. Lorsque Rüstow se déclare en faveur des buts sociaux³⁶, il n'exige pas du tout une égalité économique de tous les sujets. La justice ne peut donner à chacun la même chose, mais à chacun ce qu'il mérite³⁷. Mais la justice, au sens de Rüstow, exige l'égalité au départ³⁸. L'inégalité des revenus et des fortunes est seulement justifiée lorsqu'elle repose sur le principe du service mutuel. Ce n'est naturellement pas le cas dans notre ordre social où la fortune est transmise d'une génération à l'autre. C'est précisément notre droit de succession que Rüstow veut changer d'une manière fondamentale, bien qu'il reconnaisse la grande valeur sociologique de la communauté familiale³⁹. Cette égalité au départ nécessite également une généralisation du système des bourses pour les élèves et les étudiants, de façon que la situation sociale des parents influence le moins possible le destin d'un enfant⁴⁰.

Le désir de sécurité, qui entre également dans le domaine social, est accepté par Rüstow comme justifié. Mais sa réalisation ne peut jamais être intégrale, parce qu'elle détruirait l'initiative privée et la responsabilité personnelle⁴¹. Un autre objectif fait encore apparition: le pouvoir de l'Etat de défendre son indépendance⁴². En effet, une culture n'est jamais uniquement menacée par le danger de dégénérescence à l'intérieur, mais également par la force armée des autres nations⁴³.

2° Les caractéristiques de l'économie sociale de marché

a) La définition de la concurrence complète

Nous usons, de manière anticipée, du terme de «vollständige Konkurrenz», dont Rüstow se sert, en analogie avec Eucken, sans qu'il le modifie d'une manière systématique. L'adjectif «vollständig» est donc employé au sens de «bilatéral», et nous sommes obligés de le traduire, comme chez Eucken, par «complet» en nous privant du qualificatif «parfait» qui donnerait l'impression fautive qu'il s'agit d'une restriction bien définie du terme habituel de «concurrence».

³⁴ Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm gegen Kommunismus und Bolschewismus, op. cit., p. 103.

³⁵ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 96.

³⁶ Rüstow, Alexander: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 26.

³⁷ Ib.: p. 32.

³⁸ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 96.

³⁹ Rüstow, Alexander: Vereinzelung, Tendenzen und Reflexe, op. cit., p. 70.

⁴⁰ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 96 s.

⁴¹ Ib.: p. 88.

⁴² Voir: Schutzzoll oder Freihandel?, op. cit., p. 56.

⁴³ Rüstow, Alexander: Ortsbestimmung der Gegenwart, op. cit., p. 273.

Nous avons constaté que Rüstow remplace les types idéaux d'Eucken par des notions partielles sans qu'il croie d'avoir changé quelque chose d'autre que le nom de ces catégories philosophiques. La seule différence évidente consiste dans le fait que Rüstow admet une troisième catégorie à côté de l'économie centralement dirigée et l'économie du marché: L'économie unilatérale qui peut être de l'aumône ou de la rapine⁴⁴. Il conteste donc qu'il existe simplement l'alternative entre une direction centrale commune et la circulation du marché. Les relations unilatérales, en particulier les diverses formes de la rapine, ne sont pas seulement citées pour compléter la systématique fondamentale, mais elles ont joué un rôle très important dans l'histoire économique⁴⁵. Même l'impôt moderne n'est pas considéré comme un simple élément de l'économie centralement dirigée ou, à la rigueur, d'une forme monopoliste de l'économie du marché. Rüstow considère qu'il appartient plutôt à la sphère des relations économiques unilatérales⁴⁶.

Nous nous apercevons cependant, que cet élargissement de la systématique fondamentale ne se borne pas à fournir un simple supplément qu'Eucken aurait négligé. L'introduction de la troisième catégorie, des relations unilatérales, dans l'économie moderne est en contradiction flagrante avec l'alternative absolue d'Eucken (il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée!) Ceci nous incite à penser que la distinction de Rüstow entre l'économie centralement dirigée et l'économie du marché doit différer, en certaines nuances, de celle d'Eucken.

Est-ce que c'est vraiment le même procédé que Rüstow appelle abstraction généralisante et Eucken abstraction isolante? Nous constatons, en tout cas, que Rüstow a employé peu après les termes «économie du marché» et «économie planifiée» dans un tout autre sens qu'Eucken. «Unter 'Marktwirtschaft' wird hier eine Wirtschaftsordnung mit vorwiegend verkehrswirtschaftlichem Charakter, unter 'Planwirtschaft' eine Wirtschaftsordnung mit vorwiegend zentralverwaltungswirtschaftlichem Charakter verstanden»⁴⁷. Ce sont évidemment des notions globales, donc des types réels dans la terminologie d'Eucken. Il est intéressant de relever que Rüstow est parti des notions d'Eucken⁴⁸ pour aboutir à un changement de la signification des mêmes notions sans qu'il ait expliqué ou simplement constaté expressément cette transformation terminologique. C'est certainement une conséquence des rapports philosophiques étroits entre la notion partielle et la notion globale (type idéal et type réel) qui a fait passer Rüstow d'une catégorie à l'autre sans même qu'il le remarque. En effet, il y a certainement une différence de nuance lorsqu'Eucken parle d'abstraction isolante et Rüstow d'une sorte d'abstraction générali-

⁴⁴ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 131 ss.

⁴⁵ Ib.: p. 132.

⁴⁶ Ib.: p. 133.

⁴⁷ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, dans: Ordo 2, 1949.

⁴⁸ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 113.

sante. Pour Eucken, le type idéal est un principe isolé de la réalité. L'abstraction isolante aboutit à une notion bien définie qui est déterminée d'une manière nettement individuelle. Ce qui est déterminant pour la constitution du type idéal est donc l'isolation, voire l'individualisation. Mais son caractère de principe entraîne naturellement le type idéal à figurer dans beaucoup d'ordres économiques historiques. C'est justement cette généralité du principe de la notion partielle, qui a décidé Rüstow à grouper la notion globale et la notion partielle sous le terme «abstraction généralisante». On peut résumer cette différence en disant qu'Eucken s'occupe surtout du procédé de la définition (isolation) et Rüstow du rapport avec les faits historiques (généralisation). «Nun deckt aber der Begriff der Verkehrswirtschaft nicht nur die entsprechenden Strukturelemente der deutschen Volkswirtschaft von 1920, sondern ebenso auch die der englischen von 1930, der französischen von 1910, usw. Alle historischen Exemplare ‚kapitalistischer‘ Wirtschaft enthalten ‚verkehrswirtschaftliche‘ Strukturelemente. Zu diesen vielen einzelnen Exemplaren verkehrswirtschaftlicher Strukturelemente und ihren gegenseitigen individuellen Verschiedenheiten steht der Begriff ‚Verkehrswirtschaft‘ genau so in dem Verhältnis verallgemeinernder Abstraktion wie der Begriff der ‚kapitalistischen Wirtschaft‘ zu seinen einzelnen Exemplaren»⁴⁰.

Nous avons constaté que Rüstow emploie les termes «économie du marché» et «économie planifiée» comme des notions globales. Mais il y a, à côté de ces termes globaux, les notions partielles correspondantes. Dans la définition de l'économie du marché en tant que notion globale, Rüstow se sert d'une notion partielle: l'économie du marché est un ordre économique qui est caractérisé par la prédomination de l'économie de circulation⁴¹. Le «caractère d'une économie de circulation» est une notion partielle dont la définition n'est pas donnée, parce qu'elle est supposée connue. Quelques ans plutôt, Rüstow employait encore, en analogie avec Eucken, le terme «économie du marché» comme notion partielle⁴², dans le même sens qu'ultérieurement «caractère d'une économie de circulation».

Rüstow a donné une définition de la notion partielle «économie du marché»: «Denn die Marktwirtschaft ist per definitionem diejenige Wirtschaft, in der sich alle Mitspielenden gemäß den konstitutiven Spielregeln des Marktes rein quantitativ-rational verhalten»⁴³. Cette définition repose évidemment sur la description Euckenienne de l'économie de circulation. Sans liens avec toute une théorie morphologique, il n'y aurait pas de sens de baser la définition de l'économie du marché sur les règles du jeu constitutives du marché. Il semble que Rüstow considère comme les règles fondamentales la spontanéité et la réciprocité⁴⁴.

⁴⁰ Rüstow, Alexander: Zu d. Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 118.

⁴¹ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 154.

⁴² Rüstow, Alexander: Voir: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 111.

⁴³ Ib.: p. 112.

⁴⁴ Ib.: p. 132.

Le comportement quantitatif-rationnel qui devrait caractériser l'économie du marché est apparemment en relation avec le problème du «homo oeconomicus». En effet, Rüstow incorpore le comportement du homo oeconomicus dans la définition de l'économie du marché: «... aber jeder an der Marktwirtschaft Beteiligte verhält sich innerhalb ihrer als homo oeconomicus»⁵⁴. Il précise que ce n'est pas le «homo oeconomicus» en tant que modèle d'un homme qui entre en ligne de compte, mais c'est uniquement le comportement type du «homo oeconomicus». Personne n'est un homo oeconomicus, mais ceci n'empêche pas que tout le monde agisse comme un homo oeconomicus dans le système de l'économie du marché. Il est intéressant de relever que Rüstow considère le homo oeconomicus, élément constitutif de l'économie du marché, comme un type idéal dans la terminologie de Max Weber⁵⁵. Il est évident que cette signification du type idéal modifie légèrement la notion de l'économie de marché: «Er (le type idéal: F. St.) will vielmehr, fast im Sinne der platonischen Idee, aber natürlich ohne deren metaphysische Ansprüche, das eigentliche, ideale Wesen der betreffenden Erscheinung in höchstmöglicher Reinheit herausarbeiten»⁵⁶. Sans analyser le caractère exact du homo oeconomicus, nous remarquons que, dans sa propriété de type idéal au sens de Max Weber, on s'éloigne de la réalité.

En résumé, la notion «économie du marché» de Rüstow n'est pas uniforme. D'une part, elle se distingue de l'économie de circulation» d'Eucken par un emploi plus général dans le sens d'une notion globale. D'autre part, elle s'approche précisément davantage d'un modèle théorique dont le comportement type du «homo oeconomicus» est un élément important. Nous ajoutons encore que Rüstow essaie de réaliser une synthèse entre la propriété d'un type idéal de l'économie du marché et la qualité d'une catégorie réelle de cette notion. Il croit que l'automatisme de l'économie du marché oblige les sujets économiques de réagir comme des hommes oeconomici, que le comportement idéal-typique devient donc une réalité⁵⁷. L'économie du marché est une réalité quantitativ-rationnelle qui se prête à une analyse théorique quantitative-rationnelle⁵⁸.

Nous aborderons maintenant la notion de la concurrence complète elle-même qui doit être considérée dans sa dépendance au terme de l'économie du marché. En effet, la concurrence complète n'est rien d'autre qu'une économie du marché réalisée d'une manière systématique et logique «... daß die Marktwirtschaft bei systemgemäßer Durchführung allen Beteiligten ein Maximum an persönlicher Freiheit und Unabhängigkeit sichert»⁵⁹. C'est uniquement la concurrence qui peut garantir la liberté et l'indépendance des sujets économiques, et non pas les formes monopolistes de l'économie du marché. La parenté, voire même la con-

⁵⁴ Rüstow, Alexander: Zu d. Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 112.

⁵⁵ Ib.: p. 112.

⁵⁶ Ib.: p. 113.

⁵⁷ Ib.: voir p. 112.

⁵⁸ Ib.: p. 112.

⁵⁹ Ib.: p. 112.

fusion, de ces deux notions «économie du marché» et «concurrence» se manifeste également lorsque Rüstow prétend que l'intérêt individuel s'identifie avec l'intérêt commun dans l'économie du marché⁶⁰. Ce n'est naturellement pas le cas pour le monopole, qui est toutefois une forme de l'économie du marché, dans le système terminologique d'Eucken accepté par Rüstow.

La volonté de créer une théorie applicable dans la réalité économique incite Rüstow à refuser toute définition de la concurrence qui en fait un cas marginal asymptotique⁶¹. En analogie avec Eucken, il ne demande point la non-puissance absolue des sujets économiques comme condition de la concurrence complète. Mais il ne peut accepter non plus le point de vue purement subjectiviste d'Eucken qui néglige le côté objectif de la situation. «Denn es ist nicht etwa so, daß der Unternehmer beliebig, aus barer Willkür oder Laune, sich so oder anders verhielte, sondern er verhält sich so, weil und wenn bestimmte objektive Umstände ihm ein solches Verhalten vorschreiben»⁶². Pour avoir un critère objectif, Rüstow se base sur le fait que les prévisions des réactions du marché ne peuvent jamais être exactes. Il s'agit toujours d'estimations dans un champ plus ou moins vaste d'incertitudes. Ce qui importe pour la définition de la concurrence, c'est que l'influence réelle (due à une certaine puissance) ne dépasse pas la latitude de l'incertitude des prévisions⁶³. Cette situation objective rend impossible toute stratégie sur le marché et nécessite donc le comportement subjectif du sujet économique comme il est typique pour la concurrence. On pourrait résumer cette conception de Rüstow en disant que la puissance individuelle sur le marché doit atteindre une certaine valeur pour devenir efficace, parce qu'une portion de la puissance est anéantie par l'incertitude des prévisions.

Le rôle de la puissance dans la concurrence complète est un sujet fort discuté. Stackelberg a exprimé l'opinion que les différences de fortune créent des relations de puissance, indépendamment de la forme de marché⁶⁴. Rüstow s'y oppose en se basant sur sa définition: La concurrence complète est justement la forme de marché où la propriété des moyens de production ou des biens de consommation ne conduit point à une puissance correspondante sur d'autres personnes⁶⁵. Ceci n'exclut pas encore une certaine injustice de la répartition qui est due principalement au droit actuel des successions.

Rüstow compare, comme Böhm, la concurrence au sport. La morale du sport honnête se prête parfaitement à la compétition économique. Rüstow se rend compte que cette morale n'est pas nécessairement liée avec

⁶⁰ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus u. Kommunismus, op. cit., p. 101.

⁶¹ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft. op. cit., p. 143.

⁶² Ib.: p. 141.

⁶³ Ib.: p. 142.

⁶⁴ Stackelberg, Heinrich v.: Die Grundlagen der Nationalökonomie, dans: Weltwirtschaftliches Archiv, 1940, p. 280.

⁶⁵ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 140.

l'institution de la concurrence complète: «Der wirtschaftliche Wettbewerb, die Konkurrenz, kann in sehr verschiedenen Einstellungen und Gesinnungen geführt werden, und welche dieser Gesinnungen sich durchsetzt, hängt wesentlich ab: 1. von der Abgrenzung des Marktbereiches, 2. von der Gestaltung des Marktrandes und von dessen Integrationskräften»⁶⁶. Nous en concluons que la réalisation de la concurrence complète ne garantit pas encore l'absence de toute lutte acharnée. En effet, le bon fonctionnement de l'automatisme des prix suppose un certain sentiment de solidarité des sujets économiques. «Ja, soziologisch ist faire Leistungskonkurrenz innerhalb des Marktbereiches ohne Solidarität außerhalb gar nicht möglich. Konkurrenz schafft zwar keine Solidarität, setzt sie aber um so mehr voraus»⁶⁷. Nous remarquons que cette conception s'oppose nettement à une théorie quantitative-rationnelle qui sous-entend un comportement type des sujets économiques. Les termes «automatisme de l'économie du marché» et «auto-direction de l'économie concurrentielle»⁶⁸ perdent leur valeur absolue. L'automatisme dépend alors d'une certaine morale des sujets économiques.

b) Le rôle de la concurrence complète dans l'économie sociale de marché

Rüstow exprime l'opinion que l'économie sociale de marché est le seul programme, opposé à l'économie dirigée, qui soit uniforme, conséquent et logique⁶⁹. L'économie sociale du marché représente donc un système logique, ce qui le distingue nettement de tout ordre économique évolué. Le désir de créer une économie qui satisfait un système bien défini est caractéristique pour la conception de Rüstow. L'avantage réside évidemment dans le fait que le pouvoir gouvernemental est très limité dans ses décisions sans que le processus économique soit toutefois exposé au hasard du laissez-faire. Il va sans dire, qu'il en résulte une certaine rigidité à l'égard des particularités historiques et sociologiques d'une situation concrète.

La concurrence honnête du service mutuel entre les entreprises conduit à un ordre économique qui est de loin le plus productif et qui est seul compatible avec une conception libérale et démocratique de l'Etat et de la société⁷⁰. Ceci a déterminé la place prépondérante de la concurrence complète au sein de l'économie sociale de marché. En effet, Rüstow a exigé une économie radicalement libérale et individualiste⁷¹. Nous aborderons d'abord les conséquences de cette conception pour les formes monopolistes du marché.

Les organisations monopolistes et oligopolistes favorisent une partie de l'économie au détriment d'une autre sans qu'il s'ensuive un avantage

⁶⁶ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 153.

⁶⁷ Rüstow, Alexander: Der Mensch in der Wirtschaft, op. cit., p. 12.

⁶⁸ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit. p. 3.

⁶⁹ Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm . . . , op. cit. p. 101.

⁷⁰ Ib.: p. 103.

⁷¹ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit. p. 96.

économique quelconque⁷². C'est donc surtout son sens de justice qui a décidé Rüstow d'exiger une interdiction de droit absolue de toutes les formes de monopoles en mains privées⁷³. Il est intéressant de constater que cette attitude dogmatique ne se trouve pas dans les premières publications de Rüstow, bien qu'il se soit déjà prononcé pour une politique concurrentielle. A cette époque, il a écrit que la concentration et la cartellisation avait dépassé, en Allemagne, un niveau saint et naturel⁷⁴. Ceci signifie apparemment que même les cartels se justifient jusqu'à un certain point. Lorsque Rüstow condamne plus tard toute concentration qui dépasse le strict minimum techniquement et économiquement nécessaire⁷⁵, il s'oppose, en principe, aux formes monopolistes et oligopolistes du marché sans en approuver une certaine proportion comme saine.

Dans le domaine de l'économie du marché privée, Rüstow veut donc réaliser intégralement la concurrence complète⁷⁶. Il est, cependant, très difficile de savoir si Rüstow veut interdire toutes les formes de quasi-monopoles et d'oligopoles. En ce qui concerne les monopoles véritables, nous avons déjà vu que Rüstow ne les tolère pas en mains privées: On doit empêcher et non pas seulement contrôler les monopoles⁷⁷. Ce qui importe, c'est d'éliminer tous les monopoles qui ne sont pas naturels et inévitables. Au sujet de ces monopoles naturels, nous constatons une certaine modération dans la conception de Rüstow: Après avoir propagé l'étatisation des monopoles inévitables, il s'est prononcé simplement en faveur d'un contrôle étatique combiné avec une contrainte de livraison⁷⁸. Rüstow ne s'est pas prononcé sur le destin des oligopoles et quasi-monopoles. Il est évident et ceci découle de son désir de construire un ordre logique, qu'il est pour la transformation de tous ces marchés en concurrence complète. Les publications plus récentes laissent supposer qu'il aimerait soumettre les oligopoles inévitables à un contrôle étatique, en analogie avec les monopoles.

Rüstow se rend parfaitement compte que même des éléments de l'économie planifiée doivent subsister au sein de l'économie sociale de marché. Son affirmation, cependant, qu'il faut réaliser un équilibre raisonnable et solides entre l'Etat et l'économie privée n'est point une concession aux «interventionnistes» et socialistes⁷⁹. Elle s'oppose simplement aux doctrines du laissez-faire, qui sont à la base d'une évolution de l'ordre économique amenant au capitalisme monopoliste et enfin au collectivisme⁸⁰. Si nous faisons abstraction des monopoles inévitables, il n'y a que deux cas où Rüstow admet une incorporation d'éléments de

⁷² Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm . . . , op. cit., p. 102.

⁷³ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 94.

⁷⁴ Rüstow, Alexander: Schutzzoll oder Freihandel? Frankfurt a. M. 1925, p. 40.

⁷⁵ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 93.

⁷⁶ Ib.: p. 94.

⁷⁷ Ib.: p. 69.

⁷⁸ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 133.

⁷⁹ Ib.: p. 133.

⁸⁰ Rüstow, Alexander: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 22.

l'économie planifiée dans l'économie sociale de marché: Les «public utilities»⁸¹ et les recherches scientifiques⁸². Cette réserve, au sujet des recherches scientifiques, est particulièrement intéressante et contredit, d'une manière flagrante, les affirmations que les néo-libéraux veulent diminuer à tout prix la puissance de l'Etat. Rüstow s'est rendu compte que la politique anti-monopoliste doit faire disparaître les gros capitaux, nécessaires pour les recherches. Ce sont donc des organisations publiques et l'Etat même qui doivent se charger de cette tâche⁸³.

A côté de l'économie planifiée, Rüstow s'est préoccupé également du problème général de l'intervention étatique. La première condition, à la base de l'intervention, doit être l'indépendance morale de l'Etat⁸⁴. En analogie avec Röpke, il exige des interventions conformes aux lois du marché qui ne doivent pas dépasser cependant, le minimum indispensable⁸⁵. Il condamne également les interventions de conservation et n'admet que les interventions d'adaptation⁸⁶. La capacité de l'économie du marché d'assimiler des troubles «exogènes» est assez limitée, parce que le bon fonctionnement de l'automatisme de prix dépend d'une certaine constellation extérieure⁸⁷. Des transformations dans la structure économique, qui conduiraient à des pertes dues à des frictions considérables, exigent l'intervention de l'Etat qui doit aider à surmonter les difficultés, en rétablissant le mécanisme du marché. «Aus genau dem gleichen Grunde ist es umgekehrt Sache des Staates, da, wo er selber der Urheber solcher marktwirtschaftlichen Strukturverschiebungen ist, sie so langsam und allmählich durchzuführen, daß die von ihnen Betroffenen Zeit und Möglichkeit zu einer schrittweisen Anpassung erhalten»⁸⁸. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette idée c'est que Rüstow quitte le cadre des interventions d'adaptation sans, cependant, s'en rendre compte. En effet, sa proposition suppose que l'Etat puisse intervenir en poursuivant un objectif autonome essentiellement indépendant du processus économique. On pourrait parler d'interventions autonomes. Un principe fondamental de la politique économique doit être celui de la subsidiarité: l'institution supérieure est seulement chargée des tâches que l'inférieure ne peut pas accomplir⁸⁹. Ce principe s'oppose à toutes les formes du centralisme et de la concentration.

⁸¹ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 133.

⁸² Rüstow, Alexander: Kritik des technischen Fortschritts, op. cit., p. 393 s.

⁸³ Ib.: p. 394.

⁸⁴ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 94.

⁸⁵ Ib.: p. 95.

⁸⁶ Ib.: p. 95.

⁸⁷ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 106.

⁸⁸ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 95.

⁸⁹ Rüstow, Alexander: Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm . . . , op. cit., p. 103 s.

III. La réalisation de l'économie sociale de marché

1° Les difficultés fondamentales de la réalisation

Rüstow croit que l'économie sociale de marché possède un avantage psychologique considérable: elle se sert de l'égoïsme comme une force motrice au lieu de lutter contre lui: «Die Konkurrenzwirtschaft dagegen ist die einzige Wirtschaftsform, die diese nun einmal allgemeinste, alltägliche und im Alltag stärkste aller menschlichen Kräfte (l'égoïsme; F. St.) als ungebremste Antriebsenergie in ihren Dienst stellen kann»⁸⁰. C'est pour cette raison que Rüstow est, au premier abord, très optimiste au sujet de cette réalisation. Il semble que la seule condition importante soit la bonne volonté de l'Etat qui ne devrait pas introduire artificiellement une contradiction entre l'intérêt individuel et l'intérêt commun⁸¹. Mais cette première impression est trompeuse: Rüstow énumère plusieurs graves difficultés dans la réalisation de l'économie sociale de marché. Nous pouvons distinguer les difficultés qui se rapportent à l'automatisme des prix lui-même et celles relatives à l'établissement du cadre constitutionnel.

En ce qui concerne la stabilité de la concurrence en tant que mécanisme automatique, Rüstow s'est rendu compte qu'elle n'est pas seulement menacée par les organes de l'Etat. Un caractère important de la concentration, donc également des combinaisons monopolistes, est l'aspiration des sujets économiques eux-mêmes vers le monopole⁸². En revanche, Rüstow croit que la tendance monopoliste ne peut être générale parce que beaucoup de branches ne se prêtent pas à une cartellisation monopoliste⁸³. Il est évident que l'importance de cette tendance monopoliste est en relation étroite avec les données psychologiques qui varient dans le temps et dans l'espace. Dans le domaine économique, Rüstow distingue trois attitudes:

1° Attitude statique et saturée.

2° Attitude dynamique et non saturée, dirigée sur une augmentation de la consommation.

3° Attitude dynamique et non saturée, dirigée sur l'accumulation de fortune⁸⁴.

Rüstow ne décrit pas les conséquences de ces attitudes différentes; mais leur influence sur le fonctionnement de la concurrence est claire: la tendance d'accumulation, par exemple, augmente naturellement le danger monopoliste intrinsèque. Nous avons déjà effleuré le problème de la solidarité humaine dans la concurrence, ce qui nous a montré l'im-

⁸⁰ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 100.

⁸¹ Rüstow, Alexander: Voir: Monopolkontrolle oder Monopolverhütung in Magazin der Wirtschaft, Berlin 1928, Bd. 4, Nr. 24, p. 915.

⁸² Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 94.

⁸³ Rüstow, Alexander: Monopolkontrolle oder Monopolverhütung?, op. cit., p. 914.

⁸⁴ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 152.

portance de la structure sociologique pour l'automatisme des prix. Celui-ci ne peut bien fonctionner sans solidarité⁹⁵. C'est pour cette raison que l'appel à l'égoïsme se transforme et conduit à l'inconvénient suivant: La concurrence ne favorise point le sentiment de solidarité⁹⁶; mais on dispose de possibilités d'intégration qui se trouvent hors de l'économie: dans la politique, l'éthique et la religion⁹⁷.

D'autres difficultés sont plus générales, sans rapport direct avec les particularités de l'économie sociale de marché. Elles sont plutôt une conséquence de l'imperfection morale et intellectuelle de l'homme. «Doch es erfordert eben schon, wie man zugeben muß, ein überdurchschnittliches Maß an Weitblick und an Opferbereitschaft, an Bereitschaft, kurzfristige Interessen gegenüber langfristigen größeren Interessen zu opfern, um sich das klar zu machen»⁹⁸. Rüstow exige donc une certaine publicité pour rendre plus populaire l'idée d'un ordre économique uniforme et logique⁹⁹. Il y a toujours des sujets économiques qui sont frappés particulièrement par une mesure générale. Ils s'y opposent donc, et seul un Etat indépendant et fort peut résister à leur pression¹⁰⁰. Or, Rüstow exige de l'Etat qu'il essaie d'intégrer la meilleure moitié de l'homme et non pas l'autre, celle de l'intéressé¹⁰¹.

2° Les problèmes particuliers

La tâche suprême de la politique économique est l'encouragement de la concurrence. Cette politique doit être poursuivie par la législation, la juridiction et l'administration de façon que la politique commerciale, la politique douanière en particulier, les tarifs de transport etc. en soient partie intégrale¹⁰². A ce propos, il est intéressant de relever que Rüstow considère la politique anti-trusts des Etats-Unis comme inefficace, parce qu'elle est trop isolée de la politique économique générale¹⁰³. Or, le cas de la Suisse est jugé beaucoup moins favorablement que par Röpke: Rüstow condamne la puissance des groupes d'intérêt¹⁰⁴. Sans développer toutefois un programme détaillé, Rüstow ne veut tolérer aucune forme de la concurrence déloyale¹⁰⁵.

La politique concurrentielle de Rüstow exige la suppression de la société à responsabilité limitée du droit allemand et une réforme des sociétés anonymes. Le marché des capitaux doit également être réorganisé, mais sans que Rüstow se prononce expressément en faveur du

⁹⁵ Rüstow, Alexander: *Der Mensch in der Wirtschaft*, op. cit., p. 12.

⁹⁶ Rüstow, Alexander: *Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . .*, op. cit., p. 50.

⁹⁷ *Ib.*: p. 52.

⁹⁸ Rüstow, Alexander: *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung . . .*, op. cit., p. 29.

⁹⁹ *Ib.*: p. 29.

¹⁰⁰ Rüstow, Alexander: *Deutschland und die Weltkrise*, op. cit., p. 68.

¹⁰¹ *Ib.*: p. 68 s.

¹⁰² Rüstow, Alexander: *Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . .*, op. cit., p. 69.

¹⁰³ *Ib.*: p. 69.

¹⁰⁴ *Ib.*: p. 83.

¹⁰⁵ *Ib.*: p. 94.

crédit artisanal¹⁰⁶. Les propositions, au sujet du droit des brevets et de la publicité, sont radicales: Une contrainte générale quant à l'accord de licences, la nullité légale de tous les engagements relatifs au secrets d'exploitation et des clauses de non-concurrence, l'interdiction de toutes les formes de publicité qui ne seraient pas à la portée des petites et moyennes entreprises¹⁰⁷. Une imposition progressive des entreprises plus grandes que l'optimum économique pourrait diminuer la tendance monopoliste dans l'industrie¹⁰⁸. Des instituts de recherches et d'enseignement professionnel auraient la tâche d'améliorer la situation de concurrence de l'agriculture et de l'artisanat¹⁰⁹. Un institut spécial devrait se préoccuper de la politique vitale¹¹⁰.

Rüstow consent, avec Schmalenbach, à ce que l'évolution technique augmente inévitablement la proportion du coût fixe. Or, les grandes exploitations ont généralement un risque d'investissement accru¹¹¹. Mais Rüstow considère que ce fait ne devrait précisément pas conduire à la concentration. La prise en compte d'une prime de risque convenable devrait suffire pour égaliser les effets des grands investissements¹¹². La petite entreprise pourrait renoncer à cette prime de risque, ce qui améliorerait sa situation sur le marché. C'est donc uniquement par une conséquence de la politique mal conçue de l'Etat que l'importance du coût fixe a abouti à une augmentation des investissements des grandes entreprises. Le contraire serait naturel¹¹³.

Nous avons pu constater que Rüstow veut développer l'intégration de l'homme dans la société. Cette tâche est d'autant plus importante que la concurrence elle-même ne travaille nullement dans cette direction. Au début, c'étaient les syndicats ouvriers qui faisaient avancer la solidarité dans un certain domaine de l'économie. Mais aujourd'hui, il sont entrés en collision avec la solidarité au sein de l'entreprise telle qu'elle est favorisée, par exemple, par les lois allemandes¹¹⁴. Rüstow se prononce pour le droit de co-décision dans certaines limites et semble être bien intentionné au sujet de la participation des ouvriers au bénéfice¹¹⁵.

Rüstow croit que la transformation de l'économie dans une économie sociale de marché ramène le problème des dépressions économiques aux proportions idylliques de la période d'avant la première guerre mondiale¹¹⁶. L'évolution conjoncturelle de la période après 1914 s'explique par les troubles «exogènes», par les guerres et les interventions graves

¹⁰⁶ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 135.

¹⁰⁷ Ib.: p. 135 s.

¹⁰⁸ Ib.: p. 134.

¹⁰⁹ Ib.: p. 134 s.

¹¹⁰ Rüstow, Alexander: Der Mensch in der Wirtschaft, op. cit., p. 17.

¹¹¹ Rüstow, Alexander: Monopolkontrolle oder Monopolverhütung?, op. cit., p. 913.

¹¹² Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus u. Kommunismus, op. cit., p. 110.

¹¹³ Rüstow, Alexander: Monopolkontrolle oder Monopolverhütung?, op. cit., p. 913.

¹¹⁴ Rüstow, Alexander: Der Mensch in der Wirtschaft, op. cit., p. 13.

¹¹⁵ Ib.: p. 13.

¹¹⁶ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus, op. cit., p. 96.

des Etats¹¹⁷. L'instrument de la politique conjoncturelle au sein de l'économie sociale de marché est un système d'assurance tel qu'il était déjà proposé par Keynes¹¹⁸.

C'est la justice du service mutuel que Rüstow veut réaliser par son ordre économique. L'automatisme des prix rendrait inutile toute intervention dirigée vers une meilleure justice si tout le monde pouvait débiter dans les mêmes conditions. Rüstow condamne donc la progression exagérée dans l'imposition du revenu et de la fortune¹¹⁹. Seule l'inégalité de la fortune au début de la carrière professionnelle reste injuste. « . . . daß das traditionelle unbeschränkte Erbrecht ein feudales Element war, das dem Kapitalismus seinen subfeudal-plutokratischen Charakter gab und dem spätern Liberalismus das für ihn so typische und ihn so energieverende schlechte Gewissen gegenüber den unbestreitbar berechtigten Gerechtigkeitsforderungen des Sozialismus »¹²⁰. Rüstow croit donc que l'injustice du droit des successions dépasse encore celle due à la dégénérescence monopoliste. L'importance du but de la justice dans la conception de Rüstow explique donc son radicalisme dans cette question. En effet, il veut réaliser l'égalité absolue de la situation économique au début de la carrière professionnelle¹²¹. Le problème est relativement simple pour la succession des petites entreprises. Rüstow propose pour les autres cas le démembrement en titres de propriété¹²². C'est dans le même ordre d'idée que Rüstow veut supprimer le monopole de la formation intellectuelle chez les gens riches¹²³. Une généralisation du système des bourses doit contribuer à la réalisation de cet objectif¹²⁴. Nous constatons, cependant, que Rüstow doit faire des concessions substantielles. Elles proviennent principalement du fait que toutes les interventions, donc également celles dans le domaine précité, doivent être conformes au marché¹²⁵. L'impôt progressif sur les successions proposé par Rüstow est apparemment un instrument bien efficace au service de la justice¹²⁶, mais ne conduit nullement à un état parfaitement juste. L'Etat ne devrait pas dépasser un certain optimum dans les interventions de bienfaisance¹²⁷ ce qui se manifeste par exemple dans le fait que Rüstow rejette la gratuité de l'enseignement scolaire dont les riches pourraient profiter autant que les pauvres¹²⁸. Il n'accepte pas non plus un système général de rentes sociales, mais stipule un droit légal d'aide sociale de tout sujet qui peut prouver sa misère¹²⁹.

¹¹⁷ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus u. Kommunismus, op. cit., p. 104.

¹¹⁸ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 88.

¹¹⁹ Rüstow, Alexander: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 31.

¹²⁰ Rüstow, Alexander: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus, op. cit., p. 97.

¹²¹ Rüstow, Alexander: Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft, op. cit., p. 140.

¹²² Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 98.

¹²³ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 147.

¹²⁴ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 88s.

¹²⁵ Rüstow, Alexander: Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung, op. cit., p. 32.

¹²⁶ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus und Kommunismus, op. cit., p. 151.

¹²⁷ Rüstow, Alexander: Wohlfahrtsstaat oder Selbstverantwortung?, dans: Wirtschaftspolitische Mitteilungen 1956, No. 5, p. 4.

¹²⁸ Ib.: p. 8.

¹²⁹ Ib.: p. 9.

Les particularités du marché du travail ont donné lieu à quelques propositions de la part de Rüstow. Disons d'emblée qu'elles ne sont pas très favorables aux syndicats ouvriers qui auraient perdu, en partie, leur droit d'existence. Rüstow considère le droit de grève comme semblable au droit médiéval des hostilités¹³⁰. Le droit du travail doit fournir d'autres moyens pour améliorer la situation des ouvriers. Ces moyens ne doivent point remplacer le mécanisme des prix sur le marché du travail, mais ils doivent réaliser les conditions nécessaires: «Maßnahmen dieser und ähnlicher Art hätten mindestens ebenso wirksam dazu geführt, auch auf dem Arbeitsmarkt den Marktmechanismus paritätisch, nicht einseitig zuungunsten des Angebots, spielen zu lassen und dem Arbeiter den Höchstlohn zu sichern, der bei der jeweiligen Marktlage möglich war, ohne deshalb die Marktfreiheit aufzuheben und den Landfrieden in Gefahr zu bringen»¹³¹. Ces moyens sont: la médiation publique, un office du travail (Arbeitsvermittlung), des subventions pour faciliter les changements de résidence¹³² et un office de conseil professionnel (Berufsberatung)¹³³. L'Etat doit également parvenir à une certaine égalisation des salaires dans le courant du cycle conjoncturel en augmentant les impôts en état de bonne conjoncture et en accordant des suppléments de salaires et des contributions de chômage dans la dépression¹³⁴.

¹³⁰ Rüstow, Alexander: Das Versagen d. Wirtschaftsliberalismus . . . , op. cit., p. 83s

¹³¹ Ib.: p. 84.

¹³² Ib.: p. 84.

¹³³ Rüstow, Alexander: Der Mensch in der Wirtschaft, op. cit., p. 14.

¹³⁴ Rüstow, Alexander: Zwischen Kapitalismus u. Kommunismus, op. cit., p. 137.

Deuxième partie

LA CRITIQUE COMPARÉE

Nous nous proposons de traiter deux objets dans cette partie: Une comparaison des conceptions énumérées dans la première partie de ce travail et une critique détaillée de celles-ci. La comparaison devra faire état des thèses de concordance du néo-libéralisme allemand sur la concurrence et des différences constatées au sein de ce courant de l'économie politique actuelle.

Le jugement critique portera tant sur les thèses individuelles des auteurs particuliers — donc sur les différends internes du néo-libéralisme — que sur les conceptions communes. Cette critique ne peut être personnelle que dans une certaine mesure, car elle peut et doit tenir compte de la vaste bibliographie qui a été engendrée par l'opposition au néo-libéralisme. Son sens ne se borne toutefois pas à rassembler des arguments opposés au néo-libéralisme dans des questions spéciales et à quelques additifs personnels. Le sujet, d'une portée générale, présente une unité assez nette pour permettre une certaine synthèse de la critique qui dépasse la simple énumération.

Nous avons tenté d'embrasser la comparaison et la critique dans la même partie de ce travail pour éviter des répétitions fastidieuses. Leur disjonction ne nous aurait pas offert de nouvelles perspectives et n'aurait guère facilité la présentation des divers problèmes.

Premier chapitre

Les buts de la politique économique

Pütz a émis l'opinion que les différends entre les économistes provenaient, en bonne partie, du fait que le caractère, l'ordre et l'harmonie des buts derniers de l'économie n'étaient pas assez étudiés¹. C'est pour cette raison que nous considérons l'étude comparée des buts derniers comme un élément intégrant de notre thèse. La constatation de Bauer qu'il y a unanimité entre les catholiques et les protestants au sujet des défauts éthiques fondamentaux du capitalisme² ne minimise guère l'importance de ce problème. Ceci pour deux raisons:

1° Des conceptions non-chrétiennes, provenant d'un libéralisme ou socialisme sécularisé, entrent toujours en ligne de compte.

2° D'après Bauer, les défauts fondamentaux du capitalisme se concentrent autour du problème de l'injustice sociale³, de sorte qu'il ne fait pas allusion à tous les buts derniers de la politique économique.

Les effets éthiques des ordres économiques et sociaux sont incontestés⁴. Nous sommes donc obligés de nous engager dans la discussion sur les fondements éthiques si nous voulons juger d'un certain ordre économique. Notre étude restera objective si elle se contente de distinguer les différentes opinions sans énoncer un jugement de valeur. Cette objectivité ne sera pas abandonnée si nous prenons comme point de départ de notre comparaison l'éthique chrétienne. L'examen des fins dernières du néo-libéralisme à la lumière de l'éthique chrétienne est d'autant plus justifié que les auteurs néo-libéraux sont des représentants de la tradition occidento-chrétienne (Röpke, Miksch et Rüstow le déclarent explicitement).

Nous renoncerons à une classification systématique des buts derniers telle qu'elle est, par exemple, développée par Jöhr. Nous croyons que la classification établie selon l'importance des buts facilite considérablement l'aboutissement à des résultats concrets. Le fait qu'un but appartient à une certaine catégorie philosophique (par exemple au domaine ma-

¹ Pütz, Theodor: Die wissenschaftliche Diskussion um das Problem der Wirtschaftsordnung. Dans: WuR 5, 1953, p. 122.

² Bauer, C.: Die christliche Sozial-Philosophie und die Frage der Wirtschaftsordnung. Dans: Politika, 1948/49, p. 194.

³ Ib.: p. 198.

⁴ Ib.: p. 190.

tériel ou au domaine immatériel) n'a pas d'influence décisive quant à son importance dans le cadre de la politique économique. Ce qui nous préoccupe, dans ce chapitre, c'est le caractère des buts particuliers d'une part, et l'harmonie et l'ordre entre eux, d'autre part.

I. La liberté

Le postulat de la liberté individuelle est celui qui unit le mieux les auteurs néo-libéraux. Pour eux tous, la liberté est un but autonome de la politique économique et non seulement un moyen pour développer le produit social. Pour situer la position de ces économistes, il importe de connaître d'abord la signification réelle du terme «liberté» selon chaque auteur.

Götz Briefs déclare que la deuxième phase du libéralisme est caractérisée par le fait que les groupes ont exigé les libertés que l'ancien libéralisme a réservées aux individus⁵. A ce propos, notons que les néo-libéraux se rapprochent nettement des idées de l'ancien libéralisme puisqu'ils postulent la liberté en relation directe avec la dignité de l'homme. Eucken, par exemple, dit que «la décomposition de la substance humaine est une conséquence inévitable de la perte de la liberté individuelle»⁶. Le recours à l'homme lui-même se manifeste chez Rüstow dans la mise en relief de toute la situation vitale de l'homme dont la liberté est une partie intégrale⁷. Miksch souligne que la liberté doit se concrétiser dans la vie quotidienne de chaque individu⁸. Dans la sphère économique, la liberté de consommation et la liberté industrielle doivent être garanties⁹. Nous ajoutons qu'on divise souvent la liberté industrielle en deux composantes: Le libre choix de la profession et le libre choix de l'occupation économique¹⁰.

La notion contraire à celle de la liberté est la contrainte¹¹. Rüstow se sert des expressions «puissance» et «domination»¹². Ces deux termes indiquent bien que le problème de la liberté individuelle est un problème social, en ce sens que la liberté ne peut être réalisée par la simple volonté de l'individu lui-même, mais seulement par un ordre social approprié. On lutte contre la puissance de l'autre pour conquérir soi-même la liberté. Cette relation entre liberté et domination qui n'est plus une simple opposition a conduit un économiste à appeler ces deux termes

⁵ Briefs, Götz: Die Dialektik zwischen Liberalismus und Totalitarismus. Dans: Pöhltele, Fasc. 314, 1949, p. 160.

⁶ Voir: p. 18.

⁷ Voir: p. 109.

⁸ Voir: p. 90.

⁹ Voir: p. 74.

¹⁰ Werner, Josua: Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit. Zürich und St. Gallen, 1951, p. 41.

¹¹ Voir: p. 80.

¹² Voir: p. 110.

des synonymes qui ne se différencient que sur le plan affectif¹³. Il est évident que cette vue s'oppose à tout désir de liberté absolue. Les néo-libéraux se rendent en général compte de la relativité naturelle de la liberté. Röpke, par exemple, a souligné l'interdépendance des libertés personnelles entre individus¹⁴. En accord avec Böhm¹⁵ et Miksch¹⁶, il a donc proclamé la liberté individuelle limitée par la loi. Rüstow a entrevu une autre limite de la liberté individuelle dans le désir général de solidarité. La liberté ne devrait pas être réalisée au point qu'elle mettrait en danger l'intégration sociale de l'individu¹⁷. Le libéralisme de Rüstow n'est donc pas seulement atténué par l'idée du droit, mais également par les exigences sociologiques. Cette attitude est apparemment partagée par Röpke qui exige un équilibre entre l'indépendance et la discipline qui conviennent à l'homme et à la société¹⁸; cette considération pour les problèmes sociologiques se manifeste également dans ses postulats sur la déprolétarianisation et la dégrégarisation. Eucken est certainement le plus libéral bien qu'il admette que la liberté de l'un doit trouver sa limite dans la liberté de l'autre¹⁹. Il nous semble qu'il ne prend pas assez au sérieux ce problème fondamental de la limitation naturelle de la liberté par le droit. Ceci provient probablement du fait qu'il croit réalisable l'ordre concurrentiel, dans lequel existerait une harmonie parfaite entre les intérêts personnels des sujets économiques²⁰.

Jöhr a remarqué qu'on considère très souvent le système de concurrence comme une création de la philosophie du «siècle des lumières» et de l'utilitarisme anglais²¹. Nous avons déjà souligné que l'idée de la liberté des néo-libéraux est indépendante de tout utilitarisme. Mais ne sont-ils pas guidés par une philosophie rationaliste comme c'est le cas pour certains politiciens libéraux²²? Cette question est très importante parce qu'un individualisme à outrance, résultant de la philosophie rationaliste, n'est apparemment pas compatible avec une doctrine sociale chrétienne, fût-elle catholique ou protestante. Admettons a priori qu'il n'y a pas de solution unique et générale pour tous les auteurs traités dans cette thèse. Nous pouvons distinguer un groupe Röpke — Rüstow — Miksch qui s'est prononcé nettement en faveur d'un ordre chrétien. En effet, Röpke se solidarise avec l'encyclique «Quadragesimo anno» qui ne se tourne pas seulement contre le collectivisme, mais également contre l'individualisme

¹³ Albert, Hans: *Ökonomische Ideologie und politische Theorie: Das ökonomische Argument in der ordnungspolitischen Debatte*. (Monographie zur Politik, Heft 4). Göttingen 1954, p. 138.

¹⁴ Voir: p. 40.

¹⁵ Voir: p. 74.

¹⁶ Voir: p. 182.

¹⁷ Voir: p. 109.

¹⁸ Voir: p. 40.

¹⁹ Voir: p. 36.

²⁰ Voir: p. 14.

²¹ Jöhr, W. Chr.: *Die Leistungen des Konkurrenzsystems und seine Bedeutung für die Wirtschaft unserer Zeit*. Dans: RSEPS 1950, H. 5, p. 400.

²² Knarrenberg, F.: *Neoliberalismus — Neosozialismus*. Dans: *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Bd. 166, H. 5/6, Dez. 1954, p. 414.

et la politique économique du «laisser-faire»²³. Il se sert donc du terme «libéral» au sens large du mot, en harmonie avec une doctrine chrétienne, et non pas au sens étroit de la discussion philosophique du 19^e siècle²⁴. Comme il reconnaît que la liberté sans frein devient la pire des servitudes²⁵, il se distingue de tout libéral qui se fait une image idéale de l'homme. Cette attitude se retrouve chez Rüstow qui ne veut pas simplement réaliser la liberté au sens «d'absence des liens de puissance», mais une liberté remplie d'un contenu positif²⁶. C'est une liberté subordonnée à un ordre éthique, ce qui signifie qu'elle est limitée par cet ordre; car la notion de la liberté ne comprend que l'indépendance et non pas les liens éthiques²⁷. Miksch voit également la liberté en relation directe avec la responsabilité de l'homme, avec la tâche suprême du chrétien: surmonter l'égoïsme²⁸. Les auteurs de ce groupe se soumettent donc explicitement à l'éthique chrétienne dans leur conception de la liberté ce qui les amène à voir l'insuffisance du seul postulat de la liberté. Il y a des exigences morales qui doivent être incorporées dans un ordre économique: L'homme libre n'est pas forcément bon.

Il est certain que cette dernière vérité n'est pas contestée non plus par Eucken et Böhm. Böhm surtout s'est bien rendu compte des difficultés qui proviennent de l'égoïsme humain²⁹. Mais ces deux auteurs — sans toutefois se distancer explicitement du crédo chrétien — tendent nettement vers un individualisme accentué. Cette dernière attitude se manifeste chez Eucken par sa confiance dans les mécanismes intrinsèques qui laisseraient aux individus leur pleine liberté d'action, sans que celle-ci soit restreinte par une politique étatique quelconque³⁰. L'ordre économique désiré est donc caractérisé par un équilibre naturel entre les forces individuelles de telle façon que tout individu peut poursuivre ses propres objectifs sans égard pour les exigences sociales. Le choix de Böhm pour l'Etat de Droit représente la même tendance: Seules quelques rares règles de jeu devraient être nécessaires pour ordonner une société d'hommes libres³¹. Böhm sait bien qu'un tel système économique a toujours des inconvénients; mais il les tolère pour maintenir le caractère libéral, voire individualiste, du système³².

Cette déviation par rapport à une doctrine sociale chrétienne ne doit pas cacher cependant la concordance principale du néo-libéralisme avec le christianisme dans l'idée de la liberté. Pie XII lui-même a postulé

²³ Röpke, Wilhelm: Die Enzyklika «Quadragesimo Anno» in der heutigen Diskussion. Dans: Schw. Rdsch. 44, 1944, H. 2, p. 93.

²⁴ *Ib.*: p. 97.

²⁵ Voir: p. 40.

²⁶ Voir: p. 109.

²⁷ Werner, Josua: Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit. *Op. cit.*, p. 40.

²⁸ Miksch, Leonhard: Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination. *Op. cit.*, p. 36.

²⁹ Voir: p. 73.

³⁰ Voir: p. 16 s.

³¹ Voir: p. 72.

³² Voir: p. 74.

comme but essentiel de la vie sociale la conservation, le développement et la perfection de la personnalité humaine qui est créée à l'image de Dieu³². La responsabilité personnelle dans les devoirs de ce monde comme dans ceux de l'autre monde doit être respectée³⁴. Il est évident que la libre décision de l'homme doit être garantie dans un ordre chrétien³⁵.

Le christianisme a toujours attribué une valeur particulière à certaines communautés, valeur indépendante de celle de l'individu³⁶. Nous pensons surtout à la communauté de la famille. Ce sont Rüstow et Röpke qui acceptent ce «collectivisme» chrétien, tandis que Böhm et Eucken, ainsi que Miksch ne prennent en considération que les besoins de l'individu.

II. La justice

Dans l'économie, il existe deux domaines ayant trait au problème éthique de la justice: La distribution du revenu national et la distribution de la fortune nationale. Les néo-libéraux sont partisan du principe du service mutuel, ce qui détermine en bonne partie leur attitude dans les deux domaines économiques de la justice.

1° La distribution du revenu

Le principe du service mutuel demande que tout sujet économique soit payé en proportion de sa contribution productive³⁷. C'est l'équivalence de prestation et contre-prestation qui doit dominer les relations entre les patrons et les salariés³⁸. La plupart des néo-libéraux admettent la distribution du revenu national dont ils estiment l'équitabilité sans éprouver le besoin de motiver correctement cette attitude. Il semble être évident que la justice est réalisée lorsque la prestation (travail) équivaut à la contre-prestation (salaire). Chacun reçoit ce qu'il mérite, déclare Rüstow³⁹. Miksch, seul, a cherché plus profondément de justifier cette conception. Pour lui, la répartition du revenu d'après les services rendus est juste parce qu'elle résulte de la volonté des individus libres⁴⁰, ce qui signifie que les échanges s'effectuent volontairement.

C'est la justice dite commutative qui est proclamée par les néo-libéraux. La justice de l'échange est acceptée comme principe de la distribution du revenu. Cette forme de justice tient compte des différences qui existent entre les hommes. Hayek a distingué la justice de l'égalité

³² Pius XII.: Die Friedensordnung der Völker. Dans: Die großen päpstlichen Friedenskundgebungen zu Weihnachten 1939—1942. Luzern 1943, p. 34.

³³ Ib.: p. 41.

³⁴ David, Jakob: Christliche Gesellschaftslehre und Sozialisierung. Dans: Schr. Reihe, Sozialer Aufbau, Nr. 1, Zürich 1949, p. 32.

³⁵ Ib.: p. 43.

³⁶ Voir: p. 11.

³⁷ Voir: p. 43.

³⁸ Voir: p. 109.

³⁹ Voir: p. 91.

en disant que l'égalité matérielle des hommes différemment doués était forcement la conséquence d'un traitement inégal, voire arbitraire, de la part de l'Etat⁴¹. Mais dans quelle mesure se reproduisent les qualités humaines dans un plus ou moins de valeur économique? Röpke s'est bien rendu compte que la rétribution relative du travail (relative vis-à-vis de l'intérêt du capital) dépendait du niveau social d'un pays⁴². Ce n'est d'ailleurs pas seulement le standard de vie général qui influence sur les relations de valeur, mais également la situation individuelle d'un pays, lorsque nous considérons la rétribution des différentes sortes de travaux et de services. La justice commutative est donc une fonction du mécanisme des prix, ce qui signifie qu'elle varie machinalement, sans égard à l'opinion générale d'un peuple et indépendamment d'une éthique quelconque. Bien que nous reconnaissons qu'il n'y a pas de mesure objective pour la justice⁴³, nous ne pouvons accepter qu'elle dépende uniquement d'un mécanisme automatique. En outre, la libre volonté ne justifie pas toujours la relation de valeur de l'échange. Ceci pour la bonne raison que la libre volonté n'existe très souvent que formellement. Personne n'oblige, par exemple, une mère de famille d'acheter une certaine quantité de lait par jour; mais elle est matériellement forcée d'effectuer cet achat, même si elle considère le prix comme injuste. Dans une plus forte mesure, l'ouvrier est obligé de signer un contrat de travail sans qu'il accepte ses conditions comme justes.

Il est donc bien compréhensible que les éminences du catholicisme et du protestantisme sont loin de soutenir la conception néo-libérale de la justice. Pie XI a nié dans l'encyclique «*Quadragesimo anno*» que la justice du salaire peut se baser sur une seule mesure⁴⁴. Le salaire devrait également dépendre de la grandeur de la famille⁴⁵. L'introduction du critère du besoin dans la notion de justice est encore plus générale chez Pie XII⁴⁶. La distribution juste du revenu national doit assurer le développement personnel de tous les membres de la société⁴⁷. Emil Brunner s'est prononcé pour une combinaison du critère de la contribution productive avec celui du besoin⁴⁸. Pie XII exprime la même idée lorsqu'il demande une distribution équitable du revenu d'après les principes de la justice et de la charité⁴⁹. Aux termes d'Aristote: La justice commutative doit être complétée par la justice distributive. Déjà Pie XI a contesté qu'un mécanisme comme celui de la concurrence pût ordonner l'économie

⁴¹ Hayek, Friedrich August: «*Gleichheit und Gerechtigkeit*». Dans: *NZZ* 172, 1951, No. 587.

⁴² Voir: p. 43.

⁴³ Preiser, Erich: *Die soziale Problematik der Marktwirtschaft*. Dans: *Schriftenreihe der Hochschule für Politische Wissenschaften*. München 1951, cahier 15, p. 7.

⁴⁴ Pius XI.: *Die Enzyklika über die Gesellschaftliche Ordnung «Quadragesimo Anno»*. Luzern 1945, p. 31.

⁴⁵ Ib.: p. 32.

⁴⁶ Pius XII.: *Die Friedensordnung der Völker*. Op. cit., p. 43.

⁴⁷ Pius XII.: *Die Pfingstbotschaft über die soziale Frage*. 1941, p. 11.

⁴⁸ Brunner, Emil: *Gerechtigkeit*. Zürich 1943, p. 201.

⁴⁹ Pius XII.: *Die Pfingstbotschaft über die soziale Frage*. Op. cit., p. 9.

d'une manière équitable parce qu'elle ne satisfait nullement le principe de la justice sociale et de la charité sociale⁵⁰. Brunner a également attaqué la distribution mécanique du revenu en disant que le travail ne devait pas être considéré comme une marchandise si on ne veut pas supprimer la dignité humaine. Le salaire ne doit pas devenir une simple valeur de marché⁵¹. Jean Marchal a admis que le salaire d'aujourd'hui ne représente plus un prix pour une marchandise qui est le travail, mais un revenu déterminé par le niveau actuel de vie qu'on considère comme équitable pour le salarié⁵².

Nous répétons que la doctrine chrétienne se base en bonne partie sur la différenciation des différentes contributions productives. Brunner souligne que cette différenciation n'est pas seulement adoptée pour des raisons économiques (conservation de l'initiative privée), mais surtout parce qu'elle est vraiment une partie intégrale de la justice⁵³. Ce sont précisément les conséquences économiques de la justice distributive qui ont beaucoup influencé sur la conception néo-libérale de la justice. Baudin constate: «Les inégalités et le progrès viennent d'une même source impossible de détruire les premières sans ruiner le second»⁵⁴. Il conclut finalement: «Si la répartition était faite d'après les besoins, nous serions en régime communiste»⁵⁵. Il est certain que le raisonnement ainsi que la conclusion de Baudin sont également déterminants pour les néo-libéraux allemands. Cette conception ne tient cependant pas assez compte des possibilités qui s'offrent par la combinaison de la justice commutative avec la justice distributive. L'attribution de la justice distributive ne doit nullement anéantir, mais seulement atténuer les inégalités. Il est toutefois bien possible que la moindre adaptation de la répartition du revenu d'après la justice distributive diminue légèrement l'initiative privée et de ce fait, le progrès et le produit social. Mais ce problème concerne la valeur relative du but de la justice en comparaison avec les autres buts de l'économie politique et dépasse donc la simple définition de la justice.

Pie XI a fait remarquer que des difficultés sociales importantes sont à attribuer aux inégalités excessives⁵⁶. C'est certainement dans le même ordre d'idées que quelques néo-libéraux ont atténué légèrement les conséquences de leur vue unilatérale de la justice. Mais ces adaptations sont considérées comme une sorte de charité collective. C'est justement la raison pour laquelle certains auteurs condamnent l'atténuation de l'inégalité. Rüstow et Böhm — celui-ci d'une manière moins catégorique —

⁵⁰ Pius XI.: Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung «Quadragesimo Anno». Op. cit., p. 36.

⁵¹ Brunner, Emil: Gerechtigkeit. Op. cit., p. 200.

⁵² Marchal, Jean: Der Gruppen- oder Molekularkapitalismus. Dans: WuR 3. 1951, p. 23.

⁵³ Brunner, Emil: Gerechtigkeit. Op. cit., p. 202.

⁵⁴ Baudin, Louis: L'aube n'un nouveau libéralisme. Paris 1953, p. 63.

⁵⁵ Ib.: p. 67.

⁵⁶ Pius XI.: Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung «Quadragesimo Anno». Op. cit., p. 28.

sont contre une adaptation de la répartition des revenus⁶⁷. Miksch qui est également partisan de cette conception déclare que la collectivité n'a pas de responsabilité sociale et que la charité est de nature individuel-éthique⁶⁸. Baudin a essayé d'expliquer le caractère individuel et volontaire de la charité: «Le Christ a invité les riches à donner aux pauvres et non les pauvres à prendre aux riches»⁶⁹. Cette idée est évidemment juste en principe. Jakob David écrit par exemple dans une dissertation sur la doctrine sociale chrétienne: «Darum wäre eine Sozialordnung, die grundsätzlich alle Fürsorge und Caritas durch Recht und gesetzliche Ordnung ersetzen wollte, gegen den Geist der Bibel»⁷⁰. Il ajoute cependant que la charité ne doit pas remplacer la justice. Cette réserve se base sur l'idée que la charité ne représente pas le complément suffisant de la justice commutative. Eucken et Röpke sont d'opinions assez voisines en ce qui concerne la combinaison entre la justice commutative et la justice distributive puisqu'ils introduisent une sorte de charité collective pour atténuer les inégalités sociales (avant tout par la politique financière)⁷¹. Ils considèrent donc une inégalité trop accentuée des revenus comme inopportune; en outre, ils ne peuvent pas nier le fait que l'utilité d'une certaine somme de valeurs d'échange croît avec l'égalisation de la distribution⁷².

Nous constatons, en somme, que les auteurs néo-libéraux sont partisans d'une justice qui n'est pas celle de la doctrine chrétienne. La différence est toutefois atténuée chez Röpke et Eucken qui ne se basent pas complètement sur le principe du service mutuel. Böhm, Miksch et Rüstow, d'autre part, sont nettement adversaires d'une distribution des revenus d'après l'idéal chrétien de la justice, ce qui nous étonne surtout de la part de Rüstow et de Miksch puisqu'ils ont soutenu le point de vue chrétien dans la question de la liberté individuelle.

2° La distribution de la fortune

Le principe du service mutuel ne peut être la base d'une certaine justice que si on réalise l'égalité au départ de toutes les existences économiques⁷³. Les néo-libéraux ont reconnu, en général, cette condition. Mais Rüstow est le seul à proposer la réalisation intégrale de ce postulat. En effet, il réclame un changement fondamental du droit des successions dans le but de supprimer le droit d'héritage⁷⁴. Rüstow a fait cette proposition bien qu'il ait toujours hautement apprécié la valeur sociologique

⁶⁷ Voir: p. 109 et p. 77.

⁶⁸ Voir: p. 90.

⁶⁹ Baudin, Louis: L'aube d'un nouveau libéralisme. Op. cit., p. 67

⁷⁰ David, Jakob: Christliche Gesellschaftslehre und Sozialisierung. Op. cit., p. 30.

⁷¹ Voir: p. 12 et p. 44.

⁷² Amonn, Alfred: Der wirtschaftliche Liberalismus. Dans: Mitt. der Soz. Studienkommission Schw. ref. Pfarrver. Nr. 82, 84, Bern-Bümpliz, 1948, p. 464.

⁷³ Lutz, Friedrich A.: Einwände gegen die Wettbewerbsordnung. Dans: Ordo 5, 1953, S. 245 ff. p. 250.

⁷⁴ Voir: p. 110.

de la famille. C'est précisément l'égard que manifestent les autres auteurs vis-à-vis de la conservation de la famille qui explique leur considération dans cette question. Röpke, par exemple, propose simplement une certaine imposition sur les successions⁶⁵, et Eucken exige des mesures appropriées pour faciliter la formation professionnelle des sujets doués⁶⁶.

Mais l'égalité, respectivement l'inégalité, au départ n'est qu'un problème partiel de la distribution de la fortune. Brunner a souligné l'importance de la propriété pour la liberté individuelle⁶⁷. Il désire donc faciliter la formation de biens de propriété dans les mains d'un grand nombre, ce qui l'amène à réclamer une certaine atténuation de l'inégalité des fortunes par la politique économique⁶⁸. Cette redistribution restreinte de la fortune lui semble être justifiée par le fait que la concentration de fortunes dans les mains de quelques-uns est plutôt due à la chance et à un manque d'égards et non pas une prestation personnelle de valeur⁶⁹. Pie XI et Pie XII ont également soutenu un ordre social propice à l'acquisition d'une propriété privée modeste pour tout le monde⁷⁰.

Les néo-libéraux sont, en général, très sceptiques vis-à-vis de l'égalisation de la fortune. Eucken, Böhm et Rüstow renoncent à toute intervention dans ce domaine, principalement pour les deux raisons suivantes:

1° Ces auteurs croient que la répartition de la fortune s'effectue selon le principe du service mutuel, quand l'ordre concurrentiel est réalisé.

2° L'égalisation de la distribution des fortunes pourrait nuire à la situation psychologique de l'économie libre en ce sens que l'initiative privée serait touchée. Miksch se laisse guider par les mêmes raisons bien qu'il reconnaisse le désavantage social d'une inégalité accentuée dans la distribution de la fortune. Il considère cet inconvénient comme une tare inévitable d'un ordre libéral⁷¹.

Röpke est le seul qui prenne vraiment au sérieux le problème de la distribution de la propriété parce qu'il s'est rendu compte que l'adaptation souple des salaires aux différentes situations économiques ne se justifie que si les ouvriers disposent d'une certaine réserve financière⁷². Mais il croit que la répartition de la propriété dépend essentiellement de la situation sociologique des salariés. Le désir de devenir propriétaire n'est pas aussi intense que le désir d'augmenter le revenu personnel. Röpke voit donc le problème de la répartition de la fortune en relation intime avec celui de la dégrégarisation et déprolétarianisation. Nous sommes persuadé que l'aspect sociologique est vraiment très important dans cette question, bien qu'il soit minimisé par un économiste fort sérieux qui

⁶⁵ Voir: p. 45.

⁶⁶ Voir: p. 12.

⁶⁷ Brunner, Emil: *Gerechtigkeit*. Op. cit., p. 175.

⁶⁸ Ib.: p. 185.

⁶⁹ Ib.: p. 183.

⁷⁰ Pius XI: *Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung* «*Quadragesimo Anno*». Op. cit., p. 29; et

Pius XII: *Die Friedensordnung der Völker*. Op. cit., p. 43.

⁷¹ Voir: p. 91.

⁷² Voir: p. 44.

prétend: «Sehen wir von der krisenhaften Situation unserer unmittelbaren Gegenwart ab, so will natürlich auch der Arbeiter sparen, und er tut es, wenn der Lohn nur einigermaßen ausreicht»⁷³. Le désir de propriété est trop lié à celui de liberté pour qu'il puisse être considéré comme indépendant de la situation psychologique et sociologique de l'ouvrier. Nous admettons que la condition peu prolétaire de l'ouvrier suisse est propice à la formation de biens de propriété dans les mains de beaucoup.

Toutefois, il importe, pour les raisons données par Emil Brunner, que l'imposition sur la fortune intervienne dans une certaine mesure. L'amélioration du facteur sociologique et psychologique ne suffit point pour rendre justifiable les inégalités dans la répartition des fortunes. En effet, Röpke n'est pas contre une certaine nivellation des fortunes par la politique fiscale; mais sa remarque «que la domination d'une économie nationale par quelques familles n'est pas très grave» illustre bien son aversion contre un changement considérable de la distribution des fortunes⁷⁴.

Nous voyons que Röpke se borne presque complètement à des mesures psychologiques et sociologiques pour améliorer la répartition de la fortune sans qu'elles satisfassent vraiment les exigences d'un ordre social chrétien. La proposition de Rüstow de supprimer le droit d'héritage est d'une part trop radicale, parce qu'elle représente une intervention trop brutale dans la cellule la plus importante de la société, la famille. Elle ne va pas assez loin, d'autre part, en laissant complètement intacte la distribution de la fortune telle qu'elle résulte du processus économique. Les autres néo-libéraux négligent nettement le problème de la distribution de la fortune, problème qui est cependant très important pour le bien-être social d'un pays.

III. L'augmentation de la productivité

Il est évident que tous les auteurs néo-libéraux considèrent l'accroissement du revenu national comme un but important de la politique économique. C'est le meilleur ravitaillement de la population en bien de consommation que l'on cherche, par cet effet, à réaliser. La diminution de la rareté de biens se produit dans la mesure où les besoins se manifestent grâce à un certain pouvoir d'achat. L'augmentation du produit social reste très importante, même lorsque le niveau de vie général est élevé parce qu'elle permet aux personnes économiquement les plus faibles de vivre convenablement⁷⁵. Il est incontesté que l'accroissement du revenu national est, dans ce sens, un succès social.

Mais est-ce que la grandeur du produit social est vraiment un but autonome de la politique économique? Pour Eucken et Röpke⁷⁶, c'est

⁷³ Preiser, Erich: Die soziale Problematik der Marktwirtschaft. Op. cit., p. 12.

⁷⁴ Voir: p. 45.

⁷⁵ Motteli, Carlo: Zwei Wirtschaftsexperimente in Westdeutschland. Dans: NZZ 173, 1952, Nr. 120, 127, 157, 165.

⁷⁶ Voir: p. 10 et p. 43.

l'évidence même, tandis que Böhm et Rüstow ainsi que Miksch adoptent le point de vue de la plus grande productivité. En effet, la productivité n'influence pas simplement sur le revenu national, comme grandeur absolue, mais sur la proportion entre le revenu national et le temps de travail. Il est évident qu'on ne peut pas souligner l'importance du but du plus grand produit social sans prendre en considération le temps de travail. Il dépend toujours de la situation actuelle et des fins auxquelles l'augmentation de la productivité doit servir.

Rüstow attire notre attention sur le fait que même la productivité n'est pas un but d'une valeur absolue. L'amélioration de toute la situation vitale qui est son but général, est en relation avec un accroissement constant de la productivité. L'accent est mis sur le mot «constant» parce que le sentiment de satisfaction ne dépend pas d'un certain niveau de vie, mais seulement d'une amélioration en comparaison avec ce qui est habituel⁷⁷.

Miksch, d'autre part, a exprimé l'opinion que le principe économique qui est la base de la productivité n'est rattaché à aucune couleur éthique et ne représente pas un but dernier de la politique économique. Le principe économique exigerait simplement l'emploi de la raison dans la réalisation des buts adoptés⁷⁸. Mais il faut se rendre compte que le principe économique se rapporte seulement aux buts matériels. Le point de vue de Miksch n'a donc rien à faire avec une vraie sous-estimation du côté matériel de l'ordre économique, bien au contraire. Miksch croit, apparemment, que l'augmentation de la productivité est une conséquence inévitable de l'emploi de la raison — par l'amélioration de la technique — et néglige donc l'influence des décisions politiques — comportant un choix concret pour certains buts derniers — sur la productivité. Nous soulignons que l'accroissement de la productivité est un but parmi d'autres.

IV. Les autres buts de la politique économique

1° Les buts sociologiques

La structure sociologique d'une nation dépend en bonne partie de l'ordre économique. La discussion sur le système économique doit être précédée donc d'une décision générale sur la conception sociologique. Röpke et Rüstow ont attribué, à juste titre, une importance fondamentale à ce problème parce qu'ils considèrent le gréganisme et la prolétarianisation comme les dangers principaux de l'homme moderne. C'est surtout Röpke qui en tire les conséquences nécessaires en basant son «tiers chemin» largement sur des réformes sociologiques. Mais ce sont ces deux économistes qui ont la volonté ferme de conserver la paysannerie, l'artisanat et le petit commerce qu'ils estiment être les refuges d'un individualisme

⁷⁷ Voir: p. 109.

⁷⁸ Voir: p. 89.

sain⁷⁹. Röpke appelle même l'agriculture paysanne «la colonne vertébrale d'une nation saine»⁸⁰. Rüstow et Röpke tombent également d'accord dans leur volonté de décentraliser l'industrie en vue d'un développement vigoureux des moyennes et petites entreprises⁸¹. En outre, ils veulent améliorer la situation sociologique des ouvriers par la possibilité d'acquiescer une petite maison privée et un petit jardin potager⁸².

On a prétendu que le grégarisme n'apparaissait pas dans les formes énoncées par Röpke et que d'autres liens sociologiques et d'autres communautés existaient encore. On a fondé cette affirmation sur l'observation que l'homme moderne n'était pas malheureux⁸³. Que l'ouvrier ne soit pas malheureux ne peut pas être un critère valable, parce que ce pourrait être précisément le signe qu'il est déjà atteint du grégarisme et de prolétarianisation quand il tolère sans murmure les conditions grégariantes de la grande industrie. Röpke ne nierait certainement pas que la grégarianisation ne dépend pas seulement de la structure économique; mais il est évident que la centralisation industrielle accompagnée d'une division du travail à outrance menace dans sa substance la dignité humaine tandis que la paysannerie et l'artisanat sont propices au développement de la responsabilité personnelle qui forme le contre-poids principal de toute grégarianisation.

Les autres auteurs ne tiennent pas compte de ces objectifs. Miksch seul laisse encore entendre son désir de développer la position d'un grand nombre d'entrepreneurs indépendants. Mais il n'attribue pas assez d'importance à ce but bien qu'il proclame une certaine égalisation dans la répartition de la fortune en faveur des petits entrepreneurs⁸⁴.

Nous tenons à constater que c'est une grave lacune dans la conception de Böhm, Eucken et Miksch, car ils négligent apparemment le point de vue sociologique. Le Conseil Océanique des Eglises qui a siégé en 1948 à Amsterdam a souligné l'importance du danger du grégarisme et de la concentration de la puissance menaçant l'homme moderne⁸⁵. C'est donc un commandement naturel pour un système économique que de défendre toute partie de la société qui représente un contre-poids à la grégarianisation et à la prolétarianisation. Si nous examinons l'exemple de la Suisse, nous nous rendons compte du bien-fait social qui résulte de la présence d'une paysannerie forte, d'un artisanat et d'un petit commerce bien installés, ainsi que d'une bonne décentralisation de l'industrie. C'est une valeur incontestée bien qu'elle ne soit pas mesurable au même titre que le produit social.

⁷⁹ Voir: p. 42 s et 109 s.

⁸⁰ Voir: p. 42.

⁸¹ Voir: p. 109 et p. 42.

⁸² Voir: p. 59 et p. 108.

⁸³ *Bachmann*, Herbert: *Leicht beieinander wohnen die Gedanken . . .* Dans: *Politische Rundschau*, 1944, H. 5, 6, p. 211 s.

⁸⁴ Voir: p. 92.

⁸⁵ *Ökumenischer Rat der Kirchen: Die erste Vollversammlung des ökumenischen Rates der Kirchen*. Genf 1948, p. 96 s.

2° La sécurité

L'affirmation que le désir de sécurité est un des ressorts les plus pulsants de notre système économique est certainement justifiée⁸⁶. L'économiste Meade ajoute que le but de la sécurité n'est pas moins important que la liberté, la productivité et la justice⁸⁷. C'est surtout le spectre du chômage qui menace le bonheur du sujet économique. Le plein-emploi n'est pas seulement une exigence matérielle, mais également une nécessité morale. Preiser souligne l'importance de ce problème par les remarques suivantes: «Man erträgt die Arbeitslosigkeit nicht mehr, die so viel Not und seelisches Elend und so große politische Gefahren mit sich bringt. Die Vermeidung der Arbeitslosigkeit ist Selbstzweck, und insoweit sucht die Stabilisierung des Wirtschaftsablaufes eines von den Problemen der kapitalistischen Wirtschaftsordnung zu lösen»⁸⁸. D'autres auteurs parlent même d'un droit au travail qui serait exigé par l'homme moderne⁸⁹. Les néo-libéraux ne peuvent pas nier la grande valeur morale d'un travail régulier et se rendent parfaitement compte des répercussions néfastes du chômage, aussi bien sur le plan matériel que psychologique⁹⁰. Böhm ajoute que ce sont précisément les ouvriers qui sont matériellement et moralement les plus touchés⁹¹. Röpke, d'autre part, a fait même une proposition pratique en recommandant d'employer les chômeurs temporairement sans que l'objectif économique du travail soit vraiment justifié⁹².

Malgré tout, il est évident que les néo-libéraux ne prennent pas assez au sérieux le problème de la stabilité économique. Le désir de sécurité est certes considéré comme légitime, mais on ne lui attribue guère l'importance qu'il mérite, tandis que Miksch fait complètement abstraction du but du plein-emploi.

Mais l'incertitude qu'éprouve le sujet économique ne touche pas seulement au danger d'un chômage général. Une économie nationale est soumise d'une manière constante à des changements de structure provenant du côté des besoins ainsi que du côté de la production. La prévision d'un tel changement et le changement lui-même sont accompagnés d'un sentiment d'incertitude très accentué. Le salarié doit craindre de perdre sa place et d'être obligé, à la rigueur, de se tourner vers une autre profession. Le problème du changement de place ou même de profession devient encore plus délicat pour les pères de famille. La tendance actuelle est certainement de reconnaître le désir de sécurité comme justifié. Il est appa-

⁸⁶ Maier, Karl Friedrich: Das Verlangen nach sozialer Sicherheit. Dans: Ordo 3, 1950, p. 19.

⁸⁷ Meade, James Edward: Planning and the price mechanism. The liberal-socialist solution. London 1948, p. 40.

⁸⁸ Preiser, Erich: Die Zukunft unserer Wirtschaftsordnung. — Probleme und Möglichkeiten. Stuttgart 1949, p. 152.

⁸⁹ Fischer, Boris: «Civitas Humana». Dans: Schweizer Annalen, 1944, H. 2, p. 112.

⁹⁰ Voir: p. 15.

⁹¹ Voir: p. 77.

⁹² Voir: p. 41.

rent que la politique sociale s'oriente de plus en plus vers une solution de meilleure distribution du travail pour abolir le sentiment d'incertitude⁹⁴. Bien que cet objectif ne soit jamais complètement réalisable, il joue un rôle important pour la paix sociale. Nous reprochons donc à Böhm de négliger ce problème lorsqu'il admet, par principe, le danger permanent de la faillite comme le corollaire naturel de la liberté⁹⁴. Ce ne sont pas seulement les patrons qui courent le risque du marché, mais également les salariés qui ne sont pas responsables de la politique de l'entreprise. Le Ministre Erhard a d'ailleurs partagé l'opinion de Böhm quand il a déclaré: «Wenn hier angewendet wird, daß man . . . nur auf bescheidener Grundlage eine gewisse Sicherheit gewinnen möchte, dann muß ich Ihnen darauf sagen, daß ich dem Unternehmer diese Sicherheit nicht geben kann und auch nicht geben will»⁹⁵. Eucken, d'autre part, reconnaît qu'un lien de dépendance par rapport à une position de puissance crée inévitablement un sentiment d'incertitude⁹⁶. Ce fait accentue encore la mauvaise situation du salarié vis-à-vis du besoin de sécurité; mais Eucken en conclut simplement que la puissance de l'État doit être restreinte vigoureusement par la loi⁹⁷. Tandis que Miksch ne se préoccupe pas du tout de ce problème, Röpke et Rüstow expriment leur compréhension pour le désir de sécurité et de stabilité d'existence⁹⁸. Mais il est certain que c'est pour eux un problème secondaire. Ceci provient apparemment d'une inquiétude à l'égard d'une trop grande sécurité qui pourrait être payée trop chère⁹⁹. Cette peur est justifiée en bonne partie; mais il reste pourtant vrai que l'incertitude aggrave intensément la «situation vitale» de l'homme.

3° L'indépendance nationale

Rüstow est le seul qui incorpore le point de vue stratégique dans son programme¹⁰⁰. Les autres néo-libéraux n'en parlent pas, probablement pour la bonne raison qu'ils veulent formuler un ordre économique en temps de paix et non pas un système économique de guerre. Mais les tensions permanentes entre l'est et l'ouest obligent les politiciens économiques de tenir compte sans cesse de l'éventualité d'une guerre. La conséquence en est principalement que les économies nationales doivent disposer d'une certaine autarcie dans le ravitaillement de la population en biens indispensables ou en tout cas de la possibilité de reconstruire cette autarcie en peu de temps. Il est évident qu'un ordre économique doit

⁹⁴ Lenel, Hans Otto: Wirtschaftspolitik der Experimente. Zu Walter Euckens Londoner Vorträgen. Dans: *Ordo* 4, 1951, p. 424.

⁹⁵ Voir: p. 76.

⁹⁶ Erhard, Ludwig: Vortrag auf der Tagung der Aktionsgemeinschaft Soziale Marktwirtschaft E. V. in Bad Godesberg am 19. 11. 1953. Sonderabdruck, p. 18.

⁹⁷ Voir: p. 13.

⁹⁸ Voir: p. 13.

⁹⁹ Voir: p. 45 et p. 110.

¹⁰⁰ Dietze, Constantin: Landwirtschaft und Wettbewerbsordnung. Dans: *Schmol- lers Jahrbuch*, 1942, H. 2, p. 21.

¹⁰¹ Voir: p. 110.

toujours se soumettre à l'indépendance nationale, même au détriment d'autres buts.

V. L'ordre entre les divers buts

Il n'est pas étonnant de constater que le premier but de tous les néo-libéraux est la liberté individuelle. Cette tendance se concrétise dans une lutte générale contre toute agglomération de puissance. Les néo-libéraux sont, en particulier, très méfiants à l'égard de l'Etat qui ne devrait pas disposer d'un pouvoir trop étendu. Mais à côté de ce but, il y en a toujours un autre, de même importance, tel que la justice, ou tel qu'un but matériel. Miksch et Rüstow sont les seuls qui élèvent vraiment la justice au niveau de la liberté. C'est pourtant une nécessité absolue parce que c'est uniquement la justice sociale qui peut procurer à l'économie une stabilité suffisante¹⁰¹. Le théologien Oldham souligne l'importance de la justice dans la discussion actuelle sur les systèmes économiques et exige vigoureusement que les nations démocratiques réalisent la justice sociale dans le cadre d'un ordre libéral¹⁰². Rüstow admet ce point de vue en disant que l'économie doit se contenter d'une position subordonnée¹⁰³. Miksch demande d'un bon ordre économique qu'il combine un maximum de liberté avec un maximum de justice¹⁰⁴.

Pour les autres auteurs, le but matériel de la politique économique précède en importance celui de la justice. C'est surtout Böhm qui donne une place unique et exclusive à l'accroissement de la productivité¹⁰⁵. Il demande d'un bon ordre économique la réalisation intégrale de la liberté et un accroissement considérable de la productivité, ce qui contrebalancerait suffisamment les lacunes sociales du système¹⁰⁶. Eucken et Röpke sont moins catégoriques, mais représentent la même tendance vis-à-vis du rôle du but matériel. Eucken appelle par exemple le bon ravitaillement en biens de consommation le but concret-nécessaire de la politique économique¹⁰⁷. Il est certainement justifié de donner une place importante au but matériel. Nous citons, dans ce sens, un économiste peu suspect d'une attitude asociale: «Das Leistungsprinzip fordert sein Recht, weil seine Vernachlässigung die Gesamtleistung herabsetzt und nicht nur die Wohlstandsentwicklung in Frage stellt, sondern schließlich die nackte Existenz gefährdet»¹⁰⁸. Rüstow se laisse diriger par la même idée, lorsqu'il met en relief l'objectif de l'accroissement de la productivité, pour une économie sous-développée qui n'assure même pas un minimum d'exi-

¹⁰¹ Schwann, Hans: Freie und gelenkte Wirtschaft. Dans: Orientierung 13, 1949, Nr. 20, p. 220.

¹⁰² Oldham, H. J.: Eine verantwortliche Gesellschaft. Dans: Die Kirche und die Auflösung der gesellschaftlichen Ordnung (Ökumenischer Rat der Kirchen, Genf 1948, p. 180 s.

¹⁰³ Voir: p. 108 s.

¹⁰⁴ Voir: p. 91.

¹⁰⁵ Voir: p. 76.

¹⁰⁶ Voir: p. 73.

¹⁰⁷ Voir: p. 10.

¹⁰⁸ Peter, Hans: Freiheit der Wirtschaft. Köln 1953, p. 156.

stence convenable¹⁰⁹. Mais c'est aller trop loin que de placer, par principe, le but matériel plus haut que la justice en niant la possibilité d'une combinaison raisonnable des deux buts. Une excellente méthode pour illustrer le danger grave qui provient de la réalisation de la justice, en particulier de la justice distributive, est de se servir d'un exemple extrême comme celui-ci: «Diese steuerliche Schonung der erfolglosen auf Kosten der Gewinne erzielenden und ausschüttenden Betriebe führt in letzter Konsequenz zu einer Lähmung der innersten Antriebe wirtschaftlichen Handelns . . .»¹¹⁰. La «dernière conséquence» est précisément une supposition bien éloignée de la réalité.

Il va sans dire que Miksch et Rüstow considèrent également l'amélioration de la productivité comme un but naturel et primordial de la politique économique. Miksch croit fermement que la réalisation de cet objectif est possible sans la moindre limitation de la liberté ou de la justice¹¹¹. Nous verrons plus tard que cette vue est trop optimiste. Nous remarquons toutefois déjà maintenant que l'harmonie entre le but de la justice et celui de la plus grande productivité nécessite qu'on se soumette complètement au principe du service mutuel, principe qui ne suffit cependant pas pour la définition de la justice. Rüstow est apparemment l'auteur le plus sceptique à l'égard du but «concret-nécessaire» de la politique économique; ses études sociologiques lui ont montré que la position matérielle n'influence qu'indirectement le bonheur de l'homme, comparée avec sa situation antérieure et avec la situation de son entourage¹¹². Nous soutenons, pour les mêmes raisons — résultant de l'observation de la réalité — le concept de Rüstow qui subordonne le but purement matériel à la liberté et la justice.

Il est temps maintenant d'aborder un autre but de même importance que les précédents: la conservation ou la création d'une structure saine de la société. C'est surtout Röpke qui incorpore les exigences sociologiques dans son système économique¹¹³. Il développe tout un programme sociologique, programme que nous approuvons entièrement parce qu'il tient compte des plus hautes valeurs de la société ainsi que de l'homme lui-même. Emil Brunner partage complètement la vue sociologique de Rüstow et recommande vigoureusement toutes les mesures propices à la dégrégarisation et déprolétarisation de l'homme moderne¹¹⁴. Nous apprécions, pour notre part, que les problèmes sociologiques représentent, dans un certain sens, la colonne vertébrale du «tiers chemin» de Röpke. Rüstow est le seul qui tienne encore compte de la nécessité de conserver la payannerie et la classe moyenne et d'améliorer la «situation vitale» de

¹⁰⁹ Voir: p. 109.

¹¹⁰ Schmolders, Günther: *Steuersystem und Wettbewerbsordnung*. Dans: *Ordo* 3, 1950, p. 158.

¹¹¹ Voir: p. 91 s.

¹¹² Voir: p. 108.

¹¹³ Voir: p. 48.

¹¹⁴ Brunner, Emil: *Und nun?* Dans: *Die Kirche und die Auflösung der gesellschaftlichen Ordnung* (Ökumenischer Rat der Kirchen). Genf 1948, p. 218.

l'ouvrier ¹¹⁶. Il est certain que la négligence de ce problème par Eucken, Böhm et Miksch diminuent gravement la valeur réelle de leurs programmes économiques.

Les néo-libéraux, à l'exception de Miksch, se rendent parfaitement compte des répercussions néfastes du chômage; mais sa diminution est considérée seulement comme un but secondaire de la politique économique. En ce qui concerne l'incertitude en général, Böhm et Miksch semblent complètement négliger ce problème. Eucken le rapporte seulement à la relation entre l'Etat et l'individu et l'incorpore dans la problématique de la liberté. Röpke et Rüstow approuvent le désir de sécurité, mais renvoient sa réalisation nettement au second plan. Nous croyons, cependant, fermement que la stabilité économique, en général, et la stabilité d'existence en particulier, sont trop importantes pour la «situation vitale» de l'homme qu'on puisse en faire abstraction dans la construction d'un système économique.

Les mêmes réflexions sont valables pour la défense nationale qui peut influencer très substantiellement le caractère d'un ordre économique. C'est donc une négligence grave des néo-libéraux, puisque, comme nous l'avons vu, Rüstow ¹¹⁸ est le seul à prendre en considération les conséquences économiques de la sécurité nationale.

¹¹⁶ Voir: p. 108.

¹¹⁸ Voir: p. 110.

La notion de concurrence

I. La définition de la concurrence

La conception économique ne dépend jamais directement de la définition des notions les plus importantes parce qu'aucun économiste ne voudrait baser un système économique concret intégralement sur certains principes bien définis. Nous nous rendons donc parfaitement compte que la valeur d'une discussion terminologique est toujours limitée. Il y a, cependant, deux raisons qui justifient et même nécessitent un examen plus approfondi des termes dont se servent les néo-libéraux :

1° Pour aboutir à des résultats valables, il faut se servir de notions bien définies qui ainsi excluent tout malentendu.

2° Les notions théoriques, tout en changeant légèrement leur signification, ont toujours une certaine application dans les programmes économiques. L'«ordre concurrentiel» d'Eucken, par exemple, est un programme économique qu'on ne peut pas comprendre avant l'analyse précise du terme de «concurrentiel» ou de «concurrence». C'est justement cette notion qui est de loin la plus importante dans la discussion sur les systèmes économiques néo-libéraux.

La terminologie néo-libérale est dominée, en bonne partie, par le procédé de l'abstraction isolante comme il a été développé par Eucken. Les types idéaux qui sont définis de cette manière représentent des principes du processus économique réel. La caractéristique des notions trouvées par l'abstraction isolante réside dans le fait qu'elles s'appliquent directement, mais d'une manière limitée, à la réalité économique¹. Nous soulignons que tous les cinq auteurs définissent les termes principaux par cette méthode, tout en ayant la prétention de leur donner plus de poids réel. En ce qui concerne la divergence terminologique entre Eucken et Rüstow², nous continuons de nous servir des termes Euckeniens acceptés grosso modo par les autres néo-libéraux. C'est d'ailleurs une divergence essentiellement formelle et les deux points de vue sont défendables. Nous avons cependant constaté que ce n'était apparemment pas un hasard qu'Eucken mette en relief l'isolement, alors que Rüstow souligne la généralisation (au type idéal d'Eucken)³ : Rüstow se préoccupe davantage

¹ Voir: p. 9.

² Voir: p. 197 s.

³ Voir: p. 111 s.

de la valeur des notions pour la réalité économique, même au détriment de l'emploi strictement conséquent de la terminologie ⁴.

Mais l'économie politique connaît un autre procédé de définition qui se distingue nettement de celui de l'abstraction isolante: C'est la formation de modèles abstraits qu'on rapproche, échelon par échelon, de la réalité. Chamberlin, Peter et Jöhr ont largement décrit cette deuxième méthode ⁵. Eucken se sert également des types idéaux comme de «modèles», c'est-à-dire de constellations de conditions bien définies dont on peut déduire des théorèmes ⁶. Mais il prétend que ce sont des «modèles réels» se basant sur des conditions effectivement réalisées ou au moins réalisables. Les constellations de conditions aboutissant aux «modèles construits» ne tiennent cependant pas compte à première vue des faits réels. Les conditions sont choisies librement, ce qui n'exclut naturellement pas la réalisation de quelques-unes. Mais il importe que les théorèmes déduits d'un modèle construit ne soient nullement applicables à la réalité économique. Leur valeur réelle se base uniquement sur la possibilité de les approcher graduellement de la réalité. Ceci s'effectue par la suppression graduelle des conditions irréelles. Ce procédé nécessite évidemment un choix convenable des notions (modèles) de sorte qu'on ne se perde pas dans un jeu terminologique stérile ⁷.

L'équivalence théorique évidente de ces deux méthodes ne nous empêche pas d'examiner leurs avantages et désavantages respectifs pour l'étude des systèmes économiques. L'inconvénient principal de la méthode de Chamberlin et de Jöhr consiste dans le fait que les résultats (théorèmes) perdent en précision lorsqu'on les applique à la réalité. Les théorèmes d'Eucken, d'autre part, unissent l'avantage de la précision (ils sont déduits de constellations de conditions bien définies) avec celui de l'application directe dans la réalité économique (les modèles sont isolés de la réalité). Mais cette comparaison favorable à la méthode de l'abstraction isolante est trompeuse, parce que la précision du théorème réel est contrebalancée par la limitation de son champ d'application. Un économiste qui prétend qu'un modèle néo-libéral comme celui de la «concurrence complète» n'est jamais réalisable ⁸ interprète mal le fait que la «concurrence complète» est un cas limite de la réalité. Les théorèmes déduits de quelques rares modèles réels (de la «concurrence», du monopole», etc.) ne peuvent éclaircir que quelques aspects d'un ordre économique. C'est pour cette raison que la tentation de falsifier les notions originales en vue d'une application plus générale s'accroît. «This association

⁴ Voir: p. 112.

⁵ Voir: Chamberlin, Edward Hastings: *The Theory of Monopolistic Competition*, op. cit.

⁶ Jöhr, Walter Adolf: *Theoretische Grundlagen der Wirtschaftspolitik*. Band I, St. Gallen 1943 et

Peter, Hans: *Freiheit und Wirtschaft*, op. cit.

⁷ Jöhr, Walter Adolf: *Die Beurteilung konkreter wirtschaftspolitischer Probleme*, op. cit., p. 26.

⁸ Ritschl, Hans: *Wirksame und unwirksame Monopole. Die Kritik der Monopole*. Dans: *Gewerkschaftliche Monatshefte*, 1954, p. 578.

of the theory of competition with facts which it does not fit has not only led to false conclusions about the facts; it has obscured the theory as well»⁹. Nous verrons de plus près que ce reproche de Chamberlin touche, à juste titre, la théorie ou les théories néo-libérales. C'est surtout la tendance des néo-libéraux de baser leur ordre économique principalement sur la concurrence qui nous suggère d'examiner avec beaucoup d'acuité les divers emplois de cette notion.

Nous étudierons d'abord la distinction entre l'économie de marché (l'économie de circulation) et l'économie dirigée comme elle était établie par Eucken, et acceptée, en principe, par Röpke, Böhm et Rüstow, tandis que Miksch a créé une autre classification comme nous verrons par la suite. Selon Eucken, l'économie dirigée connaît un seul plan pour le processus économique, celui de l'Etat, tandis que chaque sujet économique réagit d'après son propre plan dans l'économie de circulation¹⁰. Cette distinction correspond très bien à l'emploi actuel de ces termes dans l'économie politique, mais reste trop formaliste en matière de morphologie. C'est surtout la structure hiérarchique de la société et la présence de puissances intermédiaires qui montrent la relativité de cette distinction¹¹. Böhm s'exprime un peu autrement, mais vise apparemment la même chose: Il distingue le système de coordination (économie de marché) du système de subordination (économie dirigée); l'ordonnance du processus économique est assurée soit par un système de prix, soit par un plan central¹². La classification de Röpke ne fournit pas d'autres éléments tout en changeant légèrement la terminologie d'Eucken. Une économie se basant sur la division du travail connaît deux principes fondamentaux (types idéaux): La régulation du processus économique par le mécanisme de la formation des prix (économie de marché) et la régulation par les ordonnances des pouvoirs publics (économie de commandement)¹³. Le mécanisme de la formation des prix est caractérisé par une adaptation automatique et réciproque de l'offre et de la demande, tout en prenant en considération les désirs des consommateurs.

En ce qui concerne cette dernière qualité de l'économie de marché, des réserves doivent être formulées. En effet, bien que nous ne contestions pas les difficultés d'un calcul économique dans une économie dirigée, il nous semble évident que les désirs du public ne sont pas automatiquement respectés par un système économique libéré des ordonnances étatiques. En d'autres termes: le jugement de valeur de Röpke n'est pas objectif parce qu'il ne prend pas en considération les différentes possibilités de réalisation des deux principes fondamentaux, en particulier la possibilité d'une économie dirigée modérée et celle d'une économie de marché fortement monopolisée.

⁹ Chamberlin, Edward Hastings: *The Theory of Monopolistic Competition*, op. cit., p. 3.

¹⁰ Voir: p. 18.

¹¹ Albert, Hans: *Ökonomische Ideologie und politische Theorie*, op. cit., p. 132.

¹² Voir: p. 77.

¹³ Voir: p. 48.

Rüstow accepte, en principe, la distinction d'Eucken, mais ne s'en sert pas d'une manière conséquente. Sans même remarquer le changement de signification, il emploie les termes d'«économie de marché» et d'«économie planifiée» également comme des notions globales (types réels d'Eucken)¹⁴. Mais son emploi du type idéal («caractère d'une économie de circulation» et «économie de marché») ne correspond pas non plus complètement à celui d'Eucken. Il exige le comportement type du «homo oeconomicus» comme condition nécessaire de l'économie de marché et introduit donc, dans la définition, un type idéal au sens de Max Weber, en s'éloignant légèrement de la réalité¹⁵. Il est certain qu'on ne peut pas compter avec le comportement quantitatif-rational des sujets économiques lorsqu'on veut trouver des théorèmes valables pour une société réelle. Rüstow croit franchir cette divergence entre les données psychologiques et sociologiques et la condition du comportement quantitatif-rational en prétendant que l'automatisme de l'économie de marché oblige les sujets économiques à réagir comme des «homines oeconomici»¹⁶. C'est précisément un exemple typique d'une confusion terminologique due au désir légitime de rapprocher la théorie de la réalité. Rüstow incorpore le comportement quantitatif-rational dans la définition de l'économie de marché et prétend alors que les sujets économiques, soumis à l'automatisme de l'économie de marché, réagissent d'une manière quantitative-rationale. En réalité, Rüstow dépasse de loin la distinction d'Eucken (plans économiques) en ajoutant un certain comportement des sujets économiques qui ne peut nullement être considéré comme général. L'automatisme de l'économie de marché, d'autre part, se basant simplement sur les plans individuels, est, mathématiquement parlé, une fonction de ces plans et non pas un paramètre déterminant ces derniers.

Dans le principe de l'abstraction isolante, la terminologie de Miksch reste fidèle à celle d'Eucken, tout en modifiant le point de départ. Miksch n'accepte pas la distinction primaire en économie de commandement et économie de marché, et ses deux types idéaux principaux ne sont que des cas marginaux: la concurrence parfaite et l'économie de commandement pure¹⁷. Le critère de distinction est la coordination du processus économique qui peut être une coordination intrinsèque ou extrinsèque. Cette dernière est réalisée par la puissance, tandis que l'autre est la suite des automatismes sociologiques¹⁸. Miksch considère les autres formes de marché comme des formes mixtes qui représentent des mélanges entre les deux principes de coordination. Bien que cette classification soit logiquement possible, nous formulons des réserves pour des raisons téléologiques. Il est peu fécond, pour un examen scientifique des systèmes économiques, de se borner à deux types idéaux bien définis qui, encore, représentent des cas marginaux. La distinction Euckenienne

¹⁴ Voir: p. 111.

¹⁵ Voir: p. 113.

¹⁶ Voir: p. 113.

¹⁷ Voir: p. 92.

¹⁸ Voir: p. 93.

en économie de circulation et économie dirigée permet une classification ultérieure qui est plus détaillée, tandis que toute la systématique de Miksch se limite à une seule alternative, en surestimant forcément un aspect de l'ordre économique. En effet, Miksch simplifie trop le problème de l'ordonnance du processus économique en se basant uniquement sur le critère de la puissance. Il y a apparemment une différence fondamentale entre la puissance exercée par l'Etat et la puissance individuelle qui apparaît dans les formes de marché autres que la concurrence. L'économiste Peter attaque à juste titre cette simplification: «Aber woher in aller Welt nimmt man die Stürn zu behaupten, damit seien die Strukturformen von Wirtschaftsgesellschaften erschöpft und, was vielleicht den Eindruck von etwas Neuartigem mache, könne nur ein Gemisch dieser beiden Urformen sein?»¹⁹.

Nous aborderons maintenant la déduction de la notion de «concurrence» de celle de l'économie de circulation (économie de marché). Eucken distingue les cinq formes de marché (la concurrence, l'oligopole partiel, l'oligopole, le monopole partiel et le monopole) d'après les caractéristiques des plans individuels. Il cherche les données qui déterminent les plans individuels dans une certaine forme de marché. La concurrence est alors définie comme la forme de marché dans laquelle les plans économiques individuels sont établis en fonction des prix indépendants²⁰. Eucken n'énonce pas l'indépendance objective entre les prix et le comportement des individus, mais seulement la situation où les sujets économiques établissent leurs plans en acceptant le prix comme un *data*²¹.

C'est justement le caractère purement subjectiviste de cette définition qui est attaqué par Rüstow; ce dernier a cherché pour la présence de la concurrence un critère objectif qui ne devrait pas la réduire, cependant, à un cas marginal asymptotique. Il est parti de l'idée que les plans économiques se basent sur des prévisions qui incorporent toujours une certaine marge d'incertitude. La concurrence est alors réalisée lorsque l'influence réelle du sujet économique sur le prix ne dépasse pas la marge de l'incertitude²². Böhm, d'autre part, restreint davantage le champ d'application de la concurrence — il parle de concurrence parfaite — en exigeant l'impuissance générale²³. Le phénomène de l'influence la plus faible sur le prix empêche Böhm d'employer le terme de «concurrence». La définition de Rüstow est certainement la plus subtile et la plus intéressante; elle représente une amélioration des deux autres, amélioration qui ne doit pas être sousestimée parce qu'elle facilite beaucoup l'application dans la réalité de la notion de concurrence.

Bien que Miksch considère apparemment la concurrence parfaite comme un cas marginal, il se déclare partisan d'une définition subjectiviste: ce qui est décisif, c'est que le sujet économique ne compte pas avec

¹⁹ Peter, Hans: *Freiheit der Wirtschaft*, op. cit., p. 37.

²⁰ Voir: p. 18.

²¹ Voir: p. 18 s.

²² Voir: p. 114.

²³ Voir: p. 78.

son influence sur le prix²⁴. Le caractère «limite» de la notion de «concurrence parfaite» est illustré par les conditions suivantes que pose Miksch: l'uniformité du marché, une structure ouverte à l'observation des sujets économiques et l'homogénéité du produit²⁵, ces conditions n'étant presque pas réalisables. La différence entre la définition subjectiviste et les conditions absolues de Miksch n'est toutefois que minime. En effet, le point de vue subjectiviste d'Eucken et de Miksch ne change rien au caractère quasi-marginal de la notion de concurrence, parce que le champ de la non-puissance imaginée couvre à peu près celui de l'indépendance réelle du prix. S'il y a vraiment des cas où les sujets économiques ne se rendent pas compte de leur influence sur le prix, on peut s'imaginer des situations inverses où les individus comptent par erreur avec leur puissance sur la formation des prix. En réalité, Eucken ne voulait pas agrandir le champ d'application de la notion de concurrence par sa définition subjectiviste, mais il s'en servait précisément pour objectiver le terme qui ne dépendait alors plus d'un certain nombre de concurrents arbitrairement déterminé²⁶.

Nous avons démontré que la classification morphologique de Röpke est peu systématique parce qu'elle se sert alternativement de l'abstraction isolante et de l'abstraction généralisante²⁷. Le «régime de concurrence» est appelé «économie de marché pure» en opposition à l'«économie de marché dégénérée» qui est le «monopolisme» sans que la distinction soit établie d'une manière précise. La «concurrence» est, en principe, un cas marginal qui est caractérisé par l'absence de bénéfices monopolés, bénéfices effectués par une limitation de la masse d'offre²⁸. Mais pour avoir la notion de concurrence pour un emploi plus général, Röpke désigne ordinairement ce cas marginal comme «libre concurrence» ou «concurrence vraiment libre». Les éléments constitutifs ne se limitent d'ailleurs pas à la non-puissance du sujet économique réalisée par un grand nombre de concurrents indépendants, mais comprennent également un marché parfait caractérisé par la transparence totale²⁹. La notion de «libre concurrence» est alors un type idéal d'un caractère «limite» très accentué. Il s'agit encore d'une abstraction isolante de la réalité, mais apparemment d'une réalité très restreinte, comprenant seulement le cas de la Bourse. Röpke se sert, d'autre part, très souvent de la notion de «concurrence» au sens de l'usage vulgaire sans aucun rapport avec une typologie morphologique³⁰. Nous reconnaissons une distinction semblable entre les notions de «monopole» et de «monopole intégral» où la seconde représente une puissance absolue sur le marché (cas marginal qui n'est presque pas réalisable) tandis que la première couvre un champ d'appli-

²⁴ Voir: p. 95.

²⁵ Voir: p. 96.

²⁶ Voir: p. 19 s.

²⁷ Voir: p. 51 s.

²⁸ Voir: p. 52.

²⁹ Voir: p. 52 s.

³⁰ Voir: p. 53 s.

cation très vaste³¹. L'analogie n'est, cependant, pas complète parce que la notion de «monopole» est tout de même un type idéal, défini par Röpke, ce qui n'est pas le cas pour la notion de «concurrence». En effet, la remarque critique de Böhler est bien justifiée: «Schon daraus geht hervor, daß Röpke nicht mit scharfen Begriffen operiert, sondern mit schillernden und fortwährend wechselnden Gefühlswerten . . .»³². La constitution peu logique des modèles (concurrence, libre concurrence, monopole, monopole intégral) est encore accentuée par le fait que leur rapprochement de la réalité n'est pas du tout uniforme³³.

La notion de «concurrence complète» ou de «concurrence parfaite» comme elle est employée par les néo-libéraux allemands est vraiment une catégorie de la réalité, mais, et ceci est très important, elle dépend de conditions très strictes. C'est surtout la condition de la non-puissance d'influencer le niveau des prix (d'après le point de vue soit subjectiviste soit objectiviste) qui limite rigoureusement le champ d'application de la concurrence. Dans quelle mesure la définition néo-libérale de la concurrence est en désaccord avec l'action réelle de compétition montre l'exemple suivant, donné par Chamberlin: «And in the theory of the subject which he (Schumpeter; F. St.) developed it is significant that the entrepreneur who breaks away from the established order of things by introducing an «innovation», enjoys for a period of time a monopoly position he derives profits, and if he is clever enough, by the time others have caught up with him, he will be out in front again with another innovation»³⁴. Il est évident qu'un tel «concurrent» doué dispose dans tous les cas d'un certain pouvoir sur le marché, en particulier sur les prix. Cet exemple illustre également la problématique de la définition de la concurrence par Röpke. En effet, un concurrent plus doué que les autres, qui est vraiment considéré par Röpke comme un concurrent et non pas comme un monopoliste³⁵, réalise son bénéfice grâce à une limitation de l'offre (comme le monopoliste) parce qu'il pourrait très bien vendre pour la contre-valeur du prix de revient, ce qui augmenterait le volume de la vente.

Il est intéressant de relever qu'un autre néo-libéral, Hayek, s'est bien rendu compte des conséquences d'une définition trop restreinte de la concurrence. Il réalise que la «concurrence pure» exclut précisément la plupart des actions que nous attribuons, dans le langage ordinaire, à la concurrence constituée par l'amélioration d'un produit, la publicité, les relations personnelles entre les commerçants et les consommateurs, etc.³⁶. Dans un autre texte, il prétend même que la «concurrence parfaite» sig-

³¹ Voir: p. 52.

³² Böhler, Eugen: Zur Neuordnung von Wirtschaft und Gesellschaft. Separat-
abdruck aus dem Aargauer Tagblatt, 1942, p. 2.

³³ Pütz, Theodor: Die wissenschaftliche Diskussion um das Problem der Wirtschaft-
schaftsordnung. Op. cit., p. 123.

³⁴ Chamberlin, Edward Hastings: Monopolistic Competition Revisited. Dans:
Economica 1951, p. 357.

³⁵ Voir: p. 52.

³⁶ Hayek, Friedrich August: Marktwirtschaft und Wirtschaftspolitik. Dans:
Ordo 1954, p. 11.

nifie l'absence de toute action concurrentielle³⁷. Un autre aspect de ce problème réside dans le fait que la capacité optimale de l'unité de production peut exclure la présence de la concurrence parfaite, phénomène qui ne touche pas seulement le but de la productivité maximale, mais encore la théorie néo-libérale de l'équilibre³⁸. Toutes ces caractéristiques de la concurrence, comme elle est définie par les néo-libéraux allemands, illustrent la nécessité absolue de rapprocher cette notion davantage de la réalité. C'est dans ce sens que nous soulignons la remarque de Pirou: «Mais il est nécessaire de combler, ou au moins de diminuer, l'écart entre la théorie et la vie en se rapprochant de celle-ci, et en examinant la formation et le mécanisme de prix tels qu'ils se présentent sur les marchés concrets»³⁹. Le fait que la notion de concurrence est pour les néo-libéraux en tant que type idéal une catégorie de la réalité, a certainement créé l'opinion erronée qui consiste à croire que cette notion n'a plus besoin d'être rapprochée de la réalité économique. Les néo-libéraux soulignent la possibilité d'une application directe de leur notion de «concurrence complète» dans la réalité et ne reconnaissent pas clairement que la «concurrence complète» est toujours, et forcément, un cas spécial très rare.

La commission fédérale d'étude des prix a essayé de franchir les limites de ce cas spécial en donnant une autre définition de la concurrence, plus exactement de la «libre concurrence»: «Ce terme embrasse une forme de concurrence praticable — elle a été effectivement réalisée au siècle dernier et jusqu'à la Première Guerre mondiale — qui suppose que les concurrents sont à même de rechercher librement leur intérêt sur la marché, c'est-à-dire comme ils veulent, où ils le veulent et en usant de tous les moyens qui ne sont pas défendus par la loi»⁴⁰. Le désavantage de cette définition est évident: Il ne s'agit plus d'une catégorie morphologique qui permettrait d'en tirer des théorèmes précis. Mais il nous semble impossible de trouver une théorie se basant sur des méthodes mathématiques qui serait intégralement valable dans la réalité économique. Von Stackelberg a renoncé déjà en 1938 à l'idée d'une théorie générale des prix en admettant l'impossibilité de transformer les facteurs de l'empirisme en paramètres bien définis⁴¹. Le point faible de la définition donnée par la commission d'étude des prix apparaît dans son indépendance totale d'une classification quelconque des formes de marché. C'est d'ailleurs une définition purement subjectiviste, en ce sens que la «libre concurrence» embrasse une pluralité de systèmes économiques qui dépendent des objectifs personnels des sujets économiques (désir accentué ou minime de compétition).

³⁷ Hayek, Friedrich A.: *Individualismus u. wirtschaftliche Ordnung*, op. cit., p. 128.

³⁸ Heimann, Eduard: *Geschichte der volkswirtschaftlichen Lehrmeinungen*. Frankfurt a. M., 1949, p. 239.

³⁹ Pirou, Gaétan: *La valeur et les prix*. Saint-Amand, 1948, p. 284.

⁴⁰ *Commission d'étude des prix: Les cartels et la concurrence en Suisse*. Berne 1957, p. 148.

⁴¹ Stackelberg, Heinrich v.: *Probleme der unvollkommenen Konkurrenz*. Dans: *Weltwirtschaftliches Archiv* Bd. 48, Jena 1938, p. 130.

II. Les effets de la concurrence

Les effets de la forme de marché appelée « concurrence complète » ou « concurrence parfaite » devraient se limiter, dans la réalité, au domaine d'influence d'un cas spécial. Nous sommes donc obligés d'être très sceptiques vis-à-vis de la tentative des néo-libéraux de construire un équilibre général du marché sur les éléments de la concurrence complète. Chez Eucken, la notion d'équilibre économique comporte trois éléments⁴²:

1° La concordance de la quantité demandée avec la quantité offerte qui est réalisée par l'intermédiaire du prix.

2° L'équilibre véritable ne peut pas être influencé, à dessein, par les sujets économiques.

3° Le mécanisme d'ordonnance doit aboutir au meilleur ravitaillement général selon le degré de rareté.

Cet équilibre est réalisé dans la concurrence complète qui est, d'après notre analyse précédente, un cas forcément très rare. Eucken commet donc une erreur grave en basant la situation d'une économie globale sur les suppositions de la concurrence complète.

Röpke dégage la notion d'équilibre de la discussion sur les formes de marché. Il ramène les difficultés de réaliser un équilibre général aux particularités techniques et organisatrices de la division du travail⁴³. Cet équilibre représente, en principe, l'équivalence de la masse demandée et de la masse offerte sur le marché. Vu la différenciation et la complexité d'une économie actuelle, l'équilibre est forcément instable, indépendamment de la forme de marché. Mais Röpke n'exige pas seulement le fonctionnement mécanique du marché pour que l'équilibre soit réalisé, mais également l'utilisation de toutes les réserves de production. C'est seulement en ce sens qu'il attaque l'inertie des monopoles ralentissant le processus d'adaptation⁴⁴. Cette notion d'équilibre ne coïncide apparemment pas avec celle d'Eucken. Après comparaison avec celle-ci, elle a l'avantage de refléter la situation réelle de l'économie actuelle.

Miksch est celui qui s'est préoccupé le plus des conditions et des effets de l'équilibre économique. Il distingue un équilibre individuel, concernant le ménage et l'exploitation, d'une part, et l'équilibre général de l'économie, d'autre part⁴⁵. Tandis qu'Eucken croit que l'équilibre partiel (l'équilibre individuel dans la terminologie de Miksch) est également réalisé dans le monopole simple et collectif⁴⁶, Miksch réserve l'équilibre individuel à la concurrence parfaite. Dans le cas de la concurrence parfaite, l'égalité entre le coût marginal et l'utilité marginale, égalité réalisant l'équilibre individuel, est réalisée grâce au désir général d'utilité maximale. En outre, l'équilibre individuel, en cas de monopole, supposerait un goût du gain qui n'est précisément pas général dans une

⁴² Voir: p. 21.

⁴³ Voir: p. 56.

⁴⁴ Voir: p. 58.

⁴⁵ Voir: p. 96 s.

⁴⁶ Voir: p. 21.

société réelle⁴⁷. Cette distinction se base sur la constatation que le sujet économique a toujours tendance à produire (et à vendre) le plus possible tandis que le goût de gain dépend complètement du caractère de l'individu. Est-ce que cette distinction correspond vraiment aux données psychologiques? Nous le contestons fermement et tombons d'accord avec von Stackelberg qui considère le goût du gain comme une forme spéciale du désir d'utilité maximale⁴⁸. En effet, comme le goût du gain peut s'opposer aux sentiments moraux et religieux de l'homme, le désir d'utilité maximale, se laissant réduire à la tendance à produire le plus possible, peut être manifestement diminué ou même contre-balançé par la tendance d'inertie qui est décidément très humaine. Il n'est donc pas admissible d'élever le principe économique au niveau des faits réels comme une loi physique⁴⁹. Mais il y a encore des raisons théoriques qui nous font attaquer la tentative de Miksch, celle de construire une différence entre la concurrence parfaite et le monopole au sujet de l'équilibre individuel. D'une part, le monopoleur atteint forcément le célèbre «point de Cournot» (égalité entre le coût marginal et l'utilité marginale) s'il veut produire le plus possible. S'il produisait davantage, il subirait une perte sur les dernières unités vendues, exactement comme le concurrent qui voudrait dépasser le point critique. En ce qui concerne la détermination du prix, la question est la même pour un concurrent (réalisant un bénéfice) et un monopoleur: Est-il à même de baisser le prix et veut-il le faire? Les deux sujets économiques ont évidemment la possibilité de renoncer partiellement ou complètement à leur bénéfice, mais on ne peut prévoir s'ils le feront. Tout dépend de la situation sociologique et psychologique actuelle.

L'examen de l'équilibre individuel ne montre pas seulement l'idéalisation fautive de la «concurrence parfaite» de Miksch, mais illustre également dans quelle mesure il s'agit d'un cas marginal. Nous nous expliquons: Toute l'argumentation de Miksch se base pour l'équilibre en régime de concurrence, sur deux suppositions:

1° Il existe un prix de marché fixe qui ne peut pas être altéré par un seul concurrent.

2° Le coût moyen des offreurs particuliers a une tendance de s'accroître.

La première supposition correspond à ce qu'on appelle «concurrence atomique» où l'offre et la demande sont divisées en de multiples parties minimales de sorte qu'aucune ne peut influencer le prix du marché. Ceci provient de ce que Miksch admet qu'un concurrent, disposant d'une structure du coût favorable, peut augmenter sa production jusqu'à ce que le coût marginal atteigne le prix, sans que celui-ci soit menacé par les autres concurrents qui devraient défendre leur position sur le marché. Ceci nous montre que l'«atomicité» de l'offre et de la demande est une

⁴⁷ Voir: p. 98 s.

⁴⁸ Stackelberg, Heinrich v.: Marktform und Gleichgewicht. Op. cit., p. 1 ss.

⁴⁹ Voir: p. 98.

condition nécessaire pour la présence de la concurrence complète ou parfaite. La seconde supposition ne correspond pas non plus à la situation sur un marché ordinaire. C'est déjà l'atomicité de l'offre (exigeant évidemment de petites entreprises) qui serait en contradiction flagrante avec des capacités individuelles approximativement optimales. En réalité, les entreprises ne disposant pas d'une grande puissance sur le marché, travaillent, dans la plupart des cas, dans la région du coût moyen décroissant. Ils pourraient donc gagner par un élargissement de la vente; mais cet accroissement du volume vendu n'est pas automatiquement réalisable comme le suppose la théorie d'équilibre de Miksch. Il faudrait, comme moyen intermédiaire, un effort de publicité, une amélioration du produit ou un abaissement du prix. La situation peut quand même s'équilibrer, car le surplus de bénéfice provenant de l'accroissement du chiffre d'affaires peut être compensé par l'augmentation des frais (publicité ou amélioration du produit) ou par la diminution des prix. Mais il s'agit naturellement d'un équilibre instable et dynamique qui repose principalement sur des phénomènes extra-économiques qu'on pourrait résumer par l'expression «frictions sociales». La supposition du coût quasi-optimal se reflète également dans l'affirmation de Miksch: la concurrence parfaite possède une tendance d'égalisation du coût et des capacités de production des diverses entreprises⁶⁰.

Miksch attribue beaucoup d'importance au fait que les équilibres individuels aboutissent nécessairement à l'équilibre général, à condition que le marché ne soit pas fermé⁶¹. Bien qu'il croie que cet équilibre général soit déterminé d'une manière mathématique (le nombre d'équations étant égal au nombre d'inconnues); il admet que la concurrence parfaite n'est caractérisée que par une tendance à l'équilibre, en ce sens que la réalisation complète d'un équilibre général suppose une durée infiniment courte du procès de production et l'absence d'investissements fixes⁶². Nous soulignons que cette tendance ne s'exprime dans une certaine mesure que dans le sens d'une diminution de l'instabilité naturelle d'une économie hautement spécialisée.

La critique qui dit que les néo-libéraux basent la théorie de l'équilibre sur le modèle de la «concurrence parfaite» qui n'est jamais complètement réalisable⁶³, n'est pas tout à fait justifiée; mais la «concurrence parfaite» ou la «concurrence complète» est apparemment un cas marginal qui ne peut pas servir de modèle réel pour l'explication d'un équilibre général. En outre, on ne devrait pas surestimer la portée d'un équilibre automatique⁶⁴. Miksch et Eucken, mais également Böhm et Rüstow attribuent trop d'importance à un équilibre bien déterminé, ce qui favorise démesurément la position de la concurrence parfaite dans la discussion économique. Il est, en particulier, incorrect de comparer l'équilibre de la

⁶⁰ Voir: p. 95.

⁶¹ Voir: p. 99.

⁶² Voir: p. 97.

⁶³ Ritschl, Hans: *Wirksame und unwirksame Monopole*. Op. cit., p. 578.

⁶⁴ Peter, Hans: *Freiheit der Wirtschaft*. Op. cit., p. 66.

concurrence parfaite avec la situation dans les autres formes de marché, si on ne tient pas compte du caractère «limite» de la concurrence parfaite⁵⁵. Von Stackelberg a d'ailleurs souligné, à juste titre, que la présence ou l'absence d'un équilibre mécanique, se basant tacitement sur la supposition du «homo œconomicus», doit être relative à cause des entraves psychologiques. Il en découle qu'un équilibre réel n'est jamais exactement déterminé d'avance, indépendamment de la forme de marché. L'économie réelle comprenant toujours des formes monopolistiques peut donc très bien fonctionner d'une manière équilibrée, grâce aux déviations naturelles du modèle psychologique de l'homo œconomicus⁵⁶.

C'est pour ces raisons qu'il n'est vraiment pas nécessaire de voir dans le cas marginal de la «concurrence parfaite» le but de toute politique économique. La surestimation d'un équilibre automatique est certainement à la base de beaucoup de défaillances dans la conception néo-libérale. On cherche à forcer la réalité économique dans le schéma tracé à l'avance par les résultats voulus. Un exemple typique de cette tendance fournit le néo-libéral Lenel: «Der in vollständigem Wettbewerb stehende Unternehmer kann nicht hoffen, durch Preiszugeständnisse seinen Absatz auf die Dauer zu vergrößern»⁵⁷. Il suppose tacitement que toutes les entreprises en concurrence atteignent le point optimum, ce qui abaisse le prix à un niveau tel que toute offre plus avantageuse doit conduire à des pertes. Nous avons déjà démontré l'irréal d'une telle supposition.

Il est évident que la théorie néo-libérale de l'équilibre n'est pas compatible avec la constatation que la concurrence peut faire naître des luttes acharnées. On franchit cette difficulté en se basant, d'une manière logique, sur la définition de la «concurrence complète» ou «parfaite» qui exclut toute stratégie de prix. Les luttes sont attribuées à la puissance des offrants sans laquelle tout le monde accepterait le prix du marché⁵⁸. Ce point de vue d'Eucken est apparemment soutenu par Röpke qui croit en une adaptation automatique et réciproque de la demande et de l'offre⁵⁹. Un économiste a bien montré la ligne droite qui existe entre la doctrine de l'harmonie de classiques et la doctrine néo-libérale caractérisée par un équilibre total et infaillible⁶⁰. Miksch reprend l'idée d'Eucken que les luttes économiques doivent être considérées comme des luttes monopolistiques, mais admet que la concurrence parfaite n'est pas exempte de luttes de prix qui ont, cependant, une certaine fonction: l'adaptation du processus économique à une nouvelle situation⁶¹. La distinction entre ces deux formes de luttes économiques ne peut pas être nette. Les luttes vraiment monopolistiques ou oligopolistiques sont, à

⁵⁵ Voir: p. 99.

⁵⁶ Stackelberg, Heinrich v.: *Marktform und Gleichgewicht*. Op. cit., p. 94.

⁵⁷ Lenel, Hans Otto: *Die Tendenz zu Überinvestitionen und die fixen Kosten*. Zu Eugen Schmahlenbachs «Der freien Wirtschaft zum Gedächtnis». Dans: *Ordo* 3, 1950, p. 308.

⁵⁸ Voir: p. 22 s.

⁵⁹ Voir: p. 49.

⁶⁰ Fischer, Boris: *Civitas Humana*, op. cit., p. 107.

⁶¹ Voir: p. 96.

l'origine, très souvent des luttes d'adaptation. En effet, une branche florissante ne connaît presque jamais de « concurrence ruineuse », représente-t-elle la concurrence complète ou un oligopole. D'autre part, on a indiqué la relation directe qui peut exister entre les bénéfiques différentiels, provenant de prestations extraordinaires, et une lutte économique. Ces bénéfices peuvent financer la stratégie de marché⁶². C'est certainement pour les mêmes raisons qu'un autre économiste a affirmé que la déduction logique devait aboutir à la concurrence imparfaite caractérisée par des luttes économiques⁶³.

Böhm considère la « lutte monopolistique » comme un cas particulier de la lutte déloyale, cas également possible en régime de concurrence parfaite, celle-ci ne garantissant pas automatiquement l'harmonie entre l'intérêt individuel et l'intérêt commun⁶⁴. Röpke reconnaît franchement que la concurrence n'est qu'un principe d'ordonnance, et non pas un fondement de la société qui représenterait un mécanisme infaillible garantissant le bien-être général⁶⁵. Böhm et Röpke, ainsi que Rüstow exigent donc un certain cadre dans lequel doit se dérouler la compétition économique. Tandis que Böhm souligne l'importance de règles de jeu sévères et compliquées, donc d'un cadre institutionnel, Rüstow demande une morale de sport honnête et un certain sentiment de solidarité⁶⁶. Röpke combine les deux points de vue et parle d'un Etat fort et d'une moralité économique très haute⁶⁷. Il est évident que cette relativité de la fonction intrinsèque de la concurrence est opposée au vrai automatisme décrit par Rüstow⁶⁸. En ce qui concerne la comparaison de la concurrence parfaite avec une compétition sportive, comme elle apparaît dans la conception de Böhm et de Rüstow, nous avons à formuler des réserves. L'image présentant d'une part une course et d'autre part un match de boxe illustre soit le caractère d'une lutte économique correcte qui se base uniquement sur la force productive de chaque offrant sans que le concurrent soit attaqué (efforts parallèles), soit au contraire le caractère d'une lutte monopoliste. Mais on a constaté que l'économie ne peut pas élire qu'un seul vainqueur alors que ceci est la règle dans le sport⁶⁹. En effet, un règlement sportif constitué pour une compétition ne comporte pas seulement les règles de jeu, mais également le nombre et la valeur des prix à gagner. Dans l'économie, toute réglementation dans le sens des néo-libéraux doit se borner à assurer la loyauté de la concurrence, tandis que le nombre de gagnants dépend de la situation économique et

⁶² Pfister, Bernhard: Leistungswettbewerb und Monopolkontrolle. Dans: Hochland August 1948, p. 564.

⁶³ Stackelberg, Heinrich v.: Probleme der unvollkommenen Konkurrenz. Op. cit., p. 130.

⁶⁴ Voir: p. 79 s.

⁶⁵ Voir: p. 115.

⁶⁶ Voir: p. 115.

⁶⁷ Voir: p. 55.

⁶⁸ Voir: p. 114.

⁶⁹ Rittershausen, Heinrich: Die Antitrustpolitik in Westdeutschland. Dans: NZZ 1949, Nr. 1644.

psychologique. Si on a constaté que l'anéantissement du concurrent est un abus fréquent de la concurrence⁷⁰, nous précisons qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un abus, puisque l'anéantissement est le corollaire normal de la victoire économique. Nous tenons à affirmer qu'aucune loi contre la concurrence déloyale peut déterminer quels concurrents doivent disparaître du marché. Tout dépend de la politique poursuivie par les concurrents les mieux placés sur le marché (par leur coût favorable), et il arrive très souvent qu'ils exploitent d'une manière exagérée leur position favorable⁷¹.

Ce sont surtout Böhm et Röpke qui parlent de « concurrence des services rendus » pour exprimer que la concurrence loyale garantit l'égalité de prestation et de contre-prestation. La concurrence loyale devrait satisfaire donc le postulat néo-libéral de la justice commutative. Röpke a souligné, à juste titre, que personne ne doit pouvoir influencer en sa faveur les relations de prix, si l'on veut réaliser la concurrence des services rendus⁷². En principe, tous les néo-libéraux pensent que l'absence de puissance individuelle sur le marché assure un fonctionnement de la concurrence selon la justice commutative. Mais si l'on examine ce problème de plus près, on reconnaît que la rémunération pour une certaine prestation ne dépend nullement d'une mesure objective. La perte, d'autre part, n'est pas toujours une « sanction » justifiée par suite de prestations insuffisantes⁷³. C'est l'aléa qui intervient d'une manière décisive, car la rareté des biens économiques, base des relations de valeurs, est soumise à des variations considérables, difficiles à prévoir. Il en découle que l'automatisme des prix garantit, certes, une production à la mesure des besoins réels des consommateurs, mais sans que la justice commutative soit vraiment réalisée. En outre, Böhm a bien remarqué que la force productive ne pouvait nullement être considérée comme une valeur morale, puisqu'elle comporte également la propriété de biens de production⁷⁴. Les conséquences inévitables sont que les différences de fortune au début s'accroissent encore avec le temps, que la libre concurrence élargit donc le fossé qui existe entre pauvre et riche⁷⁵. Quand Rüstow affirme que la propriété personnelle est sans influence nuisible sur d'autres personnes si la concurrence complète est réalisée, il simplifie apparemment trop le problème social⁷⁶. C'est certainement une lacune de la théorie des prix (se basant sur l'utilité marginale) de ne pas prendre en considération la répartition originelle de la fortune et de la

⁷⁰ Gliese, F. und Brunn, J. H. v.: Wettbewerb und Wettbewerbsbeschränkungen. Frankfurt a. M. 1950, p. 365.

⁷¹ Sweerts-Sporck, Peter: Konkurrenz mit Schattenseiten. Dans: Der Volkswirt 1954, Nr. 45, p. 12.

⁷² Voir: p. 55.

⁷³ Weber, Max: Le Problème de la concurrence. Dans: Coopérateur suisse 32, 1950, No. 43.

⁷⁴ Voir: p. 80.

⁷⁵ Peter, Hans: Freiheit der Wirtschaft, op. cit., p. 83.

⁷⁶ Voir: p. 115.

valeur professionnelle personnelle⁷⁷. En effet, les relations de prix en dépendent essentiellement, ce qui démontre la portée du problème de la répartition de la fortune dans une économie concurrentielle. Le problème devient encore plus complexe si l'on se rend compte du rôle prépondérant des ressources financières dans une lutte concurrentielle. Pirou a eu raison de souligner que le succès économique peut être dû à une supériorité des moyens financiers, supériorité qui ne doit pas être accompagnée d'une efficacité technique supérieure⁷⁸. La force économique qui détermine le succès du sujet économique n'est donc pas nécessairement égale à la force productive qui représente l'utilité du sujet économique pour la société. Si Miksch stipule que l'influence sur le prix (stratégie de marché) doit s'étendre sur une certaine durée pour qu'il y ait vraiment concurrence imparfaite⁷⁹, nous nous rendons compte que cette condition peut très bien être remplie dans une situation de supériorité financière. Ceci montre une fois de plus la fragilité de la concurrence parfaite comme elle est définie par les néo-libéraux. La question reste toutefois ouverte à savoir si l'on pourrait éviter, par une loi appropriée contre la concurrence déloyale, que la finance ne prenne le pas sur la production. Mais nous savons d'avance que l'application d'une telle loi demandera toujours un examen minutieux de la situation d'une entreprise, ce qui signifie naturellement une restriction considérable de la liberté personnelle.

Nous avons constaté que la conception néo-libérale est caractérisée par une grande confiance dans la théorie classique des prix. Dans ce domaine, les néo-libéraux sont soutenus par Pirou qui écrit: «... la théorie des prix nous paraît vraie dans son essence et pour la généralité des cas, et nous croyons qu'on sera d'autant mieux en mesure de comprendre ce qui se passe sur les marchés réels si l'on en entreprend l'examen muni de l'appareil d'interprétation que fournit la théorie des prix»⁸⁰. Mais il saute aux yeux qu'il y a des marchés très importants avec une formation des prix anormale. Nous laissons de côté le cas de l'agriculture paysanne et abordons les particularités du marché du travail. Le néo-libéral Lutz a admis: «Das Problem der Lohnbildung ist wirklich eine der schwierigsten Fragen für die Neoliberalen»⁸¹. En effet, toute la théorie de la concurrence des services réduits est menacée si la concurrence ne fonctionne pas convenablement sur le marché du travail, même si l'on admettait que les échanges sur les autres marchés réalisaient vraiment l'égalité entre prestation et contre-prestation. Les néo-libéraux tendent à expliquer l'anomalie du marché du travail par le fait que la concurrence n'est presque jamais parfaite. Ils n'attribuent

⁷⁷ Peter, Hans: Sozialpolitik und freier Wettbewerb. Dans: Der Wettbewerb als Mittel volkswirtschaftlicher Leistungssteigerung und Leistungsauslese, Edité par Schmolders, G. Berlin 1942, p. 203.

⁷⁸ Pirou, Gaëtan: Néo-libéralisme — Néo-corporatisme — Néo-socialisme. Paris (Gallimard), 1939, p. 33.

⁷⁹ Voir: p. 95.

⁸⁰ Pirou, Gaëtan: La valeur et les prix. Saint-Amand 1948, p. 325.

⁸¹ Lutz, Friedrich A.: Einwände gegen die Wettbewerbsordnung. Dans: Ordo 5, 1953, p. 257.

donc pas les abus au mauvais fonctionnement de la concurrence sur ce marché particulier, mais à l'existence d'autres formes de marché, de l'oligopole et du monopole partiel de la demande. C'est certainement une raison importante pour le phénomène des bas salaires en régime d'économie libre, phénomène qui est reconnu surtout par Jean Marchal⁸². Nous soulignons, cependant, que la position plus puissante de la demande sur le marché du travail découle de la supériorité économique naturelle du patron sur le salarié. Les limites d'une politique tendant à reconstruire la concurrence parfaite sur le marché du travail sont évidemment très étroites.

Mais l'anomalie du marché du travail est encore plus profonde. Même si l'on pouvait compter avec une demande dominée par la concurrence, on s'apercevrait que l'offre n'a pas l'allure ordinaire. L'offre ne croît pas nécessairement si le salaire augmente. L'équilibre est donc très instable, et il peut bien arriver qu'une différence entre l'offre et la demande ait tendance à s'aggraver au lieu de diminuer⁸³. Nous citons un exemple: Lors d'un fléchissement de la conjoncture, le travail offert sur le marché a tendance à augmenter parallèlement à l'abaissement des salaires. Les patrons pourraient donc abaisser ceux-ci à outrance sans inconvénient personnel.

Le point essentiel de l'argumentation néo-libérale ne réside cependant pas dans la distribution équitable, mais dans les avantages matériels de la fonction purement économique de la concurrence: l'accroissement du produit social⁸⁴. Même si les autres auteurs sont moins catégoriques à ce sujet, ils reconnaissent la supériorité économique de la concurrence complète comme un fait incontestable. Röpke se sert de l'image que l'intérêt personnel est conduit sur les turbines de la production, donc de l'intérêt général⁸⁵. Nous tenons à dire que les réserves que nous formulerons par la suite ne tendent pas à diminuer les avantages économiques d'un système libéral, mais à contribuer à un jugement objectif de la fonction et des effets de la concurrence parfaite comme elle est définie par les néo-libéraux. Nous avons déjà mentionné le fait que la tendance naturelle de l'économie de développer les entreprises jusqu'à la capacité optimale pouvait conduire à une réduction du nombre d'entreprises dans une mesure telle que l'oligopole deviendrait une conséquence inévitable. La transformation d'un monopole ou d'un oligopole en concurrence parfaite n'est donc pas toujours désirable. Il est donc incorrect de considérer toutes les positions monopolistiques comme nuisibles en partant de la concurrence parfaite comme principe général de l'économie la plus productive⁸⁶.

⁸² Marchal, Jean: Problématique de la libre concurrence. Dans: WuR 1, 1949, p. 89.

⁸³ Stackelberg, Heinrich v.: Arbeitszeit und Volkswirtschaft. Dans: Schmollers Jahrbuch 1942 et 1943, p. 32.

⁸⁴ Voir: p. 80.

⁸⁵ Voir: p. 54 s.

⁸⁶ Sieber, Hugo: Über das Ziel der staatlichen Monopol-, Kartell- und Trustpolitik. Dans: RSES 88, 1952, S. 132 ff., p. 132 s.

L'argument le plus important contre la conception idéaliste de la concurrence est fourni par la théorie moderne de la conjoncture. Même si l'on admettait la supériorité de la concurrence en période de haute conjoncture, on devrait se rendre compte que le système cyclique d'une économie libre peut présenter des grands inconvénients⁸⁷. C'est en particulier l'explication socio-psychologique du processus fondamental des fluctuations conjoncturelles qui a démontré nettement la fragilité de l'équilibre d'une économie de circulation, indépendamment, en principe, de la forme de marché⁸⁸. L'opinion, soutenue par exemple par Amonn, que la libre concurrence aboutit au produit social le plus élevé⁸⁹ doit donc être modifiée si l'on veut prendre en considération les fluctuations économiques. En effet, on ne peut plus imaginer qu'une économie coordonnée par la concurrence parfaite soit un instrument de précision infaillible⁹⁰. Nous ne nous préoccupons pas des interventions étatiques possibles pour résoudre le problème des fluctuations conjoncturelles, et nous nous bornons à constater que l'économie de marché est soumise à une tendance au déséquilibre qui menace gravement le ravitaillement de la population en biens de consommation.

Le jugement des effets de la concurrence parfaite par les néo-libéraux ne tient pas suffisamment compte des liens étroits qui existent entre les avantages et les inconvénients de toute mesure économique. Un économiste allemand écrit: «Die Entartung ist nun aber aller Wirtschaft eingeboren. Die Nutzwerte, mit denen es die Wirtschaft zu tun hat, neigen von selbst dazu, sich mit Macht zu verbünden, sich ihrer zu bedienen»⁹¹. Le maximum de liberté individuelle, conséquence favorable de l'automatisme de la formation des prix, est liée à la tendance de l'économie d'accentuer la différence entre les situations individuelles. Le fait que l'économie se base sur le principe de la libre compétition, transformant les ambitions personnelles en forces motrices, rend très précaire la position des économiquement faibles. Böhm a même reconnu une influence négative de la concurrence sur la morale des sujets économiques⁹². Nous croyons que cette influence existe effectivement par le fait que les intérêts engagés dans la lutte concurrentielle (y compris le bien-être des familles des sujets économiques) sont trop importants pour que les concurrents puissent réagir comme de vrais sportifs, c'est-à-dire en toute amitié.

Mais même la supériorité matérielle de la concurrence parfaite n'est pas générale, abstraction faite des fluctuations conjoncturelles. La théorie des prix traditionnelle se base sur des «équivalents certains», en suppo-

⁸⁷ Marchal, Jean: Problématique de la libre concurrence. Op. cit., p. 89.

⁸⁸ Jöhr, Walter Adolf: Theoretische Grundlagen der Wirtschaftspolitik. Band II. Die Konjunkturschwankungen. Tübingen et Zürich 1952, p. 588 ss.

⁸⁹ Amonn, Alfred: Der wirtschaftliche Liberalismus. Op. cit., p. 464.

⁹⁰ Mühlensfels, Albert v.: Der Vergleich von Wirtschaftsordnungen. Dans: SZVS 84, 1948, Nr. 5, p. 420.

⁹¹ Pflieger, Bernhard: Leistungswettbewerb und Monopolkontrolle. Op. cit., p. 568.

⁹² Voir: p. 81 s.

sant que le sujet économique peut comparer arithmétiquement les différentes possibilités qui lui sont offertes sur le marché. En réalité, ces comparaisons sont soumises à des erreurs considérables parce qu'elles dépendent de prévisions concernant l'évolution de l'économie. L'incertitude joue alors un rôle sur le processus d'élection de l'économie, en ce sens que la possibilité d'une perte pèse plus que la possibilité d'un bénéfice équivalent⁸⁸. La conséquence en est que les sujets économiques préfèrent les projets peu lucratifs, mais sûrs, aux projets risqués qui offrent la possibilité d'un grand bénéfice. Ce sont surtout les branches demandant des recherches scientifiques étendues qui seraient négligées en régime de concurrence parfaite. En effet, ces branches ont toujours éprouvé un besoin particulier d'améliorer leur situation par la suppression de la concurrence parfaite, soit par l'intermédiaire de l'Etat (brevets), soit par les contrats de cartels ou les simples gentlemen-agreements. Nous tenons à souligner que ces moyens sont, dans une certaine mesure, dans l'intérêt général de la société parce que la concurrence parfaite aboutirait à un processus d'élection unilatéral qui éviterait tous les grands risques.

⁸⁸ Niehans, Jürg: Zur Preisbildung bei ungewissen Erwartungen. Dans: RSEPS 84, 1948, p. 443.

La position de la concurrence dans le système économique néo-libéral

III. Le problème de la concurrence monopolistique et la fermeture des marchés

Nous avons vu qu'Eucken distingue 25 formes de marché, abstraction faite des marchés fermés. Miksch, d'autre part, considère toutes les formes de marché comme des formes mixtes entre les cas marginaux de la concurrence parfaite et l'économie de commandement pure. La caractéristique commune à ces deux conceptions est une simplification considérable de la réalité économique en ce sens que l'interdépendance des marchés n'est pas suffisamment étudiée. Certes, Eucken et Miksch ont justement rejeté la fermeture d'un marché organisé en concurrence parce que l'interdépendance des marchés serait dérangée en suite d'une mauvaise répartition des facteurs de production entre les différentes branches¹. Mais ils n'ont pas examiné les effets de l'interdépendance des marchés sur la morphologie économique. Un monopole partiel sur un marché ouvert, par exemple, ne représente nullement une situation économique bien définie avec des conséquences calculables. Tout dépend, en réalité, des particularités d'autres marchés ayant un certain rapport avec le marché soit disant partiellement monopoliste.

La tendance des néo-libéraux allemands de négliger l'interdépendance des marchés provient probablement de l'opinion selon laquelle la courbe de la demande tient déjà compte de la concurrence de substitution. L'avis de Kozlik, par exemple, est que la théorie de la concurrence monopolistique est déjà incorporée dans celle du monopole². Mais l'erreur consiste en ce que la courbe de la demande soit considérée comme invariable. En réalité, la théorie du monopole simple peut seulement compter sur une demande fixe parce qu'elle suppose que les autres marchés conservent leur structure actuelle. Cette supposition ne correspond pas, toutefois, à la réalité économique et ne représente qu'une simplification dans le sens d'un modèle construit. La concurrence de substitution vis-à-vis d'une certaine branche peut très bien s'intensifier à la suite d'une mo-

¹ Voir: p. 26 et p. 99.

² Kozlik, Adolf: Monopol oder monopolistische Konkurrenz? Dans: ZSSV 1941, p. 344.

nopolisation de cette branche. Ces remarques ne doivent pas du tout nier le fait que l'élasticité de la demande, facteur essentiel pour le jugement d'un monopole, dépend en bonne partie des possibilités de substitution.

La théorie de la concurrence monopolistique ne démontre pas seulement la relativité des monopoles et oligopoles, mais également celle de la concurrence. Chamberlin écrit: « . . . that the typical outcome of free enterprise is not pure competition, but monopolistic competition »³. Ce fait s'explique par la tendance et la possibilité concrète de tout concurrent de s'édifier une certaine position de puissance: « . . . an essential part of free enterprise is the attempt of every business man to build up his own monopoly, extending it wherever possible and defending it against the attempts of others to extend theirs »⁴. Röpke lui-même a cité comme déviations habituelles de la concurrence, à part celle du monopole naturel et du monopole juridique, le monopole de transport et le monopole d'opinion. Mais il considère, d'une part, le monopole de transport comme peu puissant et, d'autre part, le monopole d'opinion comme évitable, en grande partie⁵. Croyant que ces formes monopolistes et monopolisées ne jouent qu'un rôle secondaire dans un régime libéral, il ne leur attribue pas beaucoup d'attention. Bien qu'Eucken reconnaisse dans la présence de bien de substitution une diminution éventuelle de la puissance monopoliste, il n'est prêt pour autant à modifier son système morphologique. Il précise que seule la substitution immédiate peut transformer la position monopoliste en concurrence. Pour les autres cas il admet simplement un amoindrissement de la puissance monopoliste traduit par une plus grande élasticité de la demande⁶. Une lacune importante dans l'œuvre d'Eucken est le fait qu'il ne se préoccupe pas du tout de l'individualisation des produits, phénomène toutefois très fréquent. Il se borne à faire allusion aux répercussions d'une clientèle fidèle, en exprimant l'opinion selon laquelle la fidélité des clients ne représenterait nullement un attribut monopoliste parce qu'elle dépend, à la longue, de la capacité de l'offrant de satisfaire les exigences du régime de concurrence⁷. Même si c'était le cas pour les produits de masse et le commerce en gros, la situation serait différente dans le commerce de détail. Cependant, la possibilité d'acquérir une certaine puissance sur le marché est encore plus accentuée chez les fabricants de produits individualisés. Cette individualisation ne concerne pas seulement les produits déjà individuels par leur nature, mais également les produits de masse individualisés par une marque de fabrique, un emballage particulier ou d'autres moyens visant ce but. C'est surtout une tradition issue d'une publicité importante qui protège un tel produit contre la substitution immédiate. En conséquence, la concurrence est transformée, d'après la terminologie Euckenienne, en

³ Chamberlin, Edward Hastings: *The Theory of Monopolistic Competition*, op. cit., p. 213.

⁴ *Ib.*: p. 213 s.

⁵ Voir: p. 60 s.

⁶ Voir: p. 24.

⁷ Voir: p. 24.

un système de monopoles. Ceci démontre nettement que la concurrence est réduite à un cas marginal et que l'économie réelle est principalement dominée par la concurrence monopolistique, étant donné que ces quasi-monopoles n'obéissent nullement aux théorèmes sur les monopoles simples, faute d'une courbe fixe de la demande.

«Monopolistic competition, then, concerns itself not only with the problem of an individual equilibrium (the ordinary theory of monopoly), but also with that of a group equilibrium (the adjustment of economic forces within a group of competing monopolists, ordinarily regarded merely as a group of competitors). In this it differs both from the theory of competition and from the theory of monopoly»⁸. Cette vue de Chamberlin éclaircit certainement mieux les situations réelles que celle d'Eucken qui conserve la distinction catégorique en monopole et concurrence complète. La volonté d'Eucken de se servir d'une terminologie et d'une théorie aptes à l'étude de la réalité⁹ est désavouée par son traitement des produits individualisés. Nous croyons que cette faiblesse de la conception Euckenienne, de la conception ordolibérale en général, provient d'une part du désir compréhensible de définir la concurrence telle qu'elle satisfasse les objectifs voulus, et, d'autre part, d'appliquer le mieux possible à ce schéma la réalité économique. Ce désir menace alors le raisonnement logique de sorte que l'examen de la réalité n'est plus objectif.

Les frais de vente et, en particulier, les frais de publicité doivent être rigoureusement distingués du coût de production si on veut étudier la formation de prix¹⁰. La concurrence, comme elle se présente dans la réalité économique, se sert en général de l'individualisation des produits pour disposer d'une certaine position monopoliste, aussi faible soit-elle. Chamberlin distingue même trois éléments de la vente qui sont susceptibles d'être influencés par l'offrant: le prix, la nature du produit et les frais de publicité¹¹. En effet, l'individualisation d'un produit n'est pas seulement possible à l'aide de la publicité (ou d'un emballage particulier), mais également par une différenciation réelle du produit. Le rôle de la concurrence ne peut donc pas être saisi si on se contente d'étudier le comportement réciproque d'une demande uniforme et d'une offre se basant uniquement sur les particularités de la production (coût de production). La formation des prix est en réalité plus complexe et ne se distingue pas en principe du cas d'un monopole relatif devant craindre la concurrence de substitution. Le prix, en particulier, est toujours plus élevé que celui du modèle de la «concurrence parfaite», et des bénéfices se réalisent, même sans une prestation extraordinaire du vendeur. La distinction en frais de publicité et coût de production, abstraction faite de la différen-

⁸ Chamberlin, Edward Hastings: *The Theory of Monopolistic Competition*. Op. cit., p. 69.

⁹ Voir: p. 23.

¹⁰ Voir: p. 152.

¹¹ Chamberlin, Edward Hastings: *The Theory of Monopolistic Competition*. Op. cit., p. 71 ss.

ciation des produits, n'est donc pas inutile comme le croient certains auteurs¹².

Nous avons constaté que les néo-libéraux sont adversaires de la fermeture des marchés, même si la concurrence était encore réalisée sur les marchés isolés¹³. La coordination insuffisante de l'économie et une tendance aggravée aux monopoles expliquent cette attitude¹⁴. Mais le problème des marchés fermés est apparemment secondaire, pour la conception néo-libérale, parce qu'il n'a qu'une lointaine relation avec la différenciation des formes de marché, point essentiel. Il est alors intéressant de relever que la commission d'étude des prix a élevé l'interdiction des marchés fermés au niveau d'un principe suprême. Cette interdiction tend à conserver le minimum de compétition nécessaire pour satisfaire le principe régulateur. «Il nous faut avant toute chose être au clair sur la portée de ce critère appliqué aux objectifs de la politique concurrentielle. Nous devons à cet effet rechercher dans quelles circonstances les restrictions apportées à la concurrence et la puissance économique aboutissent ou peuvent aboutir à l'élimination complète de la concurrence. Tant que les individus s'imposent de leur propre gré des limites à la concurrence, les sources de celle-ci n'en sont généralement pas taries pour autant. — Néanmoins, la concurrence peut continuer à exercer son influence régulatrice sur le marché par l'intermédiaire d'autres facteurs (personnes désirant se livrer à la concurrence, présence effective ou virtuelle de personnes qui ne sont pas affiliées au cartel, produits de substitution, produits étrangers). Or, il ne peut plus en être ainsi dès que les personnes qui ont volontairement renoncé au régime de la libre concurrence utilisent leur puissance économique pour obliger les autres concurrents à renoncer à la concurrence ou pour les exclure du marché»¹⁵. Cette conception est apparemment basée sur le principe de la concurrence monopolistique sans qu'elle accepte la concurrence parfaite comme un état idéal. La commission d'étude des prix a appelé ce système économique le régime de «concurrence possible». Ce système doit assurer «à toute personne disposée à se soumettre à la concurrence la possibilité de le faire dans le cadre du droit et des bonnes mœurs en fonction de sa prestation»¹⁶. Nous citons ici une critique de cette nouvelle conception, critique qui exige un ordre économique conséquent: «Vielmehr kommt darin die Auffassung zum Ausdruck, daß denjenigen, die sich um die Wette bewerben wollen, dazu die Möglichkeit gegeben werden soll, während sich diejenigen, welchen es nicht darum zu tun ist, einem solchen Wettbewerb entziehen können. Dies heißt aber nichts anderes, als daß man zu der grundsätzlichen Frage der Wirtschaftsordnung nicht vorstößt, sondern in der Meinung befangen bleibt,

¹² Kozlik, Adolf: Monopol oder monopolistische Konkurrenz? Dans: ZSSV 1941, p. 364.

¹³ Voir: p. 26.

¹⁴ Voir: p. 26 s.

¹⁵ Commission d'étude des prix: Les cartels et la concurrence en Suisse. Berne 1957, p. 155.

¹⁶ *Ib.*: p. 156.

es könne sich jeder seine eigene Privatordnung ohne Rücksicht auf die Gesamtordnung aufbauen»¹⁷. Cette critique n'est pas justifiée pour deux raisons: 1° Le régime de «concurrence possible» donne vraiment la possibilité d'entrer en concurrence, mais, et ceci est le point essentiel, aucune personne ne peut éviter une fois pour toutes la concurrence en se protégeant derrière un monopole. La concurrence réelle ou virtuelle existe indépendamment de sa volonté¹⁸. 2° C'est une fausse conclusion de prétendre que la conception de la «concurrence possible» ne touche pas la question fondamentale de l'ordre économique parce que le régime de «concurrence possible» permet une liberté relative à un comportement plus ou moins agressif sur le marché. Le fait qu'une action concurrentielle est toujours et partout possible (marchés ouverts) garantit le fonctionnement du principe régulateur. Il n'y a donc pas d'«ordres privés» protégés, mais un ordre global se basant sur la coordination du marché.

Nous sommes entrés dans le problème de la «concurrence possible» pour illustrer la possibilité d'une conception issue de la théorie de la concurrence monopolistique sans que nous acceptions complètement cette solution qui se contente apparemment d'un minimum très modeste de concurrence véritable. Nous avons simplement voulu montrer dans quel sens devrait être surmontée l'alternative stérile entre «concurrence parfaite» et «monopole».

II. Les monopoles et les oligopoles dans la conception néo-libérale

L'objectif principal de la politique économique néo-libérale est le développement de la concurrence complète ou parfaite¹⁹. Les néo-libéraux exigent pour le bon fonctionnement du système de coordination une politique antimonopoliste²⁰. Ce sont Miksch et Rüstow qui se sont explicitement prononcés en faveur de la réalisation d'un programme uniforme et logique²¹; mais les autres auteurs partagent apparemment cette opinion en rejetant catégoriquement les monopoles²².

Cette conception se basant sur les avantages de la concurrence vis-à-vis des autres formes de marché est soutenue par von Stackelberg qui écrit: « . . . in dem Maße, wie sich die Form der Märkte einer Volkswirtschaft von der ‚freien Konkurrenz‘ entfernt, kommt die Unverträglichkeit des Zirkulationsmechanismus dieser Volkswirtschaft mit den genannten Grundprinzipien zur Geltung»²³. Mais la suprématie de la concurrence parfaite est-elle vraiment un fait, abstraction faite des problèmes de réalisation? Haussmann, par exemple, le conteste et s'oppose à un principe qui accepte la concurrence comme la mesure générale d'un

¹⁷ Heuß, E.: Die Wirtschaftsordnung und die Konzeption des «Möglichen Wettbewerbs». Dans: NZZ 1958, no. 451.

¹⁸ Voir: Commission d'étude des prix, op. cit., p. 156.

¹⁹ Voir: p. 27.

²⁰ Voir: p. 82.

²¹ Voir: p. 100 et p. 115 s.

²² Voir: p. 60.

²³ Stackelberg, Heinrich v.: Möglichkeiten und Grenzen der Wirtschaftslenkung. Dans: Ordo 2, 1949, p. 98 s.

système économique²⁴. Nous avons déjà constaté que des monopoloïdes et des oligopoles peuvent très bien être la conséquence d'une compétition vigoureuse tandis que la concurrence parfaite représente au fond l'absence des mesures concurrentielles habituelles: de la publicité, de la différenciation des produits, d'une politique de prix agressive. Sieber a donc certainement raison de s'opposer à l'opinion néo-libérale que tous les monopoles sont nuisibles²⁵. Toute la controverse provient de la différence entre une vue globale et une vue étroite des formes de marché. La deuxième conception qui est celle des néo-libéraux est illustrée par le raisonnement de von Stackelberg: L'explication de la formation des prix, à partir des prémisses générales, n'est pas suffisante. On doit donc renoncer à l'idée d'une théorie des prix générale et fermée²⁶. Il est évident que l'impossibilité de recevoir des résultats exacts, faute d'une synthèse mathématique, ne justifie pas du tout qu'on se borne à des analyses partielles parce que celles-ci, même si elles aboutissent à des résultats théoriquement précis, ne sont pas applicables dans la réalité économique, étant donné qu'elles ne tiennent pas suffisamment compte de l'interdépendance des marchés. Schneider a critiqué, à juste titre, le manque d'une analyse globale chez von Stackelberg²⁷.

Ces remarques ne veulent pas nier que des positions monopolistes puissantes peuvent anéantir, dans une certaine mesure, l'efficacité du principe des services rendus²⁸. Nous tenons simplement à conserver les proportions ce qui n'est pas le cas lorsqu'Eucken considère un réseau de monopoles comme particulièrement dangereux parce que la possibilité de monopoles bilatéraux croît progressivement avec le nombre de monopoles²⁹. L'affirmation de von Stackelberg: «Wir sehen also, daß die Marktform des bilateralen Monopols mit den Grundprinzipien der freien kapitalistischen Wirtschaft unvereinbar ist»³⁰, dramatise le danger des monopoles bilatéraux d'une manière exagérée parce qu'elle ne se borne pas aux monopoles quasi-absolus. En fonction du principe des services rendus, une politique catégoriquement anti-monopoliste est plutôt inconséquente parce qu'elle tend à limiter les forces des sujets doués. Un économiste a bien constaté qu'une politique anti-monopoliste représente déjà le début du «New Deal» conçu pour diminuer les

²⁴ *Hausmann, Frederick: Das Dilemma eines deutschen Antitrustgesetzes. Bern 1955, p. 10 ss.*

²⁵ *Sieber, Hugo: Über das Ziel der staatlichen Monopol-, Kartell- und Trustpolitik, op. cit., p. 133.*

²⁶ *Stackelberg, Heinrich v.: Probleme der unvollkommenen Konkurrenz, op. cit., p. 130.*

²⁷ *Schneider, Erich: H. von Stackelbergs Grundlagen der theoretischen Volkswirtschaftslehre. Dans: RSEPS, 1948, p. 55.*

²⁸ *Imboden, Fritz: Allgemeines über das Verhältnis von Staat und Wirtschaft und die Gestaltungsformen der privaten Wirtschaft. Dans: Schw. Beamten-Zeitung, 1948, no. 20.*

²⁹ *Voir: p. 28.*

³⁰ *Stackelberg, Heinrich v.: Marktform und Gleichgewicht. Wien und Berlin 1934, p. 27.*

différences économiques²¹. Malgré les conséquences favorables que peut avoir une politique anti-monopoliste, nous nous opposons fermement à une lutte intégrale contre les monopoles, lutte qui ne tient pas compte des différences d'effet existant entre les diverses formes de monopoles. Böhm est certainement trop catégorique en luttant non seulement contre certains abus, mais contre les monopoles eux-mêmes.

Si nous entrons dans le détail de la question, nous nous apercevons qu'il y a unanimité au sujet de l'interdiction des cartels, au sein du néo-libéralisme allemand. Miksch seul est plus subtil et réserve l'interdiction d'ententes commerciales aux marchés où la concurrence parfaite est possible²². Nous verrons par la suite qu'il propose même de se servir de cartels de calculation pour ordonner les marchés oligopolistes.

Nous soulignons que l'aversion des néo-libéraux contre les cartels se base uniquement sur des raisonnements économiques. Ils ne tiennent pas du tout compte des buts politiques et sociologiques qui ne peuvent pas être satisfaits par le mécanisme de la concurrence. En outre, les ententes commerciales peuvent avoir des avantages vis-à-vis de la concurrence parfaite, même dans le domaine économique. Nous citons, à part la possibilité de rationalisation, la tendance à la stabilité et à l'adaptation indolente de la production à la consommation²³. D'autre part, il est certain que les interventions législatives nécessitées par des objectifs aussi radicaux mettent en danger le but suprême de la liberté individuelle. Un économiste écrit à ce sujet: «Wenn aber nach den Intentionen des Neoliberalismus um der Freiheit willen Beschränkungen der Freiheit vorgenommen werden sollen, dergestalt, daß der Staat die Befugnis zu umfangreichen legislativen und administrativen Maßnahmen erhält, durch die der einzelne einer grundsätzlich permanenten und diffizilen Kontrolle unterworfen wird, . . . wo ist dann, so fragt man, bei einer solchen Machtfülle der Behörden noch ein prinzipieller Unterschied zu der Auffassung des Neosozialismus»²⁴.

La volonté de ramener les marchés dominés par des trusts ou des concerns à la concurrence est également générale chez les néo-libéraux allemands; mais on ne sait s'ils veulent vraiment détruire ces grandes entreprises ou s'ils se contentent d'empêcher leur accroissement par une législation économique appropriée. Röpke est le seul qui propage l'interdiction de réunir plusieurs entreprises en une seule main²⁵. Il est évident qu'une telle mesure contredirait dans son essence l'idée de concurrence sans que le problème des entreprises monopolistes et oligopolistes soit vraiment résolu. Röpke tente d'ailleurs également de supprimer les monopoles d'opinion, ce qui montre nettement le radicalisme de sa po-

²¹ Kähler, Erich v.: Das Problem der Demokratie. Dans: Synopsis, édité par Edgar Salin, p. 209.

²² Voir: p. 100.

²³ Marculesco: Critique du libéralisme par les auteurs néo-libéraux. Thèse Droit, Paris 1943, p. 125.

²⁴ Knarrenberg, F.: Neoliberalismus — Neosozialismus. Op. cit., p. 396 s.

²⁵ Voir: p. 62.

litique anti-monopoliste³⁶. L'exigence de Böhm et de Rüstow d'éliminer tous les monopoles évitables n'est pas bien définie parce que l'attribut «évitable» aurait besoin d'être caractérisé précisément³⁷. En effet, on doit se demander quels sont les monopoles vraiment inévitables. On tombe certainement dans la relativité si on ne prend pas comme critère la grandeur optimale des entreprises. En d'autres termes: On devrait accepter les monopoles comme inévitables si leur caractère monopoliste est conditionné par le fait qu'ils atteignent la capacité optimale. Il est évident, cependant, que les néo-libéraux donnent au terme «inévitable» une signification plus étroite.

Les syndicats ouvriers ne sont pas compatibles avec le désir des néo-libéraux de développer le plus possible la concurrence parfaite parce que leur collaboration avec les syndicats patronaux conduit inévitablement aux monopoles bilatéraux, parfaits ou partiels. Malgré cette situation claire, l'unanimité ne règne pas entre les auteurs néo-libéraux. Böhm, Miksch et Rüstow ne s'en préoccupent pas particulièrement ce qui nous oblige à supposer qu'ils veulent soumettre le marché du travail au régime de la concurrence parfaite en interdisant les syndicats. Eucken croit également qu'on pourrait défendre les syndicats ouvriers, mais seulement après avoir transformé la demande de travail en concurrence³⁸. Röpke, d'autre part, accepte une certaine organisation des ouvriers pour assurer l'équilibre sur le marché du travail³⁹. Il reconnaît donc que la supériorité économique du patronnat est la raison naturelle de l'absence de concurrence sur le marché du travail. Ce fait nous engage à accepter les syndicats comme la seule possibilité de résoudre le problème du marché du travail d'une manière libérale sans que la justice soit gravement lésée.

Il va sans dire que les néo-libéraux se rendent compte que tous les monopoles et oligopoles ne se laissent pas transformer en concurrence parfaite. Mais ils sont certainement trop optimistes à cet égard comme nous l'avons déjà démontré dans la section précédente. Un dernier exemple à ce propos: Eucken pense qu'on pourrait supprimer partiellement l'anomalie de l'offre de travail en réalisant la concurrence complète sur le marché du travail. Il admet tacitement qu'on peut effectivement réaliser la concurrence complète sur le marché du travail⁴⁰. Il avoue, cependant, la présence de monopoles et d'oligopoles «naturels»⁴¹. L'expression «naturel» signifie que ces monopoles et oligopoles existent indépendamment de la constitution économique, simplement comme conséquence des particularités technologiques d'une certaine branche. Röpke et Miksch parlent également de «monopole naturels»⁴² et Böhm et Rüstow

³⁶ Voir: p. 61 s.

³⁷ Voir: p. 116.

³⁸ Voir: p. 28 s.

³⁹ Voir: p. 67.

⁴⁰ Voir: p. 28.

⁴¹ Voir: p. 29.

⁴² Voir: p. 60 s et p. 101.

stow acceptent tacitement ce point de vue. Nous voyons une lacune importante dans la conception de Röpke: il ne se préoccupe pas du tout des oligopoles naturels qui sont certainement plus fréquents que les monopoles naturels.

En ce qui concerne l'incorporation de ces monopoles et oligopoles naturels dans un ordre concurrentiel, nous constatons une grande diversité d'opinions au sein du néo-libéralisme allemand avant la deuxième guerre mondiale et une tendance efficace à l'unité de doctrine dans la dernière décennie. L'étatisation ou non des entreprises monopolistes et oligopolistes était, à l'origine, l'objet d'un différend entre les néo-libéraux allemands. Röpke et Rüstow se sont exprimés en faveur de l'étatisation pour des raisons de justice tandis que les autres voulaient se contenter d'un contrôle rigoureux. Cette deuxième conception était finalement acceptée par Röpke et Rüstow parce qu'ils ont reconnu qu'un monopole d'Etat était encore plus puissant, donc plus dangereux, qu'un monopole privé. L'Etat se gêne moins d'exploiter un monopole à outrance, la communauté profitant des bénéfices. Par conséquent, le mécanisme de coordination est plus menacé par un monopole étatique que par un monopole privé⁴³. La classification de Miksch qui distingue la concurrence parfaite, la concurrence dirigée et la direction étatique⁴⁴ illustre d'une manière systématique la conception actuelle des néo-libéraux. Le principe fondamental demande qu'on réalise sur les marchés monopolistes et oligopolistes un état comme si la concurrence parfaite existait. Il est évident que la réalisation de ce principe se heurte, même en théorie, à la difficulté de calculer le prix «du marché». Le danger que les organes étatiques se contentent de décisions purement arbitraires est permanent⁴⁵. Il est en rapport direct avec le fait que le calcul économique n'est pas possible dans une économie centralement dirigée. Cette réserve n'anéantit, cependant, pas la valeur du principe «comme si» qui devrait guider le contrôle général de l'économie par l'Etat. D'autre part, il faut se rendre compte que le champ d'application de ce principe est beaucoup plus vaste que ne le croient les néo-libéraux, en suite du caractère «limite» de la concurrence parfaite. Il ne peut donc s'agir que d'un contrôle sommaire si on ne veut pas soumettre l'économie à une réglementation fastidieuse qui tuerait inévitablement la liberté individuelle et l'initiative privée. Le postulat d'une constitution économique uniforme et complètement logique⁴⁶ contredit nécessairement le but de la liberté.

III. Les principes de l'intervention étatique et les éléments d'une économie dirigée dans un ordre concurrentiel

Nous n'exagérons certainement pas en disant que les néo-libéraux ont hérité des libéraux classiques une méfiance profonde vis-à-vis de l'Etat.

⁴³ Voir: p. 68 et p. 116.

⁴⁴ Voir: p. 101.

⁴⁵ Maier, Karl Friedrich: *Das Verlangen nach sozialer Sicherheit*, op. cit., p. 233.

⁴⁶ Voir: p. 100.

Cette méfiance est alimentée par deux sources, l'une philosophique et l'autre économique. D'une part, les néo-libéraux s'opposent à toute agglomération de puissance, par égard à la liberté individuelle. Ce principe frappe également l'Etat démocratique comme il est expliqué le plus nettement par Böhm⁴⁷. D'autre part, ils veulent confier l'économie au mécanisme de coordination de la concurrence, mécanisme qui ne se laisse pas combiner, à leur avis, avec un certain dirigisme étatique. Eucken compare une telle combinaison avec une salle de concert où jouent deux directeurs avec leurs orchestres⁴⁸. Bien que la méfiance vis-à-vis de l'Etat ne soit pas toujours décisive dans la conception néo-libérale, elle joue un rôle important dans la théorie néo-libérale: examinons la justification de cette méfiance!

Il est correct d'affirmer que le pouvoir de l'Etat est inévitablement représenté par un nombre limité de personnes ce qui l'incorpore dans le problème général de la puissance et de la liberté. La liberté personnelle n'est pas seulement restreinte par les abus de la puissance étatique, mais directement par l'exercice du pouvoir. Même l'Etat démocratique a une tendance permanente à agrandir le domaine de son pouvoir. Mais ces réflexions ne peuvent pas faire disparaître la nécessité de l'accomplissement de certaines tâches par l'Etat. La méfiance à l'égard de l'Etat ne devrait pas menacer la réalisation des buts voulus, en ce sens qu'on limiterait arbitrairement les exigences morales et matérielles pour diminuer le pouvoir de l'Etat. La tendance à l'abus et à l'accroissement de la puissance étatique n'est tout de même pas omnipotente et peut être contre-balançée dans un Etat sain. Nous acceptons, toutefois, le principe de la subsidiarité, développé par la doctrine sociale chrétienne, comme un frein salutaire⁴⁹.

Nous avons de réserves à formuler au principe néo-libéral qui confie l'économie au mécanisme de la concurrence. Pie XI a constaté dans l'encyclique «*Quadragesimo Anno*» que la libre concurrence était justifiée et utile dans une certaine mesure, mais qu'elle ne pouvait pas régler le processus économique d'une manière satisfaisante⁵⁰. Cette voix du catholicisme ne s'oppose pas du tout aux idées protestantes, bien au contraire. En effet, le mécanisme de prix de la concurrence satisfait, à la rigueur, la justice commutative, mais néglige complètement la justice distributive et les buts sociologiques de l'économie politique. Haussmann a souligné que l'économie du marché pure n'était pas encore sociale⁵¹. L'incompatibilité des deux systèmes — économie de marché et économie dirigée —, qui est la raison pour la radicalisme de certains néo-libéraux, est constatée par la plupart des économistes modernes. Ce sont surtout

⁴⁷ Voir: p. 72 s.

⁴⁸ Voir: p. 29.

⁴⁹ Voir: p. 118.

⁵⁰ *Pius XI: Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung «Quadragesimo Anno», op. cit., p. 38.*

⁵¹ *Haussmann, Frederick: Wettbewerbsgesetz und Verbandsmacht. Dans WuW 4, 1954, p. 18.*

Miksch et Eucken qui s'opposent à toute combinaison des deux systèmes. Miksch motive son point de vue en remarquant que le processus économique ne peut pas simultanément être régulé par la coordination intrinsèque et la coordination extrinsèque⁵². Par contre, on a souligné, à juste titre qu'une intervention particulière de l'Etat ne conduisait pas nécessairement à une économie totalement planifiée⁵³.

Röpke qui a étudié le problème de l'intervention étatique d'une manière approfondie a établi certaines conditions pour que les interventions soient compatibles avec le mécanisme des prix. Bien qu'il admette donc la nécessité et la possibilité d'intervenir dans l'économie, il accepte comme système unique de la coordination la concurrence. Röpke distingue deux groupes de tâches de l'Etat: l'encadrement de l'économie et, au deuxième plan, l'intervention dans la liberté du marché⁵⁴. Le premier groupe qui comporte la détermination des règles du jeu de la concurrence et leur contrôle est accepté par tous les néo-libéraux. Ils veulent assurer le bon fonctionnement de l'économie du marché par un cadre approprié (constitution économique) ce qui les distingue essentiellement des libéraux classiques, partisans du régime du «laissez-faire». Soulignons que ce cadre ne comprend que la décision en faveur du mécanisme des prix et non pas en faveur de certains buts originaires de la politique économique. Von Stackelberg a présenté une distinction semblable en mesures régulatrices et mesures dirigistes, et il a condamné explicitement ces dernières qui servent à diriger l'économie en fonction de certains buts⁵⁵. Cette attitude radicale est partagée par Böhm et Eucken qui acceptent intégralement les conséquences du système de coordination de la concurrence sans corriger les résultats⁵⁶.

Röpke, qui veut se limiter aux interventions d'adaptation en refusant les interventions de conservation, accepte également les conséquences du mécanisme libre des prix. Jöhr a fait remarquer que ce principe signifierait la subordination à l'évolutionnisme, tellement attaqué par les néo-libéraux, et il propose une deuxième catégorie d'interventions admises: les interventions dirigeantes («Gestaltungsinterventionen»)⁵⁷. Il est intéressant de relever que Rüstow a accepté tacitement ces interventions qu'on pourrait également appeler: «interventions autonomes»⁵⁸. Röpke, d'autre part, ne peut pas non plus se contenter des interventions d'adaptation parce qu'il veut poursuivre une politique active de structure (surtout de déprolétarianisation et de dégrégarisation). Cette politique de structure qui concerne principalement la structure sociologique ne peut pas renoncer aux mesures économiques appropriées qui anéantissent na-

⁵² Voir: p. 100.

⁵³ Albert, Hans: *Ökonomische Ideologie und politische Theorie*, op. cit., p. 133.

⁵⁴ Voir: p. 56.

⁵⁵ Stackelberg, Heinrich v.: *Möglichkeiten und Grenzen der Wirtschaftslenkung*, op. cit., p. 200.

⁵⁶ Voir: p. 83 et p. 29.

⁵⁷ Jöhr, Walter Adolf: *Das Problem der Wirtschaftsordnung*. St. Galler wirt-

⁵⁸ Voir: p. 118.

⁵⁹ Voir: p. 168.

turellement le principe des interventions d'adaptation. La conception de Röpke est donc moins conséquente qu'il ne le croit; mais ce manque est contre-balançé par les avantages effectifs du système proposé. Celui-ci tient compte des rapports directs qui existent entre la structure sociologique et l'ordre économique. En ce qui concerne la contradiction qu'on a voulu construire entre une économie du marché libre, se basant sur la concurrence, et une structure sociologique saine dominée par la solidarité⁶⁰, nous ne croyons pas qu'il y ait une opposition infranchissable; il faut insister toutefois sur le fait que l'économie concurrentielle n'est pas une source de réserves morales, mais que celles-ci doivent être accumulées ailleurs.

En vue d'un bon fonctionnement du mécanisme des prix, Röpke soumet son «interventionnisme» à un second principe: les interventions doivent être «conformes»⁶¹. La conformité au mécanisme des prix se manifeste dans le fait que l'intervention est considérée comme une donnée quelconque — relative aux besoins ou à la technologie — sans qu'elle menace la coordination de la concurrence. Tandis que Rüstow accepte explicitement le principe des interventions conformes⁶¹, Böhm est extrêmement sceptique vis-à-vis de tout interventionnisme et nous met particulièrement en garde contre le dirigisme «silencieux»⁶². Dans l'impossibilité de se passer de toute intervention, il donne quand même la préférence aux actions conformes qui sont essentiellement «silencieuses» et «indolentes». En effet, le second principe de Röpke est apte à être observé par une politique économique libérale et jouit donc, en tant que règle générale, de l'approbation de la plupart des économistes modernes. Mais Röpke n'y voit pas seulement une règle générale, mais un principe absolu. On a fait remarquer que les interventions conformes ne peuvent pas encore assurer la réalisation du «tiers chemin»⁶³. La compatibilité des mesures étatiques avec un système concurrentiel ne dépend pas complètement de leur «conformité». D'une part, trop de mesures conformes mettent inévitablement en danger le mécanisme des prix parce que celui-ci ne peut pas assimiler une quantité illimitée de troubles «exogènes» comme Rüstow l'a affirmé à juste titre⁶⁴. Nous croyons toutefois que le mécanisme de prix et plus adaptable que les néo-libéraux ne l'admettent. D'autre part, les interventions non conformes ne conduisent pas directement et nécessairement à l'économie totalement dirigée, malgré les difficultés qu'elles provoquent. «Es kann kein Zweifel darüber bestehen, daß ein nichtkonformer Eingriff, vor allem eine Preisvorschrift, neue Schwierigkeiten auftauchen läßt. Aber es ist keineswegs so, daß die Überwindung dieser Schwierigkeiten nun ihrerseits den Schritt zur totalen Planwirtschaft unvermeidlich werden läßt. Warum nicht? Weil der

⁶⁰ Schmidt, G.: Zu einer Reform der freien Wirtschaft. Dans: Politische Rdsch. 1944, p. 204.

⁶¹ Voir: p. 57.

⁶² Voir: p. 117.

⁶³ Voir: p. 63.

⁶⁴ Fischer, Boris: «Civitas Humana», op. cit., p. 110 s.

⁶⁵ Voir: p. 117.

Staat gewisse Unzulänglichkeiten, die sich als Folge seines ersten Eingriffes einstellen, durchaus in Kauf nehmen kann, ohne sie zu beheben, solange sie sich für die Volkswirtschaft und für die Ordnung im Staate weniger nachteilig auswirken als die ursprünglich zu behebende Störung, und weil er im übrigen gewisse störende Folgen des nichtkonformen Eingriffes mit konformen Eingriffen abzuschwächen vermag»⁶⁵. La suprématie des interventions conformes n'est donc pas absolue.

Le rapport entre le principe des interventions étatiques et les éléments de l'économie planifiée dans un ordre concurrentiel est le plus direct chez Miksch qui réserve les interventions, dépassant l'établissement du cadre économique, aux situations inévitables de concurrence imparfaite. La «direction étatique» des entreprises monopolistes et quasi-monopolistes ne signifie pas encore l'étatisation, mais seulement un contrôle rigoureux de ces entreprises essentiellement privées⁶⁶. L'objectif d'assimiler toute l'économie à la situation de la concurrence parfaite conduit donc à un système compliqué de contrôles, mais non pas à l'approbation de certaines exploitations étatiques. Cette attitude radicale est soutenue, en principe, par Böhm et Eucken. Certes, Böhm s'est prononcé pour l'étatisation de quelques productions-clés; mais cette proposition nous semble être une concession politique parce qu'elle n'est pas fondée dans la conception générale de Böhm⁶⁷. A part la banque centrale, Eucken ne cite pas explicitement de cas où le monopole étatique serait justifié⁶⁸. Röpke et Rüstow, d'autre part, reconnaissent la nécessité d'incorporer quelques éléments de l'économie de commandement dans un ordre concurrentiel. Il ne se bornent d'ailleurs pas aux «public utilities», mais veulent également soumettre les recherches scientifiques à la direction étatique. Ils ne proposent pas explicitement d'étatiser les centres de recherches, mais expriment le désir de faire guider et contrôler le progrès technique par l'Etat⁶⁹. Cette proposition, peu libérale à première vue, est réalisée partiellement par les instituts universitaires qui se préoccupent, toutefois, principalement des recherches de base. D'exercer un contrôle rigoureux sur les recherches «secondaires» (techniques) demanderait une organisation trop puissante. En ce qui concerne l'étatisation des «public utilities», elle est certainement justifiée par le postulat de justice parce que l'exploitation privée d'un tel monopole permettrait de réaliser des bénéfices sans effort extraordinaire.

IV. Les éléments de l'économie individuelle

Eucken et Röpke soulignent l'importance du rôle de l'économie individuelle dans une économie libérale. Röpke considère même l'auto-provisionnement comme le second pilier de son «tiers chemin»⁷⁰. Tandis

⁶⁵ Fischer, Rudolf: Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges, op. cit., p. 37.

⁶⁶ Voir: p. 101.

⁶⁷ Voir: p. 83.

⁶⁸ Voir: p. 28 s.

⁶⁹ Voir: p. 59 s et p. 118.

⁷⁰ Voir: p. 58.

qu'Eucken justifie son point de vue en relevant les difficultés extraordinaires de coordonner une économie hautement spécialisée⁷¹, Röpke met en relief les avantages sociologiques de l'autoapprovisionnement en proclamant un retour partiel au passé. Le raisonnement d'Eucken illustre le fait que même les néo-libéraux se rendent compte des difficultés de coordination efficace dans une économie caractérisée par une division du travail très poussée. Mais c'est surtout pour des raisons d'amélioration de la structure sociologique que nous soutenons fermement un autoapprovisionnement étendu. Il va sans dire que la première conséquence est que l'agriculture paysanne est digne d'une protection appropriée. Nous ne croyons pas, cependant, qu'on puisse se contenter des interventions conformes et de la politique anti-monopoliste⁷² pour aboutir aux résultats voulus. En ce qui concerne les conceptions de Böhm, Miksch et Rüstow, nous considérons comme une lacune importante que ces auteurs n'aient pas reconnu la fonction complémentaire de l'économie individuelle dans une économie essentiellement concurrentielle.

⁷¹ Voir: p. 27.

⁷² Voir: p. 63.

La réalisation de l'ordre concurrentiel

1. Le problème général de la réalisation

Si nous examinons maintenant le fonctionnement de l'ordre économique néo-libéral dans la réalité, nous avons à distinguer les conditions spécifiquement économiques de celles qui se rapportent à la nature humaine. Nous étudierons d'abord le problème général de l'interdépendance entre l'ordre économique et le caractère des sujets économiques et aborderons ensuite la possibilité de réaliser l'ordre concurrentiel sous l'angle de la technique moderne.

1° Les conditions morales d'un ordre concurrentiel

D'une façon générale, on peut dire que les néo-libéraux veulent dominer l'égoïsme humain par un ordre intelligemment conçu, l'ordre concurrentiel. Eucken confronte explicitement la nécessité d'une constitution économique avec l'utopie d'une amélioration éthique de l'homme¹. Il met au premier rang l'établissement d'un cadre juridique qui tient compte de l'égoïsme. L'éducation morale est nécessaire pour rendre possible l'acte de fondation d'un tel ordre. Tandis que cette nécessité est admise par tous les auteurs, leur opinion diverge au sujet des exigences morales à l'intérieur du cadre. Il existe cependant, au sein du néo-libéralisme, une tendance générale à remplacer les exigences morales par un ordre «naturel» et juridique². Röpke parle même d'un système «fool-proof» qui fonctionnerait indépendamment de la bonne volonté des participants³. Une telle exigence doit passer pour utopiste et irréalisable: «Es gibt nun einmal kein Wirtschaftssystem, welches «fool-proof» ist. Nicht ein solches utopisches System ausfindig zu machen, kann die Aufgabe der Völker sein. Sondern man wird alles daran setzen müssen, die «fools», das heißt diejenigen Leute, die mehr Machtstreben als Sachkenntnisse mitbringen, von der Leitung des Staates und der Wirtschaft fernzuhalten»⁴.

Il n'est pas raisonnable d'opposer l'exigence d'une amélioration éthique de l'homme à l'idée d'un ordre économique. Un mauvais système écono-

¹ Voir: p. 31.

² Voir: p. 103.

³ Voir: p. 64.

⁴ Fischer, Rudolf: *Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges*, op. cit., p. 49.

mique pouvant être plus fort que la bonne volonté des individus, il est également impossible de réaliser un bon ordre économique contre la résistance passive des sujets économiques. La comparaison avec la politique est instructive: La meilleure constitution et les meilleures lois ne valent rien si les citoyens n'en sont pas dignes. Pour les Etats démocratiques, on peut affirmer que tout peuple possède le gouvernement qu'il mérite. En revenant à l'économie, nous croyons qu'on ne devrait pas complètement séparer le problème éthique de la constitution économique du problème général d'une amélioration éthique de l'homme, en demandant une éducation morale pour l'établissement de l'ordre économique dans un système «fool-proof».

En d'autres termes: Nous sommes d'accord avec les économistes qui attribuent la crise de notre temps principalement à la crise du comportement spirituel et éthique⁵. Nous soutenons les tentatives vers une renaissance religieuse comme une partie importante de tout programme économique⁶. Ceci ne signifie point que nous minimisons le problème de l'ordre économique, bien au contraire. Les difficultés auxquelles se heurte la réalisation d'un ordre économique sont trop importantes pour qu'on puisse faire abstraction du caractère des sujets économiques. En réalité, les auteurs néo-libéraux font des concessions substantielles. Röpke demande une loyauté en affaires et une honnêteté sportive de sorte que la «concurrence loyale» semble être plutôt une exigence morale qu'un programme économique⁷. La contradiction de cette manière de voir avec la conception d'un système «fool-proof» est évidente. L'opinion que même un ordre concurrentiel a besoin d'un fondement altruiste⁸ est partagée par Rüstow qui souligne la nécessité d'une certaine solidarité⁹. Eucken et Böhm pensent que l'attitude morale des sujets économiques facilite la réalisation de l'ordre concurrentiel¹⁰. Böhm propage l'idée d'une éducation tendant à augmenter la formation du capital, à une politique sociale volontaire et à une consommation intellectuellement élevée. Miksch est le seul à restreindre catégoriquement le champ de l'éducation morale aux besoins de la création de la constitution économique, tout en croyant que l'ordre «naturel» et juridique une fois établi pourrait dominer les conséquences de l'égoïsme humain¹¹.

L'importance du problème éthique nous oblige à examiner l'influence qu'exerce l'ordre concurrentiel sur la morale. Salin attribue l'échec du libéralisme historique au fait que tout le monde a agit contre tout le

⁵ Antoni, Carlo: Maß und Mitte. Zu Wilhelm Röpkes Buch. Dans: Ordo 4, 1951.

⁶ Pius XI.: Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung, op. cit., p. 40, et Werner, Josua: Zur Frage der wirtschaftlichen Staatsintervention. Dans: WuR 6, 1954, p.

⁷ Voir: p. 64.

⁸ Rittershausen, Heinr.: Die Antitrustpolitik in Westdeutschland. Dans: NZZ 1944, no. 1644.

⁹ Voir: p. 118.

¹⁰ Voir: p. 32 et p. 85.

¹¹ Voir: p. 102.

monde¹². Est-ce qu'un ordre concurrentiel dans le sens des néo-libéraux est chargé du même défaut? L'affirmation qu'un ordre concurrentiel réalisé d'une manière conséquente doit accentuer de plus en plus le goût du gain¹³ nous semble en tout cas être justifiée. Au sujet de la relation entre l'égoïsme et l'ordre concurrentiel, il n'y a pas unanimité au sein du néo-libéralisme allemand. La majorité, cependant, conteste que l'égoïsme soit un élément positif de l'ordre concurrentiel. C'est surtout la croyance que l'intérêt commun est égal à l'intérêt personnel qui a conduit à l'idée que l'ordre concurrentiel fonctionne sans appel à l'égoïsme bien que ce système se base sur l'initiative privée¹⁴. Miksch croit même qu'un avantage fondamental de l'ordre concurrentiel est la neutralisation de l'égoïsme par la suppression des conséquences néfastes de ce dernier¹⁵. Miksch doit admettre, cependant, que tout ordre concurrentiel possède des lacunes où le «mauvaise» n'aboutit pas au bien de la société. Rüstow, d'autre part, avoue franchement que l'égoïsme est une véritable force motrice de l'économie sociale de marché¹⁶. Certes, l'appel aux ambitions de l'homme est nécessaire dans tout système productif; mais il saute aux yeux que l'ordre concurrentiel dirige les ambitions au succès personnel, à la satisfaction de l'égoïsme. Même si le bien-être matériel général en résultait, l'égoïsme serait développé d'une manière excessive de sorte que toute exigence morale deviendrait illusoire.

C'est un fait que l'égoïsme ne peut pas conduire à un ordre juste et stable. On a raison de relever que l'égoïsme se révèle précisément dans le désir de puissance économique, base des positions monopolistes sur le marché. Il est donc logique que les néo-libéraux allemands — à l'exception peut-être de Böhm — demandent, explicitement ou non, un Etat indépendant et fort pour réaliser l'ordre concurrentiel malgré la pression contraire des intérêts privés¹⁷. L'exigence d'un Etat puissant ne correspond plus à un libéralisme conséquent et contredit d'une manière flagrante à une lutte générale contre la puissance. Les néo-libéraux négligent ce point faible de leur conception parce qu'ils ne veulent pas voir l'interdépendance intime entre cadre et processus économique sur le plan des conditions morales préliminaires. Un Etat assez puissant pour établir une constitution économique contre la volonté des intérêts privés serait un facteur de puissance considérable et dangereux dans le mécanisme des prix. On doit se rendre compte, de plus, que même l'ordre concurrentiel doit pouvoir compter avec la bonne volonté et la loyauté des sujets économiques s'il ne veut pas dégénérer.

¹² Schön, Edgar: *Wirtschaft und Wirtschaftslehre nach zwei Weltkriegen*. Dans: *Kykos I*, 1947.

¹³ Werner, Josua: *Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit*, op. cit., p. 96.

¹⁴ Voir: p. 32.

¹⁵ Voir: p. 102.

¹⁶ Voir: p. 118.

¹⁷ Voir: p. 119.

2° Les perspectives techniques d'un ordre concurrentiel

Il est certain que le monopolisme n'est pas simplement la conséquence d'une fausse politique de l'Etat. « . . . an essential part of free enterprise is the attempt of every business man to build up his own monopoly, extending it wherever possible and defending it against the attempts of others to extend theirs »¹⁸. Nous avons déjà constaté dans quelle mesure la tendance à la transformation de la concurrence en d'autres formes de marché est efficace, soit par la différenciation réelle des produits, soit par les marques commerciales. Il existe également une tendance sociologiquement explicable aux cartels: « In Wirklichkeit ist der Drang, sich mit Berufsgenossen zusammenschließen, übermächtig und seine Befriedigung soziologisch durchaus legitim und notwendig »¹⁹. Etant donné que la forme de marché de la concurrence parfaite ne correspond donc pas simplement au comportement naturel de l'homme, il est très important de savoir si l'évolution actuelle de la technique favorise la concentration de l'économie ou la concurrence.

Contrairement à l'opinion générale, la plupart des néo-libéraux allemands croient que l'évolution technique n'est pas responsable du processus de concentration comme nous le constatons dans tous les pays industrialisés. La tendance à la concurrence ne prédominerait donc pas malgré, mais grâce à la technique moderne²⁰. Nous sommes persuadés que cette vue est juste pour bien des cas où le sort de la petite et moyenne entreprise semble menacé. Le moteur électrique, en particulier, a bien amélioré la situation de la petite et moyenne entreprise. Röpke souligne également, à juste titre, que la concentration économique est principalement représentée par l'agglomération au niveau des entreprises au sens juridique du terme et non pas au niveau des exploitations techniques²¹. La concentration est donc, en bonne partie, un problème juridique et financier dépassant les nécessités techniques. Miksch est le seul auteur néo-libéral qui souligne les effets défavorables de l'évolution technique²². Mais même les autres admettent franchement qu'il existe, à part le penchant vers la concurrence, une certaine tendance contraire²³. Un économiste qui s'est préoccupé très profondément des conditions d'un ordre concurrentiel a dû confirmer que l'évolution technique favorise la grande exploitation²⁴. En effet, il faut avouer que la capacité optimale qui est une fonction de la situation technique, correspond généralement à une exploitation trop considérable pour que le nombre de concurrents permette encore le fonctionnement parfait de la concurrence. Ceci s'ag-

¹⁸ Chamberlin, Edward H.: *The Theory of Monopolistic Competition*, op. cit., p. 213 s.

¹⁹ Kling, Emil: *Verbandswirtschaft*. Dans: *Nationalzeitung*, Basel, 2. Nov. 1953.

²⁰ Voir: p. 33 et p. 67 s.

²¹ Voir: p. 68.

²² Voir: p. 102 s.

²³ Voir: p. 87.

²⁴ Haussmann, Frederick: *Erwerbswirtschaft und Wettbewerb*. Dans: *WuW* 1/2, 1951/52, p. 8 s.

grave dans un petit pays comme la Suisse où la concurrence quasi-atomique demanderait inévitablement l'existence de très petites entreprises. L'affirmation de Rüstow que la part élevée du coût fixe, conséquence de l'évolution technique, favorise les petites entreprises parce qu'elles courent moins le risque du capital est bien problématique. Rüstow commet alors l'erreur d'en conclure que la technique moderne devrait améliorer le sort des petites entreprises²⁵. L'augmentation du risque qui provient de l'engagement financier est contre-balançée par la diminution du coût. On peut précisément décrire les conséquences de la technique moderne en disant qu'elle permet, à l'aide d'investissements nouveaux, une diminution du coût qui est plus importante que le risque couru. Nous admettons, cependant, que la politique fiscale et de crédit fausse très souvent le rapport entre la diminution du coût et le risque accru en faveur des grandes entreprises.

Si nous constatons une certaine tendance à la concentration, nous voulons simplement illustrer les difficultés fondamentales d'une réalisation de l'ordre concurrentiel. Mais nous sommes entièrement d'accord avec Salin qui souligne la possibilité de toute politique économique de s'opposer à certaines tendances naturelles²⁶. A cette fin, les néo-libéraux ont toujours exigé une éducation morale de la population. «Aus all diesem geht wohl hervor, daß wir keine echte Wettbewerbswirtschaft haben werden, solange die öffentliche Meinung nicht die Wohltätigkeit der Konkurrenz unter allen Umständen anerkennt»²⁷. La tendance à la concentration, cependant, qui est liée à la technique moderne²⁸ est trop accentuée pour qu'il soit possible de l'éliminer par quelques rares interventions étatiques qui doivent satisfaire, par surcroît, la condition de la «conformité». Déjà avant l'examen des problèmes particuliers de la réalisation d'un ordre concurrentiel, nous pouvons souligner l'affirmation que le néo-libéralisme pratique ne peut pas se passer d'une certaine despotie²⁹ ou en tout cas d'un interventionnisme très poussé³⁰.

II. Les grandes entreprises (trusts etc.)

Il est évident que l'existence de grandes entreprises représente un problème important pour tout ordre concurrentiel. Les néo-libéraux diminuent la vraie portée de ce problème en surestimant le rôle de l'Etat dans l'évolution récente de l'industrie. Rüstow, par exemple, attribue l'inefficacité de la politique anti-trust des Etats-Unis uniquement aux fautes de la politique étatique qui n'aurait pas suffisamment encouragé les tendances concurrentielles³¹. Cette conception fait complètement abs-

²⁵ Voir: p. 120.

²⁶ Salin, Edgar: *Nochmals: ein dritter Weg?* Dans: RSEPS 80, 1944, p. 127.

²⁷ Hayek, Friedrich August: *Marktwirtschaft und Wirtschaftspolitik*; op. cit., p. 17.

²⁸ Salin, Edgar: *Wirtschaft und Wirtschaftslehre nach zweit Weltkrieg*, op. cit., p. 36 s.

²⁹ 29 Lorenz, Jacob: *Stellungnahme zu Wilhelm Röpke*. 1944, p. 42.

³⁰ Antoni, Carlo: *Maß und Mitte*, op. cit., p. 420.

³¹ Voir: p. 119.

traction du processus naturel de concentration qui est dû aux habitudes grégariques des consommateurs aux Etats-Unis et aux particularités de production de certaines industries. Certes, les conditions d'existence de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises sont meilleures en Europe, grâce aux besoins plus individualisés; mais cette circonstance favorable est contre-balançée par le fait que les marchés européens et, en particulier, le marché suisse sont très limités de telle sorte que même des entreprises relativement petites peuvent disposer d'une certaine puissance sur le prix. En outre, nous ne croyons guère que la proposition de Miksch d'éduquer les sujets économiques vers un goût plus différencié³² soit très réaliste. Dans la perspective d'un ordre concurrentiel, les besoins individualisés sont d'ailleurs très problématiques, parce qu'ils donnent lieu à une division très poussée des marchés (manque d'homogénéité des biens) qui transforme inévitablement la concurrence parfaite en d'autres formes de marché.

Nous nous rendons donc compte que la vue catégorique des néo-libéraux qui élève la concurrence parfaite (ou complète) au niveau d'un critère absolu³³ doit échouer dans le cadre d'une problématique réelle de l'économie. La concurrence atomique ne correspond pas aux besoins de la société parce qu'elle n'est réalisable qu'au détriment de la productivité. Mais même si l'on se promettait à une certaine amélioration de l'ordre économique, on devrait renoncer largement à la division artificielle des entreprises et des exploitations³⁴. Toute mesure respectueuse comporterait une intervention grave dans la liberté individuelle et demanderait donc un pouvoir très étendu de l'Etat. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que les entreprises relativement importantes sont en principe la conséquence d'un succès prolongé sur le marché³⁵. La concurrence, comme idée fondamentale de l'économie, tend nettement à supprimer le principe de la concurrence parfaite. Le problème des grandes entreprises doit être considéré en relation avec les autres possibilités d'acquérir de la puissance sur le marché. Nous citons, en particulier, l'individualisation des produits par la publicité, les marques de fabrique ou l'emballage ainsi que le monopole ou quasi-monopole spatial. Vue dans ce cadre général, la déconcentration perd beaucoup de son caractère d'urgence, tout en étant un objectif important de la justice et de la structure sociologique.

C'est précisément le trait caractéristique de la conception néo-libérale: réduire tous les problèmes économiques, aussi complexes qu'ils soient, au problème central de la forme de marché. Même Röpke qui prend vraiment au sérieux les répercussions sociologiques de l'économie veut remédier à la concentration économique par l'encouragement de la concurrence³⁶.

Le remède néo-libéral principal à cet état de chose est la transforma-

³² Voir: p. 103.

³³ Voir: p. 33.

³⁴ Marchal, Jean: *Der Gruppen- oder Molekularkapitalismus*, op. cit., p. 21 s.

³⁵ Pfister, Bernhard: *Leistungswettbewerb und Monopolkontrolle*, op. cit., p. 584.

³⁶ Voir: p. 66.

tion du droit des sociétés. Les néo-libéraux croient fermement que la société anonyme est trop souvent une institution légale pour la suppression de la concurrence³⁷. La conséquence en est qu'ils veulent modifier sensiblement le caractère de la société anonyme, en négligeant le fait que celle-ci est apparemment l'élément de base d'une économie libre moderne³⁸. C'est surtout la lutte contre la «socialisation des pertes», donc contre la limitation de la responsabilité³⁹, qui menace la structure démocratique de l'économie en éliminant le grand nombre de petits actionnaires qui cherchent une certaine participation sans trop de risques. Même la proposition d'Eucken de supprimer la limitation de la responsabilité des actionnaires majoritaires n'est pas compatible avec l'esprit d'une économie libre de marché parce que sa réalisation aboutirait nécessairement à une diminution considérable de l'initiative privée⁴⁰. L'antipathie de Röpke contre les sociétés holdings est plus justifiée; mais leur suppression ne pourrait nullement résoudre le problème de la concentration économique. La tentative de répartir le risque sur différentes entreprises et branches est trop naturelle pour qu'on puisse la neutraliser par une telle mesure législative⁴¹. La tendance néo-libérale consiste à rétablir la concurrence complète à tout prix. Bien que ce ne soit ni nécessaire (à cause du fonctionnement de la concurrence monopolistique), ni désirable (éventuellement une perte de productivité), les néo-libéraux veulent surmonter toutes les entraves pour réaliser ce but. A ce propos, Miksch compare même la politique économique avec les sciences naturelles, en disant qu'on peut toujours réaliser ce qui est théoriquement possible⁴². Il va sans dire qu'une telle attitude n'est pas très libérale, parce qu'elle comporte un mépris de la liberté individuelle qui est trop prononcé. Ce n'est donc pas par le fait d'un hasard que les néo-libéraux veulent poursuivre une politique très interventionniste en ce qui concerne les monopoles «inévitables». Bien qu'ils aient abandonné l'idée de l'étatisation de ces monopoles, ils proposent encore toute sorte d'interventions, avant tout la fondation d'un office de monopoles⁴³ qui devrait obliger les sujets économiques à se comporter comme si la concurrence était réalisée⁴⁴. Böhm qui est toutefois partisan de cette politique a constaté à juste titre que le contrôle légal des monopoles aboutissait à leur sanctionnement moral⁴⁵. Bien que n'ayant pas motivé son attitude, il a finalement toléré les monopoles vraiment inévitables sans les soumettre à un contrôle rigoureux⁴⁶. C'est certainement une victoire du bon sens sur les principes essentiellement néo-libéraux!

³⁷ Voir: p. 89.

³⁸ Marculesco: Critique du libéralisme par les auteurs néo-libéraux, op. cit., p. 124.

³⁹ Voir: p. 35 s., p. 68 s. et p. 104.

⁴⁰ Voir: p. 38.

⁴¹ Voir: p. 69.

⁴² Voir: p. 102.

⁴³ Voir: p. 37.

⁴⁴ Voir: p. 105.

⁴⁵ Voir: p. 88.

⁴⁶ Voir: p. 88.

Certes, les néo-libéraux ne se bornent pas à la transformation du droit des sociétés dans le but d'arrêter le processus de concentration économique. Nous citons, en particulier, le changement du droit des brevets et des marques de fabrique et le contrôle étatique de la publicité. Mais toutes ces mesures doivent être subordonnées au principe des interventions « conformes ». Il est évident qu'une telle politique n'est pas assez efficace pour résoudre le problème de la concentration, même si elle est menée avec beaucoup de vigueur, au détriment de la liberté individuelle. Il y aurait d'autres possibilités, assurément moins conformes à un système de concurrence parfaite, pour arrêter la concentration économique. Nous pensons surtout aux répercussions salutaires des cartels dans ce domaine. Miksch, lui-même, souligne la nécessité de la publicité collective, tout en admettant qu'elle serait réalisable dans une branche en concurrence (non-cartellisée), ce que nous contestons pour la plupart des cas ⁴⁷. En effet, la publicité collective ne suppose pas seulement un climat humain agréable (qui est souvent gâté par l'esprit accentué de concurrence) relatif à tel ou tel secteur, mais conduit inévitablement à une certaine limitation de la concurrence dans le sens cartellaire. Böhm fait également une concession substantielle en attribuant une fonction ordonnatrice aux associations des consommateurs ⁴⁸. Cela n'a d'autre signification que l'approbation implicite d'une position de puissance sur le marché ce qui contredit nettement aux exigences néo-libéraux. Les néo-libéraux font aussi allusion au droit fiscal comme facteur de la politique anti-monopoliste. Mais les conseils, à ce propos, ne sont pas uniformes. Eucken est partisan de la progression fiscale pour atténuer les effets de la concurrence ⁴⁹, tandis que Röpke et Rüstow ne veulent se servir de ce moyen que d'une manière très modérée pour ne pas décourager l'initiative privée ⁵⁰. Rüstow, toutefois, propose une imposition fortement progressive des entreprises qui ont dépassé l'optimum économique ⁵¹. Les difficultés de réalisation d'un tel projet sont trop apparentes pour que nous en parlions davantage. Böhm désigne même une forte progression comme un exemple d'une politique inconséquente, parce qu'elle corrige les conséquences de l'ordre concurrentiel qui sont, a priori, parfaitement justes ⁵². Nous soutenons, d'autre part, la proposition de plusieurs auteurs néo-libéraux de développer davantage le crédit artisanal et le petit crédit en général ⁵³. Il est certain que le système actuel des banques favorise nettement les grandes entreprises bien réputées; mais le changement de cette situation est très difficile. La solution réside probablement dans l'entraide collective, solution qui dépasse l'esprit de concurrence en faisant appel aux sentiments de solidarité.

⁴⁷ Voir: p. 104.

⁴⁸ Voir: p. 84.

⁴⁹ Voir: p. 37.

⁵⁰ Voir: p. 66.

⁵¹ Voir: p. 120.

⁵² Voir: p. 88.

⁵³ Voir: p. 103.

III. Les cartels et les syndicats ouvriers dans un ordre concurrentiel

La position des cartels dans une économie libre a beaucoup de points communs avec celle des syndicats ouvriers. L'effet le plus important des deux phénomènes est une certaine monopolisation de l'offre sur le marché qui favorise le sort des affiliés au détriment des partenaires du côté opposé du marché. On a l'habitude de distinguer ces deux institutions d'après le caractère des contractants: Ce sont, telle fois des salariés et telle autre fois des entreprises. Tandis que les syndicats ouvriers améliorent donc la rémunération du travail, les cartels (ententes commerciales) favorisent simplement certaines branches sans qu'ils touchent sensiblement la relation entre l'intérêt et le bénéfice, d'une part, et le salaire, d'autre part. C'est cette différence qui explique l'attitude bienveillante des néo-libéraux vis-à-vis des syndicats ouvriers et leur opposition stricte aux cartels. Mais cette distinction juridiquement valable est trompeuse sur le plan économique. En effet, ce sont surtout les cartels artisanaux et les ententes entre les petites entreprises qui envisagent principalement une rémunération juste du travail des chefs (propriétaires) d'entreprises, ce qui est une tâche essentiellement sociale. C'est dans ce sens que le désir de sécurité, de tranquillité et d'indépendance morale (vis-à-vis du patron ou du client) est commun à l'ouvrier organisé et au petit fabricant ou artisan, membre d'un cartel ⁵⁴.

Il y a encore une autre parallèle entre les cartels et les syndicats ouvriers qui entre en ligne de compte: ces institutions font partie d'un ordre historiquement évolué de sorte qu'elles représentent presque des données sociologiques ⁵⁵. Ce ne sont pas seulement les syndicats ouvriers qui se sont intégrés, d'une manière intime, dans la société moderne, mais également les ententes commerciales, tout en ayant un caractère plus problématique. En Suisse, surtout, on ne peut pas adopter un programme qui fait abstraction de l'histoire et des particularités du pays ⁵⁶. «Zweifelloos sind die ordnungspolitischen Ideen von Eucken, Hayek, Röpke und anderen . . . nicht im Hinblick auf die schweizerischen Verhältnisse entwickelt worden. Vermutlich sind sie deshalb grundsätzlicher und auch minder duldsam» ⁵⁷. Les concessions que font les néo-libéraux dans le domaine du marché du travail, des concessions à la structure actuelle de la société et de l'économie, se justifient, mutatis mutandis, également au sein des cartels.

1° Les cartels

Il ne peut pas s'agir ici de développer le problème des cartels dans toute sa complexité. Mais nous nous proposons de montrer les faiblesses de la doctrine néo-libérale dans le cas concret des ententes commerciales.

⁵⁴ Voir: Fischer, Rudolf: Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges, op. cit., p. 40.

⁵⁵ Voir: Pfister, Bernhard: Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus. Dans: Ordo 1951, p. 442 s.

⁵⁶ Salin, Edgar: Nochmals: ein dritter Weg? Dans: RSEPS 1944, p. 132.

⁵⁷ Meyer, Fritz W.: Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit. Zu Josua Werners Schrift mit dem selben Titel. Dans: Ordo, 1953, p. 357.

Conformément à leur conception générale, les néo-libéraux interdisent strictement les cartels qu'ils considèrent comme un abus à la liberté de conclure des contrats. C'est un abus parce que la liberté d'autres sujets non-contractants est limitée et que ces ententes s'opposent à la réalisation de la concurrence complète⁶⁸. C'est l'idée générale chez les néo-libéraux que les cartels ne sont pas compatibles avec un ordre concurrentiel et qu'ils n'ont donc pas de droit d'existence. Böhm est l'auteur le plus rigoureux à cet égard: il désigne l'interdiction des cartels comme le point de départ de toute politique anti-monopoliste et croit fermement que tous les autres problèmes relatifs à l'ordre économique sont secondaires⁶⁹. Cette attitude s'explique par le fait que les néo-libéraux considèrent les cartels simplement comme les fruits d'une mauvaise législation qui n'a pas interdit cette forme de féodalisme économique. Les grandes entreprises, les brevets et d'autres phénomènes anti-concurrentiels ont tout de même des raisons techniques ou morales pour leur existence tandis que les cartels, ayant un caractère immoral, pourraient être anéantis par une simple révision du droit.

Cette conception néglige complètement les raisons sociologiques naturelles favorables à la création d'un cartel. Les partisans du cartel n'ont pas essentiellement le désir d'exploiter les consommateurs par la limitation de la concurrence; mais ils veulent satisfaire, dans une certaine mesure, leur besoin de solidarité, besoin qui est particulièrement bien décrit par Rüstow et Röpke, mais sans que ces auteurs en tirent les conséquences. En effet, le besoin de solidarité, assurément accompagné d'un certain égoïsme des entrepreneurs, explique les difficultés énormes de la réalisation d'une interdiction des cartels: les entrepreneurs entreraient dans l'illégalité des «gentlemen-agreements».

Mais même si l'on considérait cette forme de cartel comme peu efficace et la raison morale de l'entente commerciale comme discutable, on devrait se rendre compte que les effets de l'imperfection de la concurrence ne seraient pas amoindris par l'interdiction des cartels. Le risque commercial accru conduit à une concentration de l'économie qui menace gravement tout ordre concurrentiel⁷⁰. Haussmann a souligné l'effet anti-trust des cartels en se basant sur l'exemple des Etats-Unis où l'interdiction des cartels est largement responsable du développement des trusts⁷¹. Le cas de la Suisse, d'autre part, démontre les avantages d'une concurrence atténuée par les cartels et les interventions étatiques en faveur de l'artisanat et de la paysannerie. A ce sujet, il est intéressant de constater que Röpke considère la situation en Suisse comme exemplaire tandis que Rüstow est beaucoup plus sceptique⁷². Cette différence provient apparemment du fait suivant: Röpke juge davantage en con-

⁶⁸ Voir: p. 35.

⁶⁹ Voir: p. 96.

⁷⁰ Fischer, Rudolf: Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges, op. cit., p. 27 s.

⁷¹ Haussmann, Frederick: Der Kampf gegen monopolistische Störungen des freien Handels. Dans: Außenwirtschaft, 1950, p. 252 s.

⁷² Voir: p. 119.

naissance de cause puisqu'il habite la Suisse et en connaît la situation réelle, aussi bien du point de vue économique que du point de vue de la structure sociale, tandis que Rüstow s'est prononcé en sa qualité de théoricien néo-libérale qui déteste toutes les imperfections de la concurrence.

Cette divergence d'opinions illustre clairement le fossé qui se creuse entre la théorie néo-libérale et la réalité économique et sociologique: Bien que la Suisse soit probablement le pays le plus cartellisé du monde⁶³, elle jouit d'un bien-être économique et social qui la fait envier. Les raisons de ce fait seront relevées dans deux domaines différents.

D'une part, il est incorrect d'envisager uniquement les effets des cartels sur la productivité. L'avantage principal des cartels consiste dans le fait que les petites entreprises et particulièrement l'artisanat sont moins exposés à la concurrence omnipotente des grandes entreprises. Certes, la création d'un cartel est très souvent la suite d'un manque de protection contre la concurrence déloyale⁶⁴. Mais il serait irréaliste d'en conclure qu'une loi appropriée contre la concurrence déloyale pourrait supprimer les raisons d'être des cartels. La «concurrence du service mutuel» est toujours menacée par la nature de l'homme, de sorte qu'elle n'est pas intégralement réalisable. Même la meilleure loi ne peut supprimer toutes les formes de concurrence déloyale: Ce sont surtout les différences dans les ressources financières qui faussent la concurrence et qui favorisent toutes sortes d'actions incorrectes comme par exemple le «dumping». Le dumping économiquement nuisible est caractérisé par une vente réalisée volontairement à un prix déficitaire. L'accent est mis sur «volontairement» puisqu'un prix déficitaire par suite d'une mauvaise conjoncture ou d'un changement des habitudes de consommation est compatible avec la concurrence loyale. Le dumping déloyal est une forme de lutte de puissance économique. Le cartel est alors un instrument d'entraide de la classe moyenne contre les grandes entreprises puissantes. Nous ne contestons pas que cette solidarité des «petits» peut conduire à une perte de productivité dans une certaine branche; mais elle est contre-balancée par le gain sociologique qui est réalisé par la sauvegarde d'un grand nombre d'existences indépendantes. Un exemple typique est l'exportation qui favorise en général les grandes entreprises parce qu'elle exige toute une organisation appropriée. Un syndicat d'exportation peut alors réunir les petites et moyennes entreprises en vue de diminuer les frais de vente et de publicité⁶⁵.

D'autre part, le problème des cartels doit être considéré en relation avec la réglementation générale de la concurrence. Il est alors évident que les cartels ne sont nullement responsables de l'absence de la concurrence parfaite. «Si donc l'on veut établir une réglementation générale

⁶³ Haussmann, Frederick: Der Kampf gegen monopolistische Störungen des freien Handels, op. cit., p. 252 s.

⁶⁴ Giese, F. et Brunn, J. H. v.: Wettbewerb und Wettbewerbsbeschränkung, op. cit., p. 30.

⁶⁵ Freuler, Adam: Über Kartelle und Trusts. Conférence du 20. 11. 1930. Basel 1930. p. 9.

de la concurrence et ne pas se contenter d'une loi sur les cartels, il est indispensable de déroger au principe de l'interdiction, ne serait-ce qu'en raison de l'impossibilité... d'interdire les entreprises ayant le caractère d'oligopoles ou de monopoles individuels qui possèdent souvent une très grande puissance, car cette puissance découle de l'entreprise elle-même et non d'une association ou d'une concentration d'entreprises. En interdisant les cartels on n'atteint qu'une forme d'organisation économique, mais en interdisant les oligopoles et monopoles, on frappe les entreprises elles-mêmes»⁶⁶. Il y aura toujours des positions de puissance sur le marché sans qu'on puisse les détruire par une loi anti-trust. La commission d'étude des prix a bien fait de citer l'exemple des grandes entreprises américaines qui évitent les conséquences de la loi anti-trust en se liant avec des entreprises de n'importe quelle autre branche. «La puissance financière acquise au moyen d'accords transversaux portant sur les branches les plus différentes peut, tour à tour, être concentrée sur l'un des marchés de manière à en évincer, le cas échéant, les concurrents»⁶⁷.

Si l'on considère le problème sous cet aspect, on se rend compte du danger d'une interdiction des cartels, d'autant plus que les cartels n'anéantissent pas complètement la concurrence, laquelle n'étant d'ailleurs jamais parfaite. En effet, la concurrence peut passer du domaine du prix à celui de la qualité, ou bien elle devient efficace dans le domaine des biens de substitution quand l'offre d'un produit déterminé est complètement monopolisée. C'est la concurrence monopolistique qui remplace l'institution fragile de la concurrence complète sans que l'ordonnance de l'économie soit menacée.

La commission d'étude des prix se base sur ce fait en stipulant quelques rares conditions pour le fonctionnement d'une économie de marché: «Nous avons vu également quelle était la portée pratique du critère en question en fonction des objectifs de la politique concurrentielle et avons constaté qu'on en peut dégager un système de concurrence qui n'exclut pas les restrictions individuelles et collectives, mais qui laisse néanmoins chacun libre de se soumettre à tout moment à la concurrence»⁶⁸. Cette conception de la «concurrence possible» s'oppose à toute fermeture d'un marché, mais tolère les restrictions de la concurrence qui sont volontairement convenues. La commission d'étude des prix s'est rendu compte que son programme assurait seulement un minimum d'existence physique à la libre concurrence⁶⁹. Elle s'est contentée de ce minimum parce qu'elle ne considérait pas seulement l'interdiction des monopoles et oligopoles comme irréalisable, mais également la répression de leurs abus⁷⁰.

La différence entre les conséquences pratiques de cette solution et celles de la conception néo-libérale est beaucoup plus petite qu'on ne le croit à première vue parce que la commission d'étude des prix a

⁶⁶ Commission d'étude des prix, *op. cit.*, p. 143.

⁶⁷ *Ib.*: p. 144.

⁶⁸ *Ib.*: p. 156.

⁶⁹ *Ib.*: p. 155.

⁷⁰ *Ib.*: p. 154.

également exprimé la ferme volonté d'intensifier la concurrence par toutes sortes de mesures de politique économique générale⁷¹. Il est donc incompréhensible que les néo-libéraux se soient engagés définitivement sur une voie apparemment peu libérale. Admettons, cependant, que l'interdiction du boycottage et des sous-enchères de prix abusives⁷² est assez problématique si elle représente un principe absolu et primordial de la politique concurrentielle. D'une part, l'interdiction des sous-enchères de prix rencontre les mêmes difficultés de réalisation que toute autre répression des abus. D'autre part, le boycottage et les sous-enchères de prix peuvent être justifiés, dans certaines circonstances, en donnant aux petites entreprises la possibilité de se défendre contre une grande entreprise agressive. Mais le point positif de la conception de la commission d'étude des prix réside dans le fait qu'elle permet une certaine efficacité de la politique concurrentielle sans se contenter d'une interdiction trop simpliste des cartels.

Au sujet des cartels, Miksch est moins extrême que les autres auteurs néo-libéraux parce qu'il a vraiment pris au sérieux les entraves naturelles de la concurrence. Il reconnaît donc que les cartels peuvent exercer une fonction salutaire lorsqu'un marché est dominé par la concurrence imparfaite⁷³. Mais bien que la proposition de cette sorte de cartel de calculation ait beaucoup d'attrait, elle ne peut pas résoudre le problème de la régulation du processus économique d'une manière satisfaisante. La concurrence imparfaite est beaucoup trop répandue pour que l'État puisse contrôler ces cartels de calculation sans se gonfler à l'extrême. En effet, une telle solution aboutirait inévitablement à une bureaucratie gigantesque qui tuerait toute initiative privée.

2° Les syndicats ouvriers

L'attitude des néo-libéraux vis-à-vis des syndicats ouvriers n'est que partiellement déterminée par leur conception générale de la concurrence qui exigerait une interdiction catégorique de ces organisations. Les néo-libéraux n'estiment pas le caractère monopolistique et quasi-monopolistique des syndicats ouvriers suffisant à condamner ceux-ci⁷⁴. Il est difficile d'en divulguer les raisons, d'autant plus que les néo-libéraux croient fermement à la possibilité de la réalisation de la concurrence complète sur le marché du travail. Nous supposons donc que c'est pour des raisons politiques que les néo-libéraux manifestent une attitude très modérée à l'égard des syndicats ouvriers. En effet, il serait parfaitement impossible de réaliser un ordre libéral chargé d'une interdiction des syndicats ouvriers.

Mais il est certain que les néo-libéraux voudraient réaliser un ordre économique n'ayant plus besoin des syndicats ouvriers pour satisfaire les

⁷¹ Commission d'étude des prix, op. cit., p. 156 s.

⁷² Ib.: p. 160 s.

⁷³ Voir: p. 105.

⁷⁴ Voir: p. 68.

objectifs sociaux. Röpke, par exemple, énumère les possibilités d'améliorer la répartition des revenus sans aborder les effets de l'entraide ouvrière⁷⁵. On se méfie de toute institution qui écarte l'économie de la concurrence parfaite.

Par conséquent, les néo-libéraux ne tiennent pas assez compte du sort des ouvriers. Les mesures sociales proposées⁷⁶ ne peuvent pas suffire aux exigences actuelles parce que la supériorité économique des patrons se maintient dans tout ordre concurrentiel. Le désir des néo-libéraux de diriger l'opinion publique vers la concurrence⁷⁷ n'est pas réalisable si l'on n'arrive pas à intéresser les ouvriers et les petits et moyens employés (en Suisse: 70 % de la population) à l'économie libre par des concessions matérielles⁷⁸. Ce fait n'est apparemment pas encore reconnu de la politique allemande où les salaires des ouvriers et des employés ont beaucoup moins augmenté depuis 1949 que les salaires et les bénéfices des patrons⁷⁹.

En revenant aux syndicats ouvriers, nous nous opposons à l'idée néo-libérale qu'on pourrait très bien se passer de ces organisations, mais qu'on ne veut pas les interdire pour des raisons politiques. En effet, l'équilibre des forces n'est pas réalisable sur le marché du travail par la voie ordinaire de la concurrence. Mais il est faux d'en conclure que la conséquence inévitable soit le chaos qu'on devrait en tout cas atténuer par l'interdiction des grèves comme l'a proposé Rüstow⁸⁰. Nous croyons fermement à un équilibre politique qui peut se réaliser entre les associations des ouvriers et des patrons. Certes, cet équilibre n'est jamais parfait, ce qui est illustré par les luttes sociales fréquentes dans la plupart des pays. Nous ne voulons pas prétendre non plus que le côté gagnant est toujours celui qui a vraiment raison. Mais la question des salaires étant largement politisée par l'évolution récente, le sort des ouvriers a été apparemment amélioré sans que le progrès économique et la régulation du processus économique aient été sensiblement menacés.

Le marché du travail est le meilleur exemple pour démontrer que la politique économique ne peut pas renoncer aux exigences morales. Bien que la concurrence facilite l'ordonnance de l'économie, elle est incapable d'établir une situation satisfaisante si elle n'est pas portée par la bonne volonté et la bienveillance de la population. Dans ce sens, l'appel moral aux chefs des syndicats de se modérer n'a rien d'extraordinaire, étant plus réaliste que la tentative néo-libérale de construire un état de concurrence sur le marché du travail. Il est évident que le danger de l'exploitation de la puissance est permanent bien que l'opinion publique exerce une certaine pression sur les responsables. Mais l'interdiction des

⁷⁵ Voir: p. 70.

⁷⁶ Voir: p. 37 et p. 122.

⁷⁷ Lutz, Friedrich A.: *Einwände gegen die Wettbewerbsordnung*, op. cit., p. 257 s.

⁷⁸ Gavronsky, Vital: *Gefahren für die freie Wirtschaft*. Dans: *Bulletin Vereinigung freies Unternehmertum*, 1952, no. 9.

⁷⁹ Dörge, Friedrich v.: *Das Doppelte Gesicht der «sozialen Marktwirtschaft»*. Dans: *Der neue Bund* 19, 1953, no. 4.

⁸⁰ Voir: p. 122.

syndicats ouvriers ou de leurs méthodes traditionnelles ne serait justifiée que si un équilibre naturel existait sur le marché du travail garantissant une distribution juste du revenu. Cette condition n'est évidemment pas remplie, d'autant moins que la justice au sens chrétien comporte également des éléments de la justice distributive.

IV. Les brevets, les marques et la publicité dans un ordre concurrentiel

Aucun système d'économie libre ne peut renoncer à tous les privilèges dont profite une partie des sujets économiques si ce système ne veut trahir l'idée d'un équilibre des intérêts justifiés. Les brevets et les marques représentent la contrevaletur légale d'un effort intellectuel ou commercial, mais en même temps des privilèges substantiels sur le marché. Au sein d'un système concurrentiel, la publicité comporte un problème analogue parce qu'elle favorise nettement une minorité de sujets économiques: les grandes entreprises qui disposent d'un appareil gigantesque pour diriger l'opinion publique⁸¹.

Il est évident que les néo-libéraux sont très sceptique vis-à-vis de ces privilèges peu conciliables avec un ordre concurrentiel. Rüstow, par exemple, propose un système de licences obligatoires qui remplacerait les brevets actuels et veut interdire toutes les formes de publicité qui ne sont pas à la portée des petites et moyennes entreprises⁸². Miksch énonce les dangers de la publicité de suggestion et propose de remplacer la publicité individuelle par la publicité collective et les signes de qualité⁸³. Pour rétablir la concurrence parfaite, Miksch veut donc favoriser une certaine collaboration des concurrents qui est difficilement réalisable dans une situation de concurrence de prix. En effet, la publicité collective accompagne généralement les autres conventions d'un cartel.

Mais l'inconvénient fondamental de toute réglementation néo-libérale, dans le domaine des brevets, des marques et de la publicité, réside dans le fait qu'elle comporte une limitation considérable de la liberté individuelle sans réaliser effectivement la concurrence parfaite. Nous avons déjà constaté que la concurrence parfaite ne peut jamais être considérée comme le principe fondamental de l'ordonnance économique de sorte que le jugement des brevets, des marques et de la publicité à la lumière de la concurrence parfaite reste problématique.

Nous ne voulons pas contester, cependant, que ces phénomènes peuvent provoquer des insuffisances au sein d'une économie de marché libre. Il est donc certainement utile, par exemple, de limiter les possibilités de la publicité de suggestion par des mesures législatives⁸⁴. Mais c'est pour des raisons éthiques et non pas essentiellement économiques que nous soutenons une telle législation. Ce n'est pas le critère de la concurrence

⁸¹ König, Emil: Die Auseinandersetzung zwischen Groß- und Kleinbetrieb. Dans: WuR 4, 1952, p. 271.

⁸² Voir: p. 119 s.

⁸³ Voir: p. 103 s.

⁸⁴ Voir: p. 103 s.

parfaite qui nous guide dans cette question, mais le critère de la moralité et de l'équité. Il va sans dire que le droit des brevets et des marques ne doit cependant pas trop favoriser les positions de puissance monopolistique, tout en assurant la défense légitime des intérêts justifiés.

La volonté de se soumettre complètement au critère de la concurrence parfaite peut même aboutir à un renversement des proportions: Un auteur néo-libéral a voulu démontrer que la protection des brevets n'était pas nécessaire en se basant sur le fait que l'industrialisation énorme en Russie s'est réalisée indépendamment d'une protection des brevets⁸⁵. Cette comparaison avec l'économie russe fait abstraction des différences fondamentales entre une économie libre et une économie de commandement. En plus, il s'y révèle une surestimation du critère de la productivité au détriment de celui de l'équité. La manière doctrinale de traiter les problèmes économiques a également suscité l'idée que la fixation des prix des articles de marque devait provoquer une augmentation générale des prix. Ceci n'est pas du tout confirmé par les expériences très poussées en Angleterre et aux Etats-Unis⁸⁶.

Il est intéressant de relever que Böhm est l'auteur le plus libéral à l'égard de la publicité en se bornant à l'interdiction des abus⁸⁷. Cette conception correspond parfaitement à son attitude générale vis-à-vis de l'Etat et montre une fois de plus que Böhm se laisse diriger beaucoup plus par ses idées politiques que par un programme économique bien défini.

V. La politique monétaire et conjoncturelle

Nous ne nous proposons point de traiter à fond le problème du système monétaire et de la politique conjoncturelle. «Die Frage des Geldmonopols läßt sich allenfalls — weil weitgehend technischer Natur — gesondert behandeln . . .»⁸⁸. En effet, la nature technique donne à la politique monétaire une certaine indépendance du problème général du système économique. Mais il existe des points de rapprochement que nous étudierons maintenant.

Tandis que Röpke se contente de se déclarer partisan d'une monnaie neutre qui n'aurait pas d'influence sur la structure de la production⁸⁹, Eucken et Miksch font des propositions plus poussées. Nous ne voulons pas discuter les plans «Graham» et «Chicago» soutenus par Eucken⁹⁰ parce qu'ils n'ont pas de relation directe avec la conception néo-libérale de la concurrence; sauf dans le sens qu'ils assurent une certaine stabilité du processus économique. Miksch va plus loin en s'opposant à tout mo-

⁸⁵ Gather, Gernot: Reform der Patentgesetzgebung? Dans: Ordo 2, 1949, p. 288.

⁸⁶ Gabriel, L. Siegfried: Zur Preisbindung der zweiten Hand. Dans: WuW 1954, p. 683 s.

⁸⁷ Voir: p. 87.

⁸⁸ Nell-Brauning, O. v.: Berufsständige Ordnung und Monopolismus. Dans: Ordo 3, 1950, p. 214.

⁸⁹ Voir: p. 87.

⁹⁰ Voir: p. 34.

nopole économique dans le secteur monétaire⁹¹. Cette conception veut soumettre la politique monétaire à un automatisme analogue à celui de la concurrence parfaite. Déjà en 1935, Lutz a constaté qu'un tel système monétaire ne pouvait fonctionner que si on renonçait à toute politique conjoncturelle nationale⁹². C'est justement le point faible de tout automatisme monétaire, malgré l'utilité des stabilisateurs conjoncturels automatiques comme par exemple la progression fiscale. Le cycle conjoncturel ne se laisse pas dominer par la simple réalisation de l'ordre concurrentiel et d'un ordre monétaire analogue⁹³.

Bien que les recherches et les expériences modernes prouvent le contraire, les néo-libéraux croient fermement qu'un ordre concurrentiel bien conçu pourrait se passer d'une politique conjoncturelle appropriée⁹⁴. C'est apparemment le désir qui est à l'origine de cette idée, le désir de pouvoir se contenter des automatismes de l'ordre concurrentiel et, à la rigueur, d'interventions « conformes ». On se borne, par exemple, à voir les raisons d'une dépression dans le niveau trop élevé des salaires, donc dans le comportement quasi-monopolistique des syndicats ouvriers⁹⁵, sans qu'on prenne vraiment au sérieux le processus psychologique et sociologique qui influence d'une manière accélérée l'évolution conjoncturelle. Ceci ne doit pas contredire l'opinion néo-libérale qu'une dépression part d'une disproportionnalité des investissements; mais nous tenons à souligner que l'atténuation du cycle conjoncturel nécessite des mesures économiques et, en particulier, monétaires qui dépassent les possibilités d'un ordre concurrentiel au sens néo-libéral.

⁹¹ Voir: p. 104 a.

⁹² Voir: Lutz, Friedrich A.: *Goldwährung und Wirtschaftsordnung*. Dans: *Wirtschaftliches Archiv* 1935, 1, p. 235 ss.

⁹³ *Jähr*, Walter Adolf: *Walter Euckens Lebenswerk*. Dans: *Kyklos* Bern, 4, 1950, p. 277.

⁹⁴ Voir: p. 120.

⁹⁵ Hahn, Albert: *Die Grundirrtümer in Lord Keynes' General Theory of Employment, Interest and Money*. Dans: *Ordo*, 2, 1949, p. 187.

Remarques finales

Notre étude sur le néo-libéralisme allemand nous a montré que sa conception de la concurrence nécessite certains correctifs fondamentaux pour être utile dans la discussion actuelle sur l'ordre économique. Ces correctifs touchent principalement trois sphères de la conception néo-libérale :

1° Le choix des buts derniers de la politique économique.

2° La définition de la concurrence comme élément de base d'un ordre économique libéral.

3° Les problèmes de la réalisation de l'ordre concurrentiel.

Nous avons constaté que les néo-libéraux se bornent arbitrairement à l'étude de certains buts, mais en négligent d'autres, non moins importants. Ce sont surtout la liberté individuelle, la justice commutative et la plus grande productivité qui ont retenu l'attention dans la conception néo-libérale, tandis que la sécurité, la justice distributive, le plein-emploi et la défense nationale ne sont pas considérés comme buts essentiels de la politique économique. Une particularité paradoxale réside dans le fait que la liberté individuelle, but essentiel du néo-libéralisme, est gravement menacée par la réalisation d'un ordre concurrentiel néo-libéral. Une observation semblable peut être faite si l'on considère les buts à atteindre dans une structure sociologique saine, telle celle envisagée par Röpke et Rüstow.

La définition néo-libérale de la concurrence, d'autre part, est apparemment trop étroite si ce terme doit désigner l'élément de base de l'ordre économique exigé. Nous avons établi que la notion de concurrence parfaite ou complète peut contrarier, dans plusieurs cas, une action loyale de compétition économique. Ce n'est donc pas l'idée générale de la concurrence stimulante qui est l'essentiel de l'ordre concurrentiel, mais une forme de marché bien définie qui devrait assurer un fonctionnement automatique du processus économique.

La réalisation intégrale de l'ordre concurrentiel n'est pas possible dans un système politique libéral. Les néo-libéraux négligent ce problème fondamental dans leur conception et sont très optimistes à ce sujet. Mais cet optimisme n'est pas justifié, parce que la réalisation de l'ordre concurrentiel se heurte partout à la résistance des sujets économiques. La réalisation d'un tel ordre est d'autant plus problématique que le système néo-libéral est loin d'être « fool-proof » et que les néo-libéraux limitent l'appel moral aux besoins de l'établissement de la constitution économique.

Bibliographie

- Albert, Hans:** *Ökonomische Ideologie und politische Theorie. Das ökonomische Argument in der ordnungspolitischen Debatte.* Dans: Monographie zur Politik, Heft 4, Göttingen 1954.
- Amonn, Alfred:** *Der wirtschaftliche Liberalismus.* Dans: Mitteilungen der sozialen Studienkommission des Schweizerischen reformierten Pfarrvereins. No. 82, 84, Bern-Bümpliz 1948.
- Antoni, Carlo:** *Maß und Mitte.* Zu Wilhelm Röpkes Buch. Dans: Ordo 4, 1951.
- Bachmann, Herbert:** *Leicht beieinander wohnen die Gedanken* Dans: Politische Rundschau, 1944, Hefte 5, 6.
- Baudin, Louis:** *L'aube d'un nouveau libéralisme.* Paris 1953.
- Bauer, C.:** *Die christliche Sozial-Philosophie und die Frage der Wirtschaftsordnung.* Dans: Politeia, 1948/49.
- Böhler, Eugen:** *Zur Neuordnung von Wirtschaft und Gesellschaft.* Separatabdruck aus dem Aargauer Tagblatt, 1942.
- Böhm, Franz:** *Wettbewerb und Monopolkampf.* Berlin 1933.
- *Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe und rechtsschöpferische Leistung.* Stuttgart und Berlin 1937.
 - *Der Wettbewerb als Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung.* Dans: *Der Wettbewerb.* Vorgelegt von Schmölders G., Berlin 1942.
 - *Das Reichsgericht und die Kartelle.* Dans: Ordo 1, 1948.
 - *Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung.* Dans: Zeitschrift des Bernischen Juristen-Vereins, 85, 1949, Hefte 8, 9.
 - *Die Idee des Ordo im Denken Walter Euckens.* Dem Freunde und Mitherausgeber zum Gedächtnis. Dans: Ordo 3, 1950.
 - *Das Kartellproblem.* Dans: RSEPS 87, 1951.
 - *Die Aufgaben der freien Marktwirtschaft (ungelöste Fragen, insbesondere das Monopolproblem).* München 1951.
 - *Aufgaben der Verbraucherpolitik.* Dans: Grundsätze und Forderungen zur Verbraucherpolitik. Hamburg 1954.
 - *Der Rechtsstaat und der soziale Wohlfahrtsstaat.* Dans: *Wirtschaftswissenschaftliche Abhandlungen*, Heft 2, Berlin 1954.
 - *Freiheitsordnung und soziale Frage.* Dans: *Wirtschaftswissenschaftliche Abhandlungen*, Heft 2, Berlin 1954.
- Braeutigam, Herald:** *Wettbewerbsordnung, Kreditpolitik und «organische» Steuerpolitik.* Dans: WuW 1954.
- Briefs, Götz:** *Die Dialektik zwischen Liberalismus und Totalitarismus.* Dans: Politeia, Fasc. 314, 1949.
- Brunner, Emil:** *Gerechtigkeit.* Zürich 1943.
- *Und nun?* Dans: *Die Kirche und die Auflösung der gesellschaftlichen Ordnung* (Ökumenischer Rat der Kirchen). Genf 1948.
- Chamberlin, Edward Hastings:** *The Theory of Monopolistic Competition.* Cambridge, Mass. 1947 (5^o édition).
- *Monopolistic Competition Revisited.* Dans: *Economica* 1951.

- Commission d'étude des prix: Les cartels et la concurrence en Suisse.* Bern 1957.
- Cournot, Augustin: Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses.* Paris 1838.
- Cros, Jacques: Le Néo-libéralisme.* Paris 1951.
- David, Jakob: Christliche Gesellschaftslehre und Sozialisierung.* Dans: Schriftenreihe Sozialer Aufbau, no. 1, 1949. Zürich.
- Dietze, Constantin v.: Landwirtschaft und Wettbewerbsordnung.* Dans: Schmollers Jahrbuch 1942, Heft 2.
- Dörge, Friedrich Wilhelm: Das doppelte Gesicht der «sozialen Marktwirtschaft».* Dans: Der neue Bund 19, 1953, no. 4.
- Entwurf zu einem Gesetz zur Sicherung des Leistungswettbewerbes und zu einem Gesetz über das Monopolamt.* Présenté à Prof. Erhard le 5. 7. 1949 (Josten-Entwurf).
- Erhard, Ludwig: Liberté et ordre.* Dans: Coopérateur suisse 35, 1953, no. 44.
- Vortrag auf der Tagung der Aktionsgemeinschaft Soziale Volkswirtschaft E. V. in Bad Godesberg, le 19. 11. 1953.
- Eucken, Walter: Staatliche Strukturwandlungen und die Krise des Kapitalismus.* Dans: Weltwirtschaftliches Archiv, oct. 1932.
- Kapitaltheoretische Untersuchungen. Jena 1934.
- Die Überwindung des Historismus. Dans: Schmollers Jahrbuch 63, 1938, Heft 2.
- Nationalökonomie — wozu? Leipzig 1938.
- Die Grundlagen der Nationalökonomie. Jena 1940 (1ère édition).
- Wettbewerb als Grundprinzip der Wirtschaftsverfassung. Dans: «Der Wettbewerb», édité par G. Schmölders, Berlin 1942.
- Die zeitliche Lenkung des Wirtschaftsprozesses und der Aufbau der Wirtschaftsordnungen. Dans: Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik (Conrads Jahrbücher) 59, 1944.
- Das ordnungspolitische Problem. Dans: Ordo 1, 1948.
- Die soziale Frage. Dans: Synopsis, Festgabe für Alfred Weber, édité par E. Salin. Heidelberg 1948.
- On the Theory of the Centrally Administered Economy: an Analysis of the German Experiment. Dans: Economica, London, mai et août 1948.
- Die Wettbewerbsordnung und ihre Verwirklichung. Dans: Ordo, 1949.
- Technik, Konzentration und Ordnung der Wirtschaft. Dans: Ordo 3, 1950.
- Unser Zeitalter der Mißerfolge. Tübingen 1951.
- Grundsätze der Wirtschaftspolitik. Bern-Tübingen 1952.
- Wettbewerb, Monopol und Unternehmer. Bad Nauheim 1953.
- Fischer, Boris: «Civitas Humana».* Dans: Schweizer Annalen, 1944, Heft 2.
- Fischer, Rudolf: Die Wirtschaftspolitik des Dritten Weges. Kritische Studie des wirtschaftspolitischen Instrumentariums des Neoliberalismus.* Pfäffikon-Zh. 1952.
- Freuler, Adam: Über Kartelle und Trusts.* Conférence du 20. 11. 1930. Basel 1930.

- Gabriel, L. Siegfried: Zur Preisbindung der zweiten Hand. Dans: WuW 1954.
- Gather, Gernot: Reform der Patentgesetzgebung? Dans: Ordo 2, 1949.
- Gauronsky, Vital: Gefahren für die freie Wirtschaft. Dans: Bulletin der Vereinigung für freies Unternehmertum, 1952, no. 9.
- Giese, F. und Brunn, J. H. v.: Wettbewerb und Wettbewerbsbeschränkungen. Frankfurt a. M. 1950.
- Hahn, Albert: Die Grundirrtümer in Lord Keynes' General Theory of Employment, Interest and Money. Dans: Ordo 2, 1949.
- Hausmann, Frederick: Der Kampf gegen monopolistische Störungen des freien Handels. Dans: Außenwirtschaft 5, 1950.
- Wettbewerbsgesetz und Verbandsmacht. Dans: WuW 4, 1954.
- Das Dilemma eines deutschen Antitrustgesetzes. Bern 1955.
- Hayek, Friedrich August: Gleichheit und Gerechtigkeit. Dans: NZZ 1951, no. 597.
- Marktwirtschaft und Wirtschaftspolitik. Dans: Ordo 6, 1954.
- Heimann, Eduard: Geschichte der volkswirtschaftlichen Lehrmeinungen. Frankfurt a. M. 1949.
- Heuß, E.: Die Wirtschaftsordnung und die Konzeption des «Möglichen Wettbewerbs». Dans: NZZ 1958, no. 451.
- Hau, Hans: Rechtsschutzverweigerung oder kurze Kündigungsfrist für Kartelle? Dans: WuW 1954.
- Imboden, Fritz: Allgemeines über das Verhältnis von Staat und Wirtschaft und die Gestaltungsformen der privaten Wirtschaft. Dans: Schw. Beamten-Zeitung. 36, 1948, no. 20.
- Jöhr, Walter Adolf: Theoretische Grundlagen der Wirtschaftspolitik. Band I. St. Gallen 1943. Band II. Die Konjunkturschwankungen. Tübingen und Zürich 1952.
- «Civitas Humana». Dans: Schweizerische Monatshefte. 1944, Heft 4.
- Das Problem der Wirtschaftsordnung. Dans: St. Galler wirtschaftswissenschaftliche Forschungen. Band 7, St. Gallen 1949.
- Die Leistungen des Konkurrenzsystems und seine Bedeutung für die Wirtschaft unserer Zeit. Dans: RSEPS 1950.
- Walter Euckens Lebenswerk. Dans: Kyklos Bern 4, 1950, Fasc. 4.
- Kahler, Erich v.: Das Problem der Demokratie. Dans: Synopsis, édité par Edgar Salin.
- Klutmann, Alfred: Wirtschaftswerbung und Wettbewerbsordnung. Dans: Ordo 4, 1951.
- Knarrenberg, F.: Neoliberalismus — Neosozialismus. Dans: Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, Band 166, Hefte 5/6, Dez. 1954.
- Kozlik, Adolf: Monopol oder monopolistische Konkurrenz? Dans: ZSSV 1941.
- Küng, Emil: Zur Problematik der freien Konkurrenz. Dans: Wirtschaft und Recht 1, 1949, Heft 2.
- Die Auseinandersetzung zwischen Groß- und Kleinbetrieb. Dans: WuR 4, 1952.
- Verbandswirtschaft. Dans: Nationalzeitung, Basel, 2, 3 et 5 nov. 1953.
- Die Reklame. Dans: WuR 6, 1954, Heft 4.

- Lenel, Hans Otto*: Die Tendenz zu Überinvestitionen und die fixen Kosten. Zu Eugen Schmalenbachs «Der freien Wirtschaft zum Gedächtnis». Dans: Ordo 3, 1950.
- Wirtschaftspolitik der Experimente. Zu Walter Euckens Londoner Vorträgen. Dans: Ordo 4, 1951.
- Liefmann-Keil, Elisabeth*: Monopolbekämpfung durch spezielle Marktstrategie. Dans: Schmollers Jahrbuch 67, 1943.
- Lorenz, Jacob*: Stellungnahme zu Wilhelm Röpke. Separatabdruck aus den Neuen Zürcher Nachrichten, 1944.
- Lutz, Friedrich A.*: Goldwährung und Wirtschaftsordnung. Dans: Weltwirtschaftliches Archiv 1935, 1.
- Einwände gegen die Wettbewerbsordnung. Dans: Ordo 5, 1953.
- Machlup, Fritz*: Volkswirtschaftliche Scheinverluste beim Zustrom neuer Wettbewerber. Dans: Ordo 5, 1953.
- Maier, Karl Friedrich*: Das Verlangen nach sozialer Sicherheit. Dans: Ordo 3, 1950.
- Marbach, Fritz*: Zur Frage der wirtschaftlichen Staatsintervention. Bern 1950.
- Marchal, Jean*: Problématique de la libre concurrence. Dans: WuR 1949, Heft 2.
- Der Gruppen- oder Molekularkapitalismus. Dans: WuR 1951.
- Marculesco*: Critique du libéralisme par les auteurs néo-libéraux. Thèse Droit, Paris 1943.
- Meade, James Edward*: Planning and the price mechanism. The liberal-socialist solution. London 1948.
- Meyer, Fritz, W.*: Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit. Zu Josua Werners Schrift mit dem selben Titel. Dans: Ordo 5, 1953.
- Warum feste Preise für Markenartikel? Auseinandersetzung mit einer Interessentenideologie. Dans: Ordo 6, 1954.
- Miksch, Leonhard*: Kalkulationskartelle — wozu? Dans: Wirtschaft und Arbeit, 1936, Heft 11.
- Kalkulationskartelle und Kalkulationskontrolle. Dans: Wirtschaftskurve 16, 1937.
- Möglichkeiten und Grenzen der gebundenen Konkurrenz. Dans: Der Wettbewerb, édité par G. Schmolders. Berlin 1942.
- Wettbewerb als Aufgabe. Godesberg 1947 (2ème édition).
- Wirtschaftsmoral und Wirtschaftsordnung. Dans: Wirtschaftsverwaltung 1, 1948, Heft 14.
- Zur Theorie des Gleichgewichts. Dans: Ordo 1, 1948.
- Die Geldschöpfung in der Gleichgewichtstheorie. Dans: Ordo 1949.
- Die Wirtschaftspolitik des Als-Ob. Dans: Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft 105, 1949.
- Kapitalbildung und Kapitalbesitz. Dans: Wirtschaftsverwaltung 2, 1949, Heft 4.
- Wettbewerbsordnung und Monopolbekämpfung. Dans: Wirtschaftsverwaltung 2, 1949, Heft 20.
- Die sittliche Bedeutung der inneren Koordination. Dans: Ordo 3, 1950.

- Walter Eucken. Dans: *Kyklos* Bern 4, 1950, Fasc. 4.
- Zur Theorie des räumlichen Gleichgewichts. Dans: *Weltwirtschaftliches Archiv* 88, 1951, 1.
- Mötteli, Carlo: Zwei Wirtschaftsexperimente in Westdeutschland. Dans: *NZZ* 1952, no. 120, 127, 157 et 165.
- Mühlensfels, Albert v.: Der Vergleich von Wirtschaftsordnungen. Dans: *SZVS* 84, 1948, no. 5.
- Müller-Armack, Alfred: Deutung unserer gesellschaftlichen Lage. Zu Wilhelm Röpkes Trilogie: Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Civitas Humana, Internationale Ordnung. Dans: *Ordo* 3, 1950.
- Nell-Breuning, O. v.: Berufsständige Ordnung und Monopolismus. Dans: *Ordo* 3, 1950.
- Neue Zürcher Zeitung*: Das deutsche Wirtschaftsexperiment — Beispiel und Lehre. Dans: *NZZ* 1950, no. 2537.
- Niehans, Jürg: Zur Preisbildung bei ungewissen Erwartungen. Dans: *RSEPS* 84, 1948, no. 5.
- Ökumenischer Rat der Kirchen: Die erste Vollversammlung des ökumenischen Rates der Kirchen. Genf 1948.
- Oldham, J. H.: Eine verantwortliche Gesellschaft. Dans: Die Kirche und die Auflösung der gesellschaftlichen Ordnung. (Ökumenischer Rat der Kirchen). Genf 1948.
- Peter, Hans: Sozialpolitik und freier Wettbewerb: Dans: Der Wettbewerb als Mittel volkswirtschaftlicher Leistungssteigerung und Leistungsauslese. Edité par Schmolders G., Berlin 1942.
- Freiheit der Wirtschaft. Köln 1953.
- Pfister, Bernhard: Leistungswettbewerb und Monopolkontrolle. Dans: *Hochland*, août 1948.
- Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus. Zu Alexander Rüstows Buch mit dem selben Titel. Dans: *Ordo* 4, 1951.
- Pirou, Gaetan: Néo-libéralisme — Néo-corporatisme — Néo-socialisme. Paris 1938.
- La valeur et les prix. Saint-Amand 1948.
- Pius XI: Die Enzyklika über die gesellschaftliche Ordnung «*Quadragesimo Anno*». Luzern 1945.
- Pius XII: Die Pfingstbotschaft über die soziale Frage. 1941.
- Die Friedensordnung der Völker. Dans: die großen päpstlichen Friedenskundgebungen zu Weihnachten 1939—1942. Luzern 1943.
- Preiser, Erich: Besitz und Macht in der Distributionstheorie. Dans: *Synopsis*, édité par Edgar von Salin. Heidelberg 1948.
- Die Zukunft unserer Wirtschaftsordnung — Probleme und Möglichkeiten. Stuttgart 1949.
- Die soziale Problematik der Marktwirtschaft. Dans: *Schriftenreihe der Hochschule für Politische Wissenschaften*. München 1951, Heft 15.
- Pütz, Theodor: Die wissenschaftliche Diskussion um das Problem der Wirtschaftsordnung. Dans: *WuR* 5, 1953.
- Ritschl, Hans: Wirksame und unwirksame Monopole. Die Kritik der Monopole. Dans: *Gewerkschaftliche Monatshefte* 1954, Heft 7.

- Ritterhausen, Heinrich: Die Antitrustpolitik in Westdeutschland. Dans: NZZ 1949, no. 1644.
- Röpke, Wilhelm: Die internationale Handelspolitik nach dem Kriege. Jena 1923.
- Finanzwissenschaft. Berlin 1929.
 - Krise und Konjunktur. Leipzig 1932.
 - Kapitalismus und Konkurrenzsystem. Dans: ZSSV 72, 1938.
 - Konjunkturpolitik am Scheideweg. Dans: NZZ 159, 1938, no. 1030.
 - Explication économique du monde moderne. Paris 1940.
 - Grundfragen wirtschaftlicher Neuorientierung. Dans: NZZ 1940, no. 1080 et 1064.
 - Grundfragen rationeller Wirtschaftspolitik. Dans: ZSSV 77, 1941, Heft 1.
 - Markterstörung und Gruppenanarchie in England und Amerika. Dans: NZZ 1941, no. 1822 et 1830.
 - et Laur, Ernst: Bauerntum und freie Wirtschaft. Dans: NZZ 1942, no. 1956, 1960, 1984, 2029 et 2064.
 - Das Echo des Buches (Die Gesellschaftskrisis . . .). Dans: 1942, no 1166, 1172 et 1178.
 - Die Grundlagen der Nationalökonomie. Dans: NZZ 1942, no. 289 et 301.
 - Eine Bemerkung zum Problem der Konkurrenz. Dans: Schweizerische Rundschau 42, 1942, no. 6.
 - Le plan Beveridge. Genève 1943.
 - Vollbeschäftigung. Dans: NZZ 1943, no. 1242, 1245, 1248, 1251 et 1253.
 - Die Enzyklika «Quadragesimo Anno» in der heutigen Diskussion. Dans: Schweizerische Rundschau 44, 1944, Heft 2.
 - Die Stellung des Unternehmers im Markt. Zürich 1944.
 - Schwankungen der Vollbeschäftigung. Dans: Revue commerciale et financière suisse 82, 1944, no. 6, 7 und 8.
 - La crise de notre temps. Neuchâtel 1945. (Trad. Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Erlenbach-Zürich 1942).
 - Gedanken eines Volkswirtschafters über die Reklame. Dans: Schweizerische Monatshefte. Politik und Kultur. 25, 1945, Hefte 4/5.
 - Internationale Ordnung. Erlenbach-Zürich 1945.
 - «Civitas Humana». Paris 1946. (Trad. Civitas Humana. Grundfragen der Gesellschafts- und Wirtschaftsreform. Erlenbach-Zürich 1944.)
 - Keynes und unsere Zeit. Dans: NZZ 1946, no. 782.
 - Die Krise des Kollektivismus. Erlenbach-Zürich 1947.
 - Sozialismus in Deutschland? Dans: NZZ 1947, no. 692.
 - Deutschlands Weg zur Marktwirtschaft. Dans: NZZ 1948, no 2220.
 - Die natürliche Ordnung. Die neue Phase der wirtschaftspolitischen Diskussion. Dans: Kyklos Bern 2, 1948, Fasc. 3.
 - Die Neuorientierung der Wirtschaftspolitik. Dans: Schweizerin 36, 1948, Heft 1.
 - Klein- und Mittelbetrieb in der Volkswirtschaft. Dans: Ordo 1, 1948.
 - L'âme de l'économie. Ordre et stimulation. Genève 1949.

- Nationalkollektivismus in Europa. Dans: Schweizerische Monatshefte 29, 1949, Heft 8.
- Maß und Mitte. Erlenbach-Zürich 1950.
- Rittlings zwischen Sozialismus und Liberalismus: Bemerkungen zu: Erich Preiser, Die Zukunft unserer Wirtschaftsordnung. Dans: Ordo 3, 1950.
- Das deutsche Wirtschaftsexperiment. Beispiel und Lehre. Dans: Vollbeschäftigung, Inflation, Planwirtschaft. Edité par Albert Hunold. Erlenbach-Zürich 1951.
- Das Kernproblem der Vollbeschäftigung. Genf 1951.
- Wohnungszwangswirtschaft — ein europäisches Problem. Düsseldorf 1951.
- Die Kreditschöpfung durch Banken und ihre volkswirtschaftlichen Auswirkungen. Dans: Schweizerische Zeitschrift für kaufmännisches Bildungswesen 46, 1952, no. 6.
- Sozialpolitik einer freien Gesellschaft. Dans: Schweizer Arbeiter 35, 1953, no. 4.
- Einige grundsätzliche Bemerkungen zum Monopolproblem. Conférence, dactylographiée. Zürich 1954.
- Ruëff, Jacques: L'ordre social. Paris 1945.
- Rüstow, Alexander: Schutzzoll oder Freihandel? Frankfurt a. M. 1925.
- Monopolkontrolle oder Monopolverhütung? Dans: Magazin der Wirtschaft, Berlin 1928, Band 4, no. 24.
- Deutschland und die Weltkrise. Dans: Verhandlungen des Vereins für Sozialpolitik in Dresden, 1932, München 1932.
- Zu den Grundlagen der Wirtschaftswissenschaft. Dans: Revue de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Istanbul. Janv. 1951.
- Das Versagen des Wirtschaftsliberalismus als religionsgeschichtliches Problem. Zürich-New York 1945.
- Vereinzelung, Tendenzen und Reflexe. Dans: Gegenwartsprobleme der Soziologie, Alfred Vierkandt zum 80. Geburtstag. Postdam 1949.
- Zwischen Kapitalismus und Kommunismus. Dans: Ordo 2, 1949.
- Ortsbestimmung der Gegenwart. Eine universalgeschichtliche Kulturkritik. Erlenbach-Zürich 1950 et 1952.
- Kritik des technischen Fortschritts. Dans: Ordo 4, 1951.
- Der Mensch in der Wirtschaft. Umriss einer Vitalpolitik. Frankfurt a. M. 1952.
- Wirtschaftsordnung und Staatsverfassung. Dans: Magna Charta der sozialen Marktwirtschaft. Heidelberg-Ziegelhausen, 1952.
- Soziale Marktwirtschaft als Gegenprogramm gegen Kommunismus und Bolschewismus. Dans: Wirtschaft ohne Wunder. Erlenbach-Zürich 1953.
- Die Einstellung der deutschen Unternehmer. Conférence, dactylographiée. Zürich 1954.
- Wohlfahrtsstaat oder Selbstverantwortung? Dans: Wirtschaftspolitische Mitteilungen 1956, no. 5. Dactylographié.

- Salin, Edgar: Ein dritter Weg? Dans: ZSSV 1942.
- Nochmals: ein dritter Weg? Dans: RSEPS 80, 1944.
- Wirtschaft und Wirtschaftslehre nach zwei Weltkriegen. Dans: Kyklos Bern 1, 1947.
- Schenck, Ernst v.: Von der «Revolution des Nihilismus» über den «Dritten Weg» zur «Civitas Humana». Dans: Schweizer Annalen 1944.
- Schmidt, G.: Zu einer Reform der freien Wirtschaft. Dans: Politische Rundschau. 1944, Hefte 5/8.
- Schmölders, Günther: Steuersystem und Wettbewerbsordnung. Dans: Ordo 3, 1950.
- Schneider, Erich: H. v. Stackelbergs Grundlagen der theoretischen Volkswirtschaftslehre. Dans: RSEPS 85, 1949, no. 1.
- Schwann, Hans: Freie und gelenkte Wirtschaft. Dans: Orientierung 13, 1949, no. 20.
- Sieber, Hugo: Über das Ziel der staatlichen Monopol-, Kartell- und Trustpolitik. Dans: RSEPS 88, 1952.
- Stackelberg, Heinrich v.: Marktform und Gleichgewicht. Wien und Berlin 1934.
- Probleme der unvollkommenen Konkurrenz. Dans: Weltwirtschaftliches Archiv, Band 48, Jena 1939.
- Die Grundlagen der Nationalökonomie. Bemerkungen zu dem gleichnamigen Buch von Walter Eucken. Dans: Weltwirtschaftliches Archiv, Band 51, Jena 1940.
- Arbeitszeit und Volkswirtschaft. Dans: Schmollers Jahrbuch 66, 1942 und 67, 1943.
- Möglichkeiten und Grenzen der Wirtschaftslenkung. Dans: Ordo 2, 1949.
- Sweerts-Sporck, Peter: Konkurrenz mit Schattenseiten. Dans: Der Volkswirt 1954.
- Wagner, Valentin Fritz: Zur Frage der wirtschaftlichen Staatsintervention. Dans: SZVS 97, 1951.
- Weber, Max: Le problème de la concurrence. Dans: Coopérateur suisse, 32, 1950, no. 43.
- Werner, Josua: Wohlstand, Freiheit und Gerechtigkeit. Zürich und St. Gallen 1951.
- Zur Frage der wirtschaftlichen Staatsintervention (Marbach Fritz). Dans: WuR 6, 1954, Heft 3.

Abréviations

- NZZ = Neue Zürcher Zeitung (Nouvelle Gazette de Zurich).
- RSEPS = Revue suisse d'économie politique et de statistique.
(SZVS = Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, autrefois: ZSSV).
- WuR = Wirtschaft und Recht.
- WuW = Wirtschaft und Wettbewerb.